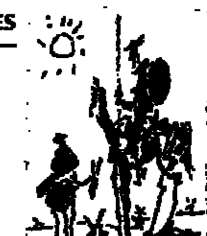




Le Monde

LE MONDE DES LIVRES

■ L'ombre du Quichotte
■ Les maux de l'édition



CINQUANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 16392 – 7,50 F

VENDREDI 10 OCTOBRE 1997

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

■ Nouveau dispositif antipollution

En cas de pollution de l'air, la circulation des véhicules les plus polluants serait interdite dès le niveau d'alerte numéro 2. p. 16

■ L'avion de combat européen décolle

Le gouvernement allemand a décidé de commander 180 Eurofighter, permettant de lancer la construction de l'avion de combat européen concurrent du Rafale de Dassault. p. 6

■ Le procès Papon

Première audience : « Papon, Maurice, 87 ans, retraité... » Le procès marathon de l'ancien haut fonctionnaire a débuté le 8 octobre à Bordeaux. p. 12, 19 et la chronique d'Alain Rollat p. 34

■ Le village soumis à l'ADN



Après le meurtre de la jeune Caroline Dickinson, les habitants de Pleine-Fougères, lassés des soupçons, se sont résignés à accepter les tests d'ADN pour les hommes âgés de 15 à 35 ans. p. 17

■ La mafia s'enracine à Bombay

Les gangs s'intéressent maintenant à des secteurs comme le cinéma et l'immobilier. p. 5

■ La Bundesbank relève ses taux

Le conseil de la banque centrale allemande a décidé, jeudi 9 octobre, de porter de 3 % à 3,3 % son troisième taux directeur officieux.

■ La mort de Georges Montaron

Directeur de Témoignage chrétien de 1948 à 1996, cet avocat acharné de l'Union de la gauche est décédé, mercredi 8 octobre, à Paris. p. 24

■ Formule 1, grand prix incertain

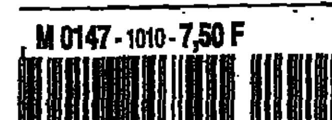
Max Mosley, président de la FIA, explique au *Monde* la position de sa fédération sur la présence d'un grand prix de Formule 1 en France en 1998. p. 28

■ Cultures urbaines à La Villette

Durant un mois, le parc de la Villette à Paris fait connaître et reconnaître les créations de plus de 2 000 artistes issus des banlieues. p. 31

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 16 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 450 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1010 - 7,50 F



Sommet social pour l'emploi à Matignon

● CGT, CFDT et FO réclament une date-butoir sur les 35 heures ● Le gouvernement cherche à limiter les heures supplémentaires pour favoriser l'embauche des jeunes ● Martine Aubry est prête à réétudier le dossier de l'allocation de garde d'enfants

À LA VEILLE de la conférence sur l'emploi, les salaires et le temps de travail, qui doit se tenir à Matignon, vendredi 10 octobre, les syndicats ont mis en garde le gouvernement contre tout recul sur la semaine de 35 heures. Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, demande aux pouvoirs publics une loi-cadre qui fixerait la date-butoir de l'abaissement de la durée légale hebdomadaire à 35 heures, au plus tard au 1er juillet 1999. Nicole Notat a manifesté son inquiétude dans un entretien au *Parisien*, jeudi 9 octobre. Egalement favorable à une loi, la secrétaire générale de la CFDT déclare que, vendredi soir, *« il faudra que chacun ait le sentiment d'avoir participé à la définition d'une politique nouvelle, en particulier pour la réduction du temps de travail »*.

De son côté, Marc Blondel, secrétaire général de FO, estime que Lionel Jospin est le seul à pouvoir *« prendre l'initiative »* pour ramener la durée du travail à 35 heures. Ces inquiétudes syndicales ont été alimentées par les déclarations de



Martine Aubry. La ministre de l'emploi, dans un entretien au *Nouvel observateur*, souligne à plusieurs reprises qu'*« il ne faut pas porter atteinte à la compétitivité des entreprises »*. Devant les députés, Mme Aubry a indiqué, mercredi, que la forte limitation des heures supplémentaires serait *« un des éléments clés »* des négociations entre le patronat et les syndicats sur le temps de travail.

Présidée par M. Jospin, la conférence sur l'emploi réunira les cinq confédérations syndicales représentatives – CGT, CFDT, FO, CFTC et CFE-CGC – et cinq organisations patronales – CNPF, CGPME, UPA (artisans), UNAPL (professions libérales) et FNSEA. Le premier ministre avait proposé, lors de la campagne présidentielle de 1995, une conférence salariale. Enfin, Martine Aubry a indiqué aux députés socialistes qu'elle est prête à réétudier le dossier de l'allocation de garde d'enfants à domicile (AGED).

Lire pages 8, 9 et 36 et notre analyse page 20

Un officier supérieur soupçonné d'être l'accusateur de François Léotard

LE MINISTRE de la défense, Alain Richard, a ordonné, mercredi 8 octobre, une enquête de la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) sur l'informateur des auteurs du livre *L'Affaire Yann Piat, des assassins au cœur du pouvoir* (éditions Flammarion). Ce livre accuse François Léotard et Jean-Claude Gaudin – désignés clairement, sans être nommés – d'avoir été les « commanditaires » de l'assassinat, en février 1994, de Yann Piat, députée du Var. Une première enquête avait été menée au ministère de la défense en 1996, après la parution dans *Le Canard enchaîné* d'articles évoquant cette accusation. Un officier supérieur d'active avait été soupçonné d'en être l'inspirateur. Il a été convoqué, jeudi, par les enquêteurs militaires.

Lire page 10 et notre éditorial page 20

Les hirondelles albinos de Tchernobyl

MÊME AU PRINTEMPS, il ne fait pas bon se rendre dans les environs de Tchernobyl. Les hirondelles, qui ont fait le voyage depuis les terres chaudes de l'Afrique, l'ont appris à leurs dépens. Certains de ces migrateurs élancés, aux plumes d'un noir bleuté, sont revenus blanches et frêles de leur séjour dans les plaines ukrainiennes. C'est ce qu'affirment Hans Ellegren, Gabriella Lindgren, Craig Primmer et Anders Pape Moller. Ces quatre chercheurs du département de génétique et de reproduction animale d'Uppsala (Suède) et du Laboratoire d'écologie de l'université Pierre et Marie Curie (CNRS-France) ont en effet observé des manifestations d'albinisme partiel sur des hirondelles capturées dans une région contaminée voisine de la centrale.

Certaines de ces hirondelles des cheminées (*Hirundo rustica*), notent ces chercheurs dans un article publié par la revue *Nature* du 9 octobre, présenteraient des zones de plumes complètement blanches tant sur la tête que sur la gorge, le dos ou la queue. Un plumage qui, loin de les servir, les rendraient plus visibles, donc plus vulnérables, aux prédateurs. Cette étude a également montré que ces oiseaux étaient plus fragiles et moins aptes à se reproduire. C'est bien là le fait le plus nouveau.

Certes, d'autres populations d'hirondelles qui migrent dans des régions non contaminées par Tchernobyl présentent aussi des cas d'albinisme, mais la fréquence d'apparition de ce caractère y est moindre. Enfin, le taux de mutations génétiques qui induisent l'apparition de plumes blanches chez ces animaux seraient deux à dix fois supérieur à celui observé chez d'autres populations.

Ce n'est pas la première fois que de telles altérations de gènes sont observées sur des animaux vivant près de la centrale ukrainienne. L'an dernier, un biologiste de la Texas Tech University, Robert Baker, affirmait avoir découvert de tels effets chez des campagnols sans qu'il puisse être démontré que cela affectait durablement leur vie. Une constatation qui allait dans le sens de l'étude de Nicolas Archipov sur trois vaches et un taureau ayant vécu dans la zone contaminée. Un an et demi plus tard, le minuscule troupeau avait donné naissance à des veaux baptisés, non sans un certain humour, Alpha, Bêta, Gamma et Uranium ! *« On a constaté,* déclarait le biologiste, *des changements dans leur génotype. »*

Toutes ces recherches sont essentielles pour qui veut mettre en évidence, après la terrible catastrophe, les conséquences génétiques de la radioactivité chez l'homme. Plusieurs études de généticiens britanniques, biélorusses et russes, ont en effet observé des taux de mutations deux fois supérieurs à la normale chez des enfants et leurs parents vivant dans des zones contaminées par l'explosion. Mais il fut impossible de lier à la radioactivité ambiante ces altérations également remarquées sur des populations non exposées. Des études supplémentaires sont donc nécessaires. Prudent, Philippe Voisin, chef du Laboratoire de dosimétrie biologique de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire, recommande l'engagement de nouveaux travaux insistant sur le fait qu'il s'agit *« d'un problème qui nous préoccupe tous »*.

Jean-François Augereau

Souvenirs manipulés

DEPUIS une dizaine d'années, un phénomène inquiétant se développe aux Etats-Unis : de « faux souvenirs » d'inceste ou de viols durant l'enfance surgissent à l'occasion de psychothérapies, donnant lieu à des accusations et poursuites judiciaires. Aujourd'hui, un nombre croissant de patients se rétractent, accusant leurs thérapeutes de manipulation mentale. Où se situe la frontière entre fantasme et réalité ?

En Grande-Bretagne, le Royal College of Psychiatrists vient de trancher en faveur du principe de précaution : il est désormais interdit aux psychiatres d'inciter leurs patients à se remémorer un abus sexuel subi dans l'enfance.

Lire page 27

Le Conseil de l'Europe, un sommet inutile

La France accueille, vendredi 10 et samedi 11 octobre à Strasbourg, le deuxième sommet du Conseil de l'Europe, quatre ans après celui de Vienne. Jacques Chirac, le premier jour, et Lionel Jospin, le second, présideront les travaux des chefs d'Etat et de gouvernement des quarante pays membres de l'organisation, auxquels se sont ajoutés ceux de Géorgie, d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Bosnie-Herzégovine, tous quatre candidats à l'adhésion. Au-delà de l'intérêt que présentent les multiples tête-à-tête prévus, on est en droit de s'interroger sur les retombées pour l'avenir de l'institution d'un ballet diplomatique d'une telle ampleur.

Pour Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes, il s'agit de donner une *« seconde jeunesse au Conseil de l'Europe »*, afin qu'il n'ait pas cette *« sensation injuste de ne pas trouver sa place dans le concert des institutions »*. A l'ombre de l'Union européenne (UE) depuis des lustres, il est désormais concurrencé, voire dépassé, par l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) dans le domaine de la défense des droits de l'homme.

La maigreur des résultats attendus suscite des doutes sur la réussite de l'opération lancée par Paris sous le gouvernement précédent. Annexé à la résolution finale (quatre pages consacrées à la défense des libertés individuelles, l'abolition de la peine de mort et la lutte contre le racisme et le terrorisme), un plan d'action va être adopté lors du sommet. Il reprend en quatre autres pages les thèmes précédents, en y ajoutant la volonté des Quarante d'interdire le clonage d'êtres humains, de lutter contre la corruption et la toxicomanie et de définir une *« nouvelle stratégie de cohésion sociale »*. En moins de vingt lignes, il est demandé à l'exécutif du Conseil de l'Europe de créer *« une unité spécialisée dans l'observation, la comparaison et l'approche des problèmes liés à la cohésion sociale »*.

L'organisme de Strasbourg est passé maître dans l'incantation et, surtout, dans l'art de s'en contenter. Pas un sou supplémentaire au budget annuel (autour de 1 milliard de francs depuis des années, soit cinq cents fois moins que celui de l'Union européenne) n'est prévu pour relever le défi du chômage et de l'emploi.

Marcel Scotto

Lire la suite page 20

Dictateurs de père en fils



KIM JONG-IL

KIM JONG-IL a été investi, mercredi 8 octobre, secrétaire général du Parti des travailleurs de Corée du Nord. Personnage mystérieux, formé à l'ombre de son père, le feu maréchal Kim Il-sung, il accède ainsi formellement au poste de *« dirigeant suprême »* d'un des derniers régimes communistes totalitaires de la planète. La Corée du Nord est en état de banqueroute.

Lire page 2

ASIE DU SUD-EST Fils et héritier de Kim Il-sung, Kim Jong-il prend officiellement en main les rênes de la Corée du Nord. ● LE NOUVEAU SECRÉTAIRE du Parti des travailleurs a su profiter des trois années de vacance à la tête de l'Etat pour renforcer son pouvoir, se ralliant notamment les faveurs de l'armée. Toute forme de contestation ayant apparemment disparu, Kim Jong-il doit désormais affronter les effets d'une situation économique dégradée et de la pénurie alimentaire. Les premiers signes d'une économie parallèle apparaissent. ● LA STABILITÉ du régime semble toutefois garantie par l'encadrement rigide du pays et le respect de l'autorité d'un peuple confiné dans les idéaux socialistes et les valeurs confucéennes. ● LE DÉFI à relever pour le nouveau leader nord-coréen sera donc de sortir le pays de l'ornière *sans provoquer* l'effondrement du régime.

La Corée du Nord inaugure le communisme dynastique

L'intronisation de Kim Jong-il, fils de Kim Il-sung, clarifie une situation politique dominée par le flou institutionnel. En dépit d'une dramatique faillite économique, le régime ne semble pas encore au bord de l'effondrement

TOKYO
de notre correspondant

La désignation, mercredi 8 octobre, de Kim Jong-il, fils et héritier de Kim Il-sung, au poste de secrétaire du Parti des travailleurs contribue à normaliser les instances dirigeantes de la République populaire démocratique de Corée (RPDC). Après la mort en 1994 de son père Kim Il-sung, le régime a en effet connu trois années de vacance des deux fonctions suprêmes de l'appareil étatique : celles de secrétaire général du parti et de chef de l'Etat.

Si le poste de chef de l'Etat n'est toujours pas pourvu, du moins Kim Jong-il a-t-il désormais officiellement en main les rênes du pays, *avec l'aval du parti et de l'armée*, dont il est le commandant suprême, seule fonction qu'il ait occupée au cours de ces trois années et dont il avait été investi du vivant de son père.

Ce premier transfert dynastique du pouvoir dans un régime communiste renforcera-t-il les chances de survie d'un régime à bout de souffle qui préside aux destinées d'un pays en quasi-banqueroute économique ? Les interrogations restent entières : Kim Jong-il sera-t-il un Deng Xiaoping mettant son pays sur la voie des réformes ou bien s'enlisera-t-il dans le sillon idéologique paternel au risque de connaître un jour le sort d'un Ceausescu ?

ÉCONOMIE DE SUBSISTANCE

La période de deuil de trois ans a été un sursis pour Kim Jong-il, lui permettant de consolider son pouvoir. Cette succession dynastique a été préparée depuis l'entrée de Kim Jong-il au secrétariat du parti en 1973. Elle a été mise en œuvre par son père et la vieille garde du régime soutenue par une partie de la *jeune élite qui forme aujourd'hui* l'entourage de Kim. Celui-ci a cultivé ses liens avec l'armée (1,4 million d'hommes) et récemment rajeuni le haut commandement militaire. S'il y a eu des résistances, la succession semble aujourd'hui ne plus rencontrer d'opposition. Déjà aux abois, le régime ne peut guère espérer survivre à une lutte interne pour le pouvoir. Selon les réfugiés provenant de l'élite du régime, aucun signe de crise politique n'est apparent. Officiellement aux commandes, Kim Jong-il va-t-il faire évoluer la ligne politique de la RPDC ? La nature totalitaire du régime ne semble pas devoir changer. Au cours des trois années de deuil, la propagande a porté à son comble le culte voué à Kim Il-sung en reportant les vertus du père sur le fils.

Selon la plupart des observateurs de la RPDC à Séoul et à Tokyo, la détérioration de la situation économique et la famine ne mettent pas, pour l'instant, le régime en danger. Il ne fait guère de doute que la population souffre durement de la pénurie alimentaire. Mais l'encadrement rigide du pays, l'isolement des *provinces les unes des autres, la répression policière* (il y aurait 200 000 prisonniers politiques), l'endoctrinement et l'endurance d'un peuple rude et mobilisé depuis un demi-siècle par une idéologie où se mêlent idéaux socialistes, patriotisme exacerbé et valeurs confucéennes de respect de l'autorité, assurent au régime une relative stabilité.

Y a-t-il des oppositions ? Vraisemblablement. L'augmentation du nombre des réfugiés qui passent clandestinement en Chine et les défections de personnalités appartenant à l'élite témoignent d'une dilution de la confiance à la base comme au pinacle du régime. Selon des réfugiés, serait en outre apparue une dissidence de jeunes, plus individuelle qu'organisée, qui se traduirait par une petite délinquance. La banqueroute économique et la pénurie alimentaire ont enfin commencé à subvertir de l'intérieur le système collectiviste : une économie secondaire – parallèle à celle de l'Etat, quasiment paralysée – est apparue depuis un an. Les marchés libres alimentant une économie de subsistance fleurissent un peu partout. Si la nature du régime ne paraît pas devoir évoluer et si, pour l'instant, Kim Jong-il semble tenir en main le pays, le kimilsungisme (et notamment la doctrine d'autosuffisance : *juche*) est à bout de souffle. Autant que les catastrophes naturelles, ce sont le collectivisme (par la démobilisation de la paysannerie) et une culture intensive épuisant les terres par une utilisation excessive d'engrais chimiques conjuguée à une déforestation inconsidérée qui ont conduit le pays à la famine.

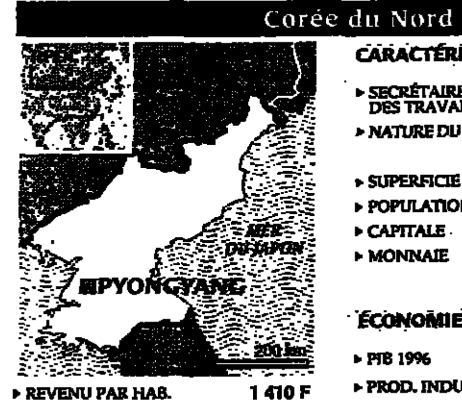
Le dilemme de Kim Jong-il, qui fut déjà celui de son père, est de dégager le pays de l'ornière sans provoquer l'effondrement d'un régime largement bâti sur l'ignorance des réalités extérieures dans laquelle est maintenue la population. Une tâche qui tient de la quadrature du cercle : le nouveau secrétaire tient sa légitimité d'un régime qui a conduit le pays à un fiasco économique, mais le réformer en suivant le modèle de la Chine équivaut à accélérer sa propre chute. La seule évolution notable du régime est d'ordre diplomatique. Confronté à l'effondrement de l'Union soviétique et à l'évolution de la Chine, Kim Il-sung a compris que la seule chance de survie de son régime était la menace potentielle qu'il représentait avec un programme nucléaire qui pouvait permettre à la RPDC de se doter de l'arme atomique.

En jouant de cette menace, Pyongyang a amené les Etats-Unis à la table de négociation et à l'accord de 1994 sur la fourniture de deux centrales nucléaires à eau légère (limitant les risques de détournement de l'énergie à des fins militaires) et d'une aide économique en échange de l'arrêt du programme nucléaire. Kim Jong-il a poursuivi la partie d'échecs entamée par son père. Avec succès puisque les centrales sont en construction. La RPDC ne survit en outre aujourd'hui que grâce à l'aide alimentaire internationale. Etablir des contacts avec les Etats-Unis était le premier objectif des dirigeants nord-coréens, mais ceux-ci ont besoin pour relancer l'économie de l'aide financière et technologique des Coréens du Sud et des Japonais. Après avoir été suspendus plusieurs années, les pourparlers avec les Japonais ont repris en vue de la normalisation des relations entre les deux pays. Pyongyang entend obtenir de Tokyo des indemnisations pour les dommages de guerre.

Une reprise du dialogue à haut niveau avec la Corée du Sud est l'autre grande question de l'« ère » Kim Jong-il. L'élection en décembre du successeur du président Kim Young-sam (que Pyongyang refusait de considérer comme un interlocuteur depuis la mort de Kim Il-sung, estimant qu'il avait manqué d'égards au défunt) pourrait être l'occasion pour Kim Jong-il de relancer l'idée d'un sommet entre les dirigeants des deux Corées qui était sur le point de se réaliser lorsque Kim Il-sung est mort.

Philippe Pons

Corée du Nord



REVENU PAR HAB.	1 410 F
RATION DE RIZ /JOUR/HABITANT	100 grammes

CARACTÉRISTIQUES

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU PARTI DES TRAVAILLEURS 1997	Kim Jong-il
NATURE DU RÉGIME	Communiste
SUPERFICIE	120 538 km²
POPULATION	24,3 millions
CAPITALE	PYONGYANG
MONNAIE	Won (1 $ = 2,15 won)

ÉCONOMIE

PIB 1996	– 3,6 %
PROD. INDUSTRIELLE 1995	– 8,9 %
DETTE EXT.	39,5 milliards de F
ÉCHANGES EXT.	11,8 milliards de F

Un culte extravagant

La « dynastie » des Kim fait l'objet en Corée du Nord d'un culte de la personnalité proprement extravagant. La naissance en 1912 du père, Kim Il-sung, est quasiment traitée comme l'« année zéro » de l'histoire de la Corée du Nord : selon le nouveau calendrier en passe d'être adopté par le régime, le pays vient d'entrer dans l'année 86, c'est-à-dire la « 86e année » de feu le maréchal. Quant à son fils, Kim Jong-il, la propagande ne cesse de le célébrer comme le *« sauveur et dirigeant paternel de tous les Coréens »* ou comme *« le plus grand des hommes que le Ciel ait jamais produits »*. Il est présenté comme l'auteur de nombreux manuels d'art, de littérature et de cinéma. Il a même signé… un Guide du journaliste. – *(Corresp.)*

PROFIL

À L'OMBRE DE SON PÈRE

Agé de cinquante-cinq ans, Kim Jong-il, qui a vécu jusqu'en 1994 dans l'ombre de son père, reste un personnage mystérieux. Rares sont les personnalités étrangères qui l'ont rencontré. Il est paré de toutes les vertus et de toutes les qualités par la propagande (penseur de génie, metteur en scène, pilote de jet, stratège), et, à en croire l'agence centrale de presse, il bénéficierait d'une sorte de « mandat du Ciel » *dont témoignerait l'éclosion* inopinée en plein automne de fleurs de poirier pour saluer sa nomination à la tête du Parti des travailleurs… A l'étranger, il passe pour un homme irascible qui serait à l'origine de plusieurs actions terroristes à l'encontre du Sud. Dans un livre publié en Corée du Sud, intitulé *Kim Jong-il, un homme étrange*, Jo Yang-hwan, professeur à l'université jésuite Sogang, à Séoul, et spécialiste des questions chinoises et nord-coréennes, a brossé un profil psychologique du jeune Kim en recoupant des entretiens qu'il a eus avec une quinzaine de Chinois et de Russes qui l'ont approché. « *Ce serait une erreur de sous-estimer le personnage*, nous dit-il. *Bien qu'il ait des traits de caractère négatifs (tendance à la paranoïa qui peut nourrir des pulsions agressives), Kim Jong-il est intelligent et peut faire preuve de machiavélisme.* »

Apparemment peu désiré par sa mère, dont il fut privé encore enfant (elle est décédée peu après sa naissance), et ayant grandi dans l'ombre du père et dans une hostilité ouverte envers sa belle-mère et ses demi-frères, Kim Jong-il est renfermé et taciturne. « *Il souffre vraisemblablement d'un complexe d'infériorité vis-à-vis de la figure paternelle, dont il n'a ni le charisme ni l'autorité* », avance M. Jo. « *L'éducation qu'il a reçue de son père et des compagnons d'armes de celui-ci dans la guérilla contre les Japonais a cependant contribué à le doter d'une personnalité forte*, poursuit-il. *Il est averti des réalités du reste du monde, comme le démontre son souci de s'entourer de technocrates ayant des expériences outre-mer. Le choix judicieux de ses plus proches collaborateurs est révélateur de sa clairvoyance.* »

Ph. P.

Les conséquences des graves pénuries alimentaires sont très difficiles à évaluer

PÉKIN
de notre correspondant

Les récits de réfugiés nord-coréens parvenus en Chine concernant la situation alimentaire dans leur pays ont pris, ces temps-ci, un ton plus alarmiste que lors des premières arrivées, voici environ deux ans.

Il n'est pas pour autant possible de déterminer l'ampleur de la disette qui semble frapper – à tout le moins – certaines régions de l'extrême nord de la péninsule. Plusieurs envoyés spéciaux de la presse sud-coréenne, japonaise et occidentale ont recueilli dans les districts chinois de la portion septentrionale de la frontière avec la Corée du Nord, près de la ville chinoise de Yanji, des témoignages et des chiffres fréquemment cités par les réfugiés ou leurs cousins établis de longue date en Chine : *« 20 % de morts »* par famine dans les districts nord-coréens dont certains sont originaires.

Ce chiffre est également cité par certains Chinois familiers de la région frontalière. Mais il est à prendre avec les plus grandes précautions. Jasper Becker, auteur d'un livre sur la famine en Chine dans les années 1959-1961, envoyé spécial à la frontière coréenne du quotidien *South China Morning Post*, publié à Hongkong, a rapporté les propos d'un fils de la nomenklatura nord-coréenne affirmant que des documents internes du Parti des travailleurs, au pouvoir à Pyongyang, faisaient état de 1 million de morts sur une population totale estimée à 23,5 millions d'âmes par la Corée du Sud. Le même auteur cite des réfugiés selon lesquels, dans les cours d'instruction politique, les cadres du régime reçoivent la consigne d'encourager les Coréens à procréer dans l'idée que le pays pourrait survivre *« même si 30 % de la population survivent »* à la pénurie.

MAUVAISE RÉCOLTE

Des réfugiés ont encore affirmé avoir entendu parler de cas de cannibalisme : des agents du régime auraient vendu de la chair prélevée sur des personnes exécutées.

La *plus grande incertitude* prévaut sur l'authenticité des témoignages recueillis auprès de réfugiés clandestins noyés dans la masse des 1,9 million de Coréens de souche qui vivent dans la région frontalière. L'hebdomadaire japonais *Aera* estime plausible que, selon les termes d'un réfugié, le système de rationnement alimentaire se soit *« complètement effondré durant l'année 1994 »*. Le nombre des clandestins gagnant la Chine serait en forte augmentation en 1997 par rapport aux années 1995 et 1996, *mais aucune* estimation globale n'est avancée. La Chine, quant à elle, fait pour le moment comme si le problème n'existait pas.

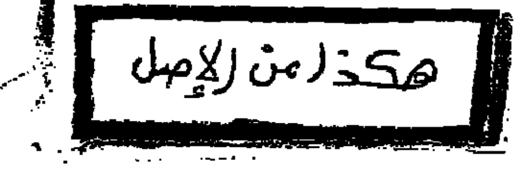
Le Programme alimentaire mondial (PAM), qui ne dispose que de onze représentants en Corée du Nord, dit n'avoir pas d'indication de famine généralisée mais reconnaît n'être pas en mesure d'enquêter dans l'ensemble du pays. Il semble que certaines régions soient plus affectées que d'autres. Dans la portion méridionale de la frontière, démarquée par le fleuve Yalu, les lieux ne donnent pas l'impression d'un effondrement complet du contrôle intérieur nord-coréen. En revanche, *des informations plus* préoccupantes proviennent des districts chinois situés au nord-est du mont Paektu, ou Changbaishan en chinois, le long de la rivière Tumen. Ce sont précisément ces régions de Corée du Nord dans lesquelles les enquêteurs du *PAM* ne parviennent pas à se rendre.

Le directeur adjoint de cette agence de l'ONU, Namanga Ngongi, estime que le volume de l'aide reçue par la Corée du Nord depuis le début de l'alerte à la pénurie, soit 1 million de tonnes d'aliments, est insuffisant pour combler le déficit de la prochaine année de récoltes. La seule récolte d'automne de céréales devrait être de 2,5 millions de tonnes inférieure à *celle de 1996. Une telle* chute ramènerait la production d'aliments de base en dessous de la moitié de celle de 1994.

Francis Deron

De 500 000 à 2 millions de victimes

Des chiffres variés circulent sur l'ampleur de la famine qui frappe la Corée du Nord, victime à la fois de la banqueroute économique et d'une succession de catastrophes naturelles. Selon l'organisation humanitaire chrétienne World Vision, la fa*mine a déjà fait entre 500 000 et* 2 millions de victimes. La Croix-Rouge allemande abonde dans cette évaluation très pessimiste en citant le chiffre de 10 000 décès d'enfants par mois. Alors que la Corée du Sud relativise la portée de la tragédie, le régime de Pyongyang ne dément pas les évaluations les plus sombres, dans l'espoir de recueillir l'aide internationale. En février, un officiel nord-coréen avait parlé de *« pré-désastre »*. *De son côté*, le Programme alimentaire mondial (PAM) se dit dans l'incapacité d'avancer des chiffres, mais admet que la situation *« empire »*.



Les violents combats de Brazzaville touchent à nouveau Kinshasa

La République démocratique du Congo, ex-Zaïre, estime que le tir d'obus qui a touché le palais de Laurent-Désiré Kabila équivaut à une « déclaration de guerre »

DEUX SOLDATS ont été tués, mercredi 8 octobre à Kinshasa, par un obus tiré de Brazzaville, de l'autre côté du fleuve Congo. Kinshasa a réagi en tirant une série d'obus sur Brazzaville. Le vice-ministre de l'intérieur, Faustin Munene, a affirmé que ce nouvel incident constituait une *« déclaration de guerre »* contre la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre).

La semaine dernière, vingt et une personnes avaient été tuées à Kinshasa par des obus en provenance de la capitale de la République du Congo, Brazzaville. L'obus de mercredi est tombé dans l'enceinte du Palais de la nation, où se trouve le cabinet du président Laurent-Désiré Kabila, tuant deux soldats et blessant grièvement un autre. Selon le ministère de l'intérieur, l'obus *« a été tiré par un BM 21, une arme de destruction massive »*. Depuis le début des affrontements à Brazzaville, les partisans du président Pascal Lissouba ont utilisé ce type d'armes contre les partisans de Denis Sassou-Nguesso. Les belligérants du Congo-Brazzaville se rejettent la responsabilité des tirs d'obus sur Kinshasa.

Pour identifier l'origine de ces tirs, les présidents Kabila et Lissouba ont décidé la semaine dernière de l'envoi d'observateurs militaires de la RDC à Brazzaville. Les partisans de M. Sassou-Nguesso ont dénoncé cette décision, estimant qu'elle constituait une implication de la RDC dans le conflit intercongolais.

OBSERVATEURS

Les Forces démocratiques et patriotiques (FDP), de Sassou-Nguesso, ont encore lancé, mercredi, *une mise en garde* au Congo-Kinshasa contre les conséquences d'un tel déploiement. Un groupe d'experts chargés de préparer l'arrivée des observateurs se trouve déjà dans la capitale congolaise. En outre, les partisans de M. Sassou-Nguesso ont affirmé qu'une *« solution militaire »* était l'*« unique voie »* pour le règlement du conflit.

A Brazzaville, mercredi, de violents combats continuaient d'opposer les partisans de M. Lissouba à ceux de M. Sassou-Nguesso. Ces derniers avaient lancé, mardi, une vaste offensive. Les combats se déroulent notamment près du centre hospitalier et universitaire, dans le centre-ville, et à l'ouest de la capitale, où les forces de Denis Sassou-Nguesso tentent de prendre le contrôle de l'aéroport de Maya-Maya. La radio congolaise a affirmé, mercredi, que l'aéroport, où aucun avion ne peut plus se poser, était toujours tenu par les forces de M. Lissouba.

La France *« continue de soutenir plus que jamais la médiation entreprise par le président gabonais Omar Bongo »* dans la crise congolaise, a affirmé mercredi le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine, lors d'une brève visite au Gabon, première étape de sa tournée africaine. Rejetant les accusations *« non fondées »*, selon lesquelles la France soutiendrait Denis Sassou-Nguesso, M. Védrine a assuré : *« La politique constante de la France, très claire et cohérente, est de ne pas s'immiscer dans des conflits internes. »* – (AFP)

Le sommet Arafat-Nétanyahou a été centré sur la sécurité d'Israël

La rencontre d'Erez n'a pas abordé la relance du processus de paix

Les Etats-Unis ont jugé « encourageant » le seul fait que le premier sommet israélo-palestinien en huit mois ait pu se tenir, mercredi 8 octobre à Erez, au nord de la bande de Gaza, même si cette rencontre n'a donné aucun résultat tangible. L'émissaire américain, Dennis Ross, a prévenu qu'il restait *« beaucoup de travail à faire »*.

JÉRUSALEM
de notre correspondant

La dernière fois que Yasser Arafat et Benyamin Nétanyahou s'étaient vus, avant la rencontre du 8 octobre, c'était le 9 février. Le premier ministre israélien s'était alors félicité du « bon esprit de coopération » qu'il avait trouvé chez M. Arafat et il avait réitéré *« le ferme engagement »* de son gouvernement dans le processus de paix. Deux semaines plus tard, le 26 février, le même homme annonçait la mise en chantier d'une onzième colonie juive – Har Homa – dans la partie arabe occupée de Jérusalem. Et le mince espoir ressuscité s'effondrait à nouveau dans la poussière des bulldozers...

La dernière fois qu'Israéliens et Palestiniens ont annoncé la reprise des *« contacts »*, au simple niveau des sous-comités chargés de mettre en œuvre les accords précédemment conclus et jamais appliqués par l'Etat juif, remonte au 28 septembre, à New York. Quarante-huit heures plus tard, le chef du gouvernement israélien annonçait la mise en chantier de plusieurs centaines de logements supplémentaires dans la colonie juive d'Efrat, tout près de la ville arabe autonome de Bethléem. Et sans la nouvelle et forte pression américaine appliquée sur Yasser Arafat, tout aurait encore une fois capoté avant même de recommencer.

Instruite par ces précédents, l'Autorité palestinienne, qui attend toujours la mise en œuvre du second retrait militaire israélien des territoires occupés – lequel aurait dû, selon les accords signés, être terminé à la mi-septembre – ne peut se permettre d'entretenir trop d'espoirs. Pour reprendre la terminologie employée mercredi par Dennis Ross, l'émissaire américain qui est parvenu à obtenir le petit miracle de la rencontre du 8 octobre à Erez, près de Gaza, *« il ne faut se faire aucune illusion, il reste beaucoup de travail à faire, beaucoup de divergences à aplanir »*.

Même écho côté israélien. *« La rencontre visait à "briser la glace" »*, résumait, mercredi, David Bar Ilan, le porte-parole du premier ministre. *« Elle a atteint son objectif,* ajoutait-il, *mais si certains entretiennent de grandes espérances, je pense qu'ils seront déçus. »*

« DIVERSION »

De fait, les conditions mises par les Palestiniens à la reprise du processus de paix n'ont pas encore été discutées. Il s'agit, comme le rappelait, mardi, Abou Alaa, négociateur avec Israël et président de l'Assemblée palestinienne, de *« l'arrêt de la colonisation, l'arrêt des appropriations de terres palestiniennes, des démolitions de maisons et des confiscations des permis de résidence des Palestiniens de Jérusalem-Est »*. *« Le sujet des colonies n'a même pas été abordé »* lors de la rencontre de mercredi, qui *« a été centrée sur les questions de sécurité* [d'Israël] *et sur la reprise de la coopération bilatérale en ce domaine »*, a indiqué M. Bar Ilan.

Alors, s'interroge un notable de l'OLP à Jérusalem-Est, *« pourquoi Arafat s'est-il prêté en ce moment à une opération qui permet une nouvelle fois à Benyamin Netanyahou de dévier l'attention israélienne et internationale loin de ses dernières turpitudes jordaniennes ? »* Ancien membre de la délégation des négociateurs avec Israël et directeur de la dernière agence de presse palestinienne autorisée dans la partie arabe de la ville sainte, Ghassan Khatib répond en trois mots : *« Forte pression américaine. »*

Les Palestiniens *« n'ont rien obtenu et il semble que notre gouvernement soit sur le point d'abandonner ce qui fut le noyau des accords d'Oslo, l'arrêt de toute colonisation »*, déplore-t-il. De source diplomatique occidentale, on nourrit un peu les mêmes craintes et on indique que l'Autorité palestinienne *« n'attend pas grand-chose des discussions à venir »*.

« OUBLIER » LE RETRAIT MILTAIRE

De fait, rien n'est encore joué. Les deux parties se sont certes mises d'accord pour reprendre le travail dans les neuf sous-comités de suivi créés pour discuter des détails de mise en œuvre des accords conclus. Mais pour ce qui concerne la reprise du processus de paix proprement dit, désormais centré, avec le soutien de l'Amérique, autour de la proposition israélienne d'ouvrir, *« pour une période de six à neuf mois »*, des négociations intensives autour du statut définitif des territoires occupés – Jérusalem-Est comprise –, du sort des colonies juives et de celui des trois millions de réfugiés palestiniens qui ont tout perdu dans les guerres, les discussions doivent reprendre à Washington durant la troisième semaine d'octobre.

M. Nétanyahou souhaiterait que durant cette longue période de négociations intensives, les Palestiniens « oublient » les deux vagues de retraits militaires des territoires, prévus par les accords signés. Yasser Arafat, soutenu par les Etats-Unis, refuse. Il demande aussi que durant ces six à neuf mois, pas une seule maison nouvelle réservée aux Israéliens juifs ne soit ajoutée aux cent quarante-quatre colonies existantes. Sur ce point, Washington se contente de réclamer de M. Nétanyahou un *« arrêt de jeu »*, dont la consistance et la durée doivent encore être négociées.

En visite officielle à Washington, le président israélien Ezer Weizman a demandé, mardi, au président Clinton d'organiser une sorte de session intensive israélo-palestinienne *« à la Camp David »*, en référence aux négociations qui s'étaient terminées en 1979 par le traité de paix israélo-égyptien. M. Clinton *« craignant,* selon M. Weizman, *de se brûler les doigts »*, ne s'est pas montré très réceptif à l'idée.

Encouragé par une partie grandissante de la communauté juive de son pays à exercer une pression soutenue sur M. Nétanyahou pour qu'il respecte les engagements pris par ses prédécesseurs, le président américain s'est contenté de déclarer mercredi : *« J'espère, j'espère vraiment que les événements troublants des derniers jours* (allusion à la tentative d'assassinat perpétrée par le Mossad en Jordanie) [ont] *clarifié l'urgence de ramener le processus de paix sur les rails... »*

Patrice Claude

La mafia indienne s'enracine à Bombay

Après le jeu et la prostitution, la grande criminalité infiltre le cinéma et les professions libérales. La police est mise en cause pour son impuissance

Une vague d'assasinats, fin août, à Bombay, a attiré l'attention sur la criminalisation de la politique et des affaires au cœur même de la capitale économique de l'Inde. La mafia y impose un régime de peur, voire de terreur. Elle bénéficie de collusions avec certains partis politiques, et la police elle-même n'est pas au-dessus de tout soupcon. Un vent de panique souffle dans les milieux favorisés. La misère et l'urbanisation sauvage offrent un terreau favorable à l'éclosion d'un tel gangstérisme. Installés à Bombay depuis des années, les gangs élargissent aujourd'hui leur champ d'activités – notamment à l'immobilier et au cinéma – et durcissent leurs méthodes.

BOMBAY
de notre envoyée spéciale

« Bombay est devenu le Chicago des années 20 ou 30. La mafia contrôle chaque aspect de notre

REPORTAGE

La peur s'empare des nantis, qui s'efforcent de cacher leur richesse

vie. » Pour être quelque peu exagérée à ce stade, cette affirmation d'un homme d'affaires traduit le malaise grandissant qui s'est emparé de la capitale économique de l'Inde. Le meurtre, fin août, en plein jour et au centre du quartier des affaires, d'un important entrepreneur du bâtiment, une semaine après celui du « roi des cassettes musicales », a fait souffler un vent de panique parmi les nantis, ceux auprès desquels la mafia cherche aujourd'hui les moyens de sa subsistance.

« L'extorsion n'est pas une nouveauté à Bombay, affirme M. A.A. Khan, un ancien officier de police reconverti dans une agence de sécurité. *Mais le champ d'action de la mafia s'est accru et les sommes en jeu sont devenues beaucoup plus importantes.* » Présents à Bombay de très longue date, les gangs ont, au fil des ans et des changements économiques, diversifié leurs activités et durci leurs méthodes. Après que leurs aînés eurent épuisé les ressources des trafics en tout genre ou du jeu et de la prostitution, les gangs actuels se sont intéressés à l'immobilier, richesse inestimable à Bombay, puis au cinéma, et se tournent aujourd'hui vers tous ceux qui ont de l'argent, professions libérales incluses. *« Il ne fait pas bon en ce moment exposer sa richesse,* affirme Sujata, une jeune avocate. *Si vous achetez une voiture, une maison, ou même simplement redécorez votre maison, « ils » le savent. Vous recevez un appel et vous n'avez plus qu'à payer ou trouver quelqu'un de plus important pour vous protéger.* »

Censée assurer l'ordre et la loi, la police est, dans la plupart des cas, la dernière prévenue et la majorité des personnes menacées se gardent de l'informer. Les deux dernières personnalités assassinées avaient chacune reçu des demandes financières précises, assorties de menaces, mais aucune d'elles n'en avait averti la police. *« Nous n'avons pas confiance dans la police et nous avons peur qu'elle informe elle-même les gangsters »*, écrivent anonymement des habitants de Bombay, dans une lettre reçue récemment par plusieurs journaux. *« Il est évident que certains policiers ont des relations avec la mafia »*, confie un policier.

DÉPOLITISER LES FORCES DE L'ORDRE

Pressé par New Delhi de rétablir le règne de la loi sous peine de se faire dessaisir, le gouvernement de l'Etat du Maharashtra, dont Bombay est la capitale, a brusquement remplacé, fin août, le préfet de police et renvoyé dix-neuf officiers. Le nouveau chef de la police a, lui, averti qu'il était prêt à supprimer la pègre et a appelé les victimes de chantages à « coopérer » avec la police. En quelques jours, une dizaine de gangsters ont été tués par une police qui ne fait plus dans le détail. Une méthode qui reçoit globalement l'approbation des habitants interrogés. Rétablir la confiance de la population dans la police demandera toutefois du temps et, de l'avis général, la première chose à faire est de dépolitiser l'institution et de donner carte blanche à ses chefs pour agir.

« Quand le Shiv Shena – parti extrémiste hindou qui gouverne Bombay en alliance avec les nationalistes hindous du BJP (Bharatiya Janata Party) – *est lui-même un gang, comment voulez-vous que la police agisse ?*, s'interroge un éditorialiste. *Tous les partis politiques ont eu recours aux gangsters pour régler leurs comptes,* poursuit-il. *Ceux-ci ont su en profiter après.* » *« La criminalisation de la politique est la principale cause de la situation présente »*, écrit pour sa part, dans un article intitulé « Bombay devient-elle Chicago ? », M. B. G. Deshmukh, un ancien haut fonctionnaire.



« La plupart des personnes assassinées jusqu'à maintenant, affirme sous le sceau de l'anonymat un policier, *avaient des contacts avec la mafia.* » Secrétaire générale de l'association des producteurs de Bollywood, le Hollywood indien à Bombay, M. K. D. Shorey ne nie pas les contacts de certaines personnalités du cinéma avec les gangs. *« Mais,* dit-il, *il ne faut pas en exagérer l'ampleur.* » En moins de six mois toutefois, deux personnalités de Bollywood ont été tuées, une a échappé de peu à une tentative d'assassinat grâce à ses gardes du corps, et une douzaine sont menacées. Une situation qui a conduit le monde du cinéma à réduire son train de vie ostentatoire. *« Quand l'on sait que seulement 15 % des 800 films indiens produits annuellement – dont 125 à Bombay – font de l'argent, on peut s'interroger sur le financement du cinéma,* affirme un critique. *Il est évident que la mafia trouve dans le cinéma un bon moyen de recycler son argent.* »

La peur qui s'est emparée des nantis de Bombay fait l'affaire des officines de sécurité qui se développent à grande vitesse dans la ville. Après avoir ouvert sa compagnie en juillet 1996, M. Khan a déjà sept cents employés, gardes du corps armés ou non armés, qu'il loue pour des sommes variant entre 3 000 et 8 000 francs par mois. *« La demande s'est considérablement accrue ce dernier mois,* dit-il, *et je vois de plus en plus de gens totalement paniqués envahir mon bureau.* »

Pour M. Khan, qui a dirigé un temps la section antiterroriste de la ville, la seule et véritable solution pour venir à bout de la situation serait que le gouvernement lutte réellement contre la pauvreté. Bombay, qui abrite 60 des 100 plus grandes compagnies indiennes, continue en effet d'attirer chaque jour près d'un millier de déshérités à la recherche d'un emploi. *« 70 % des jeunes des bidonvilles n'ont pas d'emplois et constituent un réservoir inépuisable pour la mafia »*, affirme M. Khan.

En attendant, chacun tente d'échapper aux coups de téléphone menaçants, en se faisant le plus discret possible. *« Les affaires, pour l'instant, ne semblent pas affectées,* affirme un économiste. *Mais il est évident que, si la situation empirait, cela aurait des répercussions sur une économie déjà au ralenti.* »

Françoise Chipaux

De nouvelles preuves sur des massacres dans l'ex-Zaïre

BRUXELLES. L'observatoire international Human Rights Watch (HRW) et la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) ont affirmé, mercredi 8 octobre, détenir *« la preuve matérielle irréfutable »* de massacres perpétrés dans l'est de l'ex-Zaïre (République démocratique du Congo) par les troupes du président Kabila et leurs alliés rwandais. Les deux organisations *« ont photographié des fosses communes et des portions de route encore jonchées de corps en décomposition, dont des cadavres de femmes et d'enfants »*. Les organisations affirment en outre que dans tout le pays, des Congolais *« ont été forcés de participer à la disparition des preuves et ont été victimes d'intimidations, d'arrestations, de brutalités et d'assassinats afin de les empêcher de parler de ces massacres »*. Les deux organisations affirment, en outre, que les Etats-Unis *« connaissaient l'intention du Rwanda d'attaquer des camps de réfugiés »*, et que *« des témoins crédibles ont affirmé que des militaires américains ont entraîné et fourni une assistance à l'armée rwandaise sur le territoire congolais »*. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **ISRAËL : deux soldats** israéliens ont été tués au Sud libanais, mercredi 8 octobre, lors d'attaques menées par la milice chiite du Hezbollah, a annoncé un porte-parole de Tsahal. Six autres soldats ont été blessés, dont un gravement. D'après les services de sécurité libanais, un membre au moins de l'Armée du Liban-sud, milice libanaise auxiliaire d'Israël, a également été tué. L'année 1997 est d'ores et déjà la plus meurtrière pour l'armée de l'Etat juif depuis qu'il a créé une *« zone de sécurité »* dans cette partie du pays du Cèdre. – *(AFP.)*

■ **SIERRA LEONE : le conseil de sécurité de l'ONU** a imposé, mercredi 8 octobre, un embargo sur le pétrole et les armes à l'encontre de la Sierra Leone. Cette décision intervient plus de quatre mois après le coup d'Etat militaire qui a renversé le gouvernement du président Ahmed Tejan Kabbah. Le conseil *« exige »* que la junte militaire prenne *« immédiatement des mesures pour céder le pouvoir »*. – *(Corresp.)*

■ **SÉNÉGAL : les indépendantistes casamançais** du MFDC (Mouvement des forces démocratiques de Casamance) ont formellement démenti, mercredi 8 octobre, la mort de leur chef militaire, Salif Sadio, annoncée fin septembre par le journal gouvernemental *Le Soleil.* – *(AFP.)*

■ **ALGÉRIE : affirmant parler au nom d'Abassi Madani**, le fondateur du FIS, actuellement en résidence surveillée et donc sans possibilité de communiquer, Ahmed Zaoui, représentant exilé du Front à Bruxelles, a accusé l'Instance exécutive du FIS à l'étranger de *« capitulation »* face au régime algérien. Il a annoncé la mise sur pied, pour le remplacer, d'un Conseil de coordination du FIS à l'étranger. – *(AFP, Reuter.)*

■ **INDONÉSIE : après la Thaïlande**, l'Indonésie a fait appel, mercredi 8 octobre, à l'assistance du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale. Depuis son flottement le 14 août, la roupie indonésienne a perdu 28 % de sa valeur par rapport au dollar. Toutefois, le programme d'aide à Djakarta devrait être plus réduit : il pourrait se situer dans une fourchette de 4 milliards à 6 milliards de dollars (24 à 36 milliards de francs), alors qu'une aide de 17,2 milliards a été accordée à Bangkok à la mi-août. – *(Corresp.)*

Helmut Kohl commande 180 avions de combat Eurofighter

Un axe Bonn-Londres se dessine dans l'aéronautique

BONN
de notre correspondant

C'est la plus grande commande militaire jamais réalisée par la Bundeswehr. Le cabinet du chancelier Helmut Kohl a décidé, mercredi 8 octobre, de commander 180 Eurofighter, l'avion de combat européen concurrent du Rafale de Dassault, pour 23 milliards de marks (77 milliards de francs). Les appareils, 140 chasseurs et 40 chasseurs-bombardiers, assemblés par l'allemand Dasa, seront livrés entre 2002 et 2014.

La décision allemande ouvre la voie à la production en série de cet appareil, dont le premier prototype a volé en mars 1994. Au total, 620 avions seront construits pour la défense des quatre pays partenaires (Allemagne, Grande-Bretagne, Italie, Espagne), contre 765 prévus initialement. Décidée en 1988 avant la fin de la guerre froide, la construction de cet avion avait sans cesse été repoussée, notamment pour des raisons budgétaires. Chaque appareil coûtera, production et développement compris, 125,4 millions de marks (420 millions de francs). La Cour des comptes allemande avait dénoncé en septembre les dérives budgétaires du programme, reproché à l'avion d'être dépassé et avait suggéré au gouvernement de ne commander dans un premier temps que 100 appareils. Celui-ci est passé outre.

Le ministère de la défense va devoir rogner sur d'autres budgets : la modernisation de missiles Patriote est repoussée, l'armée de l'air n'obtiendra pas de nouveaux hélicoptères Super Puma ou d'avions de transport de troupes Challenge. La commande d'un navire pour la marine est repoussée, une autre annulée. *« Il ne va plus y avoir que des avions dans l'armée allemande »*, commente une spécialiste du secteur.

ENJEUX INDUSTRIELS

Le Parti libéral (FDP), partenaire de la coalition de M. Kohl, avait vivement contesté l'Eurofighter, suggérant d'affecter son coût au désendettement de l'Etat. La commande était bloquée, le FDP menaçant de voter contre au Parlement. La situation s'est dénouée, notamment grâce aux gages qu'a donnés M. Kohl à ses alliés en décidant de baisser en 1998 l'impôt de solidarité en faveur des Länder de l'Est. Les parlementaires libéraux devraient, à quelques exceptions près, approuver la décision qui doit être soumise au Bundestag courant novembre.

Au-delà des aspects de défense, les enjeux immédiats sont industriels. Le gouvernement affirme que cette décision permettra de créer 18 000 emplois en Allemagne. Une centaine d'entreprises allemandes devraient bénéficier de la manne militaire. Argument classique pour défendre les commandes de l'armée, l'Etat affirme qu'il récupérera 70 % des sommes investies en impôts et cotisations sociales.

La commande va donner un coup de fouet aux partenaires industriels qui construisent l'appareil : British Aerospace (37,5 %), Dasa (30 %), l'italien Alenia (19,5 %) et l'espagnol Casa (13 %). Elle permet d'approfondir la coopération entre les spécialistes de la défense européens. A l'heure où l'Europe doit faire face à la concurrence du géant de l'aéronautique civile et militaire Boeing-McDonnell-Douglas, les Européens s'accordent sur la nécessité de regrouper leurs forces, dans l'aéronautique civile – c'est la restructuration du consortium Airbus –, mais aussi militaire.

La concurrence entre le programme Eurofighter et le programme Rafale, due à l'incapacité des partenaires européens à s'entendre dans les années 80 sur un projet commun, ne peut que donner des avantages aux Américains sur le marché mondial de l'armement. Les choses progressent à pas de fourmi, chaque pays voulant arriver le mieux armé possible à la table des négociations. Les Français auraient préféré avoir résolu le problème de la fusion entre Aérospatiale et Dassault avant de discuter. Les Allemands, avec l'Eurofighter, renforcent leur point faible qu'était l'aéronautique militaire. Ragaillardis, ils peuvent aujourd'hui, par la voix du ministre de la défense, Volker Rühe, inviter les français à rejoindre l'axe Londres-Bonn qui se dessine dans l'aéronautique.

Ar. L.

Le Rafale français en service après 2001

La France a prévu d'investir 4,9 milliards de francs en 1998 pour le développement du Rafale, l'avion concurrent de l'Eurofighter. La mise au point de cet appareil, qui se veut polyvalent et remplace cinq types d'avions aujourd'hui en service, devrait coûter 47 milliards de francs, le quart étant à la charge des industriels. La première flottille à bord du porte-avions *Charles-de-Gaulle* devrait être opérationnelle en 2001 et le premier escadron en 2005 dans l'armée de l'air. Les livraisons devraient s'étaler jusqu'en 2019. A l'exemplaire, le prix à la production du Rafale de série est de l'ordre de 320 millions de francs, celui du Mirage 2000 étant de 200 millions. Le coût global de possession – c'est-à-dire les dépenses occasionnées par le développement, l'industrialisation, l'entretien et la durée de vie opérationnelle calculés sur vingt ans – d'une flotte de 294 Rafale, toutes versions confondues, est de l'ordre de 200 milliards de francs.

Les 1 000 milliards de marks investis à l'est de l'Allemagne n'ont pas pu endiguer le chômage

Un cinquième de la population est sans emploi dans l'ex-RDA

Les statistiques publiées mardi 7 octobre par l'Office fédéral du travail de Nuremberg, témoignent de la persistance, dans l'est de l'Allemagne, d'un taux de chômage très élevé : 19,2 % de la population active. Les sommes considérables qui ont été dégagées depuis la réunification pour relancer l'activité économique et financer des emplois publics dans l'ex-RDA n'ont pas donné les résultats attendus.

BONN
de notre correspondant

Jamais les promesses du chancelier Helmut Kohl, qui s'était engagé à diviser par deux le chômage en Allemagne d'ici à l'an 2000, n'ont paru aussi vaines. L'objectif affiché en mai par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux de créer, à partir de 1998, 100 000 emplois supplémentaires par an dans les territoires de l'ancienne RDA semble chaque mois plus difficile à atteindre, lorsque paraissent les chiffres du chômage. Les statistiques publiées mardi 7 octobre n'ont pas dérogé à la règle. Elles montrent une nouvelle dégradation du chômage, qui frappe désormais 11,7 % de la population active, contre 11,6 % le mois précédent, en données corrigées des variations saisonnières. Si la situation n'a guère évolué dans l'ouest du pays en septembre (taux de chômage de 9,9 %), elle n'en finit pas de se dégrader dans les nouveaux Länder (19,2 %, contre 18,8 % en août).

L'ancienne Allemagne de l'Est souffre de la récession qui frappe le bâtiment, après le boom consécutif à la réunification. En un an, 15 % des effectifs du secteur ont disparu, soit plus de 60 000 emplois. L'ex-RDA subit aussi la baisse du nombre des emplois d'intérêt collectif subventionnés parfois intégralement par l'Etat (*Arbeitsbeschaffungsmassnahmen* ou ABM), qui sont passés, selon les syndicats, de 191 000 fin 1996 à 156 000 aujourd'hui. *« Si l'on compte les emplois subventionnés et les départs en préretraite, le chômage réel frappe près de 30 % de la population active »*, juge sévèrement un haut fonctionnaire.

Si le fond semble avoir été touché à l'ouest de l'Allemagne, la situation devrait encore se dégrader à l'Est. Car, contrairement à leurs concurrentes occidentales, les entreprises de l'Est ne profitent guère de la hausse actuelle des exportations, tirée par la baisse du mark. Les nouveaux Länder n'exportent que 12 % de leur produit intérieur brut, contre 31 % pour les anciens Länder, selon les statistiques de l'OCDE. Un écart qui s'explique par la faiblesse du tissu industriel de l'Est et le manque de compétitivité de ces entreprises sur les marchés internationaux. Les créations d'emplois induites par les exportations, si elles se réalisent, auront surtout lieu à l'Ouest.

Sept ans après la réunification, cette contre-performance est décevante au regard des sommes gigantesques qu'a englouties l'Allemagne pour moderniser le pays modèle de l'ancien bloc communiste : 1 000 milliards de deutschemarks depuis 1990, soit chaque année près du tiers du PIB des territoires de l'Est. *« La totalité du plan Marshall représente en marks d'aujourd'hui entre 30 et 40 milliards de marks. C'est ce que nous transférons à l'Est en quelques mois*, explique Jürgen Aretz, chargé à la chancellerie des nouveaux Landers. *Mais le plan Marshall a servi uniquement à des investissements productifs. »*

Les tranferts à l'Est depuis la réunification ont en effet surtout servi à reconstruire les infrastructures du pays et à financer la solidarité avec les Allemands de l'Est : retraite, Sécurité sociale, chômage. *« Nous avons créé autant de lignes de téléphone en un an que la RDA depuis la guerre. Nous avons reconstruit 700 kilomètres d'autoroutes et 8 000 kilomètres de routes, rénové une maison sur trois. Les retraités de RDA, qui touchaient sous l'ancien régime entre 400 et 600 marks-Est de retraite par an, perçoivent aujourd'hui 1 700 marks »*, explique M. Aretz, qui ne tarit pas d'exemples sur les efforts consentis – à juste titre selon lui – pour les populations de l'Est. En revanche, les investissements productifs de l'Etat ont été beaucoup plus limités (entre 11 et 12 milliards de deutschemarks par an, selon l'hebdomadaire *Die Zeit*).

POLITIQUE DE RATTRAPAGE

Selon les cas, l'Etat allemand est accusé d'avoir trop favorisé le travail ou, au contraire, trop le capital. *« Contrairement au travail, le coût du capital est très faible dans les nouveaux Länder, grâce aux subventions et aux avantages fiscaux accordés par le gouvernement fédéral. En conséquence, les industriels ont surtout fait des investissements de rationalisation de l'outil productif, pour substituer le capital au travail, plutôt que des augmentations de capacité créatrices d'emplois »*, juge un économiste. C'est ainsi que le pays a accordé des subventions considérables à des industries très capitalistiques, comme la raffinerie de Leuna, l'usine de Saxe de Volkswagen ou les chantiers navals de la Baltique, relativement peu créateurs d'emplois.

Lorsqu'il subventionne l'emploi, l'Etat est aussi critiqué. Les emplois d'intérêt collectif (ABM), qui permettaient à des demandeurs d'emploi de travailler pour diverses associations, communes, églises, administrations, petites entreprises, etc, coûtent à l'Etat près de 10 milliards de deutschemarks par an. L'Institut de recherche économique de Halle (IWH) estime que les entreprises subventionnées ont été peu incitées à investir, qu'elles ont eu tendance à utiliser une pléthore de main-d'œuvre sur des machines obsolètes. Conséquence perverse, lorsque vient la fin de la subvention, le salarié a été mal formé : il ne retrouve pas plus facilement un emploi à durée déterminée qu'un chômeur.

Fondamentalement, l'industrie de l'Est ne décolle pas car elle n'est pas assez productive : elle n'a que 55 % de la productivité de l'Ouest, même si celle-ci a été doublée depuis le début de la décennie. Surtout, ses coûts salariaux sont trop élevés (75 % de ceux de l'Ouest), conséquence économiquement malheureuse, mais justifiable socialement, de la politique de rattrapage des salaires entre les deux régions. Certains industriels préfèrent donc investir dans les autres pays d'Europe de l'Est, où la main-d'œuvre est moins chère. Les optimistes pensent toutefois qu'un tissu de PME est-allemandes est en train d'émerger et qu'elles pourront, à terme, recréer les 1,7 million d'emplois perdus à l'Est depuis 1991.

Arnaud Leparmentier

La Suède confirme son refus d'adopter l'euro dès 1999

L'opposition conservatrice réclame la tenue d'un référendum

STOCKHOLM
correspondance en Europe du Nord

Le gouvernement suédois devait présenter au Parlement, vendredi 10 octobre, une proposition de loi entérinant le refus du pays d'adhérer à l'Union économique et monétaire (UEM) dès son lancement, en janvier 1999. Cette décision, qui suit la ligne fixée en juin par le premier ministre social-démocrate, Göran Persson, est en contradiction avec l'engagement pris par la Suède, lors de son entrée dans l'Union, en 1995, de reprendre à son compte le traité de Maastricht. Mais M. Persson est conscient de l'impopularité actuelle de la monnaie unique dans le royaume, principalement parmi ses troupes.

Cette ligne ultra-prudente devrait être confirmée par l'Assemblée en décembre. D'autant plus facilement que les deux partis d'opposition (conservateur et libéral), qui espéraient encore pouvoir convaincre la Suède de prendre le train de le la monnaie unique à son départ, y ont renoncé. Ils ont rejoint, mercredi, le camp de ceux qui réclament un référendum. Le chef du Parti conservateur, Carl Bildt, a suggéré que le peuple soit consulté sur la question dès juin 1999, en même temps que les élections européennes. Une façon pour lui de prendre l'initiative et de ne pas perdre trop de temps sur la route de l'Union monétaire.

Le premier ministre a flairé la manœuvre, en estimant trop hâtive la tenue d'une telle consultation, six mois seulement après le lancement de l'UEM. Il n'en demeure pas moins qu'une éventuelle volte-face britannique sur le dossier pourrait pousser les Suédois à revoir leurs positions plus tôt que prévu. C'est ce qu'avait laissé entendre Göran Persson, fin septembre, à Bruxelles. L'essentiel pour lui, dans l'immédiat, est toutefois d'éviter que la monnaie unique ne se retrouve au centre de la campagne électorale en vue des législatives de septembre 1998. Pour les gagner, le chef du gouvernement minoritaire a ressorti les recettes sociales-démocrates classiques, qui pourraient être à même de faire oublier les critiques formulées à son égard jusque dans son électorat traditionnel.

Le premier ministre a donc multiplié les cadeaux ces dernières semaines : rétablissement de certaines bonnes vieilles prestations de l'Etat-providence, réduction du nombre de contribuables assujettis à un impôt « spécial crise », mesures destinées aux chômeurs... Au total, 9 milliards de couronnes (7 milliards de francs), habilement saupoudrés ici et là. Les allocations familiales seront relevées de 110 couronnes (86 francs) par mois et par enfant. Les allocations chômage et maladie seront de nouveau portées à 80 % du salaire (contre 75 Nº 16392tuellement). Les visites chez le médecin seront gratuites pour les jeunes de moins de vingt ans, etc.

TAUX DE CHÔMAGE DE 8,4 %

Autant de baume sur les plaies de nombreux électeurs lassés par une courbe du chômage qui ne parvient pas fléchir. Cette année, ce taux devrait s'élever à 8,4 % de la population active (sans compter les personnes en formation). Or Göran Persson avait promis de le réduire à 4 % d'ici à l'an 2000.

Les conservateurs de Carl Bildt ont su tirer profit de ce point faible, à tel point qu'ils font quasiment jeu égal avec les sociaux-démocrates dans les sondages. L'un des soucis de l'ancien haut représentant en Bosnie, qui a effectué une rentrée politique tout en modération, sera d'attirer de nouveau à lui le petit Parti centriste (ex-agrarien) d'ici aux élections. Ce dernier a annoncé qu'il cessait de coopérer avec le gouvernement, pour se redonner une image indépendante pendant la campagne. Göran Persson souhaiterait néanmoins retrouver cet allié après le scrutin. Il y a mis le prix : la fermeture de deux des douze réacteurs nucléaires du royaume avant l'été 2001.

COMPTES PUBLICS ÉQUILIBRÉS

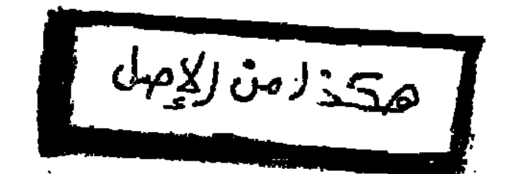
Le premier ministre a, dans le même temps, beau jeu de vanter l'assainissement des finances publiques. Le déficit budgétaire pour 1997 sera limité à 1,9 % du produit intérieur brut (contre 13 % au début des années 90), pour une croissance de 2,3 %, une inflation de 1,1 % et une monnaie stabilisée. Mieux encore, les comptes publics devraient être équilibrés en 1998, avant de dégager régulièrement des excédents (0,5 % en 1999 et 1,5 % du PIB en 2000).

Telles sont du moins les prévisions du ministère des finances, présentées le 19 septembre dans le cadre du projet de budget 1998. Pour un peu, le royaume scandinave remplirait tous les critères de Maastricht. Seule la dette publique reste au-dessus du seuil imposé (77 % cette année, 74 % en 1998).

Benoît Peltier







L'invalidation du scrutin présidentiel en Serbie bouleverse le jeu des partis politiques

Le pays n'a plus aujourd'hui ni président ni gouvernement

La commission électorale de Serbie a officiellement confirmé, mercredi 8 octobre, l'invalidation, pour cause de taux de participation insuffisant (48,97 %), de l'élection présidentielle du 5 octobre. Vojislav Seselj, le leader extrémiste du Parti radical, a remporté 1 733 859 voix, soit 49,1 % des *suffrages exprimés, et Zoran Lilic, le candidat de* la coalition du président Milosevic, 1 691 354 voix, soit 47,9 % des suffrages exprimés.

BELGRADE
de notre envoyé spécial

L'annulation de l'élection présidentielle *qui s'est tenue dimanche* 5 octobre en Serbie provoque un véritable tremblement de terre dans les états-majors politiques du pays. Les stratégies de tous les partis sont bouleversées, celle du parti de Slobodan Milosevic comme celle des ultra-nationalistes de Vojislav Seselj ou des mouvements dirigés par Vuk Draskovic et par Zoran Djindjic. Si l'annulation du scrutin pour raison d'abstention massive avait été envisagée par tous, personne n'y croyait vraiment et, surtout, nul n'en avait imaginé les conséquences.

Le premier problème est celui de la vacance *du pouvoir. La Serbie* n'a plus ni président ni gouvernement. L'Assemblée nationale élue le 21 septembre ne s'est pas en*core constituée. C'est en* principe son président qui doit assurer l'intérim en cas d'empêchement à la présidence de la République. Mais le président de l'Assemblée n'a pas *encore été désigné* ; *aucun* parti ne disposant de la majorité, tractations et empoignades sont à prévoir entre les députés de la coalition au pouvoir (socialistes, gauche et Nouvelle Démocratie) et ceux de l'opposition (Radicaux de Vojislav Seselj et Mouvement du renouveau serbe de Vuk Draskovic *principalement*).

Dans ce contexte, « l'homme fort » de l'ex-Yougoslavie, Slobodan Milosevic, président depuis le mois de juillet de la République fé*dérale yougoslave* (RFY, Serbie et Monténégro), ne dispose que de pouvoirs *constitutionnels* très restreints. Son prédécesseur, Zoran Lilic, n'officiait le plus souvent que comme porteur de gerbes ou de décorations. De plus, la *défaite* de ce même Zoran Lilic, dimanche, à l'élection présidentielle de Serbie, et la montée de l'opposition au *Monténégro ont considérable*ment affaibli la marge de manœuvre de Slobodan Milosevic.

UNE MANIPULATION

Devant ce vide du pouvoir, et la perspective d'une nouvelle élection présidentielle dans les trois *mois, les partis politiques* doivent s'organiser et adapter leur stratégie face à l'autre résultat marquant du scrutin de dimanche : la montée en puissance de l'extrême droite nationaliste. L'hypothèse d'une manipulation de dernière minute conduite par le régime pour éviter l'élection de Vojislav Seselj est fréquemment évoquée à Belgrade.

Le scénario présenté le soir même des résultats par le dirigeant *radical paraît plausible* à de nombreux commentateurs : selon Vojislav Seselj, les socialistes de Milosevic auraient, dans un premier temps, « bourré les urnes » en provenance *de la province du Kosovo* (où les quelque 90 % d'Albanais boycottent tous les scrutins), pour ensuite faire marche arrière lors*qu'ils se sont aperçus que cette* manœuvre aurait pour conséquence une participation supérieure à 50 %, donc la validation d'un scrutin qu'ils allaient perdre. *Ces spéculations sont par défini*tion invérifiables. En revanche, *chacun a remarqué que* les socialistes ont reconnu avec une célérité très inhabituelle leur défaite et l'invalidation du scrutin.

Le *Parti socialiste doit* maintenant trouver d'urgence un nouveau candidat. L'échec de Zoran Lilic et sa piètre prestation face à *Vojislav Seselj lors du débat télé*visé qui a précédé le scrutin le disqualifient a priori. Or Zoran Lilic représentait pour Slobodan Milo*sevic l'assurance d'une fidélité* qu'il va lui être difficile de retrouver chez un autre candidat. Le futur prétendant à la présidence de*vra être à la fois* capable de l'emporter et suffisamment souple pour ne pas risquer de faire de l'ombre au président fédéral.

Les radicaux de Vojislav Seselj, forts de leur score mais *quelque* peu dépités d'avoir manqué de peu la victoire, veulent en découdre au prochain scrutin. Le lea*der de l'extrême droite a déjà fait* savoir qu'il était candidat et que, cette fois, on ne l'éliminerait pas facilement. *« Il est passé trop près de la victoire pour pouvoir maintenant y renoncer, et il se battra jusqu'au bout »*, commente un observateur.

COALITION BRISÉE

Cette perspective oblige les opposants démocrates à remettre en question pour le prochain scrutin *leur mot d'ordre de boycottage* et à présenter un candidat rassemblant un large « front populaire ». *« Si nous ne le faisons pas,* reconnaît le président du Parti dé*mocrate, Zoran Djindjic, nous serons accusés de faire le lit des ultranationalistes. »* Mais les dégâts causés dans la coalition Ensemble par les rivalités entre chefs ont considérablement diminué la cré*dibilité de cette opposition dans* l'électorat.

Une partie de cette coalition Ensemble qui, l'année dernière, avait *pris* en main la contestation de rue, est en pleine crise : il *s'agit* de celle du Mouvement serbe du renouveau, dont le chef, Vuk Dras*kovic, a décidé de « lâcher »* son ancien allié Zoran Djindjic, et de précipiter, à l'aide des socialistes, son limogeage de la mairie de Belgrade. Vuk Draskovic a d'autre part subi un échec cuisant dès le premier tour de l'élection présidentielle, le 21 septembre. Depuis, il ne cesse de répéter, malgré – ou *à cause de – son isolement crois*sant, qu'il veut se *« représenter pour être, cette fois, élu président de Serbie »*. Une ambition alliée à une *trahison qui prive feue la coalition* Ensemble de toute possibilité de se reconstituer.

Dans tous les états-majors, les réunions *se* multiplient pour envisager tous les cas de figure. Et ces derniers sont nombreux tant les alliances, même contre nature, et les changements d'étiquette ont tou*jours été pratique courante dans* les principaux partis en Serbie. *« Il n'est pas exclu non plus*, explique un observateur, *que tout cela traîne en longueur beaucoup plus longtemps. Car la loi et les règlements, ici, sont tellement pointilleux et compliqués qu'ils permettent toutes les interprétations. Mais il ne faut pas oublier que cette situation, pour ubuesque qu'elle soit, reste dangereuse. »*

Denis Hautin-Guiraut

Fidel Castro se dit prêt à tout « sauf à renoncer au socialisme »

LA HAVANE. Les autorités cubaines *« sont ouvertes à toutes les possibilités économiques, à part celle de renoncer au socialisme (...) »* a déclaré, mercredi 8 octobre, Fidel Castro devant le 5e congrès du Parti communiste cubain (PCC), à La Havane.
Dans un discours-fleuve de près de sept heures le premier secrétaire du PCC a justifié les libertés prises avec l'orthodoxie communiste depuis le précédent congrès en 1991, en affirmant que *« le parti communiste cubain est libre (...) de faire quelques concessions admissibles pour atteindre ses objectifs révolutionnaires »*. En dépit des concessions faites au nom du pragmatisme, Fidel Castro a affirmé sa conviction que le capitalisme *« n'a pas et ne peut pas avoir d'avenir moral, politique ou même économique »*. *« C'est un système qui appartient à la préhistoire »*, a-t-il affirmé. – *(AFP.)*

La communauté de Sant'Egidio soutient la proposition italienne de médiation en Algérie

VENISE. Une centaine de dignitaires musulmans, juifs, bouddhistes, chrétiens, hindous ont participé, du 5 au 7 octobre à Padoue et Venise, à une rencontre largement consacrée à l'Algérie, organisée par la communauté de Sant'Egidio, qui regroupe dix mille catholiques, majoritairement laïcs, en Italie et dans le monde.
Les participants se sont prononcés en faveur de la proposition de médiation faite le 4 octobre aux autorités algériennes par Lamberto Dini, ministre italien des affaires étrangères, qui a été accusé d'« *ingérence* » par Alger. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **RUSSIE : Boris Eltsine** *a démis de ses fonctions son représen*tant en Tchétchénie, Ivan Rybkine, a indiqué mercredi 8 octobre un communiqué du Kremlin. Cette révocation intervient une semaine après l'expulsion, par les dirigeants tchétchènes, du personnel de la mission russe présente dans la République indépendantiste. M. Rybkine conserve toutefois son poste de secrétaire du Conseil de sécurité russe. – *(Reuter.)*

■ **KOSOVO : plusieurs professeurs d'université**, enseignants et chercheurs français – dont Paul Garde et Pierre Hassner – lancent un appel, afin que le régime de Belgrade permette aux étudiants et lycéens de la majorité albanaise du Kosovo de retourner dans les locaux de leurs écoles et universités fermés par le pouvoir serbe depuis 1989. (Contacter Marie-France Allain, revue *Esprit*, 01 48 04 92 90).

■ **DÉVELOPPEMENT : sur le thème « La Faim, une arme »**, Action contre la faim (ACF), l'une des principales ONG françaises, organise le 15 octobre à Paris un colloque qui réunira, entre autres invités, Mohammed Sahnoun, envoyé spécial des Nations unies pour la région des Grands Lacs, Roberto Garreton, rapporteur spécial de l'ONU dans la république démocratique du Congo, Michel Rocard, l'ancien premier ministre, et Ahmedou Ould Abdallah, secrétaire exécutif de *Global coalition for Africa* (tél. : 01 53 80 88 88).

Les dix Croates qui se sont rendus au Tribunal pénal international plaident non coupables

LA HAYE
de notre correspondant

Les dix Croates qui se sont ren*dus, lundi 6* octobre, au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI) basé à La Haye, ont comparu mercredi pour la première *fois. Ils ont tous indiqué* qu'ils plaidaient non coupables pour les crimes retenus contre eux. Considéré comme le chef de ce groupe, Dario Kordic (trente-sept ans), ancien président de la Communauté démocratique croate de Bosnie (HDZ), est accusé de crimes contre l'humanité et de graves *violations des lois et cou*tumes de la guerre pour des exactions commises, pendant le conflit croato-musulman, dans la vallée de la *Lasva* en Bosnie centrale. Il s'est estimé, par la voix de son avocate, *« responsable mais pas coupable »*. Les trois autres dirigeants croates, Pero Skopljak (cin*quante-quatre* ans), chef de la police de Vitez au moment des faits, Ivan Santic (cinquante-cinq ans), maire de Vitez à l'époque, et Mario Cerkez (trente-huit ans), officier *supérieur des forces croates en* Bosnie (HVO) pendant le conflit, ont adopté la même attitude, ainsi que les six anciens soldats du HVO, *l'armée croate de Bosnie*.

Tous sont accusés pour des faits datant de 1993-1994, lorsque l'armée croate a attaqué la région de Vitez, et notamment le village d'Ahmici, où vivaient de nombreux Musulmans bosniaques. Selon les deux actes d'accusation liés à ces événements, *« le HVO a d'abord bombardé Ahmici. Chaque maison musulmane a été incendiée et de nombreux civils désarmés ont été délibérément et systématiquement exécutés. Au moins 103 civils ont été tués, dont 33 femmes et enfants. Avant l'attaque du 16 avril 1993, 356 des 466 habitants du village étaient Musulmans. Après, il n'en restait plus un seul »*.

Les accusés, contrairement à certains autres déjà jugés à La Haye, ne sont pas des lampistes. M. Kordic, ainsi que le général Tihomir Blaskic, *qui s'est livré* en avril 1996 et dont le procès, lié au même dossier, a déjà commencé, *« détenait pouvoir, influence, autorité et contrôle »*, relève le TPI. *« Il se présentait comme un colonel du HVO ; revêtait un uniforme du HVO ; annulait les accords de cessez-le-feu lorsque les conditions ne lui convenaient pas ; donnait des ordres pour l'arrestation ou la libération de Musulmans importants détenus par le HVO ; négociait le passage de convois humanitaires »*, poursuit l'acte d'accusation.

Pour la première fois, dorment dans la prison du TPI des personnes formant presque toute la chaîne de responsabilité impliquée dans un événement de la guerre en Bosnie, depuis les exécutants jusqu'au chef politique, en passant par de hauts responsables de l'armée, de la police, et de l'administration.

La tenue de ce procès représente *une victoire certaine pour* l'application de la justice internationale. En effet, jusqu'à récemment, Dario Kordic narguait le TPI. Inculpé de*puis* le 10 novembre 1995, il *vivait* luxueusement à Zagreb et, apparemment, en toute impunité. A son départ de Split, Dario Kordic avait *déclaré que lui et les siens* se sont livrés *« volontairement »*, *« pour prouver devant Dieu et les Croates »* qu'ils sont *« innocents »*. *Mais pour* cela, il aura *fallu que* les autorités de Zagreb soient soumises à d'intenses pressions de la part de la Communauté internationale, et particulièrement des Etats-Unis. La réaction de James Baldwin, porte-parole du secrétaire d'Etat américain Madeleine Albright, fortement impliquée dans l'arrestation des criminels de guerre, est claire. Qualifiant de *« positif »* le changement d'attitude des autorités de Zagreb, M. Baldwin a *affirmé que cela sera « pris en considération »* lorsque la Croatie demandera des crédits. Un prêt de 30 millions de dollars accordé par la Banque mondiale à Zagreb est actuellement bloqué par Washington.

Alain Franco



SOCIAL La conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail se tiendra, vendredi 10 octobre à l'hôtel Matignon. Martine Aubry, ministre de l'emploi, estime que les 35 heures « *ne doivent pas porter atteinte à la compétitivité des entreprises* ». ● LES SYNDICATS s'interrogent sur la volonté réelle du gouvernement d'instaurer rapidement la semaine



de 35 heures. La CGT, FO et la CFDT réclament une date-butoir et mettent les pouvoirs publics en garde contre un échec de *la conférence*. ● LIONEL JOSPIN, qui avait proposé en 1995 une « *conférence salariale* », a peu à peu élargi l'objet de cette réunion à l'emploi et au temps de travail. ● LES SYNDICATS de GIAT-Industries à Roanne sont réservés sur la réduction du temps de travail opérée dans l'arsenal.

La prudence de M. Jospin sur les trente-cinq heures inquiète les syndicats

Le gouvernement estime que la semaine de trente-cinq heures ne doit « pas porter atteinte à la compétitivité des entreprises ». Martine Aubry veut s'attaquer aux heures supplémentaires. Plusieurs syndicats réclament une loi-cadre et une date-butoir

TROUVONS « *des solutions nouvelles et audacieuses* » pour atteindre un « *objectif primordial* » : « *améliorer la situation de l'emploi dans notre pays* » ! C'est dans cet état d'esprit que le premier ministre, dans sa lettre d'invitation, demande aux partenaires sociaux de se rendre à la conférence sur l'emploi, les salaires et le temps de travail, qui doit se tenir, vendredi 10 octobre, à Matignon. Lionel Jospin donne ainsi le ton et fixe la priorité de ce sommet social, où il sera entouré de Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, de Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, et de Christian Sautter, secrétaire d'Etat au budget.

A raison de trois personnes par délégation, les syndicats (CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC) et le patronat (CNPF, CGPME, UPA-artisans, UNAPL-professions libérales, FNSEA-agriculteurs) aligneront trente délégués dans la salle du Conseil où avaient été signés, en juin 1936, les accords de Matignon, alors que le pays était paralysé par la grève générale. M. Jospin ne dévoilera pas d'emblée la position du gouvernement, notamment sur le calendrier du passage aux 35 heures, pour ne pas donner à ses interlocuteurs le sentiment que la partie est jouée avant même d'avoir commencé. Le premier ministre n'en souhaite pas moins « *fixer un cap* », pour reprendre sa propre expression. Ce cap sera annoncé à la fin de la journée, même s'il semble exclu qu'il fixe une date-butoir pour le passage aux 35 heures.

Cette stratégie a été définie de manière à ce que les choix gouvernementaux n'hypothèquent pas l'avenir des négociations que M. Jospin souhaite voir s'ouvrir dans les branches professionnelles et les entreprises sur le temps de travail, les bas salaires, la retraite anticipée de certains salariés et l'embauche de jeunes. Ce dernier point est capital. Alors que l'emploi salarié s'est accru de 600 000 personnes entre 1990 et 1997, note un document publié, mercredi, par le ministère de l'emploi, celui des jeunes de moins de vingt-six ans « *a diminué de plus de 700 000 pendant la même période* », leur part dans l'ensemble de l'emploi salarié passant de 20 % à 14 %.

« UNE VOIE PARMI D'AUTRES »

Dans l'immédiat, M. Jospin poursuit donc un objectif simple : faire en sorte que la conférence marque le renouveau du dialogue social, qu'il juge aujourd'hui en déshérence. Responsables patronaux et syndicaux devront donc sortir de ce sommet avec la conviction que les négociations doivent être poursuivies. Au patronat, qui reste le partenaire le plus hostile aux projets du gouvernement et le plus imprévisible, M. Jospin veut montrer que la démarche retenue est pragmatique, même s'il lui rappelera que son objectif est bien d'arriver progressivement aux 35 heures hebdomadaires. Dans un entretien au *Nouvel Observateur*, Mme Aubry se montre apaisante, déclarant à trois reprises qu'il *ne faut « pas porter atteinte à la compétitivité des entreprises »* et que la baisse du temps de travail est « *une voie, parmi d'autres; pour réduire le chômage* ».



Négociations décentralisées, traitement différencié pour les PME, aides aux patrons, et même « *une aide supplémentaire pour ceux qui veulent aller plus loin, au-delà des 35 heures* », selon Mme Aubry : le gouvernement n'arrivera pas les mains vides à la conférence. Les heures supplémentaires seront aussi « *un des éléments-clés* » des négociations suivant ce sommet, a affirmé Mme Aubry, mercredi, devant les députés. Elles représentent de 200 à 400 millions d'heures par an et l'équivalent de 110 000 à 230 000 emplois à temps plein. Une baisse de leur nombre permettrait, notamment, l'embauche des jeunes. Or, depuis des années, le patronat et les syndicats n'ont pas obtenu de leur base un mandat pour négocier des « heures sup » qui donnent de la flexibilité aux entreprises et un surcroît de revenus aux salariés.

Si l'on amadoue le patronat, que donner aux syndicats, qui sentent le gouvernement de plus en plus hésitant sur les 35 heures ? A la CGT et FO, qui réclament une nouvelle hausse du SMIC, après celle de 4 % en juillet, le gouvernement ne peut qu'opposer un refus poli. En revanche, il a déjà fait savoir qu'il souhaitait une relance des négociations sur les bas salaires. Mme Aubry a aussi assuré qu'un dossier sur lequel les syndicats s'accordent devrait avancer vendredi : le départ avant soixante ans de certains salariés ayant au moins quarante ans de cotisation-retraite, et qui n'ont toujours pas droit à l'allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE). Il faudra toutefois que l'Etat s'engage dans cette extension de l'ARPE, aujourd'hui exclusivement financée par le régime d'assurance-chômage. Pour le reste, les syndicats sont dans l'expectative et mettent le gouvernement en garde contre les risques d'une déception au soir de la conférence. Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, multiplie les déclarations – mardi sur Europe 1, mercredi dans *La Croix* – pour défendre une loi-cadre fixant la date-butoir pour les 35 heures au plus tard au 1er juillet 1999. Nicole Notat, secrétaire générale de la CFDT, laisse aussi poindre son inquiétude. « *Ni pessimiste, ni optimiste* », déclare-t-elle jeudi au *Parisien*, elle souligne que vendredi soir, « *il faudra que chacun ait le sentiment d'avoir participé à la définition d'une politique nouvelle, en particulier pour la réduction du temps de travail* ».

Le secrétaire général de FO, Marc Blondel, a invité M. Jospin à « *prendre l'initiative* » sur les 35 heures, estimant qu'il est seul « *en pouvoir juridique de définir la durée du travail* ». Prenant les devants, la CFTC a annoncé qu'elle présentera une « *loi d'orientation* » sur le temps de travail lors de la conférence. La centrale chrétienne souhaite, comme la CGT, que les aides publiques soient « *exclusivement* » réservées aux entreprises créant ou maintenant des emplois.

Jean-Michel Bezat

Les avatars d'un projet ancien

EN OUVRANT, vendredi 10 octobre à Matignon, la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail, Lionel Jospin aura la satisfaction de réaliser un projet déjà ancien, mais à géométrie fluctuante. Candidat socialiste à l'élection présidentielle, en 1995, il préconise « *une conférence nationale salariale* », afin de favoriser, à travers des négociations, « *une augmentation maîtrisée des salaires* ». Il dissocie le temps de travail de cette conférence et propose une durée hebdomadaire de 37 heures. Redevenu premier secrétaire du PS, M. Jospin reste fidèle à son idée. Le 21 décembre 1995, il reprend l'objectif d'une « *hausse du pouvoir d'achat des salariés* », là encore, au moyen d'une « *conférence salariale* ».

En décembre 1996, dans le cadre d'une convention nationale, le PS adopte son projet économique. Il prévoit l'instauration d'une « *conférence nationale des salaires* », qui « *indiquera les évolutions souhaitables pour que l'augmentation globale du pouvoir d'achat soutienne une relance non inflationniste* ». Le temps de travail n'est pas inscrit à l'ordre du jour de cette conférence, mais fait l'objet d'une orientation très directive. « *Dès le début de la législature*, est-il indiqué, *les socialistes proposeront, après consultation des partenaires sociaux, une loi-cadre qui, sans baisse de salaire, abaissera l'horaire hebdomadaire légal à 35 heures.* » Aux partenaires sociaux seulement « *consultés* » – selon une formule de l'accord PS-PCF du 29 avril –, la voie est fermement tracée : « *Des négociations s'engageront sur cette base* [de la loi-cadre] *dans les branches et les entreprises et traiteront des créations d'emplois qui doivent l'accompagner.* »

Devant la convention, le 15 décembre 1996, M. Jospin se montre précis. La réduction du temps de travail, dit-il, « *reposera sur la loi et la négociation des partenaires sociaux* ». « *La première guidant les seconds*, précise-t-il, *les seconds concrétisant et appliquant sur le terrain la première.* » En février, l'accord PS-Verts prévoit de mettre en oeuvre les 35 heures « *tout de suite* » et de négocier sur les 32 heures pour y parvenir « *dans le cadre de la législature* ».

Le 18 mars, devant la presse, M. Jospin change de braquet. La conférence sur les salaires, indique-t-il, « *sera en réalité une conférence des salaires, de la réduction du temps de travail et de l'emploi* » afin de parvenir à « *un véritable contrat social pour l'emploi* ». « *Chaque année* », l'Etat et les partenaires sociaux examineront la situation économique et définiront des « *orientations* », ensuite « *transcrites dans les accords collectifs décentralisés* ».

Pour les 35 heures, M. Jospin propose « *un dispositif* » en trois étapes : « *l'adoption d'une loi-cadre par le Parlement : des négociations décentralisées entre patronat et syndicats dans toutes les branches et les entreprises ; une nouvelle loi, celle-là normative, qui tirera toutes les conséquences de ces négociations.* » M. Jospin concède que la loi-cadre devra être « *concise* » pour laisser un espace aux négociations, mais devra explicitement prévoir « *la fixation à 35 heures, sans perte de salaires, de la durée légale hebdomadaire dans un délai de deux à trois ans* ». Il envisage même les 37 heures par semaine « *dès la première année* ».

Adoptée le 2 mai, la plate-forme électorale du PS assigne à la conférence le but de « *relancer la négociation collective* » afin de « *libérer du pouvoir d'achat* ». Sur les 35 heures, la liaison loi-cadre/négociation est mieux articulée. Objectif ? « *Ramener progressivement la durée légale du temps de travail de 39 heures à 35 heures, sans diminution de salaire* ». Méthode ? Des négociations et une loi-cadre, « *l'Etat ayant pour rôle de donner le cap et de fixer le calendrier* ». Dans sa déclaration de politique générale, le 19 juin, M. Jospin définit une démarche plus pragmatique : « *Ce sera la mission de la conférence nationale sur les salaires, l'emploi et le temps de travail d'établir un cadre général et de débattre de tous les aspects de ce processus* [de passage de la durée légale à 35 heures]. »

Dans l'esprit de M. Jospin, la loi-cadre sur les 35 heures « avant la fin de la législature » devra être présentée « *à l'issue de cette conférence* » et servir de base aux négociations. Dans *Le Monde* du 16 septembre, le premier ministre rassure le patronat en indiquant que 35 heures payées 39, ce serait « *anti-économique* », mais il redit que « *le gouvernement fixe un cap et un cadre, naturellement une date* ». Le 26 septembre, dans *Libération*, M. Strauss-Kahn juge pourtant que « *la mécanique importe peu* » et met en doute l'utilité d'une loi-cadre, à laquelle Mme Aubry confirme aussitôt son attachement.

Le lendemain, devant le conseil national du PS, M. Jospin assure qu'il donnera « *la primeur* » de sa méthode le 10 octobre aux partenaires sociaux, mais, au même moment, il signe la motion de la majorité du PS. Il y est question d'une loi-cadre qui « *devra donner l'impulsion à ce moment historique* ». Avec calendrier, mais sans date-butoir.

Michel Noblecourt

Les doutes des syndicats de GIAT Industries

ROANNE
de notre envoyé spécial

GIAT Industries peut légitimement revendiquer le titre de précurseur de la réduction du temps de travail. Depuis 1990, avec ou sans loi Robien, avant et après la réduction spectaculaire des programmes militaires, le fabricant du char Leclerc a négocié à trois reprises avec ses salariés la diminution de leur temps de présence dans l'entreprise. Devenu un véritable laboratoire social et économique, GIAT tire un bilan contrasté de ces expériences : négatif sur le plan financier, encourageant sur le plan social, et réservé sur le plan économique.

REPORTAGE

Depuis 1990, l'arsenal a négocié, trois fois, des réductions du temps de travail

Lorsque l'arsenal doit adopter, en 1990, le statut d'entreprise nationale de droit privé, cela l'oblige à passer de 39 heures à 38 h 30. La capitalisation de ces 30 minutes hebdomadaires permet de dégager trois jours de congés supplémentaires par an. « *Le doigt dans l'engrenage* », estime aujourd'hui Pierre Marcajous, directeur des ressources humaines de GIAT Industries. Car, pour toutes les négociations ultérieures, le principe de la capitalisation des heures, apprécié des salariés, empêche d'envisager une véritable réorganisation du travail, faute de réduction de la durée hebdomadaire.

En 1993, le plan d'ajustement industriel et social prévoit la suppression de 2 300 emplois sur un total de 12 500. Pour atténuer les rigueurs de ce plan, la direction propose de développer le temps partiel, à 80 % et 50 %. Les 1 300 salariés qui choisissent cette formule perçoivent respectivement 85,7 % et 62,5 % de leur ancien salaire. En échange d'une réduction théorique de 2 heures par semaine, transformée en fait en 11 jours de vacances supplémentaires, les salariés acceptent deux baisses successives de leur salaire, de 0,80 % chacune (1,75 % pour les ouvriers d'Etat, qui représentent 60 % des effectifs chez GIAT) ; 775 emplois sont sauvegardés. Mais avec la montée en cadence du char Leclerc, la direction abandonne une partie du dispositif un an plus tard.

En 1996-1997, les annulations de commandes de munitions se multiplient ; la nouvelle loi de programmation militaire prévoit 406 exemplaires du char Leclerc, contre 1 400 lors des premières études en 1982 ! Le plan de retour à l'équilibre opérationnel (PRE) envisage 2 500 suppressions d'emplois. Une fois encore, la réduction du temps de travail « *permet à la direction de faire accepter un nouveau plan social* », estime la CGT, seule à s'y opposer. Elle doit permettre, cette fois, de sauver 600 emplois.

L'extension du mécanisme de la loi Robien aux entreprises qui réduisent leurs effectifs perturbe paradoxalement cette nouvelle négociation. La direction juge l'accord, signé en janvier 1997, plus déséquilibré que celui de 1993, qui n'avait pas bénéficié d'aide publique. La baisse de salaires n'est, cette fois, que de 2 % pour une réduction du temps de travail de 10 %, qui est de nouveau capitalisée sous forme de 22 jours de congés supplémentaires, dits « *RTT* ». Certes, grâce aux réductions de charges sociales, la masse salariale baisse de 6,3 %, mais « *le coût horaire est en progression de 4,1 %* », regrette M. Marcajous.

Confrontée à la concurrence internationale, par exemple, dans la négociation en cours pour la fourniture de chars à l'Arabie saoudite, GIAT tente de compenser cette hausse du coût horaire par des gains de productivité. C'est peut-être au travers de ces efforts de réorganisation que le bilan de la réduction du temps de travail apparaît le plus positif. Pour éviter de fermer les usines 22 jours supplémentaires par an, au risque de rallonger les cycles de production et de désorganiser les chaînes, une grande partie des jours de congés supplémentaires est négociée entre les salariés et leur responsable hiérarchique direct. « *En ne fermant pas l'usine, nous avons démontré que l'objectif était bien le partage du travail et non pas la baisse de la production* », explique Brigitte Chaussat, reponsable du département mécano-soudure à Roanne. Les salariés coordonnent entre eux leurs absences.

Dans l'atelier d'assemblage, les ouvriers monteurs de tourelles ont accepté, pour rattraper un retard de production, d'abandonner leurs jours de RTT de septembre et octobre en échange d'une fermeture de l'usine du 1er au 11 novembre. La direction de GIAT a confié à une filiale de Renault le soin de réfléchir aux moyens de réduire les cycles. Il faut encore 650 jours ouvrés pour produire un char Leclerc, dont 10 exemplaires sortent chaque mois des chaînes.

André Golliard, délégué central de la CFDT, redoute une loi-cadre sur la durée hebdomadaire qui, « *trop contraignante, risque de gêner la négociation au sein de chaque entreprise* ». Même la CGT locale doute. « *Si cela s'accompagne de flexibilité, ce n'est pas créateur d'emplois* », estime Christian Osette, administrateur salarié CGT. « *S'il est normal que les entreprises saines redistribuent leur productivité sous forme d'heures de repos*, affirme-t-il, *l'état de délabrement industriel de GIAT Industries ne le permet pas.* »

Christophe Jakubyszyn

Trente-cinq heures payées trente-neuf chez Cofinoga

La direction de Cofinoga, société-leader dans le crédit à la consommation, a signé, le 30 septembre, avec la CFE-CGC, la CFDT et le syndicat autonome, un accord réduisant la durée du travail de 39 heures à 35 heures sans perte de salaire et avec création de 182 emplois, dans le cadre de la loi Robien. Les 2 000 salariés du groupe sont concernés, y compris les cadres. La réduction du temps de travail représente 22 jours de repos supplémentaires. Des concertations au plus près du terrain en fixeront les modalités concrètes. Un compte épargne-temps permettra aux cadres d'en bénéficier plus facilement. En contrepartie, les horaires peuvent varier de 20 heures à 42 heures hebdomadaires – exceptionnellement 45 heures – et l'entreprise, à présent ouverte de 7 heures à 18 heures du lundi au vendredi, le sera de 8 heures à 20 heures du lundi au samedi.

هكذا من الإهمال

Pour la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail, organisée vendredi 10 octobre 1997, à l'hôtel Matignon, le gouvernement a convié les représentants des syndicats de salariés (CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC) et des organisations patronales (CNPF, CGPME, UPA, UNAPL, FNSEA) membres de la commission nationale de la négociation collective. Trente-quatre personnes seront réunies autour de la table, contre quarante-deux pour le sommet sur l'emploi qu'Alain Juppé avait organisé, le 21 décembre 1995, dans cette même salle du conseil, pour sortir des grèves et des manifestations de l'hiver 1995. Chaque organisation a droit à un conseiller technique, assis derrière sa délégation. Le gouvernement disposera lui aussi de ses conseillers.

Depuis que Lionel Jospin a annoncé, en juin, après sa nomination comme premier ministre, la tenue d'une conférence nationale dont l'objectif est *« d'améliorer la situation de l'emploi »* en France, les organisations syndicales et patronales ont eu le *temps de préparer leurs propositions sur les trois thèmes retenus* : l'emploi, les salaires et le temps de travail. Les syndicats sont favorables à une loi-cadre sur la réduction du temps de travail et à l'ouverture de négociations sur les bas salaires. Ils demandent aussi des mesures d'emploi qui permettraient de faire partir des salariés âgés, en contrepartie de l'embauche de jeunes. Les organisations patronales sont hostiles à une réduction du temps de travail, générale, obligatoire et à une date précise.

UNAPL

53 organisations professionnelles fortes de 200 000 adhérents

L'Union nationale des professions libérales rassemble les organisations représentatives des professionnels du droit, de la santé et du cadre de vie. Elle a qualité de partenaire social depuis le 30 janvier 1997.

UPA

830 000 entreprises artisanales

L'Union professionnelle artisanale regroupe les confédérations de trois secteurs : le bâtiment (CAPEB), l'alimentation de détail (CGAD) et les services (CNAMS), qui défendent les entreprises de moins de dix salariés. Elle est en partie en concurrence avec la CGPME.

CGPME

400 fédérations ou structures professionnelles regroupant plus de 3 500 organ. professionnelles

La Confédération générale des petites et moyennes entreprises regroupe des organisations patronales qui adhèrent souvent aussi au CNPF. Elle est surtout représentée dans le commerce de détail et les services.

CNPF

90 fédérations professionnelles, 160 unions patronales, aucun adhérent direct.

Le Conseil national du patronat français est l'organisation représentative d'environ 1 million et demi de chefs d'entreprise de tous métiers, de toutes tailles et de toutes régions.

FNSEA

390 000 adhérents

La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) a été créée en 1946. Matignon a convié trois représentants du monde agricole, à se "partager" entre la FNSEA et la Confédération nationale de la mutualité, du crédit et de la coopération agricoles (CNMCCA).

Hôtel de Matignon salle du conseil vendredi 10 octobre

CFE-CGC

100 000 adhérents * (183 000 en 1996) tendance ↓

*La Confédération française de l'encadrement-*Confédération générale des cadres a été créée en 1944. Elle regroupe des personnels d'encadrement et des agents de maîtrise.

CFTC

100 000 adhérents * (250 000 revendiqués 1995) tendance ↗

La Confédération française des travailleurs chrétiens entend maintenir le caractère chrétien de son organisation. Elle demeure bien implanté dans l'enseignement privé et en Alsace-Lorraine.

FO

300 000 adhérents * (non communiqué) tendance ↓

Créée en 1947 par les réformistes de la CGT, Force ouvrière reste, hormis l'aéronautique, implantée essentiellement dans le secteur public et, de façon plus précise, chez les agents des trois fonctions publiques.

CFDT

600 000 adhérents * (700 000 revendiqués, en 1996) tendance ↑

Fondée en 1964, la Confédération française et démocratique du travail s'est développée dans les services, la santé, les collectivités territoriales, et veut désormais s'implanter dans les PME.

CGT

600 000 adhérents * (648 000 revendiqués, en 1995) tendance →

La Confédération générale du travail demeure la première organisation syndicale par les effectifs et l'audience électorale. Ses bastions demeurent les grandes entreprises publiques nationales (EDF-GDF, SNCF, la Poste, etc.).

* *Source : D. Labbé, Chercheur au CERAT, laboratoire associé au CNRS et à la FNSP (Grenoble)*

Les trente-cinq heures

Le gouvernement

Dans sa déclaration de politique générale, Lionel Jospin avait annoncé une loi-cadre prévoyant la semaine de trente-cinq heures *« avant la fin de la législature »* (2002) et sans baisse de salaire. Toutefois, il estime que trente-cinq heures immédiatement payées trente-neuf, ce serait *« anti-économique »*. Le gouvernement estime qu'*« il ne faut pas porter atteinte à la compétitivité des entreprises »*. Dans son esprit, l'Etat doit *« donner le cap et fixer le calendrier »*, mais il souhaite que patronat et syndicats engagent des négociations dès que la conférence sera achevée. Le premier ministre s'est peu prononcé sur les contreparties à donner aux entreprises, notamment en matière d'annualisation des horaires de travail.

Les délégations salariales

CGT

La CGT est favorable à la réduction du temps de travail, sans perte de salaire. Louis Viannet souhaite une loi-cadre *« très précise »* qui prévoie une *« diminution générale et rapide »* du temps de travail à trente-cinq heures, avec une date-butoir en *« janvier ou, au plus tard, en juillet 1999 »*. M. Viannet demande ensuite des négociations, dans les branches et dans les entreprises. La CGT est hostile à l'annualisation du temps de travail. Elle demande la mise à plat des exonérations de charges accordées aux entreprises. *L'aide de l'Etat aux entreprises* ne doit pas porter sur la réduction du temps de travail mais être conditionnée aux créations d'emplois.

CFDT

La CFDT est favorable à une loi-cadre sur la réduction du temps de travail qui permette l'ouverture de négociations, avant un passage à une durée légale réduite au 1er janvier 2000. *Cette loi* n'a pas à *« fixer des taquets à trente-cinq heures »*, afin de permettre aux négociateurs d'aller plus loin. Mme Notat souhaite *« une loi Robien avec un aboutissement généralisé, avec une amplification, qui ne se limite pas à trente-cinq heures, qui fait de la réorganisation du temps de travail »*. La participation financière des salariés n'est *« ni exclue ni automatique »*. La CFDT n'est pas hostile à l'annualisation du temps de travail qui va de pair avec une réorganisation du temps de travail.

FO

FO est pour une réduction de la durée hebdomadaire de travail à trente-cinq heures, *« sans perte de salaire, de primes ou de rémunérations annexes, ni de pouvoir d'achat »*. Elle demande l'adoption d'une loi-cadre précise sur l'objectif, la date d'effet et le maintien des salaires. FO est hostile *« à toute forme de flexibilité qui conduirait à apprécier les horaires de travail sur une base annuelle, prélude à l'annualisation des salaires »*.

CFE/CGC/CFTC

La CFTC est favorable à une loi d'orientation sur la réduction du temps de travail, qui encourage des négociations de branches sur les trente-cinq heures, avec *maintien des salaires*. La centrale chrétienne n'est pas opposée à l'annualisation du temps de travail.

La CFE-CGC demande que le gouvernement fixe une *« obligation de conclure »* sur la réduction du temps de travail avant le 1er janvier 2000, faute de quoi une loi-cadre fixera la démarche vers les trente-cinq heures, *« sans perte de salaire »*. Pour les cadres, la réduction du temps de travail doit s'apprécier *« dans un cadre temporel large »*, sur l'année, voire sur plusieurs années.

Le patronat

CNPF

Le CNPF refuse toute loi obligeant les entreprises à passer aux trente-cinq heures à une date et selon des modalités précises. Il se dit prêt à négocier au niveau des branches professionnelles, mais *surtout au niveau des entreprises*, une réduction du temps de travail qui pourrait être en deçà ou au-delà des trente-cinq heures, en contrepartie d'un assouplissement de la réglementation, et notamment d'une annualisation du temps de travail qui permette de mieux utiliser l'outil. Il demande que *la négociation seule fixe la façon dont sera supporté le surcroît de charges qui résultera de la réduction du temps de travail* : baisse ou blocage des salaires, embauches, réorganisation de l'entreprise, accroissement de la productivité, augmentation du temps partiel, nouvelle gestion des heures supplémentaires, création d'un compte-épargne temps, etc.

CGPME/UPA

Défenseurs des intérêts des PME et des artisans, la CGPME et l'UPA refusent en bloc toute réduction du temps de travail. Elles estiment que le surcoût serait insupportable pour des entreprises très fragiles et *jugent que l'application serait impossible en raison du petit nombre de salariés qui y travaillent*. Elles déclarent que l'embauche pourrait être aidée par un assouplissement du droit du travail en matière d'annualisation (UPA) ou de licenciement (CGPME). Les artisans demandent à être totalement dispensés d'appliquer les trente-cinq heures et la CGPME propose *que les entreprises dispensées de les appliquer soient celles de moins de deux cents salariés*.

Le gouvernement. M. Jospin a annoncé la création de trois cent cinquante mille emplois-jeunes dans le privé, pour un coût annuel évalué à 15 milliards de francs par an. Il souhaite que les salariés ayant quarante ans de cotisation-retraite puissent partir avant l'âge de soixante ans, afin qu'on embauche des jeunes.

CGT. La CGT est favorable à l'extension du dispositif de préretraite contre embauche de l'ARPE (allocation de remplacement pour l'emploi). La CGT attend des propositions sur les emplois-jeunes dans le privé.

CFDT. La CFDT est favorable à l'extension du dispositif de préretraite contre embauche de l'ARPE. Elle demande aussi un redéploiement des aides accordées aux entreprises.

FO. FO demande la possibilité, par un financement substantiel de l'Etat, pour les salariés ayant commencé à travailler dès quatorze ans et ayant cotisé quarante ans, de cesser leur activité, avec *obligation d'embauche en* contrepartie.

CFE/CGC/CFTC. La CFTC souhaite l'extension de l'ARPE. La CFE-CGC défend son *« contrat de générations »*, qui permettrait le départ en retraite des salariés âgés de cinquante-cinq ans avec trente-huit ans *et demi de cotisations.*

CNPF. Le CNPF estime qu'on peut améliorer son plan proposé en février et visant à faire passer de trois cent trente mille à quatre cent mille le nombre des jeunes recevant une formation en alternance (apprentissage et contrat de qualification). Il n'est pas favorable à l'extension de l'ARPE.

CGPME/UPA. La CGPME estime qu'en aidant les PME dans certaines démarches administratives, comme la fiche de paie, elles seraient plus encouragées à embaucher. La CGPME et l'UPA se demandent qui paiera l'ARPE élargie.

Les salaires

Le gouvernement. Après avoir prôné *M. Jospin* estime aujourd'hui qu'il faut privilégier l'emploi. En rendant *la croissance* plus riche en emplois, on augmente la masse des salaires et on relance la consommation. Il souhaite une relance des négociations sur les bas salaires.

CGT. La CGT demande un nouveau coup de pouce pour le SMIC. Elle veut l'ouverture de négociations dans toutes les branches professionnelles sur les salaires ; avec l'augmentation du SMIC de juillet, la plupart des minima sociaux sont en dessous du salaire minimum.

CFDT. La CFDT est favorable au relèvement des minima sociaux. De plus, pour Mme Notat, les salariés vont obtenir une hausse de leur pouvoir d'achat de 1 % au moins par le transfert des cotisations maladie vers la cotisation sociale généralisée (CSG).

FO. Marc Blondel réclame *« une nouvelle hausse du SMIC de 2 % »*, une renégociation dans les branches des minima conventionnels, ainsi qu'une augmentation des minima sociaux (RMI, indemnités spéciales pour les chômeurs).

CFE/CGC/CFTC. La CFTC défend le *« juste salaire »*. Le SMIC doit être relevé pour aboutir à un demi-plafond de la Sécurité sociale, ce qui le porterait à 6 860 francs nets par mois. La CFE-CGC défend une *« politique salariale dynamique »*.

CNPF. Les négociateurs du CNPF n'ont reçu aucun mandat pour parler des salaires. L'article 2 des statuts du CNPF réserve la négociation salariale aux fédérations patronales et aux entreprises.

CGPME/UPA. La CGPME et l'UPA ne sont pas compétentes pour en discuter.

هكذا من الأصل

Enquête dans l'armée sur les accusations contre deux anciens ministres

Le ministre de la défense, Alain Richard, a ordonné à ses services de mener des investigations pour identifier la source des accusations portées dans un livre contre François Léotard et Jean-Claude Gaudin au sujet de l'assassinat de Yann Piat, députée du Var, en 1994

Alain Richard, ministre de la défense, a demandé, mercredi 8 octobre au soir, à la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD), d'ouvrir une enquête sur l'informateur des auteurs du livre *L'Affaire Yann Piat, des assassins au cœur du pouvoir*, qui accuse deux anciens ministres, François Léotard, président de l'UDF et député du Var, et Jean-Claude Gaudin, maire de Marseille et président du conseil régional de Provence, d'avoir « commandité » l'assassinat de Yann Piat, députée (UDF) du Var, en 1994. Les auteurs, André Rougeot et Jean-Michel Verne, présentent leur informateur comme un cadre des armées. Les soupçons portent entre autres, au ministère de la défense, sur un officier d'active, convoqué jeudi. De son côté, M. Léotard a engagé une action en justice contre les auteurs du livre. A droite, l'interpellation du président de l'UDF, visant le parti gaulliste tout en s'adressant au gouvernement et au président de la République, suscite l'embarras au RPR, mais aussi chez les amis de M. Léotard. *(Lire notre éditorial page 20.)*

MINISTRE de la défense, Alain Richard a demandé, mercredi 8 octobre au soir, à la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD) d'ouvrir une enquête sur l'informateur des auteurs du livre *L'Affaire Yann Piat, des assassins au cœur du pouvoir* (éditions Flammarion), qui est présenté par eux comme un cadre des armées. Les conclusions de cette enquête seront rendues publiques, selon M. Richard, qui, le matin même, avait cru pouvoir affirmer, à la sortie du conseil des ministres, que cette affaire n'était pas couverte par le secret-défense et que le livre ne concernait pas les militaires. Au ministère de la défense, on explique que cette volte-face est due au fait que M. Richard aurait été préalablement mal informé par ses services sans qu'il y ait eu de leur part « *volonté d'occulter* », selon le mot d'un proche du ministre, mais sans doute « *manque de suivi du dossier* ».

Dès le début de la parution, en 1996, des premiers articles dans *Le Canard enchaîné*, qui citaient déjà la Direction du renseignement militaire (DRM) comme source, une enquête avait en effet été ordonnée à la DPSD. Elle avait abouti à identifier quatre ou cinq sources possibles – dont un nom qui revenait constamment parmi les hypothèses – à l'origine des révélations de l'hebdomadaire. Puis l'enquête s'est enlisée, en partie parce que les articles du *Canard enchaîné* n'eurent aucun retentissement à l'époque dans le milieu politique. Ce n'est que dans l'après-midi du 8 octobre, après les premières déclarations de M. Richard, que le dossier a été ressorti dans l'état où l'avaient laissé les investigations passées.

L'affaire Yann Piat menaçant de prendre une dimension judiciaire, le ministère de la défense a rouvert le dossier, et cette initiative a donné lieu à l'annonce faite, en tout début de soirée, sur ordre de M. Richard, dont l'entourage affirme qu'il n'a pas apprécié le contretemps de ses services.

Dans l'attente de la nouvelle enquête confiée à la DPSD, on convient, au ministère de la défense, qu'un faisceau de présomptions se focalise sur le nom d'un officier supérieur d'active affecté à Toulon, déjà au centre des investigations en 1996. Il a été convoqué pour être entendu à Paris. D'autres noms circulent, notamment ceux de cadres qui n'appartiennent plus à l'armée d'active et qui ne relèvent donc plus d'une enquête menée par la DPSD. La démarche normale sera, aujourd'hui, que leur hiérarchie convoque les intéressés pour vérification de leurs faits et gestes.

La DPSD, qui a pris la succession de l'ex-Sécurité militaire, occupe quelque 1 600 militaires et civils, dont certains peuvent être aussi des officiers de police judiciaire. A la DPSD, il revient le soin de réunir des informations sur les personnels, les marchés de la défense et sur les installations jugées « sensibles » du domaine militaire. Son rôle est de protéger le secret – y compris dans l'industrie de défense – et de se prémunir contre des incursions qui menaceraient la sécurité des armées.

De ce point de vue, la DPSD se distingue fondamentalement de la DRM, dont l'un des membres, anciens ou en service, sous le vocable à dessein non identifiable du « Général » », serait à l'origine des révélations sur l'assassinat de Yann Piat selon les auteurs du livre. Sauf si l'un de ses collaborateurs se décidait à agir pour son propre compte et jouait en quelque sorte les francs-tireurs par rapport à sa hiérarchie, la DRM, en effet, n'est pas équipée pour conduire des enquêtes politiques sur le territoire national. Ce n'est pas sa vocation. Elle a été créée en avril 1992 par Pierre Joxe, ministre de la défense, pour suppléer aux carences enregistrées par le haut commandement français durant la guerre du Golfe, en 1990-1991, et éviter de dépendre à l'excès de sources américaines.

Forte de 1 500 à 1 600 hommes, mais programmée pour atteindre quelque 2 000 collaborateurs à la fin du siècle, la DRM est subordonnée au chef d'état-major des armées et elle est actuellement dirigée par le général de corps d'armée Bruno Elie, qui est un ancien attaché de défense près l'ambassade française à Moscou. Elle regroupe les deuxièmes bureaux de chaque armée, l'ex-Centre d'exploitation du renseignement militaire, le Centre d'information sur les rayonnements électromagnétiques, le Centre d'interprétation interarmées de l'image-rie, l'unité satellitaire Helios et la brigade de renseignement et de guerre électronique (BRGE) créée en 1993 pour obtenir des informations au plus près du dispositif adverse.

Compte tenu de ses équipements et de ses spécialistes, la DRM travaille au profit des états-majors et elle est principalement tournée vers le recueil et l'exploitation du renseignement extérieur dans l'ordre tactique (la connaissance des éventuels théâtres d'opérations où l'armée française pourrait être engagée) et dans l'ordre stratégique (les menaces à venir et la prolifération des armements). C'est sur ce terrain-là que la DRM peut entrer, parfois, en concurrence avec la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) dont les activités de recherche, néanmoins, sont davantage orientées vers les domaines politique, économique, commercial, financier ou technique et dont les moyens d'action, sous l'autorité du ministre de la défense, sont clandestins avec, notamment, son service des opérations spéciales.

Jacques Isnard

M. Léotard assigne en référé les auteurs de « L'Affaire Yann Piat »

LA CONTRE-OFFENSIVE judiciaire de François Léotard et Jean-Claude Gaudin, répondant à leur mise en cause dans l'assassinat de la députée UDF Yann Piat, se précise. Le président de l'UDF, François Léotard, a assigné en référé, mercredi 8 octobre, André Rougeot et Jean-Michel Verne, les deux auteurs de *L'affaire Yann Piat, des assassins au cœur du pouvoir* (éditions Flammarion). Il souhaite obtenir la suppression, sous forme d'occultation, des passages de l'ouvrage qu'il estime diffamatoires.

Procédure civile d'urgence, l'assignation en référé permet à un justiciable d'obtenir une décision judiciaire dans les plus brefs délais. Le juge des référés, qui siège en juge unique, est compétent dès lors qu'un « *dommage est imminent ou qu'il existe un trouble manifestement illicite* ». Il peut ordonner des mesures conservatoires, immédiatement exécutoires, telles que, en l'espèce, l'interdiction d'un ouvrage ou l'occultation de certains de ses passages.

Fixée par le tribunal de grande instance de Paris au vendredi 10 octobre, à 16 h 30, l'audience devrait permettre aux deux journalistes de préciser, pour leur défense, leurs allégations. L'affaire devrait être plaidée devant Jean-Marie Coulon, président du tribunal. L'ordonnance du juge pourrait être rendue en début de semaine prochaine.

En fonction du contenu de cette décision, François Léotard pourrait décider des modalités d'une nouvelle action en justice sur le fond. Son avocat, le député Patrick Devedjian (RPR), a indiqué que son client hésitait entre une demande de réparation au civil, qui permet d'obtenir des dommages-intérêts, et une action en diffamation au pénal en tant qu'ancien ministre de la défense. A ce titre, la ministre de la justice, Elisabeth Guigou avait précisé, mercredi, que « *M. Léotard pouvait, en tant que personne privée, porter plainte* », mais que s'il souhaitait le faire « *en tant que ministre au moment des faits* », elle saisirait le parquet d'une plainte en diffamation. Une action de ce type nécessite en effet l'intervention du parquet, hiérarchiquement dépendant du garde des sceaux.

Pour sa part, Jean-Claude Gaudin, président (UDF) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a écarté l'idée d'engager une action civile pour obtenir la saisie ou la censure du livre *L'affaire Yann Piat*. Son avocat, José Allégrini, a en revanche confirmé, mercredi, l'intention de son client de porter plainte pour diffamation contre les deux auteurs de l'ouvrage. Il a précisé que la plainte de l'ancien ministre était en préparation et que les démarches seraient effectives dans les prochains jours.

Cécile Prieur

La droite RPR et UDF cache mal son embarras

« Le Front national se gave », dit un élu du Var

DEPUIS la publication de la réplique indignée de François Léotard aux graves accusations portées dans un livre consacré à l'affaire Yann Piat (*Le Monde* du 8 octobre), la droite cache mal son embarras. Aucun responsable de l'opposition ne semble avoir prêté attention à l'interpellation du président de la République par le président de l'UDF, pas plus qu'à la mise en cause des « *officines spécialisées* » qui, depuis trente ans, continuent de « *fabriquer du discrédit, de l'amalgame, du ridicule et de la mort* ».

Après que Philippe Séguin se fut félicité de l'engagement d'une procédure judiciaire contre les deux auteurs du livre, le porte-parole de la direction du RPR, Nicolas Sarkozy, a affirmé, mercredi 8 octobre, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, que « *François Léotard est le président de l'UDF. Il reste un homme politique de premier plan qui compte dans l'opposition et qui a toute ma confiance* ». Evoquant la prise de position de Renaud Muselier, lui aussi membre de la direction nationale du RPR, qui, dans un entretien au *Figaro*, avait demandé à l'UDF de « *revoir sa stratégie* » pour les prochaines élections régionales (*Le Monde* du 9 octobre), le député des Hauts-de-Seine a précisé : « *On ne peut pas dire que tout cela, c'est des calomnies, et en tirer des conclusions politiques.* »

Afin de ne pas accréditer l'idée que cette nouvelle affaire ne viserait qu'à déstabiliser le président de l'UDF, les dirigeants de l'opposition s'en sont tenus à une sorte de service minimum. Dès mercredi matin, M. Muselier a été rappelé à l'ordre par M. Séguin. Au sein de la direction du RPR, même les plus réservés, pour des raisons politiques, sur la candidature de M. Léotard à la présidence du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, condamnaient la déclaration de M. Muselier. Jeudi, sur RMC, le président de Force démocrate, François Bayrou, a commenté en ces termes les propos du député des Bouches-du-Rhône : « *Ajouter le minable au honteux, ce n'est pas ce que je souhaite pour la politique française.* » Le député des Pyrénées-Atlantiques a ajouté : « *Ce que nous sommes en train de vivre s'apparente aux années 30 et, après les années 30, on sait ce qu'il y a eu.* »

Même si certains, au RPR comme à l'UDF, continuent de penser que M. Léotard ne pourra pas être le meilleur porte-drapeau de la droite aux élections régionales, les responsables de l'opposition ont choisi de faire bloc autour de lui, en attendant que la procédure judiciaire désormais engagée établisse la manipulation à l'origine, selon eux, du livre d'André Rougeot et Jean-Michel Verne. « *Les régionales n'ont lieu que dans six mois, nous n'avons pas à nous précipiter* », explique Jean-François Mattei, député (UDF-DL) des Bouches-du-Rhône et rival de M. Léotard pour la présidence du conseil régional.

Enfin, la droite a commencé à mesurer avec inquiétude le bénéfice que le Front national pourrait tirer de cette affaire sur la côte méditerranéenne. « *Depuis deux jours, le Front national se gave littéralement*, constate Jean-Pierre Giran, député et secrétaire départemental du RPR dans le Var. « *J'ai froid dans le dos dans ce département. Ce qui tombe sur Léotard peut tomber sur n'importe lequel d'entre nous. Nous avons un devoir de solidarité maximale, parce que nous devons être solidaires de la démocratie face au même adversaire.* »

Jean-Louis Saux

Renaud Muselier (RPR) est critiqué en Provence

MARSEILLE
de notre correspondant régional

Le coup de poignard de Renaud Muselier, député et secrétaire départemental de la fédération RPR des Bouches-du-Rhône, contre François Léotard (*Le Monde* du 9 octobre) n'a pas fini de faire des vagues. Son auteur lui-même s'en est rendu compte, mercredi 8 octobre, après que ses amis du mouvement néogaulliste lui eurent fait remarquer que ses déclarations au *Figaro* étaient mal venues. En fin d'après-midi, M. Muselier a précisé que, « *tant que les auteurs du livre n'ont pas apporté la preuve de leurs allégations* », M. Léotard « *doit être considéré comme innocent* ».

Sur le plan régional, le premier à réagir a été Jean-Pierre Giran, député (RPR) du Var. Le maire de Saint-Cyr-sur-Mer voulait d'abord « *crier sa révolte (...) de voir la justice hésiter à se saisir des déclarations de deux scribouillards manipulés* » et « *de voir ces magnifiques pays du Var et de Provence présentés comme des repères de bandits* ». Il ajoutait, visant explicitement M. Muselier, qu'il regrettait « *de voir des hommes politiques affirmer, le lendemain de la mise en cause de François Léotard, que sa candidature à la présidence de la région ne serait pas ou plus légitime* ».

« *Ce comportement ne reflète pas ma conception de la politique et sûrement pas ma conception de la morale, fût-elle la plus élémentaire* », continuait-il, avant de revenir sur les conséquences politiques de l'affaire : « *Jusqu'à hier, la candidature de François Léotard pouvait être discutée et n'était qu'une hypothèse. Désormais la soutenir me paraît, à titre personnel, un devoir.* »

Dans le même mouvement et pour la même raison – « *on ne joue pas l'avenir d'une région par voie de diffamation* » –, M. Giran souhaitait « *que Jean-Claude Gaudin revienne sur sa décision de ne pas conduire la liste UDF-RPR dans les Bouches-du-Rhône* ». Député RPR des Bouches-du-Rhône, Léon Vachet dénonçait, lui aussi, les « *attaques odieuses* » contre l'ancien maire de Fréjus.

A l'UDF, après quelques hésitations, on préférait aussi s'en tenir à la solidarité – « *totale* », selon Jean-François Mattéi, député des Bouches-du-Rhône – avec M. Léotard. Cette affaire a réactivé, cependant, la sourde lutte qui oppose les têtes de listes UDF du Var, M. Léotard, et des Bouches-du-Rhône, M. Mattéi.

M. Muselier a choisi son camp, et il y a d'autant moins de chances qu'il revienne en arrière qu'au-delà des régionales, il vise un coup plus loin : M. Mattéi installé à la région, il imagine que la voie est mieux dégagée pour lui à Marseille...

Michel Samson

هكذا من الأصل

Les élus socialistes renoncent à élargir l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune

La commission des finances de l'Assemblée achève l'examen des recettes du projet de budget

Après un flottement, les députés socialistes sont en ordre de bataille sur le budget : la commission des finances a terminé, jeudi 9 octobre, au matin, l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 1998. L'opposition a dénoncé *« un budget de campagne électorale »* y voyant une logique de *« rupture »*, voire même d'*« isolationnisme économique »*.

LA COMMISSION des finances de l'Assemblée nationale a achevé, jeudi matin 9 octobre, l'examen de la première partie du projet de loi de finances pour 1998. Les socialistes sont en ordre de bataille, après avoir connu, la veille, un léger flottement, faute de directives du groupe. Mercredi, Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie et des finances, et Henri Emmanuelli (*PS, Landes*), président de la commission, ont pris acte du fait que les députés socialistes renoncent à défendre un amendement élargissant l'assiette de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) aux biens professionnels dépassant une valeur de 50 millions de francs. Ils ont aussi abandonné deux des trois amendements durcissant la fiscalité de l'épargne.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, la *majorité a adopté un amendement* PS se contentant de ne pas revaloriser le barême de l'ISF en fonction de la hausse des prix. Ainsi, le patrimoine devrait être taxé au delà de 4,7 millions de francs et non de 4,75 millions. La commission des finances a également voté un amendement de Patrick Devedjian (RPR, Hauts-de-Seine), obligeant les chefs d'entreprise de plus de 75 ans à quitter leurs fonctions, faute de quoi ils paieraient l'ISF.

Sur l'épargne, la *majorité* a renoncé à modifier le régime fiscal des stocks-options et à réduire de moitié l'abattement fiscal sur les revenus de placements financiers. En revanche, elle a adopté la taxation des plus-values réalisées sur les cessions de valeurs mobilières (autres que parts et actions *d'OPCVM) à partir de 50 000 francs* de cessions annuelles. De même, les députés PS de la commission n'ont pas défendu leur proposition de limiter à 33 % de l'impôt sur le revenu l'ensemble des abattements fiscaux.

A l'initiative du rapporteur général du budget, Didier Migaud (PS, Isère), la commission a adopté *« un dispositif de moralisation »* de la loi Pons sur les investissements défiscalisés outre-mer. Elle a plafonné à 300 000 francs pour un couple ou à 150 000 francs pour un célibataire, la déduction possible au titre de l'impôt sur le revenu. Elle a interdit l'imputation des déficits au titre des bénéfices industriels et commerciaux sur le revenu global. Deux amendements sur la taxe d'habitation ont été adoptés. Le premier plafonne cette taxe à 1000 francs pour les revenus par part inférieurs à 20 000 francs. Le second rétablit les dégrèvements pour les foyers fiscaux payant moins de 16 940 francs d'impôt sur le revenu au lieu de 13 300 francs.

Enfin, la commission a suivi deux propositions écologiques de Guy *Lengagne (RCV, Pas-de-Calais). La* première ramène au taux réduit de TVA (5,5 %) les achats d'électricité pour les véhicules électriques ; l'autre rend déductible la TVA pour les véhicules utilisant comme carburant le gaz de pétrole liquéfié (GPL) et le gaz naturel.

M. Emmanuelli souhaite relever davantage le plafond de l'avantage fiscal accordé aux veuves, et célibataires ayant élevés seuls des enfants. Ce plafond fixé à 3000 francs par le gouvernement a été *porté* à 5000 francs par les commissaires aux finances. Une partie des élus socialistes considère que ce plafonnement est une *« erreur politique »*. Pour l'UDF, François d'Aubert (UDF-DL, Mayenne) a dénoncé *« un budget de campagne électorale »*, *« à l'approche idéologique »* quand Pierre Méhaignerie (UDF-FD, Ille-et-Vilaine) estimait qu'à la différence de 1988, le gouvernement Jospin est entré dans une logique de *« rupture »*, voir d'*« isolationnisme économique »*.

Caroline Monnot

Les députés adoptent deux textes sur l'exercice du droit de vote

LES DÉPUTÉS ont adopté, mercredi 8 octobre, deux projets de loi relatifs à l'exercice du droit de vote. *Le premier*, voté par le Sénat le 17 septembre, vise à permettre aux citoyens de l'Union européenne *résidant en France* de voter et d'être élus aux municipales. Il s'agit d'une transposition en droit interne d'une directive adoptée en 1994 par le Conseil européen (*Le Monde* du 19 septembre). Invité à défendre, pour son premier texte présenté au Palais-Bourbon, une conséquence du traité de Maastricht auquel il s'était opposé, le ministre de l'intérieur a indiqué que *« l'étape d'aujourd'hui ne doit pas être comprise comme une sorte de dilution de la citoyenneté »*. *« Bien au contraire, cette "ouverture" à de nouveaux citoyens doit contribuer à un enrichissement du débat démocratique dans notre pays »*, a ajouté Jean-Pierre Chevènement.

Tous les groupes ont voté en faveur de ce projet de loi. Jacques Myard (RPR, Yvelines) *s'est abstenu* ; Jean-Marie Le Chevallier (FN, Var) a dénoncé *« une scandaleuse atteinte à la République française et à la démocratie »*. Contre l'avis du gouvernement, les députés ont adopté deux amendements d'Alain Tourret (RCV, Calvados) supprimant toute mention de la nationalité des ressortissants européens sur les listes électorales. Ils ont aussi supprimé les dispositions spécifiques concernant le Conseil de Paris, qu'avaient introduites les sénateurs. *S'agissant* d'un projet de loi organique, ce texte doit être adopté dans les mêmes termes par *les deux Assemblées.*

Dans la foulée, ils ont adopté, à l'unanimité, le projet de loi sur l'inscription automatique des jeunes de dix-huit ans sur les listes électorales, adopté par le Sénat le 23 septembre. Souhaitant que cette mesure soit applicable dès le 1er décembre, comme s'y est engagé M. Chevènement, les députés ont rétabli le principe d'un croisement entre les fichiers du service national et ceux de l'Assurance-maladie. Le Sénat avait différé l'entrée en vigueur de la loi en ne retenant que le seul fichier du service national, les jeunes filles ne devant être soumises au recensement obligatoire qu'en 1999. Contre l'avis du gouvernement, *qui y voit* notamment une *« inconstitutionalité »*, les députés ont, à l'initiative de José Rossi (UDF-DL, Corse-du-Sud), étendu le dispositif aux jeunes âgés de dix-neuf à vingt et un ans, pour une période transitoire de trois ans. M. Chevènement s'est engagé à créer, par décret, un *« livret civique »*, ou *« guide du citoyen »*, qui exposera aux jeunes électeurs la signification du droit de vote.

Jean-Baptiste de Montvalon

L'Assemblée nationale modifie le fonctionnement des régions

L'ASSEMBLÉE nationale devait adopter, jeudi 9 octobre, une proposition de loi visant à réformer le fonctionnement de vingt et un des vingt-deux conseils régionaux de métropole (exception faite de la collectivité territoriale de Corse). Ce texte, synthèse de quatre propositions de lois issues de la majorité comme de l'opposition, instaure un système permettant d'adopter le budget régional sans vote, en cas de blocage.

Inspiré du *« vote de défiance constructive »* allemand, le mécanisme prévoit qu'un projet de budget, non-voté dans les délais, serait désormais considéré comme adopté, à moins qu'une motion de défiance, comportant un nouveau projet de budget, n'obtienne la majorité absolue des suffrages de l'assemblée régionale. La commission des lois a voté un amendement cosigné par Bernard Derosier (PS, Nord) et José Rossi (UDF-DL, Corse-du-Sud), qui supprime, dans la procédure, toute référence à un président de remplacement. En effet, Christian Estrosi (RPR, Alpes-Maritimes) a expliqué qu'il s'agit d'assurer *« la stabilité des exécutifs régionaux »* et d'éviter que le Front national ne puisse exploiter les situations créées par la remise en cause du président de région, lorsque son budget est repoussé.

Actuellement, seules deux régions sur vingt et une disposent d'une majorité absolue. Adopté en 1985, le mode de scrutin proportionnel intégral pour l'élection des conseillers régionaux favorise l'émergence de minorités fortes, notamment Front national. Aussi, depuis 1988, des responsables politiques de droite comme de gauche réclament des modifications du mode de scrutin régional afin d'assurer des majorités plus stables pour ces assemblées. Faute de majorité, les budgets de deux régions, la Haute-Normandie en 1996 et l'Ile-de-France en 1997, ont dû être administrés par le préfet.

Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste, auteur d'une des propositions de loi sur la motion de défiance, reconnaît que ce système est une *« compensation à la non modification du mode de scrutin régional »*, réclamée aussi bien par le PS que par le RPR et l'UDF. Mais, contrairement aux socialistes et aux néogaullistes, les responsables UDF souhaitent que le mode de scrutin régional soit modifié avant le renouvellement de mars 1998. Un amendement d'Adrien Zeller (UDF-FD, Bas-Rhin) sur ce point a été repoussé par la commission. C'est pourquoi l'UDF devait voter contre la proposition de loi sur le fonctionnement des conseils régionaux, alors que le PS et le RPR devaient l'adopter.

Fabien Roland-Lévy

La cote de popularité de M. Jospin enregistre un recul

SELON UN SONDAGE réalisé par Louis-Harris, les 3 et 4 octobre auprès d'un échantillon national de 1 002 personnes, et publié par *Valeurs actuelles* (daté 11 octobre), la cote de popularité de Jacques Chirac a progressé de 5 points en un mois tandis que celle de Lionel Jospin baisse de 3 points. La cote du président de la République redevient positive, avec 47 % de bonnes opinions, contre 43 % de mauvaises (– 2 points). Quant au premier ministre, malgré un recul de 3 points, il conserve un niveau élevé de confiance, avec 54 % de bonnes opinions contre 35 % de mauvaises (+ 8 points en un mois).

Selon une autre enquête, réalisée par Gallup, les 2 et 3 octobre auprès de 954 personnes pour *L'Express* (daté 9 octobre), la cote de popularité de M. Jospin reste positive (51 %) mais recule de 8 points par rapport au mois de juillet, alors que celle de Jacques Chirac perd 2 points, à 45 %.

DÉPÊCHES

■ **EMPLOIS-JEUNES : la majorité sénatoriale RPR-UDF a décidé de** rejeter, sans l'examiner, le projet de loi sur l'emploi des jeunes, qui est soumis, jeudi 9 octobre, au Sénat en seconde lecture. Une *« question préalable »* (refus d'examiner les articles du texte) devait être adoptée, pour protester, selon le rapporteur Louis Souvet (RPR, Doubs), contre le refus de l'Assemblée nationale *« de prendre en considération les nombreuses dispositions insérées par le Sénat en première lecture »*. L'Assemblée nationale statuera définitivement, lundi 13 octobre.

■ **IMMIGRATION : Yann Galut (PS, Cher) n'a pas participé** à la conférence de presse organisée par huit députés (Verts, PC et PRS) de la majorité, hostiles à l'avant-projet de loi sur l'immigration (*Le Monde* du 9 octobre). Le député de la Gauche socialiste a affirmé par écrit que le président du groupe PS, Jean-Marc Ayrault, lui avait *« demandé officiellement de se retirer »*.

■ **SÉNAT : le bureau du Sénat a nommé, mercredi 8 octobre,** Jean-Claude Bécane secrétaire général du Sénat, à la suite du départ à la retraite de Jacques Ollé-Laprune. Hélène Ponceau devient secrétaire général de la questure. En outre, le bureau du Sénat a nommé Jacques Rauline, directeur général des services législatifs, et Jean-Louis Hérin, directeur du service de la séance.

■ **CONJONCTURE : le moral des ménages continue de se redresser,** selon la dernière enquête de l'Insee, publiée jeudi 9 octobre. « L'indicateur résumé » de l'institut, qui présente le solde des opinions positives et négatives des ménages sur leur situation financière, se situait à – 20 points en septembre, contre – 22 points en juillet, – 23 en juin et – 32 en mai.

هكذا من الإصل

JUSTICE Dès l'ouverture du procès de Maurice Papon, mercredi 8 octobre, l'un de ses avocats, Me Jean-Marc Varaut, a demandé la remise en liberté de l'ancien secrétaire général de la préfecture de la Gironde. La cour d'assises, qui a commis deux experts médicaux, se prononcera jeudi. ● POUR cette première audience, Maurice Papon a adopté le ton et les allures d'un ancien serviteur de l'Etat. ● LES JURÉS ont été tirés au sort. Le jury compte cinq hommes et quatre femmes. La moyenne d'âge est de quarante et un ans. En raison de la longueur des débats, neuf jurés de remplacement ont également été désignés. ● À BORDEAUX, ce procès est souvent accueilli avec des sentiments mitigés. Les plus âgés redoutent les débats sur la « *ville la plus maréchaliste de France* », tandis que les jeunes se disent intéressés par ce que leurs parents ou grands-parents ont « *fait ou subi* ».

L'avocat général demande le maintien en détention de Maurice Papon

Henri Desclaux a souligné que, cet été, l'accusé n'avait pas respecté les obligations de son contrôle judiciaire. Me Jean-Marc Varaut estime que les conditions de détention de son client sont « inhumaines »

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

La justice fut ponctuelle. A 14 heures précises, mercredi 8 octobre, la sonnerie a retenti, et la cour est entrée. A la vue des hermines, les murmures se sont tus. Puis, sur ordre, flashes et caméras ont cessé leur office. Le président de la cour d'assises, Jean-Louis Castagnède, a alors demandé que l'on fasse entrer l'accusé.

Dans la salle, les regards fixent une porte sur la droite. Seize années d'attente. Seize ans, pour les parties civiles, soudain concentrés dans cet entrebâillement. Derrière la vitre blindée, Maurice Papon s'avance, un dossier à la main. Il n'a pas de menottes. Costume sombre, rosette à la boutonnière, l'ancien ministre approche encore, hésite, ne sait pas où s'arrêter, cherche l'autorité à qui s'adresser. Le président demande ses nom, prénom, âge et qualité. Maurice Papon coupe, n'attend pas la fin des questions. « *Papon. Maurice. Quatre-vingt-sept ans. Retraité.* » Il s'assoit, dispose face à lui son dossier, un porte-lettres en cuir, un stylo et ses lunettes. D'un regard, il balaie la salle : la cour, le ministère public, les parties civiles, représentées par plus de vingt-cinq avocats.

Mais déjà, devant lui, son conseil, Me Jean-Marc Varaut, demande sa mise en liberté. Il donne le ton. « *J'éprouve depuis deux heures cette émotion biblique qui fait fondre les entrailles.* » Et d'évoquer les conditions de détention de son client et les cris des autres détenus – « *A mort !* » – à la maison d'arrêt de Gradignan. « *Contrairement à ce qui nous avait été annoncé, contrairement à ce qui fut fait pour un Barbie qui avait fui en Amérique du Sud, qui dut être enlevé et qui bénéficia d'un aménagement coûteux, contrairement à ce qui avait été dit, rien n'a été fait.* » « *Le plus vieux prisonnier du monde* », selon lui, dispose d'une cellule « *d'un peu plus de dix mètres carrés avec une chaise maigre et branlante* ».

« LA LIBERTÉ EST LA RÈGLE »

Et de poursuivre. « *La cellule n'est pas médicalisée, comme pour Jacques Crozemarie. Cette nuit, trois fois, la lumière s'est allumée. Il n'a dormi que trois heures. Il a été pris de suffocation pulmonaire. Il a eu besoin de cet appareil que l'on place sous la langue en cas d'infarctus. Il vaut mieux être Bernard Tapie, ou quelques autres, pour avoir des conditions appropriées. Si on veut qu'il se taise, on a trouvé les moyens !* » Enfin, il ajoute : « *S'il devait ne pas survivre dans les jours qui viennent, sa famille et ses avocats poursuivront ce qui constitue un traitement inhumain.* »

Puis, Me Varaut revient sur le terrain juridique, luttant contre une « *déferlante de presse* » aboutissant, selon lui, « *à une présomption de culpabilité* ». Pour asseoir sa requête de mise en liberté, il affirme : « *La liberté est la règle.* » « *On me dit que ma demande est rare. Mais ce qui est rare, c'est de juger un homme de quatre-vingt-sept ans !* » Au regard des critères de la Convention européenne des droits de l'homme, Maurice Papon n'a, selon lui, « *pas été jugé dans un délai raisonnable* ». « *Un risque de pressions sur les témoins ? Ils sont tous morts. Une confrontation frauduleuse avec des coaccusés ? Maurice Papon est tout seul.* »

Me Varaut indique enfin que celui qu'il nomme « *M. le ministre* » a toujours répondu aux convocations de la justice. « *Sa vie fut l'obéissance à la loi. Alors, il vient. Même s'il est médiatiquement condamné.* » L'avocat présente trois certificats médicaux de cardiologues affirmant que « *l'insuffisance coronaire majeure* » dont souffre Maurice Papon – il a subi un triple pontage en 1996 – est « *incompatible avec des tensions même passagères* » et assure que « *même une hospitalisation ne le mettrait pas à l'abri du stress* ».

Le procureur général, Henri Desclaux, prend alors la parole. « *Justice et exception ne font pas bon ménage* », lance-t-il avec fermeté. « *Il faut traiter cette affaire comme à l'ordinaire.* » Cadrant plus largement son action, il affirme vouloir tempérer les excès. « *Ce n'est pas un Etat qui est jugé ici, encore moins une nation. Ce procès, c'est d'abord celui d'un homme qui, certes, a été l'instrument d'un régime – Vichy –, mais qui ne saurait répondre ni de Vichy ni de l'administration.* » Henri Desclaux rappelle que Maurice Papon est présumé innocent, mais cette présomption, ajoute-t-il, « *ne passe pas par une mise en liberté* ». « *Je trouverais choquant qu'un accusé de crime contre l'humanité soit placé en liberté dès les premières heures de son procès. Le procès équitable ? Il tient dans l'impartialité des juges, dans la possibilité que l'accusé a de s'exprimer et d'avoir la parole en dernier.* » Haussant le ton, il dit « *n'avoir pas apprécié* » la manière dont M. Papon s'est plié au contrôle judiciaire qui lui a été imposé en août. L'accusé se trouvait alors en Espagne, et il lui a fallu attendre une dizaine de jours avant de recevoir ses papiers d'identité. Ensuite, Maurice Papon a délivré une adresse où il ne résidait pas. « *Les obligations du contrôle judiciaire ont été violées. Maurice Papon n'a manifesté qu'un intérêt limité pour la décision de justice le concernant.* » Il se montre cependant sensible aux arguments « *humanitaires et sanitaires* », et demande que soient commis des experts. « *Il est évident que, si le maintien en détention est de nature à faire courir un risque à la vie de Maurice Papon, nous ne le prendrons pas.* »

Côté parties civiles, Me Alain Jakubowicz, qui représente le B'nai B'rith et le consistoire de France, rappelle qu'aux assises « *la détention est la règle* ». Et d'évoquer les conséquences d'une éventuelle mise en liberté : en cas de condamnation, l'accusé demeurerait libre en attendant l'examen de son pourvoi en cassation. Enchaînant sur ce qui semble être la position dominante chez les parties civiles, Me Francis Terquem, avocat de SOS-Racisme, ne paraît guère hostile à la demande, mais Me Christian Charrière Bournazel, avocat de la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme, se prononce pour le maintien en détention.

EXPERTISE SUR L'ÉTAT DE SANTÉ

Avant de se retirer pour délibérer, le président Castagnède invite Maurice Papon à s'exprimer. Répondant aux reproches concernant son contrôle judiciaire, il évoque la présence en août de sa femme « *gravement malade* » en Espagne. « *Ayant toute ma vie servi la loi, je ne voulais pas à mon âge commencer à la trahir.* » Et il poursuit : « *La présente séance est figurative de ce que sera le procès. J'ai une voix. Il y a eu vingt voix* [les avocats des parties civiles, NDLR] *pour répondre. Je demande l'égalité des armes. Pour que, physiquement, psychiquement et moralement, je puisse travailler avec mes conseils, sans avoir à supporter ce poids insupportable de la détention.* »

Trente-cinq minutes plus tard, la cour sursoit à statuer et ordonne l'expertise de l'état de santé de l'accusé afin de dire si celui-ci est compatible avec la détention, « *le cas échéant dans un établissement hospitalier* ». Deux experts – un cardiologue et un médecin légiste – rendront leur rapport jeudi 9 octobre, à 13 heures.

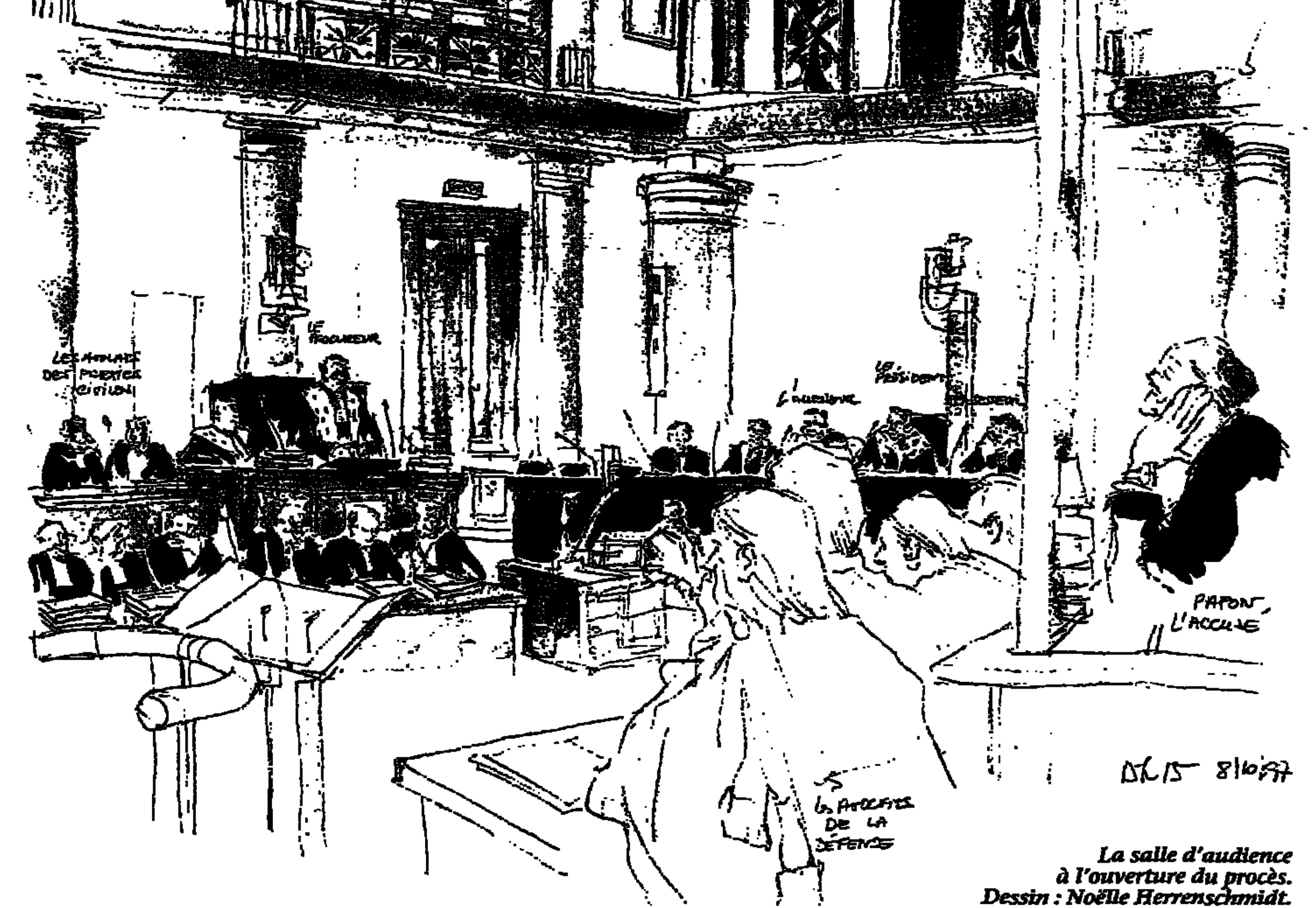
La justice reprend alors son cours. Le jury est tiré au sort. Une houle de protestations surgit lorsque le public semble constater que l'un des avocats de Maurice Papon récuse des jurés dont les noms ont des consonances étrangères, voire juives.

Jean-Michel Dumay

Cinq hommes et quatre femmes

Cinq hommes et quatre femmes ont été tirés au sort, mercredi 8 octobre, pour composer le jury chargé, avec les trois magistrats de la cour, de juger Maurice Papon. Les deux tiers ont moins de quarante ans. Le plus âgé avait sept ans à l'époque des faits. Ce sont un vendeur en biens d'équipements (26 ans), une femme sans profession (58 ans), une institutrice (39 ans), un employé (54 ans), un rédacteur juridique (31 ans), un cadre en ressources humaines (62 ans), une maîtresse auxiliaire (25 ans), une comptable (33 ans) et un électrotechnicien (39 ans).

En raison de la longueur exceptionnelle des débats, il a été procédé au tirage au sort de neuf jurés supplémentaires, qui pourront siéger en cas de défaillance d'un ou de plusieurs jurés titulaires. Ces jurés, qui assistent à l'intégralité des débats, sont âgés de 31 à 61 ans.





La salle d'audience à l'ouverture du procès. Dessin : Noëlle Herrenschmidt.

INSTANTANÉ

LE TON D'UN ANCIEN SERVITEUR DE L'ÉTAT

Droit, rosette à la boutonnière, commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur, Maurice Papon a paru pugnace lors sa première journée de comparution devant la cour d'assises de Bordeaux. Isolé du public par un pan de vitre blindée, il peut communiquer librement avec ces cinq avocats et fait face, sans séparation, à la cour, aux jurés, au parquet et aux parties civiles. Attentif aux débats, le visage souvent calé dans ses mains, la main parfois collée sur une oreille pour mieux entendre, il prend note des interventions et s'inquiète auprès de ses avocats du nom de ses contradicteurs.

Que le président Castagnède l'invite à rester assis, s'il le souhaite, pour parler, et il refuse. Qu'intervienne une suspension de séance, et il tapote longuement sur la main de son principal conseil, Me Jean-Marc Varaut, pour le féliciter ou le réconforter. Debout, légèrement penché vers l'arrière, les mains sur le ventre, il a conservé pour sa seule, longue, intervention le ton et les allures d'un ancien serviteur de l'Etat.

Face au procureur général de la cour d'appel de Bordeaux, Henri Desclaux, il a poliment mais fermement réfuté l'idée qu'il ait pu transgresser volontairement les obligations de son contrôle judiciaire. Il n'a pas formulé d'excuses mais invité le magistrat « *à accepter sa bonne foi* ». « *Je ne suis pas responsable du service des transmissions et des postes* », a-t-il notamment dit pour expliquer des retards de courrier.

A aucun moment, à l'audience, Maurice Papon n'a confirmé ou infirmé les menaces qu'avait laissé planer son avocat, avant le procès, quant à sa participation « *active* » au débat en cas de rejet de sa demande de mise en liberté.

J.-M. Dy

« Nous voulons savoir ce que nos parents, nos grands-parents, ont fait ou subi »

REPORTAGE

Avis partagés du public bordelais sur le procès historique qui se tient dans sa ville

BORDEAUX
de notre envoyé spécial

« *Malheur à vous et à vos descendants !* » Avant de s'enfuir sur sa bicyclette, l'homme, âgé d'une soixantaine d'années, a lancé son anathème à l'adresse de la dizaine de militants juifs qui attendent devant le palais de justice. « *Si je l'avais attrapé, il ne serait pas rentré chez lui en vélo* », affirme un jeune qui porte un T-shirt orné de trois phrases : « *Vichy voulait, la France savait, Papon signait.* » Ce fut, mercredi 8 octobre, le seul incident apparu au sein du public qui patientait pour assister au procès de Maurice Papon, à Bordeaux. Un public composé de quelques centaines de personnes disciplinées, qui acceptèrent sans rechigner de se plier aux strictes conditions de sécurité.

Cette sagesse étonne un étudiant italien qui a assisté, dans la Péninsule, au procès d'Erich Priebke. « *Chez nous, pour de tels procès, il y a beaucoup plus d'ambiance, notamment quand les communistes sont là.* » Il dit être venu pour « *se rendre compte si, cinquante ans après, on peut vraiment juger une telle affaire* ». Une grande partie du public, ou du moins celle qui s'exprime, semble certaine que Maurice Papon « *doit payer* » mais d'autres sont plus nuancés, voire totalement sceptiques, comme ce Bordelais qui parle d'une « *charlotade* ». Dès que l'on quitte le palais de justice, les opinions se font plus tranchées. Une chose est certaine : les Bordelais, comme les autres, ont à leur disposition de multiples informations sur le procès. Toutes les librairies et tous les kiosques à journaux proposent en vitrine les nombreuses livraisons éditoriales sur le sujet. Quant au principal quotidien de la région, *Sud-Ouest*, il a consacré depuis une dizaine de jours plus d'une page quotidienne au sujet, réalisant une série remarquable sur ce procès qui divise les Bordelais.

« LES DÉS SONT PIPÉS »

Comme si elle avait été habilement chloroformée, Bordeaux a peur de se réveiller après cinquante ans d'anesthésie. Peur que le procès, ultra-médiatisé, ne vienne redonner quelques couleurs à l'image de « *la ville la plus maréchaliste de France* ». Peur de réveiller les cadavres du maire, Adrien Marquet, ministre de l'intérieur de Laval, de l'archevêque, le cardinal Feltin, si loin de la repentance, et des négociants en vins, si proches des Allemands.

« *On va remuer beaucoup de vase et cela ne va pas servir à la recherche de la vérité* », estime une mère de famille, qui se définit elle-même comme « *une bourgeoise catholique de droite mais très opposée à Le Pen* ». « *C'est un procès malpropre car on sent bien que la politique s'en est mêlée, que les dés sont pipés et que Papon sera de toute manière condamné.* »

« *Il y a un grand silence autour de moi dès que j'évoque l'affaire Papon*, explique un médecin récemment arrivé dans la ville. *Les Bordelais considèrent ce mauvais procès intenté à leur ville comme une injustice et estiment que la plupart des villes de France ont eu la même attitude.* »

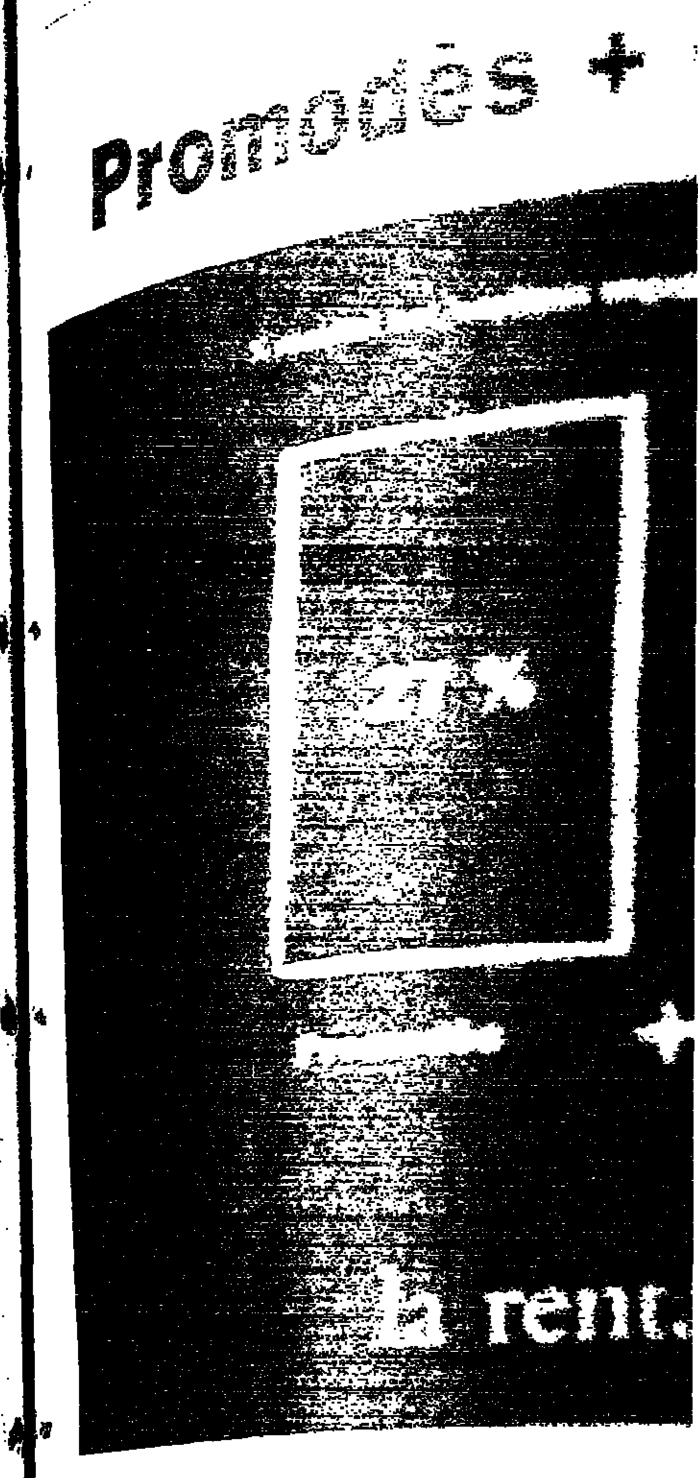
De nombreux Bordelais affirment que ce procès vient trop tard. « *Juger un homme de quatre-vingt-sept ans, à quoi cela sert-il ? Et comment, après tant d'années, peut-on avoir une vision claire des choses ?* », s'insurge un commerçant. « *Quand je pense que, pendant des dizaines d'années, Papon a eu tous les honneurs !* », lui rétorque, comme en écho, un étudiant.

L'INTÉRÊT DES PLUS JEUNES

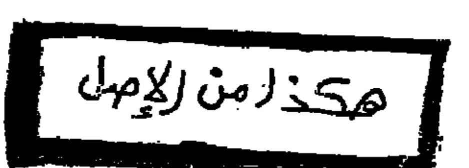
Apparemment, les nouvelles générations semblent plus intéressées par ce retour sur image. « *Nous voulons savoir ce que nos parents, nos grands-parents, ont fait ou subi* », explique une lycéenne, qui se plaint du mutisme de ses proches sur ce sujet. « *Bien sûr, c'est important pour nous* », souligne un jeune juif qui craint cependant que le procès ne réveille un antisémitisme qu'il estime « *latent* ». « *Déjà, à cause des perturbations provoquées par le procès, je m'attends à ce que certains nous disent, et pas tous en plaisantant, que c'est "à cause de nous" qu'il y a des embouteillages à Bordeaux !* », ajoute-t-il.

Quant aux 10 millions de francs dépensés pour l'aménagement du palais de justice, ils font évidemment réagir. « *Un milliard* [ancien] *en plus, avec tout ce qu'il nous a déjà coûté* », grogne un chauffeur d'autobus avant de conclure, définitif : « *Et, en plus, ce Papon, il n'est même pas bordelais.* »

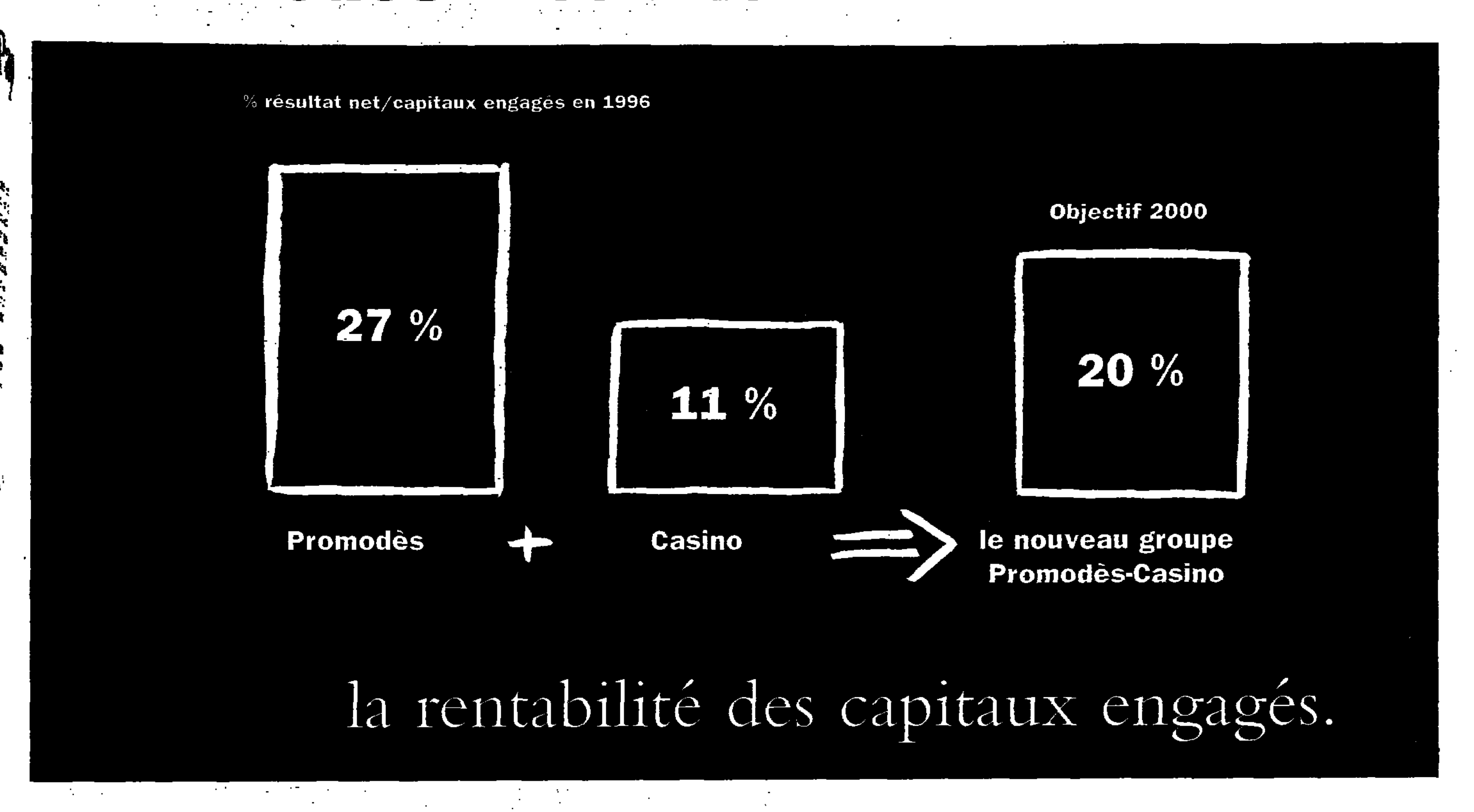
José-Alain Fralon







Promodès + Casino



Promodès-Casino, le renforcement mutuel et la complémentarité des différents types de magasins des deux groupes, l'échange des savoir-faire, la croissance des volumes d'affaires engendrée, sont autant de raisons qui impacteront positivement la rentabilité des capitaux engagés du nouvel ensemble.

Promodès-Casino, atteindra, dans un premier temps, une rentabilité des capitaux engagés supérieure à celle de Casino aujourd'hui. L'objectif étant de rejoindre à terme le ratio résultat net/capitaux engagés réalisé en 1996 par Promodès.

Promodès-Casino, grâce à une excellence rentabilité pourra développer des opportunités dont bénéficieront l'ensemble des salariés en France comme à l'international.

Promodès-Casino, *un nouveau groupe, plus fort pour affronter* une concurrence désormais mondiale.

Construisons, ensemble, l'un des leaders mondiaux de la distribution alimentaire

La note d'information portant le visa COB n° 97542 en date du 1er octobre 1997 est tenue, sans frais, à disposition du public chez les intermédiaires financiers ou sur simple demande au N° Vert 0 800 83 84 85



L'opération de désamiantage de Jussieu, en panne depuis un an, est redéfinie

Une programmation « plus pragmatique », bien au-delà de l'an 2000, est annoncée

Bernard Dizambourg, président de l'établissement public chargé de conduire la restructuration du campus universitaire de Jussieu, a annoncé, jeudi 9 octobre, une redéfinition des travaux de désamiantage. Le plan annoncé en 1996 par François Bayrou n'a guère été suivi d'effets, les obstacles techniques et administratifs se multipliant. Un nouveau calendrier des travaux est défini, bien au-delà de l'an 2000.

ABSENCE de volonté politique ou obstacles techniques et juridiques ? Un an après son annonce, le 30 septembre 1996, le plan d'urgence du désamiantage du campus de Jussieu adopté par François Bayrou, alors ministre de l'éducation nationale, n'a pas tenu ses promesses. Et plus personne n'ose rappeler l'engagement pris, le 14 juillet 1996, par le président de la République. Ce jour-là, Jacques Chirac avait affirmé qu'« *il n'y aurait plus un seul étudiant sur le campus avant la fin de l'année* ».

L'ambition de réaliser ce chantier en trois ans pour une somme de 1,2 milliard de francs, avec un démarrage au printemps 1997, n'a guère dépassé le stade des intentions. Seule la pose de films de sécurité sur les plafonds a, semble-t-il, permis de limiter les effets de la désintégration de poussières d'amiante auxquelles sont exposés les 40 000 étudiants et 10 000 salariés des deux universités de Paris-VI, Paris-VII et de l'Institut de physique du globe. Les mesures effectuées par les bureaux d'hygiène et de sécurité tendraient à prouver que cette mesure transitoire, pour un coût de 9 millions de francs, s'avère efficace. Sur 500 prélèvements effectués, seuls une dizaine ont dépassé la norme des 5 fibres par litre d'air.

S'il n'a pas été totalement abandonné, le plan Bayrou est, *de facto*, remis en cause. Farouchement opposé à cette opération avant son arrivée au ministère de l'éducation nationale, Claude Allègre, ne s'est guère empressé de le reprendre à son compte. A plusieurs reprises, il a toutefois confirmé « *la restructuration du campus de Jussieu, dont le désamiantage n'est qu'un élément* ».

BÂTIMENT PROVISOIRE

Pour autant, l'opération de désamiantage n'est pas abandonnée. Jeudi 9 octobre, Bernard Dizambourg, président de l'établissement public du campus de Jussieu, a présenté un calendrier plus « *pragmatique* » et plus proche, selon lui, des contraintes techniques, administratives et budgétaires. Ainsi, le désamiantage devrait être terminé sur une barre – et engagé sur trois autres – en 1998. Quatre autres barres, sur les trente-sept que compte le campus, seront concernées en 1999. L'essentiel du plan de travaux, qui concernera les trois quarts du campus restant, démarrera donc après l'an 2000.

HOULA !
VA FALLOIR
METRE UN AGENT
D'AMBIANCE, PAR
ICI !
JUSSIEU

L'an prochain, des personnels devraient emménager dans un bâtiment provisoire de 6 000 mètres carrés construit sur place par l'université Paris-VI et pour lequel un permis de construire a été déposé en août. Près de 800 chercheurs devraient aussi s'installer, à cette date, dans les locaux du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), dans le 15e arrondissement. Au total, sur 41 000 mètres carrés de locaux de remplacement envisagés, seuls 14 000 mètres carrés seront disponibles dans un premier temps. Il en faudrait entre 60 000 et 80 000 mètres carrés lors de la période de plein rendement du chantier.

En fait, l'établissement public démarre à peine sa mission. Si un directeur général a été nommé – Philippe Grand, quarante-quatre ans, ancien directeur adjoint de la direction départementale de l'équipement des Hauts-de-Seine –, il ne dispose pas encore des autorisations d'engagement budgétaire pour les 29 millions de francs réservés en 1997 et les 129 millions prévus en 1998. Son équipe, une quinzaine de personnes, reste à constituer. Quant à la méthode, l'établissement public entend procéder « *avec précaution* ». « *Il est nécessaire qu'il y ait une montée en puissance progressive*, assure M. Dizambourg, *pour assurer de bonnes conditions de santé publique et le bon fonctionnement des activités de recherche et d'enseignement.* »

Cette mise en œuvre « *d'une programmation réfléchie* » vise à faciliter l'élaboration des différents scénarios de restructuration du campus. En l'état actuel, aucune étude n'est disponible pour mesurer l'ampleur des travaux de remise aux normes et en sécurité des bâtiments, la résistance au feu des poutres métalliques et des parois de béton, le remplacement des réseaux de chauffage...

Quelle sera la réaction des « *usagers* » du campus universitaire à ce nouveau plan ? Le comité anti-amiante ne devrait pas abandonner la partie de bras de fer qui l'oppose désormais à Claude Allègre. Après avoir déposé une plainte en 1996 pour « *abstention délictueuse* », ses responsables ont récemment dénoncé, devant la justice, « *une mise en danger d'autrui* » en raison de mesures de sécurité notoirement insuffisantes sur le campus.

Michel Delberghe

Le scénario d'un transfert à Tolbiac

Parmi les nombreux scénarios de restructuration du campus de Jussieu, celui d'un éventuel transfert de l'université Paris-VII à Tolbiac est toujours à l'étude. Reprenant un projet qu'il avait déjà présenté au début des années 90, Claude Allègre ne cache pas sa préférence pour l'implantation d'une université à dominante littéraire et sciences humaines à proximité de la Bibliothèque de France, où devrait également s'installer l'Institut des langues et civilisations orientales (Inalco). Le ministre de l'éducation doit pour cela engager des discussions, tant avec la Mairie de Paris, propriétaire des terrains, qu'avec le conseil régional, appelé à financer le nouveau plan des universités parisiennes. Une réflexion est également engagée avec l'ensemble des présidents d'université pour définir un projet scientifique et pédagogique.

Le président du conseil général des Alpes-de-Haute-Provence mis en examen

Pierre Rinaldi est entendu dans le cadre de l'instruction sur la route du temple du Mandarom

DIGNE
de notre correspondant

Au terme de vingt-quatre heures de garde à vue, le président du conseil général des Alpes-de-Haute-Provence, Pierre Rinaldi (RPR), a été mis en examen pour corruption et prise illégale d'intérêts, mercredi 8 octobre, par le juge d'instruction de Digne Bernard Fréry. M. Rinaldi, âgé de soixante-trois ans, a été placé sous contrôle judiciaire. Le conseiller général René Cèze (div. d.) et le directeur général des services de l'assemblée départementale, Hervé Dufrène, ont également été mis en examen. Les trois hommes avaient été interpellés, mardi matin, puis entendus dans les locaux du Service régional de police judiciaire (SRPJ) de Marseille, dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler « l'affaire de la route du Mandarom ».

L'enquête porte sur les travaux engagés à l'automne 1993 sur les 7,5 kilomètres de la route départementale 402 conduisant notamment à la secte du Mandarom, sur les hauteurs de Castellane. Ces travaux avaient été réalisés par l'entreprise Ciot, dirigée par René Cèze. Ils avaient fait l'objet, le 25 octobre 1993, d'un arrêté de M. Rinaldi, pris dans le cadre de ses pouvoirs de police. En effet, dans l'éventualité de la construction par la secte de son fameux « temple pyramide », il s'agissait d'imposer à l'entreprise bénéficiaire des travaux, des mesures propres à sauvegarder la route lors de l'acheminement des matériaux, notamment un renforcement des ouvrages, la création de refuges, l'élargissement et la remise en état de la chaussée en cas de dégradation.

Quatre ans après les faits, tandis que le temple pyramide du Mandarom n'est plus qu'un mauvais souvenir pour les associations de défense, la justice s'interroge sur la manière dont a été pris cet arrêté. Si au niveau purement administratif, comme le confie le conseiller Jean-Marie Gibelin, « *tout s'est fait dans la transparence* », il semble que les enquêteurs aient mis le doigt sur d'éventuelles malversations entourant la délivrance de cet arrêté en faveur de l'entreprise Ciot. « *On ne met pas des gens en examen sans un faisceau de présomptions suffisant* », a seulement indiqué le juge Fréry. M. Rinaldi n'a pas souhaité s'exprimer mercredi soir. Déjà poursuivi dans diverses affaires, il avait été condamné le 6 juin 1996 à trois ans de prison avec sursis par le tribunal correctionnel pour « *recel, faux et usage, et complicité de détournements de fonds publics* ». M. Rinaldi a fait appel du jugement.

François de Bouchony

Le procès d'un « marché des voleurs » organisé par des jeunes des Mureaux

DEPUIS MARDI 7 octobre, quinze jeunes des Mureaux (Yvelines), âgés de dix-neuf à vingt-cinq ans, comparaissent devant le tribunal correctionnel de Versailles pour association de malfaiteurs, infractions à la législation sur les stupéfiants et recels de vols en bande organisée. Ils sont accusés d'avoir fait régner la terreur pendant des mois dans leur quartier jusqu'au 24 juin 1996. Ce jour-là, ils se sont retrouvés encerclés par plus de cent policiers dans une rue qu'ils contrôlaient depuis des mois, où s'appliquait la loi du silence, et qui était devenue peu à peu une zone de non-droit où les trafics de tous genres se faisaient au grand jour. Si, à une exception près, ils ont tous déjà été condamnés à maintes reprises, c'est la première fois que la preuve est apportée qu'ils agissaient ensemble.

Les policiers avaient réussi à s'installer dans un appartement du rez-de-chaussée de la rue Jean-de-La-Fontaine dans le quartier de la Vigne-Blanche, faisant face aux deux halls d'immeubles où le groupe se réunissait d'ordinaire. Ambroise Gomis, vingt-cinq ans, considéré comme le chef de la bande et qui, comme la majorité de ses amis, habite la cité voisine des Musiciens, l'autre cité sensible des Mureaux, s'était peu à peu approprié cette rue en impasse. Une voie désertée par ses habitants, où les employés d'entretien de la société HLM propriétaire des immeubles avaient modifié leurs horaires de travail pour ne pas faire de mauvaises rencontres et où les rondes de policiers avaient depuis longtemps perdu toute efficacité.

LE SCANNER DES « GREMLINS »

C'est de leur observatoire, habillés en peintres, que les policiers ont noté, dix jours durant, les allées et venues du groupe. Ils remarquaient ainsi que les cages d'escalier étaient continuellement surveillées par des membres de la bande. Pour agir en toute impunité, les « Gremlins », comme ils étaient surnommés, avaient mis en place un système de guetteurs, utilisaient des téléphones mobiles et même un scanner pour écouter les fréquences de la police.

Lors de l'audience, les enquêteurs ont projeté la cassette réalisée lors de leur planque. Un document muet où l'on voit les prévenus vaquer, au jour le jour, à leurs occupations. De la fourniture de ce que le ministère public identifiera comme du cannabis à des clients de passage jusqu'au convoyage de pièces automobiles vers les caves de l'immeuble, en passant par des séances d'essai de motos à la provenance douteuse, ou à l'achat à des gamins de dix ans d'autoradios qu'ils avaient mission de voler dans des voitures étrangères au quartier. Depuis l'ouverture du procès, les jeunes, qu'ils soient dans le box ou qu'ils comparaissent libres, nient ces faits, ou n'avouent que le strict minimum.

Mais, au-delà d'un banal trafic, ce procès aura été celui de la vie au quotidien dans certaines villes de banlieue où, peu à peu, les jeunes en marge de la société organisent leur propre économie parallèle. Réunis autour de leur chef, les membres de la bande ont de nombreux points communs. Ils sont tous fils d'ouvriers venus du Sénégal, du Cameroun ou du Maroc à la fin des années 60 pour travailler à l'usine Renault de Flins. Après un parcours scolaire plus que chaotique, ils sont allés bien souvent de stage en stage, sans emploi réel. Pour les aînés, désoeuvrés et livrés à eux-mêmes, le premier contact avec la justice passera par la petite porte du tribunal pour enfants pour de petits larcins, puis par des vols plus importants, parfois avec violence, qui s'additionneront très vite sur leur casier judiciaire.

L'âge aidant, ils s'organisent et finissent par perdre tout repère. Les mots prononcés par le président Olivier Auféril lors de leur interrogatoire de personnalité, tels que permis de conduire, recensement militaire ou autre inscription à l'ANPE, leur semblent totalement étrangers. Leurs « *larcins au quotidien* », comme les qualifiera le substitut du procureur de la République, Nathalie Foy, leur permettent d'assurer leur argent au jour le jour dans cette rue devenue « *un véritable marché des voleurs* ». Malgré tout, dans ses réquisitions, le ministère a voulu leur donner une dernière chance en réclamant des peines de six mois à quatre ans de prison assorties, pour la plupart, d'une partie avec sursis, mais a surtout souhaité que toute la bande soit interdite de séjour aux Mureaux. Une mesure qui, à défaut de régler le problème, pourrait le déplacer provisoirement dans d'autres cités du département.

Jean-Claude Pierrette

Le parquet verse de nouvelles pièces dans l'affaire Longuet

Le procès de l'ancien ministre a débuté le 9 octobre

A LA VEILLE de son procès qui s'est ouvert, jeudi 9 octobre, devant le tribunal correctionnel de Paris dans l'affaire de la construction de sa villa à Saint-Tropez (Var), l'ancien ministre Gérard Longuet (PR-rebaptisé Démocratie Libérale) ne s'attendait sûrement pas à une telle surprise. Renvoyé, le 7 octobre 1996, devant la 11e chambre pour « *recel d'abus de crédit* », il s'était félicité publiquement de cette annonce « *qui établissait clairement son innocence* », affirmait-il, puisque le juge parisien Mireille Filippini avait conclu au non lieu pour l'infraction de « *recel d'abus de biens sociaux* ».

Le magistrat avait estimé que l'écart de prix, près de deux millions de francs, entre le montant final et le coût réel des travaux n'était imputable qu'à l'impéritie de l'entreprise de la Meuse Céréda SA. Mme Filippini n'avait retenu que les retards de paiements de M. Longuet, conseiller général de la Meuse puis président du conseil régional de Lorraine, à cette société qui avait construit une maison individuelle bien loin de sa base.

Pourtant, quelques jours avant le début du procès, les avocats de M. Longuet ont découvert que le parquet de Paris avait versé au dossier des documents concernant l'ancien président du PR extraits de trois procédures judiciaires encore en cours. Cette initiative, pour le moins inhabituelle, ne constitue pas une extension de la saisine post-instruction mais pourrait conduire à la requalification des faits dénoncés en « *recel d'abus de biens sociaux* ». Ce retour à la case départ contredirait, *de facto*, les choix du juge d'instruction qui avait d'ailleurs manifesté, un temps, son intention de conclure à un non lieu total.

Les représentants du parquet ont joint l'arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Nancy, daté du 18 avril 1996, qui décrit le système de favoritisme et d'ingérence mis en place par un proche de M. Longuet, André Droitcourt, ancien vice-président du conseil général de la Meuse et actuel vice-président du conseil régional de Lorraine. Cet arrêt indique que M. Droitcourt a bénéficié de conditions avantageuses pour la construction de sa propre villa aux Issambres (Var) en contrepartie de l'obtention de marchés pour les entreprises meusiennes. Elle ajoute que Céréda SA et un de ses sous-traitants, la Société meusienne de chauffage (SMC), ont été chargés d'une partie des travaux « *sans établir de factures ou sans réclamer leur paiement* ». Ces deux sociétés sont également intervenues sur le chantier de la villa de M. Longuet.

FAUX RAPPORT

Le président du tribunal correctionnel aura également entre les mains la synthèse d'une enquête sur un faux rapport imputé à Gérard Longuet et rémunéré 1,1 million de francs par la Cogedim. En livrant cette pièce venue d'une autre procédure dirigée par Mme Filippini sur les affaires personnelles de l'ancien ministre, les représentants du parquet entendent éclairer le tribunal sur le financement des travaux de la villa.

Qualifié par les enquêteurs de « *grossier plagiat* » d'un document commandé et payé par le ministère des Postes et télécommunications, à l'époque où M. Longuet était à sa tête, entre 1986 et 1988, ce travail a été vendu à la Cogedim en 1990, alors que M. Longuet entreprenait le remboursement, plus actif, de ses traites. L'essentiel des versements a été effectué après le début du contrôle fiscal de l'entreprise Céréda SA. Après la fin des travaux, au mois de juillet 1990, deux avenants seront finalement ajoutés au contrat initial pour des prestations, semble-t-il, déjà réalisées mais qui élèveront la facture finale à trois millions de francs.

En choisissant de transmettre ces éléments, le ministère public semble vouloir mettre en cause l'existence d'un plan précis de financement préalable à la construction de la villa. Pour étayer cette interprétation, le parquet a versé un témoignage recueilli par le juge de Créteil Eric Halphen dans l'affaire des fausses factures des HLM de Paris qui décrit, sur procès verbal, l'implication de la Cogedim dans la construction de la villa tropézienne.

Face à ce retournement de situation, les avocats de Gérard Longuet, sans contester au parquet le droit de verser ces pièces au débat manifestent leur étonnement. « *Ces éléments n'ont rien à voir avec les faits reprochés à notre client. De plus, la motivation du ministère public n'est pas conforme aux réquisitions du parquet et contredit l'ordonnance de renvoi du juge Mireille Filippini* », estime, ainsi, Me Vaillant.

Jacques Follorou

Alain Gomez serait l'acquéreur de l'ancien appartement de M. Juppé

L'ACQUÉREUR de l'ancien appartement d'Alain Juppé, vendu aux enchères, mardi 7 octobre, par la Ville de Paris, serait Alain Gomez, ancien PDG de Thomson SA. Ce duplex de 152 m² a été cédé pour 7,1 millions de francs. C'est le notaire parisien Me Marie-Claude Le Breton, qui avait emporté la dernière enchère, au nom d'un acquéreur qu'elle avait qualifié d'« *homme de goût* » ayant eu le « *coup de foudre* » pour l'appartement (*Le Monde* du 9 octobre).

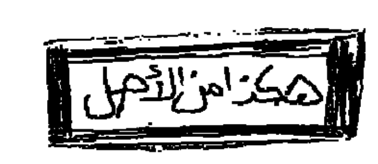
Selon l'Agence France-Presse, cet homme serait M. Gomez, PDG de Thomson SA jusqu'en février 1996. A cette date, M. Juppé avait mis fin à ses fonctions de manière expéditive. Le chef du gouvernement avait précisé que ce départ était lié à un désaccord sur la stratégie d'alliances que devait conduire le groupe d'électronique de défense. Interrogé par *Le Monde*, le secrétariat de M. Gomez n'a pas confirmé ni démenti l'achat de cet appartement, indiquant que l'ancien PDG de Thomson était actuellement « *en voyage* ».

DÉPÊCHES

■ **MEURTRE : un père meurtrier de son fils drogué** et revendeur de stupéfiants, a été condamné, mercredi 8 octobre, à cinq ans de réclusion criminelle avec sursis par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône. L'avocat général avait requis cinq ans de réclusion, dont trois avec sursis, à l'encontre d'André Verlaque, qui avait tué le 2 septembre 1994 son fils adoptif, Franck. « *C'était lui ou moi* », a déclaré l'accusé, s'affirmant terrorisé par la violence du jeune homme qui le frappait et lui avait avoué un meurtre.

■ **JUSTICE : des traces de poudre ont été relevées sur les mains d'André Isoardo,** le conseiller régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur, dont le corps criblé de balles avait été retrouvé près de Marseille, le 3 octobre. La thèse du suicide ne fait guère de doute dans les milieux proches de l'enquête (*Le Monde* du 8 octobre).

■ **RACISME : la cour d'appel de Paris a alourdi la peine prononcée contre Georges Mathis, le directeur du journal de rue *Le Réverbère*,** condamné en première instance par le tribunal correctionnel de Paris, le 19 novembre 1996, pour injures raciales, à 20 000 francs d'amende avec sursis. La cour d'appel a porté, mercredi 8 octobre, cette condamnation à 20 000 francs d'amende sans sursis. A la suite de nouvelles attaques portées depuis contre les juifs et les francs-maçons, la Licra a réclamé l'interdiction de ce titre, imprimé en Espagne.



AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

René et Claudine
AMIABLE-POIRMEUR,
Guy et Suzanne
MARTIN-AUGOT
ont la joie de faire part de la naissance de leur petite-fille,

Adèle,

le 30 octobre 1997, à Paris.

Chez leurs enfants,
Isabelle et Laurent.

Gaëlle et Sébastien MAROT
avec leurs familles,
BRETON, MONSAINGEON,
MAROT, LAURENS
sont heureux de faire part de la naissance de leur fille,

Aimée, Rose, Andréa,

à Paris, le 21 septembre 1997.

Marie-Pia JARREAU-D'ORTHO
et
Pierre-Henri JARREAU
sont heureux d'annoncer la naissance de

Ysé,

le 26 septembre 1997, à Paris.

39, rue Buffon,
75005 Paris.

Anniversaires de naissance

– Te voilà entré dans le monde des adultes,
mais continue tes gamineries,
bon anniversaire,

Nicolas,

affectueusement.

Lucien, Martine, Jérôme, Sophie.

– Aujourd'hui 10 octobre, à l'âge de tous les possibles,
« le Monde » est à toi,

Thomas.

Tes parents.

Décès

– Laval. Champigny-sur-Marne. *Orléans. Stuttgart. L'Huisserie.*

Mme Jacques Delalande,
son épouse,
M. et Mme Jacques-Louis Delalande,
M. et Mme Bernard Lacheteau,
M. et Mme Laurent Bouis,
M. et Mme Dietrich Schaefer,
M. et Mme Hervé Delalande,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu du

**bâtonnier
Jacques DELALANDE,**
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre
national du Mérite,
avocat honoraire au barreau de Laval,
ancien sénateur de la Mayenne,
ancien juge
à la Haute Cour de justice,
vice-président de l'Amicale du Sénat,
président d'honneur
de la Fédération départementale
des associations de pêche
et pisciculture,
ancien conseiller municipal de Laval,
ancien vice-président
du district de Laval,

survenu le 7 octobre 1997, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 10 octobre, à 14 heures, en la cathédrale de Laval.

M. Delalande repose au funérarium de Laval, 49, rue E.-Jamin.

Cet avis tient lieu de faire-part.

22, rue de Verdun,
53000 Laval.

– Catherine Deudon,
son épouse,
Laurence, Olivier, Claire et Céline,
ses enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean-Paul DEUDON,

survenu le 7 octobre 1997.

Un hommage pourra lui être rendu au crématorium d'Arpajon, le lundi 13 octobre, à 14 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

6, rue de Chambord,
Ergal,
78760 Pontchartrain.

– Les membres fondateurs,
Les praticiens,
Et le personnel du Centre chirurgical Val-d'or,
s'associent au deuil qui frappe la famille et les amis de

M. Paul HERTZOG,
pionnier de la chirurgie thoracique
et membre fondateur.

Ils leur présentent leurs sincères condoléances et les assurent de toute leur sympathie dans cette douloureuse épreuve.

– Le président Jean Brihault
Et les personnels de l'université Rennes-II - Haute-Bretagne
ont le regret de faire part du décès de

Charles LECOTTELEY,
maître-assistant honoraire d'anglais,
commandeur des Palmes académiques,

survenu à Rennes, le 20 septembre 1997, à l'âge de soixante-seize ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale, à Montfort-sur-Meu (Ille-et-Vilaine).

– Jenny Pdosse
a la douleur de faire part du décès de son frère,

Théophile PDOSSE,

survenu le 29 septembre 1997.

– Le Seigneur a rappelé à lui le

**général de division (c.r.)
Raoul du POUGET
de NADAILLAC,**
« Capitaine Régis » dans la Résistance,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
croix de guerre TOE,
commandeur de l'ordre
de Saint-Grégoire-le-Grand,

pieusement décédé en son domicile, à Paris, le 6 octobre 1997, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La messe de funérailles sera célébrée le vendredi 10 octobre, à 11 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides, suivie de l'inhumation, dans l'intimité familiale, au cimetière de Picpus.

A sa mémoire sera associée celle de son fils,

le comte Louis de NADAILLAC.

De la part
De la comtesse Raoul de Nadaillac, née Chabrillan,
son épouse,
De Mlle Roselyne de Nadaillac,
Du comte et de la comtesse Géraud de Villeneuve Esclapon,
Du comte et de la comtesse Henri des Courtils,
ses filles et gendres,
De la comtesse Louis de Nadaillac,
sa belle-fille,
De tous ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
De la baronne Michel de Stabenrath,
sa sœur,
De la comtesse Marcel de Nadaillac,
sa belle-sœur.

– Gérard de Caffarelli, président d'honneur,
Ivan de la Maisonneuve, président,
Yvon Le Norcy, secrétaire général,
Fernand Girard, délégué général du Conseil national de l'enseignement agricole privé,

ont la tristesse de faire part du décès du

général Raoul de NADAILLAC,
commandeur de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre
de Saint-Grégoire-le-Grand,

pieusement décédé le 6 octobre 1997, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Le général de Nadaillac avait exercé les fonctions de secrétaire général de l'UNEAP, de 1966 à 1975, et de secrétaire général et délégué général du CNEAP, de 1975 à 1980.

L'eucharistie sera célébrée le vendredi 10 octobre, à 11 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides.

Une cérémonie religieuse sera organisée, le 13 novembre, au CNEAP, 277, rue Saint-Jacques, Paris-5e.

(Lire ci-contre.)

– Michel et Marianne Stein,
Didier Stein,
Laurent et Jacqueline Stein,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses frères et sa sœur,
ont la tristesse de faire part du décès de

Arlette STEIN-SIMON,

survenu à Paris, le 4 octobre 1997.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité familiale.

Anniversaires de décès

– Il y a seize ans, le 10 octobre 1981,

**Dominique
ELIAKIM DUBUS**

a quitté les siens.

Elle avait vingt-trois ans.

Que ceux qui l'ont connue aient une pensée pour elle.

Avis de messe

– *Une messe sera célébrée en l'église* Saint-Eustache, Paris-1er, le jeudi 16 octobre, à 18 h 30, à la mémoire de

Yves Marie HEUDE,
peintre-graveur,

décédé le 12 août 1997.

**Vous pouvez
nous transmettre
vos annonces la veille
pour le lendemain
jusqu'à 16 h 30**

Colloques

– *L'Association des amis de Passages* et la revue *Passages* organisent un colloque international sur le thème :

« COMPÉTITIVITÉ
DES ENTREPRISES,
COMPÉTITIVITÉ DES NATIONS »

Le jeudi 30 octobre 1997, de 9 h 30 à 17 h 30, au ministère de l'éducation *nationale, de la recherche et de la* technologie, Carré des sciences, amphithéâtre Poincaré.

(Accès par le 25, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.)

Ouverture et présentation par Jean Matteoli, président du Conseil économique et social, et Christian Pierret, secrétaire d'Etat chargé de l'industrie.

Avec les interventions de :
Edmond Alphandéry, Jean Arvis, Gérard Athias, Régis Baudoin, Jean Bergougnoux, Elie Cohen, Christian de Boissieu, Jean-Pierre Fourcade, Paul Calandra, Georges Ferné, Pierre Gadonneix, Jean-Louis Guigou, Michel Lamy, Jean-Christophe Le Duigou, André Le Saux, Philippe Marini, Christian Schmidt.
Animation des débats : Erik Izraelewicz et Emile Malet.

Réservations et inscriptions au :
Tél. : 01-45-86-30-02.
Fax : 01-44-23-98-24.
La revue *Passages :*
17, rue Simone-Weil, 75013 Paris.

– Diplôme universitaire d'études sur le judaïsme DUEJ.

Rentrée : mardi 14 octobre 1997, à 17 heures, à l'Espace Rachi, 39, rue Broca, Paris-5e.

Préinscriptions au 01-42-17-10-36 de 9 heures à 12 heures.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

Conférences

– Conférences de l'Etoile.

Le mardi 14 octobre, à 20 h 30 :
Le tohu-bohu, le Serpent et le bon Dieu, la création du monde et le problème du mal (à propos du livre d'Alain Houziaux), avec Pierre Chaunu, Pierre Magnard et Michel Tournier.

Le mercredi 22 octobre, à 20 h 30 :
Qu'est-ce que le protestantisme ?, avec les pasteurs A. Houziaux et L. Pernot.

Entrée libre. Temple protestant de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, 75017 Paris.

Communications diverses

– **Poésie : Patrice Dyerval, énigmes ou réponses ?**

A l'occasion de sa retraite, Patrice Dyerval Angelini s'entretiendra avec les lecteurs de *Pétri de temps* (Editions Saint-Germain-des-Prés) et de ses autres recueils, en présence du poète et critique Fabio Scotto.

Mardi 21 octobre 1997, 17 h 15.
Bibliothèque universitaire-lettres,
100, boulevard Carlone,
06200 Nice.
Entrée libre.

CARNET DU MONDE

21 *bis*, rue Claude-Bernard
75242 Paris Cedex 05

Téléphones :
**01-42-17-39-80
01-42-17-29-96
01-42-17-38-42**

Tarif à la ligne H.T.

Rubrique nécrologie	105 F
Abonnés et actionnaires	95 F
Mariages/naissances	70 F
Thèse étudiants	65 F

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

DISPARITIONS

■ **GUNPEI YOKOI**, l'inventeur du célèbre jeu électronique de poche Game Boy, est mort accidentellement samedi 4 octobre à Ishikawa (Japon). Il était âgé de cinquante-six ans. Gunpei Yokoi avait rejoint Nintendo, groupe qui commercialise le Game Boy, en 1965 alors que l'entreprise japonaise ne fabriquait encore que des jeux de cartes. Il avait commencé sa carrière comme employé à la maintenance des appareils électriques. Passant son temps libre à la mise au point de jouets, Gunpei Yokoi ne tarda pas à être promu, ses inventions étant toutes des succès commerciaux. Il avait dirigé l'équipe à l'origine de ce jeu électronique muni d'un écran à cristaux liquides qui tient dans la main et qui a fait le tour du monde, séduisant des millions de jeunes. Lancé en avril 1989, le Game Boy, dont le prix était inférieur à 500 francs s'est vendu à cinquante-cinq millions d'unités dans le monde. Gunpei Yokoi avait quitté Nintendo en août 1996 sans donner de raisons précises et fondé sa propre entreprise, Koto, au mois de septembre. Les médias japonais avaient alors expliqué sa décision par son souhait d'assumer la responsabilité de l'échec commercial des consoles de jeux 32 bits Virtual Boy qu'il avait contribué à mettre au point.

■ **LE GÉNÉRAL RAOUL DU POUGET DE NADAILLAC**, « capitaine Régis » dans la Résistance, est mort, lundi 6 octobre, à Paris, dans sa quatre-vingt-dixième année. Polytechnicien, il choisit l'arme du génie. Capitaine, il dirige en 1942 le centre de jeunes de Briançon (Hautes-Alpes) et il est nommé délégué à la jeunesse du département de l'Isère. Ce qui lui donne une « couverture » pour s'engager dans la Résistance sous le nom de code de « capitaine Régis ». A ce titre, il participe au maquis du Vercors, comme responsable des opérations, et à la libération de Grenoble. Après la guerre, il sert en Indochine, puis en Allemagne. Promu colonel en août 1956, il prend le commandement du 4e régiment du génie à Grenoble. Il commandera, avec les grades de général de brigade, puis de général de division, l'école d'application du génie, à Angers, et deviendra adjoint au général commandant la 2e région militaire, à Lille, avant d'être admis en deuxième section (réserve) en 1966. Raoul de Nadaillac se consacre alors à la promotion de l'enseignement agricole dans le cadre du secrétariat général de l'enseignement catholique, avant de représenter auprès de l'Unesco la section française de l'Office international de l'enseignement catholique. Titulaire de la croix de guerre 1939-1945 et de la croix de guerre des TOE (théâtres d'opérations extérieurs), le général de Nadaillac était commandeur de la Légion d'honneur.

■ **GEORGES MONTARON**, ancien directeur de l'hebdomadaire *Témoignage chrétien*, et ancien président du Syndicat de la presse hebdomadaire parisienne, est mort, mercredi 8 octobre, à l'hôpital Broussais à Paris. Il était âgé de soixante-seize ans *(lire p. 24)*.

هكذا من الأصل

La circulation automobile sera restreinte dès le niveau 2 de pollution de l'air

Le gouvernement a décidé d'appliquer un dispositif de « riposte graduée » qui concernera, avec plus ou moins de rigueur, selon le degré d'alerte, tous les véhicules qui ne disposent pas d'une pastille verte. Les caractéristiques de celle-ci seront connues fin octobre

FORTE DU BILAN positif de la journée de circulation alternée du 1er octobre, Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, a présenté, mercredi 8 octobre, en conseil des ministres, une communication sur la lutte contre la pollution atmosphérique. Au sein du *« bouquet de mesures »* proposé, le dispositif de *« riposte graduée »* en cas de pic de pollution constitue la principale innovation du dispositif d'urgences permis par la loi sur l'air du 30 décembre 1996. Les restrictions de circulation seront élargies et ne s'appliqueront plus seulement à un véhicule sur deux (avec de nombreuses dérogations) selon le système de l'alternance des plaques d'immatriculation. Elles concerneront tous les véhicules qui ne disposeront pas de la pastille verte, c'est-à-dire à tous les véhicules considérés comme polluants. Elles interviendront dès le niveau 2 de pollution et non plus seulement au niveau 3. Seulement, au niveau 2, l'interdiction de circuler à tout véhicule ne disposant pas d'une pastille verte sera plus souple. Les dérogations seront plus nombreuses qu'en cas de niveau 3.

Logique de prévention de la pollution de l'air mais aussi prise de conscience des risques pour la santé publique : en août, alors que le niveau 2 de pollution avait été atteint plusieurs jours dans la capitale, Dominique Voynet se demandait lors d'une conférence de presse *« si les conséquences sur la santé ne sont pas plus graves que lors d'un pic de niveau trois de courte durée »*.

Les mesures envisagées sont les suivantes.

● Pastille verte

Ce système de marquage des véhicules moins polluants sera défini par décret d'ici à la fin du mois d'octobre et la pastille verte pourrait être distribuée dès le printemps prochain. *« En tout état de cause, la pastille verte ne sera pas un droit acquis mais les conditions de son obtention évolueront régulièrement en fonction des évolutions de la réglementation sur les émissions de polluants »*, précise-t-on au cabinet de Dominique Voynet.

La définition des véhicules « propres » est encore en débat. A quelles conditions les véhicules diesel en feront-ils partie ? *« Tout dépendra de quelle année date le véhicule, de la présence, ou non, d'un pot catalytique, etc. »*, explique-t-on au ministère. La ministre souhaiterait que seuls les diesels catalysés après le 1er janvier 1997 soient autorisés à rouler les jours de niveau 3 tandis que Jean-Claude Gayssot plaide pour qu'on laisse circuler tous les véhicules diesel.

● Pastille « à deux vitesses »

Quel pourcentage respectif de véhicules sera admis à circuler en cas d'alerte de niveau 2 et de niveau 3 ? Le ministère n'exclut pas deux niveaux de marquage, une sorte de pastille à « deux vitesses ». *« On peut imaginer que seuls les véhicules munis de la pastille verte circulent en cas d'alerte de niveau 3 , des dérogations étant accordées à un nombre plus large au niveau 2 »*, explique-t-on au cabinet de la ministre. Dans le même souci de souplesse, le covoiturage – dérogation aux restrictions de circulation à condition que le véhicule transporte trois personnes – pourrait se pratiquer à deux personnes au niveau 2 de pollution.

● Développement des transports collectifs

Plusieurs outils seront à la disposition des collectivités locales. D'une part les plans de déplacements urbains (PDU) qui, selon la loi sur l'air de Corinne Lepage, devront être mis en œuvre par les agglomérations de plus de cent mille habitants avant le 1er janvier 1999. Un décret listera les collectivités concernées prochainement. D'autre part, les contrats de plans Etat-régions, négociés tous les cinq ans, privilégieront des programmes de rééquilibrage en faveur des transports en commun.

● Diminution de la pollution par véhicule

Adopté à l'unanimité en juin, lors du conseil des ministres européens de l'environnement, le programme « auto-oil » prévoit la diminution de la pollution par véhicule (carburants et moteurs propres) de 30 % en l'an 2000 et de 60 % en 2005. En revanche, les déclarations de Dominique Voynet, le 21 août lors d'une conférence de presse, selon lesquelles *« il faudrait réfléchir à la puissance des véhicules »*, ne se traduiront pas par des mesures plus contraignantes, du moins dans l'immédiat : *« Il s'agissait davantage d'un message pédagogique à l'attention des constructeurs automobiles que l'annonce d'une réforme, qui ne peut se faire qu'à l'échelle européenne »*, précise-t-on au cabinet de la ministre.

● Mesures de la qualité de l'air

Dominique Voynet a annoncé le développement du réseau de mesures de la qualité de l'air, en particulier l'amélioration de la prévison des pics de pollution en lien avec Météo France. Le budget affecté à cet objectif passe de 200 millions de francs en 1997 à 207 millions en 1998.

Clarisse Fabre

Le gazole taxé en 1999 ?

Si aucune réforme de la taxation sur le gazole n'est intervenue dans le budget 1998, *« il n'est pas question que ce scénario se reproduise pour 1999 »*, prévient-on au ministère de l'environnement. Aussi le groupe de travail interministériel travaille-t-il toujours sur ce dossier, et Dominique Voynet a annoncé en conseil des ministres, mercredi 8 octobre, *« l'intégration des priorités environnementales dans la fiscalité de l'achat et de l'usage des véhicules, y compris des carburants »*.

***Le gazole, considéré comme responsable de différentes sources de* pollution, bénéficie d'un régime de taxation privilégié par rapport aux autres carburants : la différence de prix par rapport à l'essence sans plomb est de 1,70 franc et le coût de la vignette est plus faible. L'augmentation de la taxe sur le carburant diesel et de la vignette seront donc au menu des négociations de la prochaine loi de finances.**

La « décentralisation » au secours de la « cohésion sociale »

HENRI GUAINO, commissaire au Plan, devait rendre public, jeudi 9 octobre, le rapport intitulé « Cohésion sociale et territoires ». Ce document est le fruit des réflexions d'un groupe de travail placé sous la responsabilité de Jean-Paul Delevoye, sénateur RPR du Pas-de-Calais, maire de Bapaume et président de l'Association des maires de France. Il avance l'idée maîtresse que le territoire national et les territoires locaux, départementaux ou régionaux, ne sont pas seulement des *« espaces »* passifs que les économistes ou les urbanistes aménagent, mais représentent un *« système complexe et riche d'acteurs »* multiples, publics et privés, mobilisés autour des enjeux du développement et de la cohésion – souvent mise à mal – d'une société en mutation. Jean-Paul Delevoye insiste sur le rôle des élus qui sont, chacun sur leur territoire, des *« praticiens »* de l'action publique.

C'est en août 1995 que le premier ministre de l'époque, Alain Juppé, avait demandé au Commissariat général du Plan de mettre en place quatre groupes de travail, chargés d'apporter un éclairage prospectif aux réflexions gouvernementales sur la préparation du schéma national d'aménagement et de développement du territoire piloté par la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar). Outre celui sur la cohésion sociale, trois autres groupes se sont consacrés à l'économie, aux systèmes productifs et à la mondialisation des échanges.

Jean-Paul Delevoye n'hésite pas à critiquer la manière dont ont été conduites les politiques successives de la ville et de la lutte contre l'exclusion, avec des résultats variables en matière de logement, d'emploi et d'éducation.

Il souhaite que la rénovation de l'action publique soit certes appuyée sur des moyens d'Etat financiers, réglementaires et en personnel renforcés, mais qu'elle soit avant tout inspirée par une approche *« culturelle »*, faisant appel aux *« valeurs »* autres que l'*« attractivité »* économique de telle ville ou de telle région. *« On ne peut se satisfaire de la multiplication et de l'extension des politiques de réparation »*, ajoute-t-il. *« Il faut agir sur l'origine de la précarisation et des processus d'exclusion. »*

UN « PROJET DE SOCIÉTÉ »

En définitive, *« l'échelon local, dans sa diversité culturelle, et la proximité, dans sa richesse sociale, peuvent offrir aux individus les points fixes qui leur permettront de s'enraciner non dans un passé révolu mais dans une culture vivante alliant mémoire et innovation »*.

Le rapport milite en conséquence pour une relance – *« une refondation »* – de la politique de décentralisation, utilisant mieux le principe de la subsidiarité au profit, en fin de compte, de tous les citoyens. *« La décentralisation ne doit plus être une modalité de gestion, mais devenir en soi un véritable projet de société. »*

F. Gr.

DÉPÊCHES

■ **TOULOUSE : le nouveau centre de congrès de Toulouse a été inauguré**, mercredi 8 octobre, dans le quartier d'affaires Compans-Caffarelli. Ouvert depuis le début du mois, ce bâtiment sur quatre niveaux, d'une capacité maximale de mille deux cents places, est exploité par le groupe hôtelier Accor. L'objectif est d'attirer quatre-vingt-dix mille congressistes par an à Toulouse, qui ne disposait pas jusqu'à présent de structures d'accueil modernes. Cet investissement de 216 millions de francs est financé à 50 % par la commune. – *(Corresp.)*

■ **LE HAVRE : l'Union européenne conditionne le versement de ses aides structurelles** à la Haute-Normandie à la mise en œuvre de *« clauses particulières »* en faveur de la protection de l'environnement dans l'estuaire de la Seine. *« Ces clauses comprennent l'engagement des autorités françaises de classer avant la fin de l'année l'estuaire en zone de protection spéciale* [pour les oiseaux] *»*, indique la Commission européenne. Elle exige aussi que le gouvernement français ne sélectionne pas dans l'estuaire *« de projets portant atteinte à l'intégrité de la zone appelée à être classée en zone de protection spéciale »*, faisant aussi allusion au projet d'extension du port du Havre.

■ **PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHÔNE : le maire, Philippe Caizergues (SE), a annoncé**, mercredi 8 octobre, qu'il démissionnait de son poste afin d'alerter les pouvoirs publics des retards au démarrage de Distriport, une plate-forme logistique de 160 hectares située sur sa commune (Bouches-du-Rhône). Alors que le taux de chômage dans sa ville avoisine les 21 %, M. Caizergues évalue à plusieurs milliers le *« vivier d'emplois »* à Distriport.

■ **STRASBOURG : Roland Ries (PS), maire de Strasbourg, a proposé**, mercredi 8 octobre, dans une lettre au ministre de l'intérieur, Jean-Pierre Chevènement, la création d'un groupe de travail sur le stationnement irrégulier des gens du voyage.

Quinze mois après le viol et le meurtre non élucidés de la jeune Anglaise Caroline Dickinson, les hommes de la commune, âgés de quinze à trente-cinq ans, sont invités à se soumettre à un examen de leur ADN. Un dépistage vécu avec fatalisme par une population avide d'en finir avec les soupçons

L

Pleine

au

هكذا من الأصل

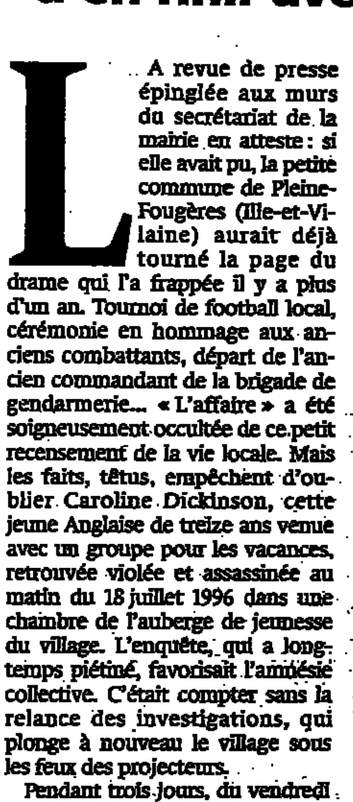
HORIZONS

ENQUÊTE

Quinze mois après le viol et le meurtre non élucidés de la jeune Anglaise Caroline Dickinson, les hommes de la commune, âgés de quinze à trente-cinq ans, sont invités à se soumettre à un examen de leur ADN. Un dépistage vécu avec fatalisme par une population avide d'en finir avec les soupçons



Pleine-Fougères résignée aux tests génétiques



LA revue de presse épinglée aux murs du secrétariat de la mairie en atteste : si elle avait pu, la petite commune de Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine) aurait déjà tourné la page du drame qui l'a frappée il y a plus d'un an. Tournoi de football local, cérémonie en hommage aux anciens combattants, départ de l'ancien commandant de la brigade de gendarmerie... « L'affaire » a été soigneusement occultée de ce petit recensement de la vie locale. Mais les faits, têtus, empêchent d'oublier Caroline Dickinson, cette jeune Anglaise de treize ans venue avec un groupe pour les vacances, retrouvée violée et assassinée au matin du 18 juillet 1996 dans une chambre de l'auberge de jeunesse du village. L'enquête, qui a longtemps piétiné, favorisait l'amnésie collective. C'était compter sans la relance des investigations, qui plonge à nouveau le village sous les feux des projecteurs.

Pendant trois jours, du vendredi 10 au dimanche 12 octobre, les hommes de la commune âgés de *quinze à trente-cinq ans*, sont appelés à se prêter volontairement à un dépistage génétique systématique. L'opération, qui répond aux voeux des parents de la victime, est dirigée par le conseiller Renaud Van Ruymbeke, qui a repris l'instruction le 14 août, après le dessaisissement par la chambre d'accusation de Rennes du premier juge, qui avait refusé la campagne de tests systématiques. Comparés à la trace ADN qu'a laissée le meurtrier derrière lui, les tests devraient permettre, soit de confondre l'auteur du crime, soit de disculper l'ensemble des hommes jeunes de la commune. C'est en tout cas le voeu des habitants qui, excédés de faire l'objet de tant d'attentions judiciaires et médiatiques, voudraient croire que le criminel n'est pas parmi eux.

Pour l'heure, encore tranquille dans sa petite mairie, où les tests devraient être faits, Christian Couet, l'édile de la commune, affronte bravement la perspective du *« prochain boom médiatique »*, auquel il ne s'est toujours pas habitué. Tendu, il espère que la campagne des tests se déroulera sans débordements, mais est conscient qu'elle ne peut que ternir un peu plus le blason de sa commune, déjà fortement marquée par le drame. Selon lui, la population, qui a accueilli la nouvelle du dépistage sans enthousiasme, est partagée entre son désir de quiétude et l'envie de participer à la découverte des faits. *« Quand on a vu que l'enquête piétinait, on s'est tout de suite demandé quand toute cette histoire allait enfin prendre fin,* résume le maire. *Et aujourd'hui, c'est très fort, on n'a plus du tout envie qu'on reparle de nous. On n'a envie que d'une chose, que le coupable soit découvert et qu'on nous laisse tranquille. »*

Il est vrai que Pleine-Fougères a été passablement secouée par la mort de Caroline. Passée la surprise de se retrouver mêlés à une histoire *« qui n'arrive qu'aux autres »*, les 1 800 habitants ont été bousculés par l'enquête qui, d'abord rondement menée, a fini par s'enliser. L'interpellation, quelques jours après les faits, d'un SDF, Patrice Padé, présenté comme le coupable idéal, puis disculpé par un test ADN, a troublé les habitants, qui s'étaient trop vite réjouis de voir l'affaire élucidée. Bien qu'ils se refusent à croire à l'hypothèse de l'assassin local, parents et enfants sont devenus plus méfiants. Dans cette petite bourgade de la baie du Mont-Saint-Michel, où tout le monde se connaît, les portes et les fenêtres des maisons de granit, souvent ouvertes, se sont plus soigneusement fermées.

Plus solidaire que divisé dans l'adversité, le village n'a pourtant pas voulu verser dans la psychose. Entretenant le mystère, le lent redémarrage de l'enquête a bien fait naître certaines mauvaises rumeurs, finalement vite étouffées. Quelques semaines après le meurtre, des tracts anonymes ont également fleuri dans les boîtes aux lettres. Mais, alimentés par un soi-disant médium, venu de Rennes agiter son pendule pour trouver le coupable, la population n'y a jamais accordé un réel crédit.

Puis le temps a fait son oeuvre, et le village a cru pouvoir retourner à l'anonymat paisible d'une vie rurale ordinaire. Dans l'église et chez les commerçants, dans les pavillons tranquilles et les exploitations agricoles, on n'entendait plus guère parler de Caroline. *« Les premiers sentiments de révolte envers le crime et de compassion envers les parents de la victime étaient passés,* analyse le docteur Pierre Juhel, qui soigne à Pleine-Fougères depuis bientôt vingt ans. *Au départ, on en parlait beaucoup, mais les habitants ont fini par faire le deuil de Caroline. Comme ensuite l'énigme du meurtre persistait toujours, d'autres sentiments sont nés. Les gens ont fini par s'agacer de voir que l'enquête continuait à se focaliser sur eux. Aujourd'hui, on parle moins de la victime et plus de l'enquête et de son implication dans notre vie. »*

Bien qu'exploitant d'autres pistes, les enquêteurs ont toujours continué à s'intéresser à Pleine-Fougères. Tout au long des derniers mois, plusieurs dizaines d'adolescents ou d'hommes adultes ont été convoqués par la gendarmerie locale qui, discrètement, leur a proposé la prise de sang qui disculpait. Plus de deux cent soixante prises de sang avaient déjà été pratiquées par les enquêteurs à la mi-août. Les habitants ont longtemps cru que ces tests individuels représentaient le seul tribut qu'ils auraient à payer à l'enquête.

« Cette décision ne fait que remettre un coup de projecteur sur la commune, renforcer les habitants dans le sentiment qu'ils sont victimes d'une enquête qui piétine »

C'était compter sans la décision d'étendre le dépistage aux quinze-trente-cinq ans de la commune. Du coup, même s'ils s'en défendent, les habitants se sentent visés par le soupçon collectif. *« Cette décision ne fait que remettre un coup de projecteur sur la commune, renforcer les habitants dans le sentiment qu'ils sont victimes d'une enquête qui piétine,* explique le docteur Juhel. *L'impression, c'est que les enquêteurs font quelque chose pour faire quelque chose, mais je n'ai pas le sentiment qu'ils y croient beaucoup plus que nous. »*

Les Pleine-Fougerais devraient pourtant se plier assez docilement à la campagne de tests systématiques, comme ils s'y sont déjà résolus par le passé. David, vingt ans, a subi un test ADN ce printemps, soit plusieurs mois après avoir été entendu une première fois par la gendarmerie. Le soir du drame, il était en vacances à plusieurs kilomètres de sa commune. Mais les enquêteurs ont passé au tamis tous les proches de l'auberge de jeunesse, que David fréquentait, comme tous les jeunes du village. *« Je suis allé à la gendarmerie après avoir été convoqué, on m'a tout de suite dit que c'était pour le test,* raconte-t-il. *On ne m'a pas dit pourquoi on me le demandait à moi, mais je n'ai pas posé de questions. On ne m'a pas donné non plus les résultats. Qu'ils procèdent par élimination, je trouve cela normal, ils n'ont aucune autre piste. De toute façon, cela ne me dérangeait pas. Ça prouvait que ce n'était pas moi et c'est l'essentiel. »*

Prouver que l'on n'est pas coupable, voilà bien la principale motivation des hommes qui se sont déjà soumis aux tests depuis le début de l'enquête. Cela n'a pourtant pas été sans heurts ni sentiments mélangés. Le docteur Juhel, qui a été réquisitionné par la gendarmerie locale pour faire les prises de sang nécessaires à la recherche génétique, raconte les angoisses de ses concitoyens. Et si le test n'était pas fiable à 100 % comme l'affirment les enquêteurs ? Et si une des traces ADN se révélait proche de celle de l'assassin ? N'y a-t-il pas risque de confusion ? Pourtant, sous la pression judiciaire, personne n'a pensé être en mesure de refuser le prélèvement sanguin. Personne, sauf un homme qui garde un souvenir cuisant des conséquences de son refus.

POSÉMENT installé dans son fauteuil, encadré d'ordinateurs, Jean-Claude Blanchet, directeur du foyer-logement de la commune, raconte, en n'omettant aucun détail, le petit calvaire qu'il a vécu pendant quelques semaines, qu'il a soigneusement résumé en douze pages dactylographiées. Parce que la loi française ne permet pas aux enquêteurs de contraindre une personne à une recherche génétique, M. Blanchet, qui se présente comme un défenseur des libertés individuelles, a refusé qu'on lui prélève les quelques gouttes de sang qui auraient pu immédiatement le disculper.

Il affirme qu'après l'avoir convoqué oralement, le 18 mars, les enquêteurs ont tout tenté pour le convaincre, évoquant ici la compassion pour la victime, là la tentative d'obstruction à l'enquête. Reconvoqué, il ne cède toujours pas, avant d'être placé, quelques jours plus tard, en garde à vue. Ces six heures et demie de *« privation de liberté »* n'aboutissent à rien, il refuse toujours le test sanguin. Il est alors perquisitionné à ses deux domiciles, où les enquêteurs saisissent sa brosse à dents, son peigne et son rasoir électrique, aux fins de recherche génétique sur les fragments de tissus humains qu'ils contiennent. C'est donc à son corps défendant qu'il est finalement mis hors de cause, plusieurs jours après.

Incompris dans sa démarche, M. Blanchet sort profondément meurtri de cette aventure. Aujourd'hui encore, il déplore ce qu'il nomme *« le black-out total sur cette affaire »*, qui fait qu'il est *« passé pour le mouton noir de la communauté »*. Il reste persuadé que beaucoup d'hommes soumis aux tests sanguins *« auraient pu, au fond d'eux-même, refuser le test, mais que la population, peu informée sur ses droits, subit la pression d'une enquête regardée par la France entière »*. *« Le prélèvement sanguin présenté comme un acte de civisme est en fait une mesure coercitive,* assène-t-il. *On a fait de moi rien de moins qu'un suspect, on m'a sommé de faire la preuve de mon innocence. C'est la même chose pour toute la population de Pleine-Fougères. On jette ni plus ni moins l'opprobre sur toute la commune en la soupçonnant collectivement de meurtre et de viol. »* Pourtant, tout en condamnant l'opération de dépistage génétique, Jean-Claude Blanchet admet que la prochaine campagne, mieux préparée, répond à ses principales critiques.

UNE « invitation », signée du conseiller Renaud Van Ruymbeke, a été envoyée aux cent soixante-dix hommes concernés, dans laquelle il est spécifié qu'ils sont sollicités *« aux fins de d'identification de leur ADN par simple prélèvement de salive »*. *« Vous n'êtes pas tenu de vous présenter et vous êtes libre de consentir ou de refuser,* poursuit le courrier. *Les résultats des analyses seront portés à votre connaissance par lettre dans un délai de huit jours. Ils ne pourront être utilisés en dehors de cette affaire, et les prélèvements seront détruits après l'expertise. Aucun fichier ne pourra ainsi être constitué. »* Un *nota bene* conclut : *« Il est recommandé de ne rien manger trente minutes avant le prélèvement et de se brosser les dents. »* Dans l'esprit des enquêteurs, cette lettre devrait permettre de lever les dernières réticences des habitants.

Tous ne sont pas préoccupés par ces arguments. A mille lieues de ces préoccupations, Grégoire Choleau, directeur de l'auberge de jeunesse où le drame s'est déroulé, ne souhaite qu'une chose : que tout soit mis en oeuvre pour que le coupable soit retrouvé. Aujourd'hui, la porte de l'établissement comporte un digicode, des verrous ont été placés sur les portes des chambres, une cellule radar déclenche une lumière, la nuit, dès qu'une personne s'approche. Mais rien n'y fait : la fréquentation a chuté de plus de 40 % sur le premier trimestre de l'année.

Pour Grégoire Choleau, l'essentiel est ailleurs. Dans son petit bureau clair, il est l'un des rares à parler spontanément du meurtre, à exprimer ce que les habitants de la commune s'efforcent d'occulter, à refuser d'oublier la jeune adolescente. *« Ici, on y pense tout le temps, c'est très lourd à porter,* confesse t-il. *On connaît bien la maison, on connaissait bien ce groupe d'Anglais, des adultes dormaient dans l'auberge le soir du drame, et personne n'a rien entendu. On n'a aucun indice, c'est la nébuleuse. » « A aucun moment on pouvait penser que quelque chose comme ça pouvait arriver,* reprend-il. *On se sent responsable des événements, même si on sait qu'on n'est pas en faute. »* Puis après un silence : *« Toute cette histoire est très injuste pour tout le monde. On a l'impression qu'il y a une faille qu'on n'a pas trouvée. C'est pourquoi il faut tout faire pour retrouver le coupable. Pour que cesse la culpabilité et les soupçons, qu'on maîtrise enfin mieux ce qui s'est passé. »*

Au dessus de lui, un petit cadre est accroché pour mémoire. C'est un poème qu'a écrit Caroline Dickinson quelques mois avant sa mort, baptisé *Friendship*, comme *« Amitié »*. L'unique trace qu'aura laissée cette jeune fille dans la commune de Pleine-Fougères qui, malgré tout ses efforts pour oublier le drame, continue d'être hantée par son souvenir.

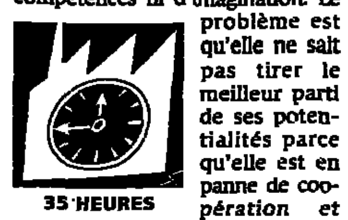
Cécile Prieur

Dessin : Stanislas Bouvier

Le 10 octobre doit accoucher d'un nouveau partenariat

par Jean Kaspar

OBSERVANT la société française, au regard de la situation d'autres pays européens, je pense qu'elle n'est pas en manque d'idées, d'intelligence, de compétences ni d'imagination. Le problème est qu'elle ne sait pas tirer le meilleur parti de ses potentialités parce qu'elle est en panne de coopération et que trop souvent elle se complaît dans les guerres de tranchées ou l'autisme.



Les prises de positions qui ont entouré la préparation de la conférence nationale sur l'emploi et les salaires en ont apporté une démonstration éclatante. Oukases et menaces ont fleuri. Pour certains, cela fait partie des rites de la négociation. Je ne peux m'empêcher de penser qu'il s'agit là de rites désuets, d'un autre âge. Il y a du baroque dans ce tintamarre.

L'équation est pourtant simple. Ou bien le 10 octobre sera l'occasion de mettre en route un nouveau partenariat fondé sur la négociation et des engagements réciproques ou, au contraire, une nouvelle fois, certains choisiront de faire prévaloir leur logique organisationnelle ou des choix à court terme au détriment de l'intérêt général et de l'avenir.

Cet indispensable partenariat entre l'Etat et les organisations patronales et syndicales constitue un point de passage obligé : aucun des acteurs n'est en mesure de gagner seul la bataille de l'emploi et de redonner espoir à une société de plus en plus anxieuse et inquiète pour son avenir.

Ce partenariat est à la fois le moyen de jeter la base de ce que l'on peut appeler *« un nouveau contrat social »* mais aussi d'enrichir les pratiques contractuelles, de démontrer l'efficacité de notre système démocratique à résoudre les grandes questions, de revaloriser la fonction de chacun des acteurs. Il faut mettre en œuvre une nouvelle conception de l'efficacité fondée sur de meilleures synergies entre l'économique et le social.

Pour qu'un tel partenariat se concrétise il importe que les différents acteurs acceptent de se référer au principe de réalité sur trois points.

En premier lieu, l'emploi doit-il constituer la priorité absolue qui s'impose à chacun ? Tout le monde le dit. De multiples experts ou responsables économiques, politiques et syndicaux ont apporté leurs contributions pour démontrer que le poids du chômage pèse négativement sur l'économie du pays, remet en cause l'équilibre social, fragilise et appauvrit la démocratie à un moment où il faudrait au contraire la revitaliser. Cet accord est possible ; il impose une obligation de résultats.

Aucun des acteurs n'est en mesure de gagner seul la bataille de l'emploi et de redonner espoir à une société de plus en plus anxieuse pour son avenir

Deuxièmement, la réduction du temps de travail doit-elle être prise en compte comme un des moyens pour créer des emplois ? Là encore, sachons dépasser l'idéologie et regardons les faits. A la fin du 19e siècle la durée moyenne annuelle du travail était de 2913 heures (indice 100) ; elle était de 1631 heures (indice 55) en 1995. Cette réduction massive accompagnée, du reste, par un développement phénoménal de la mécanisation et des technologies n'a pas empêché l'augmentation de la population ayant un emploi puisqu'elle est passée pour la même période de 19 320 000 personnes à la fin du siècle (indice 100) à 22 413 000 (indice 116) en 1995.

Plus prosaïquement, les derniers mois nous ont apporté la preuve dans de nombreuses entreprises que la réduction du temps de travail en lien avec l'aménagement et la réorganisation du travail a contribué à sauver et à créer des milliers d'emplois tout en préservant leur compétitivité. La réduction du temps de travail est donc une question incontournable parce qu'elle est au centre d'un choix de société : un nouvel équilibre entre activité professionnelle, vie familiale, vie personnelle – culture-loisirs – et engagement citoyen. Elle peut être une contribution importante au maintien et à la création d'emplois, concourir à l'indispensable *« changement du travail »* et jouer un rôle dans l'émergence des fondements d'une nouvelle conception de l'efficacité économique. L'opposition de principe à la réduction du temps de travail ne résiste donc pas à l'analyse des faits. La vraie question est ailleurs : dans les conditions et modalités de cette réduction.

Enfin, veut-on, oui ou non, aborder la question incontournable de la compétitivité de nos entreprises et services ? Question tabou s'il en est. Pourtant, elle s'impose car elle dicte déjà sa dure loi. Le gouvernement, le patronat mais aussi les organisations syndicales ne peuvent éviter d'en débattre. En abordant les problématiques de la réduction du temps de travail, en faisant le lien avec les questions de l'emploi, de l'organisation et de l'aménagement du travail, en traitant des modalités ajustées aux réalités diversifiées des secteurs et entreprises, en imaginant des mesures incitatives adaptées, en inventant des procédures de mutualisation pour les petites et très petites entreprises, en prenant en compte les aspirations diversifiées des salariés et en construisant un nouveau partenariat fondé sur la négociation, l'ensemble des acteurs qui se retrouvent le 10 octobre pourront jeter les bases d'une nouvelle conception de l'efficacité économique, qui s'appuie sur une synergie réelle entre l'économique et le social. C'est cette compétitivité globale qui a de l'avenir et pas celle qui repose sur les ratios exclusivement économiques, financiers ou techniques.

Si, autour de ces questions, le principe de réalité est au centre de la négociation du 10 octobre, si chacun des partenaires, porteurs de logiques différentes, accepte de rechercher un accord, alors tous les espoirs nous seront permis. La voie s'ouvrira pour un processus dynamique de négociation : celui du gagner ensemble.

La société française pourra franchir une nouvelle étape de son développement et ressembler un peu plus à des pays qui ont su moderniser, pour les uns les modes de gestion des relations et des problématiques sociales (je pense aux Pays-Bas) et pour les autres les concepts (je pense à l'Angleterre de Tony Blair auquel se réfère une partie de notre élite sans en tirer toutes les conséquences, Tony Blair qui ne craint pas d'aborder de front les questions de la compétitivité ou de la flexibilité).

Les acteurs en présence auront-ils la lucidité, le courage, la volonté et l'audace de combler ce qui constitue le déficit majeur de la France : le déficit de coopération qui permettrait de mettre en route une dynamique de refondation des relations sociales ? Cette dynamique n'exclut pas le conflit ni l'existence d'intérêts contradictoires, voire antagonistes. Elle ambitionne de les transcender pour élaborer les nouvelles règles du « vivre ensemble ».

Chacun est devant ses responsabilités.

Pour le gouvernement il s'agit de montrer que, s'il veut maintenir fermement le cap sur l'aménagement et la réduction du temps de travail comme un des moyens de lutte contre le chômage et de création d'emplois, il ne peut faire l'impasse sur la question des méthodes. Il doit accepter de donner le maximum d'espace à la négociation contractuelle. Ce qui est en cause ? Pas la question des promesses électorales mais l'efficacité du processus en termes d'emplois et la démarche démocratique à promouvoir.

Pour le patronat, il s'agit de montrer qu'il sait aller à l'essentiel, qui n'est pas la question intrinsèque de la durée du travail, mais celle de la compétitivité, de la qualité de l'utilité des produits ou des services. La durée du travail n'étant qu'un paramètre parmi d'autres. Encore une fois, l'essentiel réside dans les conditions et les modalités de la réduction du temps de travail.

Pour les organisations syndicales, il s'agit d'apporter la preuve qu'elles sont capables de prendre en compte un certain nombre de réalités qui ont pour nom efficacité économique, compétitivité et qu'elles ont compris que les valeurs dont elles sont porteuses doivent être adaptées au monde d'aujourd'hui.

Les enjeux de cette conférence nationale dépassent les traditionnels clivages droite/gauche, patronat/syndicats et les habituelles querelles intersyndicales. Est en jeu la crédibilité des acteurs qui exercent des responsabilités importantes dans une société démocratique.

***Jean Kaspar** est ancien secrétaire général de la CFDT, ancien conseiller social à Washington, professeur et consultant en stratégies sociales.*

AU COURRIER DU « MONDE »

L'ACCÈS AUX ARCHIVES DE VICHY

Le Monde du 4 octobre fait état de la circulaire du premier ministre visant à faciliter l'accès aux archives de Vichy. N'applaudissons pas trop vite. Qu'un accès très large aux archives de l'Occupation comporte des dangers – surtout si, aux termes de la circulaire, on ne s'attache plus *« à la personnalité ou à la motivation des personnes qui sollicitent une dérogation »* –, cela m'est apparu très clairement au fil de mes recherches, lorsque je travaillais à des livres sur Pétain et sur l'épuration.

Ici et là, j'ai découvert que des documents essentiels – qui bien souvent mettaient en cause des personnalités encore en vie – n'existaient que sur papier volant, et même sur papier pelure, si facile à subtiliser ! Il n'y avait que très rarement des documents reliés, numérotés, pouvant aider à découvrir un vol (mais en aucun cas à l'empêcher).

Dans un cas en particulier, j'ai trouvé le nom d'une personnalité compromise, qui était parvenue à échapper entièrement à la justice – mais le dossier auquel reportait le fichier avait disparu. Dans un autre cas, un magistrat m'a laissé lire son résumé des documents d'un dossier qu'il avait examiné en 1945 ; mais un des documents qu'il avait lus à l'époque – une toute petite lettre manuscrite, de la main d'un écrivain communiste portant témoignage à son éditeur soupçonné de collaboration – avait été subtilisé entre le moment où ce magistrat l'avait eu en main et mes propres recherches, quarante ans plus tard.

Une autre fois encore, lorsqu'un documentaliste des affaires étrangères m'a confié un énorme paquet de dossiers concernant l'épuration diplomatique, tout éberlué de voir que j'avais une dérogation, il a murmuré que, de toute façon, tout était relié et numéroté. Ce qui lui a donné l'occasion d'être éberlué une seconde fois, quand nous avons découvert ensemble que toutes les feuilles étaient volantes. En un mot, les dossiers ne sont pas en état d'être communiqués en toute sécurité. Il faudrait d'abord beaucoup de travail, et surtout beaucoup d'argent.

Herbert R. Lottman
historien

REPENTANCE SANS PÉNITENCE

Je suis juif, et non catholique. Mais j'ai passé la plus grande partie de ma jeunesse au Luxembourg, mon pays natal, qui était avant 1940 catholique à 99 %. Souvent, j'accompagnais mes amis à l'Eglise. J'attendais sur un banc qu'ils sortent du confessionnal et disent leur rosaire pour leurs péchés. Le prêtre, qui nous enseignait aussi l'arithmétique à l'école primaire, leur apprenait qu'il n'y avait pas de vraie repentance et certainement pas d'absolution sans pénitence. (...)

Je me demande si les évêques français ont agi selon la lettre et l'esprit du sacrement de la pénitence en demandant pardon pour le silence et l'indifférence complices de l'Eglise face à la persécution des juifs de France de 1940 à 1945. Leur repentance aurait-elle été plus sincère et plus convaincante si elle s'était accompagnée d'un acte de pénitence ? Ils auraient pu choisir de jeûner pendant vingt-quatre ou quarante-huit heures, ou inviter tous les catholiques, voire tous les Français – juifs, protestants et musulmans – à jeûner avec eux, l'argent économisé sur la nourriture servant à alimenter un fonds destiné à encourager et à aider ceux qui refuseraient à l'avenir de rester silencieux et indifférents face à des crimes contre l'humanité. (...)

Même creuses, les paroles de l'épiscopat français n'en sont pas moins préférables à l'absence de toute parole. Nous attendons toujours que les Turcs se repentent de leurs crimes contre les Arméniens et les Japonais de leurs crimes contre les Coréens et les Chinois. Il est vrai que l'islam et le shintoïsme ne favorisent sans doute pas de tels gestes d'autopurification.

Arno Mayer
historien,
Princeton

Sur le bon chemin

par Jean Delumeau

COMMENT ne pas se réjouir de ce que les évêques français regrettent dans un texte solennel l'attitude de l'épiscopat durant la seconde guerre mondiale à l'égard du régime de Vichy, et plus particulièrement son silence sur la persécution dont les juifs furent l'objet ? On ne manquera pas de penser et de dire que ce repentir vient bien tard, quand la plupart des victimes et des bourreaux sont morts. Je comprends cette amertume. Mais je voudrais proposer une vue globale – et positive – de cet événement et le remettre en situation.

Cette déclaration ne vise pas seulement le passé. Elle marque tout autant la volonté d'être plus courageux à l'avenir et de mieux assumer devant le monde les responsabilités qu'impose la proclamation de l'Evangile. Elle donne aussi un exemple à toutes les collectivités qui peuvent ou devraient être amenées à faire leur examen de conscience.

S'agissant plus particulièrement du judaïsme, on sait combien le pape actuel, qui n'a jamais partagé l'antisémitisme d'un certain nombre de Polonais, tient à colmater le fossé creusé au cours des siècles entre la religion de Jésus et celle de Moïse. Il a multiplié les gestes en ce sens. Plus généralement, l'Eglise catholique a, depuis Pie XI, repris conscience de ses racines juives. Cet esprit anime, à l'évidence, les rédacteurs de la récente déclaration épiscopale. Nous en sommes désormais au stade de l'« amitié judéo-chrétienne », qui devrait rendre impossible à l'avenir le silence de l'Eglise devant un génocide tel que la Shoah.

Elargissons encore la perspective : l'Eglise catholique est maintenant engagée dans une entreprise salutaire de clarification qui, certes, aurait dû intervenir beaucoup plus tôt. Elle a réhabilité Galilée. Elle vient de reconnaître le bien-fondé de la théorie de l'évolution. Elle a remplacé son attitude de méfiance, voire d'hostilité, à l'égard des autres confessions chrétiennes et des religions non chrétiennes par le dialogue et des gestes d'amitié. La rencontre d'Assise en 1986 – à mon avis, un des actes les plus importants de Jean Paul II – est le symbole de ce tournant décisif.

Après les examens de conscience et les aveux publics, le catholicisme veut entrer « purifié » dans le troisième millénaire

Celui-ci va être confirmé à l'occasion du jubilé de l'an 2000 qui, dans l'esprit du pape, doit être préparé par l'examen de conscience et la conversion. Des symposiums ont ainsi eu lieu ou vont avoir lieu à Rome pour réfléchir sur l'antisémitisme passé de l'Eglise catholique. Un autre suivra, consacré à l'Inquisition, de sinistre mémoire. Le but est clair : faire en sorte qu'après les examens de conscience et les aveux publics, le catholicisme entre « purifié » dans le troisième millénaire. On ne peut que se féliciter d'une telle attitude, humble et loyale.

Je sais bien que des progrès restent à faire. Jean Hus n'est pas encore suffisamment réhabilité. Rome n'a pas dit, me semble-t-il, qu'elle regrettait la désastreuse excommunication de Luther. Le long silence des papes d'autrefois sur la traite des Noirs, malgré une déclaration de Jean Paul II à Gorée (Sénégal), ne fait pas encore l'objet d'un *mea culpa* comparable à celui qui, heureusement, s'exprime aujourd'hui au sujet de l'attitude vis-à-vis des juifs.

Autrement dit : de nouveaux aveux sont encore nécessaires. Mais l'on est sur le bon chemin.

***Jean Delumeau** est historien, professeur honoraire au Collège de France.*

L'Eglise, Vichy et les juifs

par Pierre Birnbaum

LA FRANCE se civilise. Avec l'évanouissement des grands conflits idéologiques, le recul des imaginaires rivaux, la pacification des esprits, l'instauration progressive d'une société ouverte et pluraliste, les fameuses guerres franco-françaises pourraient soudain paraître anachroniques si la forte présence du Front national ne rappelait la réalité de la tentation extrémiste qui marque l'exceptionnalisme français.

Avec une sérénité qui éblouit, une tranquillité d'âme qui impressionne, l'Eglise de France a choisi ce moment pour rompre définitivement avec toute forme d'intransigeance, pour admettre la présence irréductible de l'Autre, s'accommoder d'une société plurielle, renoncer à s'identifier à la nation-France elle-même, tourner le dos à une Histoire où elle liait trop souvent son destin à des entreprises nationalistes.

Dans le contexte du procès Papon, qu'elle ait pris le premier statut des juifs d'octobre 1940 comme événement symbolique fondamental pour s'engager dans une déclaration *« de repentance »* à l'égard des juifs, confesser la *« honte de sa faute »*, souligner les conséquences de son *« silence »* qui a laissé *« le champ libre à un engrenage mortifère »* donne la mesure de l'événement : l'Eglise de France a reconnu sa *« grave responsabilité »* dans la mise en place de l'expulsion des juifs de l'espace public, les rafles, la déportation, l'extermination.

Courageusement, elle a fait face à son passé en avouant que l'antijudaïsme qui a prévalu dans le peuple chrétien a constitué *« le terreau »* sur lequel *« a fleuri la plante vénéneuse de la haine des juifs »*, elle a reconnu que *« l'enseignement du mépris »* que dénonçait autrefois Jules Isaac a contribué à diffuser les clichés les plus redoutables de l'antijudaïsme, mais aussi, en définitive, de l'antisémitisme. La culpabilité des juifs dans la crucifixion du Christ, leur lâcheté, leur aptitude à la trahison, leur ignominie, autant d'images éculées propagées à l'époque moderne par les théoriciens de l'antisémitisme en termes de race.

Au XIX[e] siècle encore, on ne compte pas les déclarations antisémites de nombreux porte-parole du monde catholique français, de M[gr] Freppel à La Tour du Pin, l'abbé Lemire et les catholiques sociaux, de Joseph de Maistre à Louis Veuillot, du comte Albert de Mun à Maurice Barrès. *La Croix*, qui se présente fièrement comme le *« le journal le plus antijuif »*, de même que ses innombrables versions provinciales, proclame ouvertement un antisémitisme outrancier, hargneux, violent. Les publications de *La Bonne Presse* n'ont rien à envier à *La Libre Parole* de Drumont, qui trouve tant de lecteurs du côté des curés de province.

L'alliance contre nature entre le monde catholique et le camp nationaliste se réalise durablement au nom d'un commun refus de l'ordre républicain, des valeurs de 89, des Lumières et de leurs zélés partisans que sont les protestants et les juifs. L'hostilité à l'égard de la République, l'opposition largement répandue au ralliement (1892) pousse une large partie du monde catholique dans les bras des nationalistes, hostiles eux aussi à l'idée d'une citoyenneté coupée de l'appartenance culturelle et donc, du catholicisme.

Pour tous, le bon citoyen ne peut être que catholique, tant leur paraît inacceptable l'idée d'une France dotée d'un espace public ouvert à tous les citoyens. Les catholiques seront très nombreux à militer dans les rangs des ligues, leurs organisations familiales participent activement à la lutte contre la République considérée comme *« juive »* ou *« protestante »*.

L'affaire Dreyfus en est un bon exemple, tant sont presque inexistants les catholiques libéraux favorables au capitaine poursuivi impitoyablement jour après jour par la presse, ainsi que par les élites catholiques regroupées à la Ligue de la patrie française ou encore à l'Action française qui, même plus tard, après sa condamnation par le pape, trouvera longtemps une large écoute dans ces milieux. La haine des juifs proprement chrétienne se mêle aux préjugés tout aussi violents que l'on trouve alors dans les organisations populistes, boulangistes, socialistes et même, plus tard, communistes.

Par-delà leurs divergences, les uns et les autres partagent une identique hostilité à l'égard des juifs : contre le juif étranger à l'âme française, au peuple français, à la culture française, au terroir, le traître en puissance qui parle au nom d'une organisation internationale menaçante, le maître du capitalisme apatride. Les *Protocoles des sages de Sion* reçoivent aussi un accueil attentif dans les milieux chrétiens et renforcent cette image maléfique d'un peuple de parias complotant dans l'ombre la perte de l'identité française.

Qu'ils doivent donc être exclus de la nation française, et surtout de son Etat, voilà un lieu commun du XIX[e] siècle qui trouve une brûlante actualité lors de l'affaire Dreyfus. Les listes nominales circulent, les plans sont prêts pour rejeter tous les Dreyfus. La revanche doit être prise sur les juifs accusés d'être les auteurs et les bénéficiaires de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, de l'instauration de la laïcité. Même si ce rapprochement fait sourire tous ceux qui dénoncent de nos jours une conception tragique de l'Histoire inattentive aux périodisations, on peut avancer que moins de quarante ans après la fin de l'Affaire, ces enjeux demeurent présents dans l'esprit des acteurs, dont certains ont vécu eux-mêmes ses turbulences. *« Ralliement de l'Eglise à Vichy ?* écrit Etienne Fouilloux. *C'est trop peu dire. Entre les deux, c'est d'une véritable osmose qu'il s'agit. »*

Le statut des juifs d'octobre 1940 appartient, en ce sens, à une certaine tradition proprement française : il répond à un refus catholique et/ou nationaliste de la présence juive et révèle aussi l'indifférence coupable des républicains, que l'Affaire avait déjà trop longtemps mise en lumière. Ce sont les hauts fonctionnaires de la République qui élaborent, dans le respect de la logique juridique, ce statut, comme ils se pencheraient avec le même sérieux sur la réforme du permis de construire ou le changement de jurisprudence concernant les règles du fonctionnement du service public.

Reste, comme l'a noté Jacques Duquesne, que le cabinet du maréchal est *« presque uniquement composé de chrétiens fervents »* et qu'André Lavagne, maître des requêtes au Conseil d'Etat chargé des affaires religieuses auprès de Pétain, lui-même catholique pratiquant, joue un rôle essentiel dans la mise en place de ce statut.

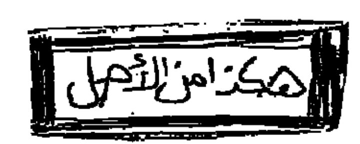
Le statut des juifs d'octobre 1940 appartient à une certaine tradition proprement française : il répond à un refus catholique et/ou nationaliste de la présence juive

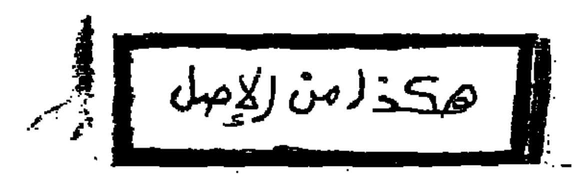
Reste que certains évêques approuvent explicitement ce statut, tandis que, presque seuls, le Père de Lubac et le petit groupe de *Témoignage chrétien*, véritables héritiers de ce point de vue des chrétiens libéraux dreyfusards si atypiques, tentent d'élever une protestation contre le second statut de juin 1941. Le *« silence »* de l'Eglise d'alors, que condamne l'Eglise aujourd'hui a bien été, selon le mot définitif d'Henri de Lubac, devenu cardinal en 1983, une *« lourde erreur »*.

Loin de la pusillanimité des historiens qui pèsent et soupèsent les arguments, loin des distinctions savantes entre maréchalistes et pétainistes qui innocentent presque les premiers pour mieux accuser les seconds, loin encore de tous ceux qui souhaitent que l'on se détourne enfin de cette période ou qu'on n'accorde plus qu'une importance secondaire et toute relative à cette dimension du régime de Vichy, voici que l'Eglise elle-même fait fi de toute réserve, endosse ses responsabilités, rejette toute excuse, se garde de tout lapsus. Adepte elle aussi d'un *« parler vrai »*, elle balaie tous les conformismes. De même que Jacques Chirac, président de la République, et Lionel Jospin, premier ministre, ont su enfin trouver l'un et l'autre les mots pour parler de la collaboration de l'Etat, l'Eglise accepte sans détour sa propre responsabilité.

C'est qu'il y a urgence : dans une société française en profond désarroi qui s'interroge sur son identité, les plus hautes autorités de l'Etat et de l'Eglise, les vieux rivaux d'autrefois, assument des responsabilités historiques au moment même où elles désignent clairement le commun adversaire, le Front national aux succès rampants. L'Eglise apporte ici sa pierre à la construction d'une société ouverte, définitivement rebelle aux alliances du passé.

***Pierre Birnbaum** est professeur de sciences politiques à l'université Paris-I.*





Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

La rumeur contre l'information

L'ENQUÊTE s'imposait après la publication d'un livre se référant à une source militaire pour accuser deux anciens ministres d'avoir commandité le meurtre de la députée du Var, Yann Piat, en 1994. Cette enquête a été ordonnée, mercredi 8 octobre, par le ministre de la défense. Que l'autorité politique prenne, à côté de la justice, sa part de la nécessaire élucidation des origines et des mécanismes de la mise en cause de François Léotard et de Jean-Claude Gaudin est nécessaire à la bonne administration de la démocratie. Les interpellations lancées – par François Léotard dans *Le Monde* et sur TF 1, par François Bayrou à l'Assemblée nationale, par Jean-Claude Gaudin sur France 2 – étaient trop graves pour que le gouvernement puisse s'en remettre simplement à la justice.

L'affaire d'Etat, dont les tenants et aboutissants sont encore largement occultés ou masqués, est donc reconnue comme telle par le gouvernement. Il n'en va pas de même pour le président de la République, lui aussi interpellé par François Léotard et qui, pour le moment, reste silencieux. Or, au cœur des mises en cause formulées, à leur tour, par MM. Léotard et Gaudin figure – désigné à mots couverts par le premier, explicitement nommé par le second – l'ancien préfet du Var, Jean-Charles Marchiani, aujourd'hui secrétaire général de la zone de défense de Paris. C'est sur décision de Jacques Chirac que M. Marchiani avait été nommé à Toulon. C'est par sa volonté qu'il y avait été maintenu.

Les responsabilités encourues par des fonctionnaires ou des militaires, si elles sont confirmées, ne sauraient, cependant, occulter celles des journalistes qui ont choisi de porter sur la place publique les accusations dont ils ont eu connaissance. S'il apparaissait que les auteurs du livre visant MM. Léotard et Gaudin – et donnant globalement de la démocratie française l'image sinistre d'un champ ouvert aux actions des mafias – sont dans l'incapacité de prouver ou de justifier de quelque manière que ce soit ce qu'ils ont écrit, la faute commise serait des plus graves. « Je le sais ou je crois le savoir mais je ne peux pas le prouver, donc je l'écris et l'affirme publiquement » : la loi de la rumeur ne saurait régir un métier qui, en revendiquant légitimement le droit de dire des vérités dérangeantes, se doit de respecter des règles professionnelles élémentaires.

Tout discrédit jeté sur la fonction des journalistes, rouage essentiel de la démocratie, est porteur de dangers. Les ravages de la rumeur, de la calomnie, de la suspicion généralisée ont fait leurs preuves dans l'histoire. Dans un pays où l'extrême droite attire aujourd'hui 15 % des électeurs, on peut moins que partout ailleurs se permettre de jouer avec les imaginations et mettre aux enchères de la curiosité publique la réputation des élus et des gouvernants. La rigueur que l'on doit aujourd'hui exiger de l'Etat s'impose tout autant aux acteurs du débat public.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Jean-Yves Lhomeau, Robert Solé
Rédacteurs en chef : Jean-Paul Besset, Pierre Georges,
Laurent Greilsamer, Erik Izraelewicz, Michel Kajman, Bertrand Le Gendre
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Médiateur : Thomas Ferenczi

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Gérard Courtois, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA *Le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 961 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Sous le signe des Valois

IL EXISTE une région, proche des Pyrénées, où les élections municipales vont se dérouler sous le signe des Valois. Non pas de la rue de Valois, quartier général du radicalisme, mais bien des Valois, rois de France.

Ceux-ci, au XVe et au XVIe siècle, eurent parfois, et même souvent, des difficultés d'argent. Ils essayèrent de les résoudre en vendant des parties du domaine royal. Ils aliénèrent ainsi de nombreuses terres, et notamment les landes buissonneuses, qu'on appelle dans le pays des « soutrages », qui vinrent arrondir l'héritage de bourgeois cossus ou de hobereaux économes.

Trois ou quatre siècles plus tard, voici que cette opération est remise en question : les petits propriétaires réclament leur part du domaine royal et particulièrement des soutrages, très utiles et presque indispensables aux éleveurs. A quoi les possédants répliquent que leurs ancêtres ont payé en monnaie sonnante et trébuchante ce que les Valois leur ont vendu. A quoi les autres rétorquent que la vente est nulle, car les Valois n'avaient pas le droit d'aliéner le domaine national...

Bref, on bataille ferme pour ou contre les Valois, autour des soutrages. Cela prouve que, quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, les gouvernements, les régimes, les siècles, sont solidaires les uns des autres. Une erreur, une faute, un crime commis il y a trois cents ans ou davantage peuvent fort bien retentir sur la condition de nos contemporains.

Pierre Audiat
(10 octobre 1947.)

En Europe, le lien incertain entre 35 heures et emploi

LES « 35 HEURES », combien d'emplois ? Rares sont ceux qui, aujourd'hui, osent avancer une estimation précise. En sous-main, le chiffre de 600 000 est avancé dans les coulisses du pouvoir. Le patronat de la métallurgie, à l'opposé, estime que le passage aux 35 heures se traduira par une augmentation du chômage d'environ 3,1 %. Pour sortir de ces logiques contradictoires, il n'est pas inutile de se pencher sur les expériences étrangères. Or celles-ci ne permettent pas de dire qu'il existe un lien automatique entre réduction du temps de travail et création d'emplois.

L'exemple de la Grande-Bretagne est parlant : ce pays qui connaît un taux de chômage bas (entre 5 et 6 %) a également l'une des durées du travail les plus élevées, en tout cas pour les salariés à temps plein : 43,9 heures hebdomadaires, en hausse de plus d'une heure et demie depuis 1983. En Allemagne, inversement, le chômage atteint chaque mois de nouveaux sommets (11,7 % en septembre). Or ce pays a été l'un des rares en Europe où la réduction du temps de travail a été constante depuis le début des années 80, avec notamment le passage à 35 heures dans le secteur-clé de la métallurgie au 1er octobre 1995. En Italie, tout indique que la durée du travail est nettement supérieure dans le nord du pays que dans le sud ; le chômage y est pourtant six à sept fois moindre.

Il y a enfin le cas des Pays-Bas : les Néerlandais ont une des durées du travail les plus faibles et leur niveau de chômage est également très bas, puisqu'il est passé de 12 % à 6 % entre 1982 et 1996. Mais le « modèle néerlandais » – s'il existe – repose sur le développement du temps partiel, également très développé au Royaume-Uni. Mais il s'agit d'une méthode très particulière de réduction du temps de travail, puisqu'elle exclut toute idée de compensation salariale et qu'elle force le salarié à réduire ses droits à l'assurance-chômage ainsi qu'à la retraite. La relative réussite des Pays-Bas sur le front de l'emploi ne doit pas être surestimée. Le « volume de l'emploi » néerlandais n'a pas été modifié par la stratégie du temps partiel. Autrement dit, le partage des emplois existants n'a pas permis d'augmenter l'activité totale comme aurait pu le faire une croissance soutenue.

AVIS OPPOSÉS

Le cas de l'Allemagne montre bien à quel point il est difficile de mesurer l'influence de la réduction du temps de travail sur l'emploi. Volkswagen ne peut pas être considéré comme une référence en la matière, même si la semaine de quatre jours, introduite en 1993, a permis d'y sauver 30 000 emplois menacés. Les syndicats allemands, ainsi que l'agence fédérale pour l'emploi, estiment que la réduction du temps de travail a permis de créer ou de sauvegarder 500 000 à 800 000 emplois au cours des années 80. Le patronat, lui, est d'un avis complètement opposé. *« La métallurgie a perdu 300 000 emplois en 1995 et 1996, après l'introduction de la semaine de 35 heures »*, souligne-t-on auprès du patronat de la métallurgie, secteur dont dépend un salarié sur quatre en Allemagne.

De fait, les entreprises ont renforcé massivement leurs efforts de rationalisation pour compenser le surcoût représenté par la réduction du temps de travail, qui ne fut pas accompagnée, en 1995, par un effort de modération salariale. Les économistes allemands estiment en définitive que *« la réduction du temps de travail a sans doute empêché que le chômage atteigne des niveaux encore plus élevés au cours des années 80 »*, comme le remarque Joachim Volz, de l'institut DIW. Mais, depuis deux ou trois ans, les salariés allemands préfèrent effectuer des heures supplémentaires pour améliorer leur revenu, au lieu d'adopter la voie du partage du travail.

Calculer l'impact de la réduction du temps de travail sur l'emploi est, autrement dit, une tâche très difficile. De la même façon, il est de moins en moins aisé de mesurer la durée effective du travail au niveau de tel ou tel pays. Entre les heures supplémentaires, le développement du temps partiel (une expression qui n'a pas la même définition dans tous les pays), entre les salariés qui travaillent à temps réduit, les cadres, les commerciaux, voire les travailleurs indépendants, parler de moyennes hebdomadaires ou mensuelles n'a plus guère de signification.

« La réduction du temps de travail n'est pas une panacée, la solution unique à la dramatique persistance d'un chômage de masse en France et en Europe, elle n'en est même pas la solution principale ! D'un point de vue quantitatif (...) la croissance offre plus de possibilités de création d'emplois, comme le savent bien ceux qui ont étudié longuement les expériences étrangères », écrivent Gilbert Cette et Dominique Taddéi dans l'ouvrage *Réduire le temps de travail*, paru le 8 octobre au Livre de Poche. Ces propos sont révélateurs d'un certain malaise. Les deux économistes n'ont jamais caché ni leurs convictions de gauche ni leur intérêt pour la réduction du temps de travail. Ils réaffirment d'ailleurs dans leur ouvrage qu'*« il n'est pas douteux que cette réduction soit généralement favorable à l'emploi »*.

« Finalement, quand on songe au nombre impressionnant de facteurs qui influencent, d'une part le taux de chômage, d'autre part le temps de travail, toute corrélation robuste (qu'elle soit d'ailleurs positive ou négative) ne peut souvent relever que de la coïncidence ou d'une cause commune particulièrement déterminante », écrivent Dominique Taddéi et Gilbert Cette.

TRAVAILLER QUAND ON EST JEUNE

C'est pourquoi certains syndicalistes européens commencent à réfléchir sur le calcul de la durée du travail tout au long de la vie active. Si Klaus Zwickel, président de l'IG Metall, continue à revendiquer la semaine de 32 heures, le vice-président de ce syndicat, Walter Riester, est beaucoup plus circonspect. *« La réduction du temps de travail hebdomadaire ne concerne que les salariés à temps plein. Or le temps partiel se développe. De plus, en tenant compte de l'évolution du travail et des gains de productivité qu'occasionne la réduction des horaires, 50 % du volume total de la réduction ont un effet sur l'emploi. C'est pourquoi il faut définir d'autres priorités. A titre personnel, je vais proposer le mois prochain à l'IG Metall qu'on différencie les négociations en fonction de l'âge des salariés. Que les jeunes qui veulent travailler beaucoup pour rembourser leurs emprunts le fassent. Grâce au nombre d'heures accumulées, ils pourraient par la suite partir en formation pour se recycler ou partir en préretraite »*, expliquait-il à Bruxelles le 3 octobre, en marge d'une conférence organisée par la Confédération européenne des syndicats (voir *le Monde* daté dimanche 5-lundi 6 octobre). Plus le temps de travail s'individualise, moins la durée légale a d'impact.

La formule des 35 heures ne paraît ainsi, vue d'Europe, qu'une solution parmi bien d'autres. Il est significatif que les fiches techniques établies par le gouvernement français lors de l'établissement du diagnostic et envoyées aux partenaires sociaux pour préparer la conférence du 10 octobre n'expliquent pas une seule fois la corrélation très problématique entre réduction du temps de travail, emploi et taux de chômage.

Lucas Delattre et Frédéric Lemaître

Les gens *par Kerleroux*

ET LA SOLITUDE DU PATRON AU MOMENT DU PLAN SOCIAL VOUS CROYEZ QUE ÇA INTÉRESSE QUELQU'UN ?

Kerleroux

Un sommet inutile

Suite de la première page

Déjà en 1989, après la chute du mur de Berlin et l'implosion du bloc communiste, le Conseil de l'Europe s'était lancé tête baissée dans la course à l'élargissement. En l'espace de moins de huit ans, il a accueilli dix-sept nouveaux Etats membres, sans augmenter ses moyens financiers, ni même songer à des réformes structurelles. Par une formule diplomatique usée jusqu'à la corde les chefs d'Etat et de gouvernement vont inviter leurs ministres à *« entreprendre les réformes structurelles nécessaires pour adapter l'organisation à ses nouvelles missions et à sa composition élargie et pour améliorer son processus de décision »*.

Aujourd'hui, la fuite en avant se place sur le terrain de la diversification des activités. *« Le Conseil de l'Europe a vocation à s'occuper de tout, sauf de défense »*, affirme sans sourciller un diplomate français. Alors la « Grande Europe » – ainsi est pompeusement appelée l'institution par ses responsables – veut parler de tout (et de rien), dans sa recherche constante de paraître, de faire concurrence à l'UE. Les autorités de Strasbourg ont même songé à inscrire à l'ordre du jour la défense de la vie privée contre les excès de la presse. Mais le temps a manqué entre le décès accidentel de Diana Spencer et la tenue du sommet...

Pourtant, il serait tellement plus simple, plus crédible, pour exister de faire ce pour quoi on est fait : la protection des droits de l'homme et le respect des principes démocratiques. C'est au plus fort de la crise tchétchène que le Conseil de l'Europe a accueilli la Russie. A l'époque (l'adhésion est intervenue le 6 février 1996) beaucoup de hauts responsables dénonçaient en privé cette aberration. Mais la volonté de jouer dans la cour des grands, dans la sphère géopolitique, l'a emporté sur le bon sens. Seul Peter Leuprecht, alors secrétaire général adjoint de l'organisation, a dénoncé publiquement l'opération. Dommage qu'il l'ait fait un an après l'entrée de Moscou, au moment de faire valoir ses droits à la retraite.

Certes, la Cour européenne des droits de l'homme parvient à corriger, ici et là, les errements de Strasbourg même si de longues années de procédure sont encore nécessaires pour qu'un citoyen européen puisse obtenir réparation de son gouvernement. Mais il a fallu attendre l'avis de la Commission de Bruxelles sur l'élargissement à l'Europe centrale et orientale pour qu'une institution européenne relève les manquements au respect des libertés fondamentales en Roumanie et en Slovaquie, toutes deux membres de l'organisation.

SCHIZOPHRÉNIE

L'écart entre l'affirmation des principes et la réalité s'apparente à la schizophrénie dans le cas turc. Il ne se passe pas un mois sans que les juges de Strasbourg condamnent Ankara pour atteintes aux droits de l'homme. A la fin septembre, il ont sanctionné l'Etat turc après que des gendarmes eurent torturé trois personnes d'origine kurde et violé un jeune fille de dix-sept ans. Pour autant, rien n'empêchera Mesut Yilmaz, premier ministre turc, d'être reçu selon les honneurs dus à son rang. Que dirait-on si l'UE et ses Etats membres ne prenaient pas au sérieux un arrêt de la Cour de justice de Luxembourg ?

Contre l'avis de la France, qui avait finalement rallié la position de ses partenaires, le Conseil de l'Europe était allé chercher les Etats-Unis en lui accordant un statut d'observateur, pour faire contrepoids aux Russes qui s'apprêtaient à rejoindre l'organisation. Prenant leur participation au sérieux, les Américains viennent de demander la suspension de la Croatie, considérant que le régime de Franjo Tudjman ne respecte pas les droits de l'homme en général et les dispositions des accords de Dayton en particulier (*le Monde* du 24 septembre). Les responsables européens, la présidence française en tête, ont alors crié à l'*« ingérence »* !

Il y a peu de chances que ce genre de dossier soit traité, ni même évoqué lors du sommet de Strasbourg, dont le caractère solennel et protocolaire l'emportera sur la réalité. Le Conseil de l'Europe a presque deux ans devant lui pour se féliciter du succès de la conférence strasbourgeoise et préparer la prochaine rencontre des chefs d'Etat et de gouvernement, qui célébrera son 50e anniversaire le 5 mai 1999 à Budapest. Et après ?

Marcel Scotto



هكذا من الأصل

FINANCES Le discours prononcé, mercredi 8 octobre, par Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale américaine (Fed), devant la commission du budget de la Chambre des représentants, a pris les marchés financiers à contre-pied. ● À L'IMAGE DES PROPOS déjà tenus en décembre 1996 par M. Greenspan sur « *l'exubérance irrationnelle* » des marchés boursiers, le président de la Fed a mis en garde les opérateurs contre un excès d'optimisme. ● M. GREENSPAN ne croit pas à la théorie à la mode *de l'autre côté de l'Atlantique, selon* laquelle les Etats-Unis seraient entrés dans une nouvelle ère économique marquée par une croissance ininterrompue et la mort de l'inflation. ● LE DIAGNOSTIC établi par M. Greenspan prépare le terrain à *une prochaine* hausse des taux directeurs de la Fed, selon les analystes.

M. Greenspan tente de refroidir l'enthousiasme des boursiers américains

A la suite du discours prononcé par le patron de la banque centrale, mercredi 8 octobre, devant la commission du budget de la Chambre des représentants, Wall Street a perdu plus de 1 %, le dollar est descendu à 5,87 francs et le marché obligataire a cédé du terrain

LA MISE *en garde lancée*, mercredi 8 octobre, par le président de la Réserve fédérale des Etats-Unis (Fed), Alan Greenspan, contre l'excès d'optimisme des investisseurs a été mal accueillie à Wall Street, sans toutefois provoquer de mouvements de panique. L'indice Dow Jones de la Bourse de New York a terminé la séance en baisse de 1,02 %. Le marché obligataire a été plus durement touché : le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans est remonté – les taux progressent quand le cours des titres se replie – de 6,24 % à 6,37 %. Le dollar, enfin, pénalisé par la chute des actifs financiers américains, a fléchi, revenant à 1,7465 mark et 5,87 francs.

Le discours prononcé par M. Greenspan devant la commission budgétaire de la Chambre des représentants a pris les opérateurs à contrepied et fait retomber l'euphorie dans laquelle évoluaient les marchés américains depuis plusieurs semaines. Le président de la Fed s'en est pris à l'idée très répandue dans les milieux financiers internationaux selon laquelle l'économie américaine est entrée dans une nouvelle ère, caractérisée par une croissance soutenue, infinie et par la mort de l'inflation et qui aurait pour conséquence, sur le plan financier, de faire accéder les opérateurs au paradis boursier.

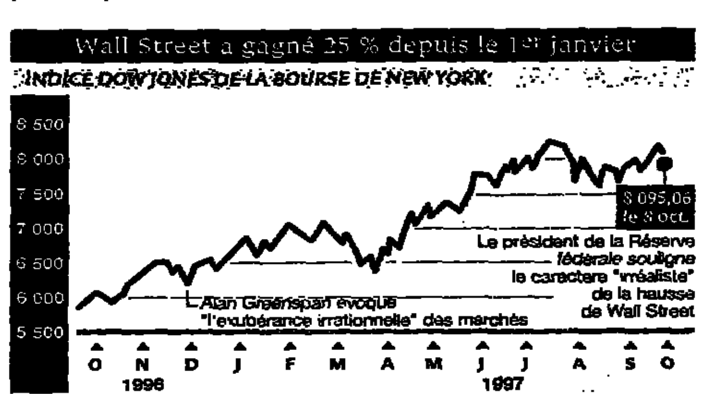
« *Si les besoins de main-d'œuvre continuent à dépasser l'accroissement de la force de travail disponible, la question n'est sûrement pas de savoir si, mais quand, la hausse des coûts salariaux va s'accélérer plus rapidement* », a affirmé M. Greenspan. « *Les performances du marché du travail cette année suggèrent que l'économie a eu un rythme insoutenable* », a-t-il ajouté. Le produit intérieur brut (PIB) américain devrait progresser en 1997 de 3,7 %, soit sa sixième année de hausse. Le taux de chômage, de son côté, est retombé à 4,9 %. La théorie économique et les leçons du *passé voudraient que ce* dynamisme de l'économie et du marché du travail se traduise par l'apparition de tensions inflationnistes. Il n'en est rien. *La progression, sur un an*, de l'indice des prix à la consommation *reste limitée* à 2,2 %.

Ce miracle économique explique l'ascension de Wall Street (+ 25,5 % depuis le début de l'année, après + 23 % en 1996 et + 33,5 % en 1995). Mais, avertit M. Greenspan, il serait « *irréaliste* » de s'attendre à ce que les gains boursiers enregistrés se poursuivent au rythme de ces deux dernières années. « *Les marchés financiers semblent avoir répercuté sur les prix des actions des perspectives optimistes* », ajoute le président de la Fed.

La question est de savoir si la mise en garde lancée par M. Greenspan aura un impact plus durable sur les marchés que sa fameuse dénonciation, au mois de décembre 1996, de « *l'exubérance irrationnelle* » des marchés boursiers (depuis, l'indice Dow Jones a gagné près de 30 %). Elle *risque* du moins de provoquer de vives réactions au sein de la classe *politique américaine*. Plusieurs membres du Congrès ont déjà, dans le passé, *reproché au président de la* Fed de sortir de son domaine de compétence *lorsqu'il évoque le niveau* des cours boursiers. La Maison Blanche elle-même apprécie peu que M. Greenspan s'emploie à faire reculer Wall Street alors que la hausse de la Bourse, par l'effet de richesse qu'elle entraîne, contribue au sentiment de bien-être économique des Américains et donc à la popularité de Bill Clinton. A ces critiques, la Fed peut répondre que l'apparition d'une bulle financière, avec les risques de krach qui en découlent, constitue une source potentielle de grave déséquilibre monétaire et économique.

Le diagnostic économique et financier établi mercredi par M. Greenspan prépare, selon les *analystes, le terrain à une prochaine* hausse des taux directeurs de la Fed. *Une telle décision, conjuguée à un* geste semblable de la Bundesbank, constituerait une mauvaise nouvelle pour le gouvernement de Lionel Jospin qui a, jusqu'à présent, bénéficié d'un environnement monétaire idéal.

Pierre-Antoine Delhommais



Le président de la Réserve fédérale ne croit pas à la fin de l'inflation

VOICI des extraits du discours prononcé, mercredi 8 octobre, par Alan Greenspan, le président de la Réserve fédérale américaine, devant la commission du budget de la Chambre des représentants :



VERBATIM

« (...) Il n'y a aucun doute sur le fait que les performances de l'économie américaine au cours des dernières années ont été bien meilleures que l'histoire aurait permis de l'espérer. Le marché du travail s'est renforcé considérablement sans qu'apparaissent, comme dans le passé, des tensions inflationnistes. Encouragés par ces résultats, les *marchés financiers* affichent des cours qui reflètent cet optimisme, *dans un contexte marqué* par une réduction significative des risques et une évolution de l'inflation d'une incroyable bienveillance. Par exemple, dans les marchés d'actions, la révision en hausse et en permanence des perspectives de bénéfices à long terme des entreprises a porté les rapports cours/bénéfices à des niveaux peu fréquemment observés à cette étape du cycle économique. (...)

» Sous les apparences de cette brusque augmentation des perspectives de rentabilité (...) se cache l'arrivée à maturité, au cours des dernières années, de technologies majeures. L'association du laser et des *fibres optiques* a *entraîné* une augmentation importante des investissements *dans les télécommunications*. La réduction extraordinaire du coût du traitement des données et des informations par le biais des ordinateurs a été également un facteur majeur dans l'accroissement des investissements. La combinaison des progrès technologiques en matière de télécommunications et d'informatique a conduit à multiplier les investissements pour développer Internet et l'utiliser afin d'améliorer l'efficacité des achats, de la production et du marketing. Ce changement spectaculaire en matière de technologie (...) a manifestement réduit le temps nécessaire pour développer de nouvelles *productions* afin de satisfaire la demande et a permis *de réduire les goulots d'étranglement* et les pénuries de matières premières, *phénomènes qui*, dans le passé, ont souvent provoqué de l'inflation.

» Cette possibilité de réponse plus rapide aux besoins d'équipements et la baisse spectaculaire du coût du transport ont conduit certains à en tirer la conclusion que nous étions face à un nouveau modèle économique dans lequel les tensions sur les prix n'apparaissent presque jamais parce que des capacités de production à faible coût, sur place et hors des frontières, peuvent être mobilisées suffisamment rapidement quand la demande augmente.

» Avant d'aller plus loin dans cette *direction*, nous devons rappeler qu'il y a à peine trois ans, nous étions confrontés à des goulots d'étranglement dans l'industrie (...). Il semble pertinent aussi de souligner que les changements technologiques et dans la gestion ont eu seulement un impact limité sur la possibilité du marché du travail de répondre aux changements de la demande. Si les entreprises ont gagné en flexibilité en utilisant plus de travailleurs temporaires et de sous-traitants (...) elles *n'ont pas étendu* les capacités du marché du travail. (...) *Les performances du marché du travail* cette année suggèrent que l'économie *a eu un rythme insoutenable*. (...) La remontée du dollar, qui a aidé à contenir la hausse des prix, est certainement une des explications à la résistance des entreprises à augmenter les salaires (...). Mais si les besoins de main-d'oeuvre continuent à dépasser l'accroissement de la force de travail disponible, la question n'est sûrement pas de savoir si, mais quand, la hausse des *coûts salariaux va s'accélérer*.

» Etant donné les contraintes démographiques, *on ne pourra pas* continuer à puiser au rythme des *dernières années dans le réservoir* de population en âge de travailler pour répondre aux *créations* d'emplois. Les entreprises seront donc forcées d'offrir des salaires plus élevés pour débaucher les salariés qualifiés, ce qui se traduira par une hausse des coûts salariaux et des tensions sur les prix, minant la croissance. »

Les Banques populaires acquièrent 30 % de Natexis pour 1,5 milliard de francs

LE GROUPE bancaire Natexis, issu de la fusion en janvier 1996 de la Banque française du commerce extérieur (BFCE) et du Crédit national, *aurait-il trouvé l'actionnaire de référence* idéal ? De leur côté, les Banques populaires, *après un premier galop* d'essai *raté* sur le Crédit du Nord également début 1996, vont-elles enfin *réussir à réaliser une opération de croissance* externe tant attendue ? Il semble que ce soit le cas.

La rapidité avec laquelle l'affaire s'est conclue en est la preuve. Selon ses dires, le président des Banques populaires, Jacques Delmas-Marsallet, a décidé de se lancer dans l'opération mercredi 1er octobre. Le lendemain, l'offre a été formulée avec la banque conseil Goldman Sachs. Vendredi, elle a été présentée aux membres du pacte d'actionaires : AGF (7 %), AXA (5,5 %), Caisse des dépôts (4,9 %), Crédit foncier de France (2,25 %) et l'allemand IKB (5,35 %). Tous ont découvert le dossier à la veille du week-end. Ils ont été faciles à convaincre. Sans exception. Les actionnaires français n'attendaient que ce moment pour se désengager de l'entreprise. Ils le font dans de bonnes conditions *puisque* leurs titres leur seront rachetés à 440 francs l'action, soit *pour* les AGF une plus-value totale d'environ 90 millions de francs. Seul IKB, qui a entamé *des relations commerciales avec Natexis*, conservera la moitié de sa participation, soit 2,6 % *du capital. Son président, Alexander von* Tippelskirch, a été informé dimanche par Em*manuel Rodocanachi, président de Natexis. Pas* plus que les autres administrateurs, l'Allemand n'était au courant des derniers événements et il était en vacances à Palma de Majorque.

Dès lundi 6, un conseil d'administration des Banques populaires réuni en début d'après-midi approuvait le projet. Mercredi matin, le comité *des établissements de crédit donnait son feu* vert. L'annonce pouvait être officialisée.

DEUX ÉTAPES

L'opération sera réalisée en deux étapes. Dans un premier temps, les Banques populaires acquerront *23,35 %* du capital de Natexis en numéraire pour un total de 1,53 milliard de francs. Dans les douze mois à venir, le groupe mutualiste s'est engagé à augmenter sa participation à hauteur de 30 % par une augmentation de capital de Natexis. Cette opération interviendra probablement assez rapidement, les fonds propres de Natexis ayant besoin d'être renforcés. Natexis souffre encore du poids du passé. A l'issue d'une mission d'inspection, la Commission bancaire lui a demandé d'ajuster ses provisions de 646 millions de francs, un montant auquel s'ajoutent 250 millions de francs de provisions courantes et 110 millions de dotations liées au dossier BTP. « *Tout ce qu'on a demandé a été fait* », confie-t-on à la Banque de France, qui salue cette « *belle opération* ». Avec un total de bilan fin 1996 de *605 milliards* de francs et des fonds propres de 35 milliards, les Banques po*pulaires sont solides.*

Les deux établissements nouent une alliance *idéale sur le plan industriel. Devenir actionnaire* de référence de Natexis permet aux Banques populaires de se renforcer sur le marché des moyennes et grandes entreprises ainsi qu'à l'international. Les six administrateurs dont elles disposeront désormais au conseil de Natexis et le comité stratégique qui sera créé avec la direc*tion du groupe de la rue Saint- Dominique* leur donnent la garantie d'un véritable pouvoir sur *les orientations de Natexis. L'objectif* est de développer avec leur nouveau partenaire une « *sous-traitance croisée* » pour optimiser leurs points forts respectifs.

Pour Natexis, qui cherche depuis des mois un actionnaire de référence, l'arrivée des Banques populaires est un soulagement. La crainte de voir la BNP s'intéresser de trop près à eux a donné des ailes aux dirigeants pour chercher des candidats. L'intérêt qu'avait manifesté auprès des pouvoirs publics la WestLB, troisième établissement bancaire allemand (*Le Monde* du 22 juillet 1997), soutenu par AXA, a donné un coup d'accélérateur à ce qui n'était alors que des discussions. Sur le plan industriel, l'alliance avec les Banques populaires apportera à Natexis, notamment via un réseau de 1 800 agences, une capacité de placement indiscutable.

Même si les Banques populaires se maintiennent *prudemment en deçà des 33 % qui* les obligeraient à lancer une offre publique d'achat, *leur prise de participation relève de la* restructuration du secteur bancaire en France. Un mou*vement dans lequel* le secteur mutualiste montre à nouveau son ambition.

Babette Stern

Le redressement du Crédit lyonnais rend Bruxelles exigeant

BRUXELLES (Union européenne)
de notre correspondant

L'ultime phase de négociations entre la Commission de Bruxelles et le Crédit lyonnais risque de ne pas s'apparenter à une partie de plaisir. Karel Van Miert, le commissaire européen chargé de la politique de concurrence, s'en est pris, mercredi 8 octobre, à l'amnésie dont faisait preuve la banque française par rapport aux promesses antérieures. « *Les engagements précédents n'ont pas été tenus et la Commission n'oublie pas le passé. Ce sont l'ensemble des aides reçues qu'il faut maintenant prendre en compte* », a-t-il fait valoir. M. Van Miert a *critiqué* la *manière dont* le Crédit lyonnais avait établi son bilan, en anticipant une décision positive de la Commission, et sans tenir compte des conditions posées. « *C'est facile, dans ces conditions, de présenter des comptes flatteurs* », s'est-il exclamé. Bruxelles dispose maintenant de l'audit demandé à Lehman Brothers après que Paris lui eut transmis, fin juillet, le dernier plan de restructuration de la banque française. Le consultant évalue à 110 milliards de francs le total des aides apportées par l'État au Crédit lyonnais. Soit 65 milliards de plus que le montant autorisé par Bruxelles dans sa décision de juillet 1995 !

Le problème, il est de taille, consiste à déterminer les compensations qu'il est possible d'imposer au Crédit lyonnais, au-delà de ce qui avait été exigé en 1995, sans *remettre en danger sa viabilité* retrouvée. La DG 4 (la direction générale de la concurrence) suit trois axes de réflexion. Les filiales étrangères d'abord. Dans sa première décision, la Commission demandait que la présence extérieure du Lyonnais soit réduite de 35 %, celle en Europe devant diminuer de moitié. La banque, qui a trois ans pour le faire, ne s'est pas encore pleinement acquittée de cet engagement, mais il faudra aller bien au-delà.

Une revente de la filiale allemande, la BfG (Bank für Gemeinwirtschaft) arrangerait tout le monde, mais le Crédit lyonnais, lorsqu'il en a pris le contrôle, s'est engagé, s'il s'en séparait, à rembourser les actionnaires minoritaires à un prix sensiblement plus élevé que le cours actuel du marché. La perte qui pourrait atteindre 5 milliards de francs, impliquerait... *une nouvelle aide d'Etat. La cession* de la filiale belge est, elle, considérée comme quasi inévitable.

Deuxième point d'application, l'activité en France même. Le rapport de Lehman Brothers invite la Commission à la prudence pour la santé de l'entreprise. Mais il est indispensable, si l'on veut respecter la logique communautaire, de « *laisser davantage de champ libre à la concurrence* ». Comment ? On rappelle qu'il avait été question, à un moment de la négociation, que le Lyonnais se désintéresse par exemple du financement des PME.

Dernière pomme de discorde potentielle, les perspectives de privatisation du Crédit lyonnais. Comme dans le cas du GAN, c'est l'une des exigences de la Commission. Compte tenu des innombrables péripéties survenues depuis le début du feuilleton, M. Van Miert pense que la rupture des liens entre la banque et l'Etat est l'unique manière d'offrir des garanties aux concurrents. Mais tout dépend, là, de la réaction du gouvernement français.

Philippe Lemaître

Promodès saisit les autorités boursières contre l'offre de Rallye sur Casino

Un membre de la famille Guichard se prononce en faveur du groupe normand

Face à la mobilisation des salariés de Casino et de la région de Saint-Étienne contre son offre publique d'achat, le groupe Promodès a repris l'offensive sur le terrain juridique. Ses avocats dénoncent le risque de voir son concurrent Rallye, la société de Jean-Charles Naouri, prendre le contrôle de Casino par le seul jeu de la conversion de bons de souscription d'actions. Ce qui rendrait vaine la bataille boursière.

PROMODÈS reprend l'offensive. Le groupe normand apparaissait *déstabilisé* ces derniers jours en raison de la pression médiatique entretenue par la partie adverse contre son offre publique d'achat hostile *du groupe Casino. Le* camp de Jean-Charles Naouri, le patron de Rallye qui a lancé une contre-OPA, a réussi jusqu'ici un sans-faute dans la mobilisation des « troupes » de Casino : dirigeants et syndicats du groupe, ainsi que la plupart des élus locaux de Saint-Étienne se sont retrouvés au coude-à-coude pour rejeter l'offre de Promodès. Quant à la famille fondatrice, qui avait d'abord pris parti pour l'offre de Rallye, elle se retranche dans une attitude de neutralité plutôt bienveillante pour M. Naouri depuis sa dernière réunion du 4 octobre. Rallye, les Guichard et les salariés *contrôlant à eux trois 53,69 % des* droits de vote, la cause semblait entendue.

Promodès a donc entrepris de remonter patiemment la pente, mettant à profit le temps qui lui reste d'ici au bouclage des deux OPA, le 7 novembre, pour tenter de convaincre les actionnaires que son offre est la meilleure. Depuis le week-end dernier, Promodès publie chaque jour, dans les journaux, des pages de publicité vantant les mérites du rapprochement de Promodès et de Casino. Mercredi 8 octobre, ses avocats ont été mobilisés pour expliquer en quoi l'offre de Rallye est juridiquement critiquable.

FLOU

Promodès a saisi les autorités boursières – la Commission des opérations de bourse (COB) et le Conseil des marchés financiers (CMF) – sur le flou délibérément entretenu par Jean-Charles Naouri quant à ses intentions. Rallye, que M. Naouri contrôle à plus de 75 % *via* sa holding Euris, détient des *bons de souscription d'actions* (BSA) Casino qu'il peut convertir à tout moment en 11,3 millions d'actions ordinaires à droit de vote simple. S'il faisait jouer cette clause, il pourrait disposer d'un seul coup, selon les cas de figure, de la majorité des droits de vote, ou en tout cas d'un poids tel qu'il empêcherait toute prise de contrôle extérieure.

Promodès a déjà prévenu qu'il considérerait une telle option comme contraire à la réglementation boursière, qui précise que le contrôle d'une entreprise faisant l'objet d'une offre publique d'achat ne peut s'obtenir que *« par le libre-jeu des offres et de leurs surenchères »*. Le groupe normand a sommé la COB et le CMF de prendre leurs responsabilités, *« faute de quoi nous serions obligés de communiquer sur l'incurie des autorités boursières »*, menace-t-on dans l'entourage de Paul-Louis Halley, le PDG de Promodès.

Le jeudi 9 octobre, dans un entretien à *La Tribune*, le chef de file des dissidents de la famille Guichard, Xavier Kemlin, est à son tour monté au créneau pour prôner *« un virage négocié avec le groupe Promodès »*. Cet arrière petit-fils du fondateur de Casino, fait partie de la jeune génération des Guichard, et a travaillé lui-même chez Casino, avant de s'en faire évincer par son oncle, Antoine. Il *« affirme représenter 5 % des droits de vote [de la famille], auxquels il faut ajouter 4 % détenus par deux familles associées qui ont pris contact avec moi »*. Il pourrait donc, à l'en croire, faire basculer 1,4 % des droits de vote de Casino dans le camp de Promodès.

Par ses déclarations, M. Kemlin se fait l'écho d'autres membres de la famille, qui pensent que c'est finalement le statu quo qui préserverait le mieux leurs intérêts. Ainsi, quand il dit *« nous sommes nombreux à considérer qu'il est préférable de conserver nos actions de manière à rester arbitres »*, ou *« la famille doit rester unie et ne pas apporter ses titres »*, M. Kemlin résume un sentiment majoritaire. Reste à savoir à qui doit profiter ce *statu quo*. A M. Naouri, qui, on l'a vu, peut espérer récupérer le contrôle majoritaire par le *seul jeu de ses options ? Ou à Pro*modès, comme le préconise M. Kemlin ? Plus que jamais, le choix des Guichard, attendu pour le 18 octobre, sera décisif.

Pascal Galinier

Christian Pierret confirme l'abandon du plan textile

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'INDUSTRIE, Christian Pierret, a confirmé, mercredi 8 octobre, à l'Assemblée nationale qu'il n'était *« pas possible de renouveler le plan textile qui avait été mis en place au mois de juillet 1996 car il constitue une aide sectorielle prohibée par les règles de Bruxelles et par le Traité de Rome »*. M. Pierret a indiqué qu'il convenait à présent *« de faire en sorte que le secteur du textile-habillement soit parmi les premiers à bénéficier de la réorganisation et de la baisse du temps de travail »* et a précisé que le gouvernement essaierait de *« faire face avec courage au remboursement éventuel des aides qui sera demandé aux entreprises »*. Le plan textile de baisse des charges patronales concerne 350 000 salariés. Selon les professionnels, il aurait permis de stabiliser l'emploi dans un secteur qui en perdait environ 30 000 par an.

DÉPÊCHES

■ **SIEMENS : le groupe électro-technique allemand** va se désengager des activités dentaires, de l'électronique de défense et de l'éclairage, a annoncé le PDG du groupe, Heinrich von Pierer dans un entretien à la *Sueddeutsche Zeitung* du 9 octobre. A la suite de ces désengagements, les effectifs du groupe *« vont diminuer d'environ 10 000 personnes »*, selon M. Von Pierer, et la présence du groupe en Allemagne va *diminuer de 30 à 40 %*.

■ **ALCATEL : le groupe français** a annoncé mercredi 8 octobre que Toshiba investira dans son projet Skybridge (réseau de satellites pour la transmission de données). Mitsubishi ferait de même selon le *Nihon Keizai Shimbun* du 9 octobre.

■ **MCI : le conseil d'administration de l'opérateur américain** s'est adjoint les services de Lehman Brothers et doit se réunir vendredi 10 octobre pour statuer sur l'offre de rachat de WorldCom.

■ **OLIVETTI : le groupe italien** a précisé mercredi 8 octobre que son accord avec Mannesmann sera effectif le 15 décembre. Le groupe allemand prendra 49,9 % d'une société regroupant les intérêts d'Olivetti dans le téléphone et participera à une augmentation du capital d'Olivetti.

■ **STERIA : la société de services informatiques** a indiqué mardi 7 octobre qu'*« il est probable »* que la tentative de rachat de la Compagnie des Signaux sera refusée par le conseil de surveillance de Soderi, holding de tête de Steria, qui *« statuera courant octobre »*.

■ **TRAVELERS : le groupe de services financiers américain qui vient de racheter Salomon Brothers,** serait intéressé à racheter les activités de courtage en actions et de conseil en fusion et acquisitions de BZW, filiale de la banque britannique Barclays. Selon le *Financial Times* du jeudi 9 octobre, Paribas, ING, *via* sa filiale britannique ING Barings, Commerzbank et le Crédit suisse *via* sa banque d'affaires Crédit suisse First Boston, sont également sur les rangs.

■ **PARCS DE LOISIRS : le Parc Astérix fera son entrée sur le Second** marché de la Bourse de Paris le 24 octobre, à un prix compris entre 145 et 165 francs. Après son introduction en Bourse, 63,2 % du capital du parc seront détenus par le public. Pour la saison 1997, le parc aura accueilli entre avril et octobre 1,9 million de visiteurs contre 1,7 million lors de la saison précédente

■ **DÉFENSE : les fédérations CFDT, CGT, FO, CFTC et CFE-CGC** de l'industrie de défense ont appelé mercredi 8 octobre les salariés du secteur à une journée d'action le 23 octobre pour protester contre *« l'amputation des budgets de la Défense »*, qui pourrait se traduire selon eux par *« 20 000 disparitions d'emplois directs »*.

■ **ÉLECTRICITE DU PORTUGAL : le gouvernement portugais a décidé de vendre 4,5 % du capital** de l'Electricidade de Portugal (EDP), soit 27 millions d'actions, après avoir déjà vendu en juin dernier 30 % du capital du groupe, a indiqué le 7 octobre le secrétaire d'Etat à l'industrie, José Penedos.

■ **POSTE ALLEMANDE : plus de 40 000 postiers venus de toute l'Allemagne ont manifesté** mercredi 8 octobre à Bonn pour protester contre un projet de loi entamant le monopole de l'acheminement du courrier de Post AG. Le Bundestag devait se prononcer jeudi sur ce projet qui limite à partir du début 1998 le monopole de Post AG dans l'acheminement du courrier aux lettres pesant moins de 100 grammes, puis prévoit de le supprimer totalement après cinq ans.

■ **BOEING : le constructeur aéronautique américain devait** recevoir de la Chine, jeudi 9 octobre, une commande de 30 appareils, pour un montant de 2 milliards de dollars (12 milliards de francs). Le contrat serait la première grosse commande chinoise depuis la percée de son rival européen Airbus (60 avions vendus contre 12 pour le groupe américain depuis deux ans).

■ **MERIAL : en grève depuis le 26 septembre, le personnel du site toulousain du laboratoire de produits vétérinaires** a repris le travail jeudi 9 octobre. Des négociations vont s'ouvrir pour le reclassement des 65 chercheurs dont les postes sont supprimés, suite à la décision de transférer les activité de recherche aux Etats-Unis.

La Région wallonne veut reprendre FN Herstal pour le franc symbolique

LE CONSEIL d'administration du groupe public français d'armement GIAT Industries a donné son accord, mercredi 8 octobre, pour une cession de sa filiale belge FN Herstal à la Région wallonne avant la mi-novembre, après le rejet de l'offre du groupe américain Colt. Le 22 octobre, un nouveau conseil d'administration de GIAT sera appelé à se prononcer sur la poursuite ou non des activités. D'ici là, le gouvernement régional de Wallonie précisera comment il entend acquérir – pour le franc symbolique – les 92 % de la société FN Herstal dont GIAT Industries veut se défaire. La Région wallonne possède les 8 % d'actions restants, avec droit de veto.

« J'attends des propositions précises », a déclaré au *Monde* Jacques Loppion, le PDG de Giat, s'insurgeant contre ceux qui, en Belgique, l'accusent de préparer une deuxième « affaire Vilvorde ». *« Cela fait dix-huit mois que nous avons annoncé au gouvernement wallon que nous étions vendeurs de notre participation dans la FN*, rappelle-t-il. *Comme, à l'époque, il ne désirait pas se porter acquéreur, il nous avait chargés de rechercher un repreneur pour l'ensemble du groupe, ce qui évitait la « vente par appartements ». Colt, dont la complémentarité avec Herstal est évidente, s'est porté candidat. La Région wallonne n'en veut pas, c'est son affaire. Mon objectif est de faire en sorte que plus un franc du contribuable français ne vienne combler les pertes de FN Herstal. »* La menace d'un dépôt de bilan de l'entreprise, brandie par M. Loppion, reste donc toujours d'actualité.

La décision de la Région de refuser les propositions de Colt et d'acquérir FN Herstal à 100 %, en attendant la venue d'un opérateur industriel qui lui conviendrait mieux, a été diversement commentée dans le pays. Les Wallons serrent les rangs derrière leur gouvernement. Louis Michel, le chef de l'opposition libérale au gouvernement de coalition socialiste-social-chrétien, a déclaré : *« Croire que l'ultralibéralisme peut s'appliquer à la Wallonie, c'est méconnaître la réalité. Il y a une situation sociale et humaine extrêmement dramatique et une culture de la puissance publique qu'on ne va pas supprimer d'un coup. »* En Flandre, on voit dans cette affaire un retour des Wallons à leurs *« mauvaises habitudes »*. Eric Van Rompuy, ministre flamand de l'économie, a critiqué le gouvernement wallon, qui, selon lui, *« mène une politique qui n'a plus cours nulle part ailleurs en Europe : il nationalise un secteur dont chacun sait qu'il n'a aucune chance de survie »*.

Jacques Isnard, avec Luc Rosenzweig (à Bruxelles)

La grève SNCF mobilise peu, mais perturbe beaucoup

DEMI-ÉCHEC pour les syndicats ou, au contraire, subtile maîtrise du mouvement de contestation sociale ? Le bilan de la journée du mercredi 8 octobre est mitigé. Avec 14 % de grévistes à la RATP et 30 % à la SNCF, la mobilisation a été relativement modeste, mais suffisante pour perturber le trafic. Durant toute la journée, moins d'un train sur deux a pu rouler. A la RATP, le bus et le RER n'ont presque pas été touchés, mais le métro n'a assuré son service qu'entre 40 % et 100 % de la normale selon les lignes.

Le mouvement n'en constitue pas moins, selon les syndicats, *« un avertissement »* à deux jours de la conférence nationale sur l'emploi. Ils ont estimé que cette journée d'action témoignait de ce que les questions de l'emploi, des salaires et du temps de travail restaient *« au cœur des préoccupations »*. Les syndicats CGT et CFDT de la SNCF ont été en mesure de mobiliser leurs bastions traditionnels. Le taux de grévistes était de 55 % pour les agents de conduite et de 42 % pour les contrôleurs, tandis qu'à la RATP 55 % à 65 % des agents de conduite et 40 % des agents de vente et d'accueil avaient cessé le travail. Le syndicat SUD-Rail ne se privait pas, pourtant, de souligner : *« L'absence de clarté dans les objectifs de la grève a pesé. »*

Lancée à l'initiative de la CGT, la journée d'action chez EDF-GDF sur *« les salaires, l'emploi, le temps de travail et pour la demande d'un vrai débat sur la politique énergétique »* a été faiblement suivie. Selon la direction, *« 5 % à 10 % »* des agents ont répondu au mot d'ordre de grève. Le taux était cependant très différent selon les régions. Pour l'organisation syndicale majoritaire dans les deux entreprises *« si l'on ne compte que les centres où il y a eu des arrêts de travail effectifs – de quatre à huit heures selon les cas –, le taux de grévistes est de 15 % à 30 % »*.

Dans l'Isère, à Grenoble, une manifestation en présence de Louis Viannet, secrétaire général de la CGT, a rassemblé quelque 1 500 personnes selon la police et 5 000 selon les organisateurs pour protester contre l'arrêt du surgénérateur Superphénix décidé par le gouvernement.

D. G. et C. J.

Le réseau électrique pourrait permettre d'accéder à Internet

LE FABRICANT d'équipements téléphoniques canadien Northern Telecom et l'entreprise britannique Norweb Communications, filiale de la compagnie électrique United Utilities, ont annoncé, mercredi 8 octobre à Londres, le développement d'une nouvelle technologie permettant la transmission de données et l'accès à Internet à partir des lignes d'alimentation électrique domestiques. Ce système pourrait être utilisé pour le commerce électronique, le télétravail et le téléphone.

Les deux entreprises déclarent qu'elles peuvent transmettre plus d'un million de bits par seconde sur les câbles électriques, soit environ dix fois plus que le débit d'une ligne téléphonique classique. Seules les transmissions de données associées à la télévision par câble, ou fonctionnant par fibre optique ou par satellite, offrent un débit plus important.

La communication sur les lignes électriques impose l'installation d'un boîtier, au niveau du compteur de chaque utilisateur, afin de dissocier les fils fournissant la puissance électrique de ceux qui acheminent les données ou la voix. De plus, une carte électronique doit être introduite dans l'ordinateur personnel de l'internaute. Sur le réseau lui-même, les deux signaux cohabitent en évitant les parasitages grâce aux différences entre les fréquences qu'ils utilisent.

Le système a pour l'instant été expérimenté avec succès dans une douzaine de maisons en Angleterre pendant un an, ce qui reste insuffisant. Seul un test à grande échelle permettra de déterminer les conditions dans lesquelles il pourrait déboucher sur une offre commerciale. Norweb prévoit d'étendre ses essais à 2 000 maisons à la mi-98 avant de prendre une telle décision.

Des questions subsistent en effet sur le déploiement d'un système de ce type. L'installation de commutateurs de type téléphonique, permettant de mettre en communication deux abonnés, induira des adaptations du réseau électrique dont on ignore encore l'ampleur. Pour l'instant, EDF n'utilise qu'avec parcimonie les courants porteurs pour envoyer chez l'abonné les signaux de changement tarifaires.

En cas de succès, le système anglo-canadien transformerait les compagnies électriques en acteurs majeurs sur le marché des télécommunications, au moment où l'Europe ouvre son marché à la concurrence. Ce débarquement inattendu pourrait perturber les prévisions des autres exploitants.

L'intérêt le plus considérable de cette nouvelle technologie, si la viabilité de son exploitation à grande échelle se confirme, réside dans le fait qu'elle utilise le réseau le plus répandu du monde. Si le taux d'équipement en téléphone des habitants de la planète reste faible, les lignes électriques desservent une population nettement plus importante, en particulier dans le tiers monde.

Michel Alberganti

Georges Montaron avait fait de « Témoignage chrétien » une grande voix de la presse

Décédé à Paris, mercredi 8 octobre, il avait été le directeur, pendant près de quatre décennies, d'un journal qui milita pour l'union de la gauche et la démocratie dans l'Eglise. A la tête du Syndicat de la presse hebdomadaire, il s'était surtout montré attaché au pluralisme

RARES ont été, dans l'histoire de la presse d'opinion depuis la guerre, les hommes qui, autant et si longtemps que Georges Montaron, au risque de l'immobilisme, se seront identifiés à sa publication. *Témoignage chrétien*, dont il fut le directeur de 1948 à 1996, est une aventure exceptionnelle dans l'histoire de la gauche et du catholicisme français. Doté d'un vrai flair d'homme de presse, opiniâtre mais impétueux et autoritaire, Georges Montaron a formé des générations de journalistes. Georges Suffert, Jean Boissonnat, Jacques Duquesne, Hervé Bourges, Pierre-Luc Séguillon, pour ne citer qu'eux, ont fait avec lui leurs premières armes.

Cette trajectoire l'a conduit à de nombreuses responsabilités professionnelles, puisqu'il fut, de 1977 à 1995, président du Syndicat de la presse hebdomadaire parisienne, vice-président de la Fédération nationale de la presse française, administrateur de plusieurs titres et sociétés de presse. Son ultime initiative aura été de financer *Politique, la Revue*, de Jacques Kergoat, journal de la gauche critique. Ses dernières années à *Témoignage chrétien*, qui fut sa seule *« maîtresse »*, disait-il, et la multiplication des crises qui ont précédé son éviction en mai 1996 furent moins glorieuses. Elles ne devraient toutefois pas entacher un héritage qui fut animé par une foi chrétienne authentique et un courage militant de tous les instants.

S'il n'a pas participé directement à la Résistance, ni même aux *Cahiers du témoignage chrétien*, fondés dans la clandestinité par le jésuite Pierre Chaillet, Georges Montaron fut très vite associé, grâce à ses qualités de gestionnaire, à l'histoire de *Témoignage chrétien*.

C'est à ce fils d'un ouvrier imprimeur, né à Paris le 10 avril 1921, dirigeant depuis 1941 de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), que le Père Chaillet confia en effet, dès 1948, la mission de transformer son organe de résistants en une vraie publication. Il va en consolider les bases, élargir la diffusion de cette revue vendue à la criée devant les églises. « *TC* » lui doit sa survie dans les conditions difficiles de l'après-guerre.

TIERS-MONDISTE

D'abord membre d'une direction collégiale, avec des personnalités comme Jean Baboulène ou Jean-Pierre Dubois-Dumée, Georges Montaron s'impose, dès 1956, par son dévouement et son entregent, comme le vrai patron du journal. C'est même dès la fin des années 50 que *Témoignage chrétien* s'affirme au sein de la gauche politique et catholique. Pendant la guerre d'Algérie, il milite contre la torture et fait partie, avec *Le Monde*, *l'Express* et *France-Observateur*, des cibles favorites de la droite et de l'extrême-droite. Il est de toutes les luttes de la décolonisation, se lie à Maroc Mohamed V au Maroc, à Houari Boumedienne et à de nombreux dirigeants du tiers-monde. Il choisit la cause palestinienne, dont il devient un avocat intransigeant et, parfois, aveugle.

Son autre combat politique est l'union de la gauche. Lié à François Mitterrand, « compagnon de route » du PC, il ouvre ses colonnes à Roland Leroy, René Andrieu et aux intellectuels communistes. Mais après 1981, il dénoncera les « trahisons » de la gauche mitterrandienne, aussi vivement qu'il s'était enflammé pour elle. Pacifiste, il mobilise ses lecteurs contre la guerre du Golfe et se bat contre l'Europe de Maastricht. Dans l'Eglise aussi, *Témoignage chrétien* est le porte-parole des contestataires. Après leur condamnation par Rome en 1954, il prend fait et cause pour les prêtres-ouvriers. Avant même le concile Vatican II (1962-1965), il donne la parole aux théologiens suspects, comme les Pères Congar, de Lubac ou Chenu. Cet homme d'origine populaire, plutôt méfiant vis-à-vis des intellectuels, réussira à associer autour de lui, voire dans ses équipes, quelques-unes des forces vives du catholicisme, mais aussi du syndicalisme (Eugène Descamps, Edmond Maire), de l'Université (René Rémond, François Bédarida), de la presse (Hubert Beuve-Méry, Emilien Amaury), mais avec lui les fidélités sont à éclipses et les ruptures retentissantes.

Et s'il applaudit au combat de Jean Paul II en faveur de la liberté en Pologne, il dénonce aussi violemment les atteintes aux droits de l'homme à l'intérieur de sa propre Eglise. Georges Montaron proteste contre les condamnations de théologiens (Hans Küng, Eugen Drewerman), rompt des lances avec les lefebvristes et l'Opus Dei, mobilise *« 25 000 signatures »* en 1989 pour le *« dialogue »* dans l'Eglise. Quelques années plus tard, *TC* orchestre la mobilisation contre l'exclusion de Mgr Jacques Gaillot de son fief d'Evreux.

Fidèle à une image de « catho de gauche » légèrement démodée, il éditorialise, pétitionne, prophétise, organise colloque sur colloque contre l'*« autoritarisme »* de l'Eglise. Mgr Gaillot sera, le jour de sa mort, l'un de ses derniers visiteurs. Mais cet homme de fidélité vit dans la nostalgie des combats des années 60, sous-estime les évolutions au sein d'une gauche moins idéologique, d'un catholicisme moins militant, plus identitaire.

Le journal ne se renouvelle pas. Le public s'éloigne ou vieillit. Ses abonnés ne sont plus que vingt-cinq mille au début des années 90. Georges Montaron ne prépare pas sa succession. La crise couve et ses meilleures « plumes » s'en vont. Plusieurs associés décident alors de transformer les statuts de la société, désignent un président du directoire (Bernard Ginisty), un président du conseil de surveillance (Pierre-Luc Séguillon). Jusqu'à la fin, Georges Montaron va tenter de mobiliser le dernier cercle de ses fidèles contre les « usurpateurs » qu'il accuse, à tort, de vouloir changer la ligne éditoriale. Mais avant sa mort déjà, *Témoignage chrétien* avait appris à vivre sans lui.

Henri Tincq

L'hommage de Lionel Jospin et de « L'Humanité »

LIONEL JOSPIN, premier ministre, a rendu hommage dans un communiqué, jeudi 9 octobre, au directeur de *Témoignage chrétien*, *« témoin passionné des combats de notre histoire récente »*. Il s'est *« attaché à défendre une conception particulièrement exigeante de l'engagement chrétien »* et *« refusait, au risque de déplaire, les conformismes et les accommodements »*.

Le premier ministre qualifie Georges Montaron, ancien président du Syndicat de la presse parisienne hebdomadaire, *« de défenseur acharné de la liberté de la presse, qui a fait une place à la presse d'opinion, dont il était convaincu qu'elle était inséparable de la démocratie »*. De son côté, *L'Humanité* du 9 octobre salue également la mémoire de *« cet homme de foi et de conviction »*. *« L'unanimité, qui nous avait tant aidés dans la Résistance nous servit une fois de plus pour défendre les intérêts de nos journaux dans l'esprit du pluralisme qui fut toujours le nôtre. »*

« Une grande voix de la presse s'est tue, écrit André Carrel, ancien vice-président du Syndicat de la presse hebdomadaire. *Il s'en va le jour même où s'ouvre le procès Papon. Mon regard se tourne avec émotion vers ce journaliste qui représentait l'image d'une France combattante pour la liberté. »*

Le CSA se justifie sur l'attribution à TF 1 de deux minutes supplémentaires de publicité

SIX AVIS au gouvernement, 54 auditions et 854 décisions : en présentant, mercredi 8 octobre, le rapport d'activité 1996 du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), son président Hervé Bourges en a profité pour *« remettre les pendules à l'heure »*. Notamment sur les sujets controversés, comme l'attribution à TF 1 par l'organisme de deux minutes de publicité supplémentaires lors du renouvellement de son autorisation de la chaîne, en juillet 1996. Une mesure sur laquelle la nouvelle ministre de la culture et de la communication, Catherine Trautmann, était revenue dans *Le Figaro*, le 3 octobre, en la jugeant *« assez inopportune »*.

Hervé Bourges a donc réexpliqué qu'il ne s'agissait pas d'*« un cadeau »* ; *« TF 1 a simplement rejoint le régime commun et peut répartir autrement le même volume horaire et le même volume quotidien, donc le même volume annuel de publicité »*, a-t-il expliqué. TF 1 peut désormais diffuser six minutes (et non plus quatre) de coupures publicitaires dans les téléfilms et films de première partie de soirée, sans dépasser 144 minutes de publicité par jour, ni le quota maximum de 12 minutes par « heure glissante ». Certains craignaient que la décision du CSA déstabilise le marché, en donnant à TF 1 un surplus publicitaire évalué, selon les sources, entre 300 millions et 1 milliard de francs par an.

Balayant ces pronostics, Hervé Bourges a affirmé que le chiffre publicitaire semestriel de TF 1 n'a progressé que de 58 millions par rapport à la même période de 1996. En fait, la chaîne a revu à la hausse ses prévisions et annoncé, mardi 7 octobre, 67 millions de chiffre d'affaires publicitaires semestriel de mieux que l'an dernier, soit un total 4,02 milliards de francs (+ 1,7 %).

D'AUTRES INDICATIONS

Les études de la Secodip fournissent d'autres indications sur l'impact de ces deux minutes. Selon un calcul en données brutes (sans ristournes), TF 1 a augmenté de 316 millions de francs ses recettes publicitaires au premier semestre (+ 5,4 %), pendant que France 2 progressait de 226 millions (+ 11,2 %), France 3 de 65 millions (+ 4,6 %) et M 6 de 258 millions (+ 14 %).

Pour TF 1, cette hausse de la publicité s'est concentrée dans la tranche 19-22 heures (+ 185 millions de francs), précisément là où les six minutes ont pu jouer à plein. *« TF 1 n'a réellement utilisé cette possibilité qu'à partir d'avril ; l'effet des six minutes sera plus important au cours du second semestre »*, affirme un responsable de régie. *« Cela permet aussi à TF 1 de financer sa diversification dans la télévision numérique et notamment dans TPS »*, considère un autre observateur.

La seule étude du CSA, réalisée par un stagiaire de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (Ensae), sur le bilan de l'allongement des écrans de coupure de TF 1, ne convainc guère, tant les modes de calcul semblent approximatifs. Plus qu'une remise en question de ces deux minutes, Nicolas de Tavernost, directeur général de M 6, redoute *que « ce cadeau fait à TF 1 ne se retourne d'une manière générale contre l'ensemble de la télévision privée »*.

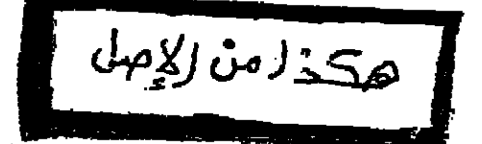
Nicole Vulser

DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL : la chaîne francophone TV 5** sera diffusée en décembre aux Etats-Unis, sur le satellite Echostar, et sur les réseaux câblés, a annoncé Charles Josselin, secrétaire d'Etat à la coopération à l'issue de la 12e conférence des ministres responsables de la chaîne francophone TV 5. L'objectif est d'atteindre 70 000 abonnés fin 1998 et 225 000 en l'an 2000. Par ailleurs, avant la fin de l'année, TV 5 sera diffusée en lieu et place de CFI sur Arabsat. A la suite d'un incident technique de France Télécom, des programmes à caractère pornographique avaient été diffusés sur CFI et, depuis le 19 juillet, la chaîne française a été bannie du Moyen-Orient.

■ **PRODUCTION : Roland Fiszel** doit prendre la présidence de la Société française de production (SFP). Conseiller du président d'Euris, Jean-Charles Naouri depuis septembre 1996, il succède à Jacques Bayle, qui vient de présenter sa démission. M. Fiszel a été conseiller technique auprès de Pierre Bérégovoy, au ministère des affaires sociales puis au ministère de l'économie, des finances et du budget, avant de prendre la direction de l'Imprimerie nationale, puis de poursuivre sa carrière à la Caisse nationale de crédit agricole.





■ **À TOKYO, la Bourse a rechuté, jeudi 9 octobre (– 1,37 % à la clôture). Le Nikkei a perdu 242,26 points, à 17 376,92 points. Il a reculé de 10,25 % depuis le 31 décembre.**

■ **L'OR a ouvert en hausse, jeudi 9 octobre, à Hongkong. L'once s'échangeait à 333,30-333,60 dollars, contre 332,75-333,05 dollars, mercredi, en clôture.**

■ **LE MARCHÉ OBLIGATAIRE américain s'est tendu, mercredi 8 octobre. Le rendement moyen sur les bons du Trésor à 30 ans a bondi à 6,35 %, contre 6,23 % la veille.**

■ **LE BARIL DE PÉTROLE brut de référence light sweet crude a progressé de 22 cents, à 22,18 dollars, mercredi 8 octobre, à New York. La veille, il avait gagné 3 cents.**

■ **LE MONEP, marché des options négociables, qui fête ses dix ans, lance deux indices de volatilité, qui porteront sur les options long terme et court terme de l'indice CAC 40.**

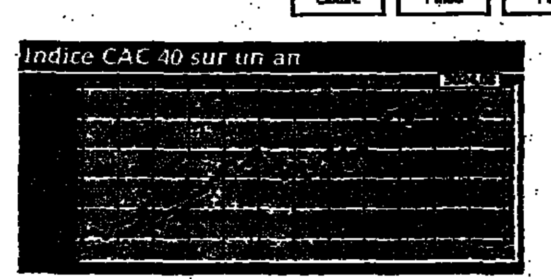
LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↗ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↗ 1 mois | NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↗ DAX 30

Nouvelle baisse à Paris

LA BOURSE DE PARIS, qui avait réagi la veille aux déclarations du président de la Réserve fédérale Alan Greenspan, continuait de baisser jeudi, mais cette fois en raison du repli du dollar à la suite de craintes de relèvement des taux d'intérêt allemands. En baisse de 0,52 % à l'ouverture, le CAC 40 affichait une heure plus tard une perte de 0,43 %. Aux alentours de 12 h 15, les valeurs françaises perdaient en moyenne 0,34 % à 3 013,67 points. Ce recul se manifestait dans un marché actif, le volume des échanges sur le règlement mensuel s'élevant à 2,3 milliards de francs.

Mercredi, les marchés européens avaient vivement reculé après les déclarations d'Alan Greenspan jugeant irréaliste une poursuite de la hausse des marchés au même rythme qu'au cours des deux dernières années. Des craintes de relèvement des taux d'intérêt allemands expliqueraient davantage jeudi la baisse des places financières européennes. Ces craintes ont été alimentées par un article du quotidien allemand *Handelsblatt* affirmant que la majorité des membres du conseil central est favorable à *« un prudent tournant »*, peut-être dès ce jeudi, de la politique concernant les taux d'intérêt. Du côté des valeurs, Hachette Filipacchi médias reculait de 7,20 % après l'annonce d'un recul de 6,9 % de son résultat semestriel.



AXA, valeur du jour

AXA a terminé en hausse, mercredi 8 octobre, bénéficiant d'un rattrapage après avoir récemment fait une contre-performance dans son secteur. Le titre a gagné 0,61 % à 409,10 francs, avec 2,3 millions de titres échangés. Selon les opérateurs, le franchissement de seuils graphiques importants (402/405 francs puis 410 francs) a aussi encouragé des achats. Des informations publiées en Irlande selon lesquelles Sun Life and Provincial Holdings, filiale du groupe, a reçu entre trois et six offres pour ses 83 % dans New Ireland, une des premières compagnies d'assurance-vie du pays, pourrait avoir contribué à la fermeté du titre.

Axa sur 1 mois — 409,10

PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 09/10	Var. % 08/10	Var. % 31/12
Via Banque	193	[illegible]	+12,20
Sélectibanque	69	[illegible]	–5,47
Atos (ex.Axime) CA	624	[illegible]	+4
Rhone Poulenc A	265	[illegible]	+49,80
Sanofi	553	[illegible]	+7,17
LVMH Moet Hen.	1258	[illegible]	–13,18
Promodes	2131	[illegible]	+45,46
Euro Disney	*8,30*	[illegible]	–21,35
Cegid (Ly)	645	[illegible]	+8,58
Sommer-Allibert	221	[illegible]	+42,58
BAISSES, 12h30			
Hachette Fili.Med.	1079	[illegible]	–6,58
Usinor	120,20	[illegible]	+59,20
Cred.Nat.Natexis	367,50	[illegible]	+22,99
Deveaux(Ly)#	679	[illegible]	–5,69
Galeries Lafayette	2860	[illegible]	+54,92
Nord-Est	125,50	[illegible]	–2,78
Jean Lefebvre	*319,20*	[illegible]	+18
Coflexip	656	[illegible]	+138,54
Infogrames Enter.	845	[illegible]	+40,83
Essilor Intl.ADP	1510	[illegible]	+16,15

VALEURS LES PLUS ACTIVES

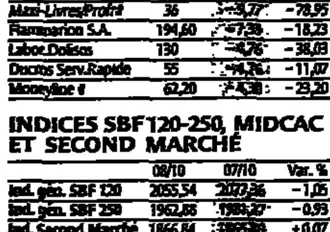
SÉANCE, 12h30	09/10 Titres échangés	Capitalisation en F
Elf Aquitaine	215707	165683361
Societe Generale	163095	143577464
Total	198478	130803528
Axa	315225	128828456,30
Danone	106380	102321239
Alcatel Alsthom	113669	91097561
L'Oreal	37233	86307624
B.N.P.	264140	82622246
Carrefour	18160	64668998
LVMH Moet Hen.	50817	63519265

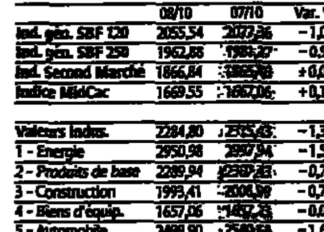
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

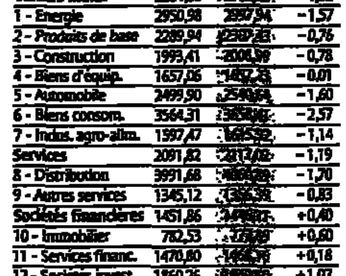
HAUSSES, 12h30	Cours au 09/10	Var. % 08/10	Var. % 31/12
Aigle #	330,80	[illegible]	+94,58
GFI Industries #	1200	[illegible]	+66,66
C.E.E #	90,30	[illegible]	–51,18
Fraikin 2#	351,70	[illegible]	+36,31
Steph.Kelian #	66	[illegible]	–2,79
BAISSES, 12h30			
Maxi-Livres/Profr#	36	–3,77	–78,95
Flammarion S.A.	194,60	–7,38	–18,23
Labor.Dolisos	130	–4,76	–38,03
Ductos Serv.Rapide	55	–4,26	–11,07
Moneyline #	62,20	–4,38	–23,20

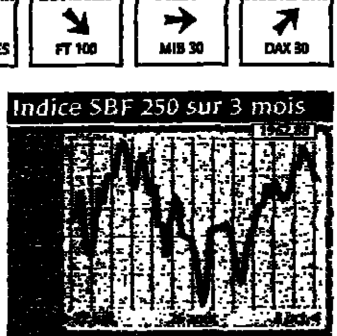
INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

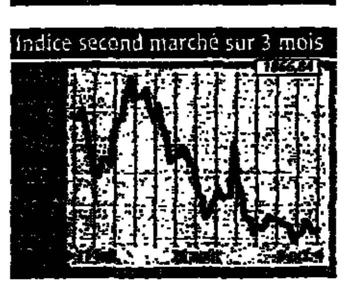
	08/10	07/10	Var. %
Ind. gén. SBF 120	2055,54	2077,36	–1,05
Ind. gén. SBF 250	1962,88	1980,27	–0,93
Ind. Second Marché	1866,84	[illegible]	+0,07
Indice MidCac	1669,55	1667,06	+0,15
Valeurs Indus.	2284,80	[illegible]	–1,32
1 - Energie	2950,98	2997,94	–1,57
2 - Produits de base	2289,94	[illegible]	–0,76
3 - Construction	1993,41	2008,99	–0,78
4 - Biens d'équip.	1657,06	[illegible]	–0,01
5 - Automobile	2499,90	[illegible]	–1,60
6 - Biens consom.	3564,31	[illegible]	–2,57
7 - Indus. agro-alim.	1597,47	[illegible]	–1,14
Services	2091,82	[illegible]	–1,19
8 - Distribution	3991,68	[illegible]	–1,70
9 - Autres services	1345,12	[illegible]	–0,83
Sociétés financières	1451,86	[illegible]	+0,40
10 - Immobilier	782,53	[illegible]	+0,60
11 - Services financ.	1470,80	[illegible]	+0,18
12 - Societes invest.	1860,26	[illegible]	+1,07











Indice MidCac sur 1 mois

Rechute à Tokyo

LA BOURSE JAPONAISE a terminé en baisse, jeudi 9 octobre, sur des ajustements de positions opérés à la veille d'un long week-end, vendredi *étant férié au Japon pour* la Fête du sport. Le marché avait ouvert en recul, en réaction aux pertes subies mercredi à Wall Street. Puis les inquiétudes liées à l'état de l'économie japonaise et aux résultats des entreprises nippones l'ont empêché de se raffermir. L'indice Nikkei a perdu 242,26 points, soit 1,37 %, à 17 376,92 points.

La veille, Wall Street a reculé, après la nouvelle mise en garde du président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan, contre un excès d'optimisme (lire page 22), mais les opérateurs ont gardé leur calme, ayant toujours en mémoire son avertissement de décembre dernier dont l'impact avait été rapidement effacé. L'indice Dow Jones a cédé 83,25 points, à 8 095,06. Il avait perdu 127 points en séance.

Dans le sillage de Wall Street, la Bourse de Londres a perdu 0,82 %, à 5 262,10 points. La séance officielle de la Bourse de Francfort s'est soldée par un gain de 0,93 %, *mais a perdu 0,46 % sur le marché* électronique.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 08/10	Cours au 07/10	Var. en %
Paris CAC 40	3020,04	[illegible]	–1,47
New-York/DJ indus.	8086,96	[illegible]	–1,13
Tokyo/Nikkei	17619,20	[illegible]	+0,61
Londres/FT100	5235,20	[illegible]	–1,34
Francfort/Dax 30	4347,24	[illegible]	+0,92
Frankfort/Commer.	1435,09	[illegible]	–0,29
Bruxelles/Bel 20	3057,06	[illegible]	–0,44
Bruxelles/Général	2501,96	[illegible]	–0,44
Milan/MIB 30	1206	[illegible]	—
Amsterdam/Gé. Cbs	656,70	[illegible]	+0,65
Madrid/Ibex 35	624,32	[illegible]	+0,01
Stockholm/Affarsal	2637,99	[illegible]	—
Londres FT30	3377,70	[illegible]	–0,72
Hong Kong/Hang S.	14838,50	[illegible]	+0,19
Singapour/Strait t	*1882,03*	[illegible]	*+0,09*

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

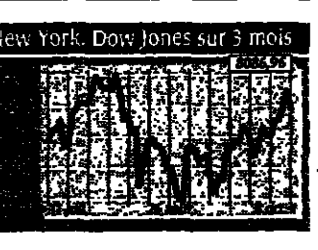
	08/10	07/10
Alcoa	80,18	82,12
Allied Signal	41,87	42
American Express	84,56	85,68
AT & T	46,50	45,50
Boeing Co	54,25	53,93
Caterpillar Inc.	57,50	57,81
Chevron Corp.	87,56	88,68
Coca-Cola Co	62,68	63,87
Disney Corp.	*84*	*85,18*
Du Pont Nemours&Co	61,12	61,50
Eastman Kodak Co	62,75	63,56
Exxon Corp.	65,18	66,81
Gén. Motors Corp.H	68,31	68,43
Gén. Electric Co	*70,50*	*72*
Goodyear T & Rubbe	69,37	69,75
Hewlett-Packard	69,37	70,75
IBM	105,37	106,81
Intl Paper	56,81	55,81
J.P. Morgan Co	119,37	120,37
Johnson & Johnson	61	61,43
Mc Donalds Corp.	47,31	47,62
Merck & Co.Inc.	102,25	102,43
Minnesota Mng.&Mfg	98,25	99
Philip Moris	41,82	42,62
Procter & Gamble C	*72,68*	*73,87*
Sears Roebuck & Co	54,87	55,81
Travelers	74,37	75,25
Union Carb.	47,37	47,62
Utd Technol	77,81	78,43
Wal-Mart Stores	*35,87*	*36,68*

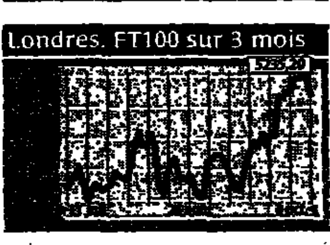
LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

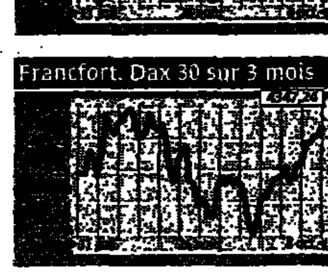
	08/10	07/10
Allied Lyons	4,85	4,93
Barclays Bank	16,17	16,92
B.A.T. Industries	5,44	5,54
British Aerospace	17,36	17,94
British Airways	6,46	6,64
British Petroleum	9,22	9,39
British Telecom	4,41	4,51
B.T.R.	2,37	2,43
Cadbury Schweppes	*6,14*	*6,10*
Eurotunnel	0,67	0,66
Forte	—	—
Glaxo Wellcome	13,80	13,99
Granada Group Plc	8,86	8,79
Grand Metropolitan	*5,88*	*5,87*
Guinness	5,80	5,87
Hanson Plc	0,87	0,87
Great Ic	7,19	7,18
H.S.B.C.	19,82	20,38
Impérial Chemical	9,88	10,06
Legal & Gen. Grp	4,94	4,91
Lloyds TSB	7,80	8,07
Marks and Spencer	6,30	6,48
National Westminst	9,70	9,85
Peninsular Orienta	7,13	6,97
Reuters	7,63	7,64
Saatchi and Saatch	1,24	1,24
Shell Transport	4,68	4,83
Tate and Lyle	4,57	4,51
Univeler Ltd	18,98	18,93
Zeneca	*21,10*	*21,19*

FRANCFORT
Les valeurs du DAX 30

	08/10	07/10
Allianz Holding N	465	452
Basf AG	67,70	65,40
Bayer AG	73,85	73,60
Bay hyp&Wechselbk	83,20	85
Bayer Vereinsbank	107	109,50
BMW	1455	1462
Commerzbank	66,20	67
Daimler-Benz AG	140,70	142,55
Degussa	*94,50*	*97*
Deutsche Bank AG	130,80	128,75
Deutsche Telekom	33,80	34,90
Dresdner BK AG FR	84,10	82,30
Henkel VZ	108,60	106
Hoechst AG	*80,20*	*79,60*
Karstadt AG	625	630
Linde AG	1285	1281
DT. Lufthansa AG	37,85	37,85
Man AG	567	575
Mannesmann AG	850	849,50
Metro	88,35	87,40
Muench Rue N	637,50	634
Preussag AG	522	515,50
Rwe	91,25	88,20
Sap VZ	513	503,70
Schering AG	*189,90*	*187,80*
Siemens AG	122,30	120
Thyssen	424,50	417,80
Veba AG	109,30	107,10
Viag	836,40	824
Volkswagen VZ	*961*	*975*







LES TAUX

PARIS ↗ Jour le jour | PARIS → OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↘ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT → Bonds 10 ans

Net recul du Matif

LE MARCHÉ OBLIGATAIRE français était franchement orienté à la baisse, jeudi 9 octobre. Dès les premières transactions, le contrat notionnel du Matif abandonnait 22 centièmes, à 99,86. La veille, il avait perdu 6 centièmes. Ce recul s'est effectué dans le sillage de l'obligataire américain. Ce marché, où les taux d'intérêt évoluent à l'inverse des prix, s'est tendu, et le rendement moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, sa principale référence, a fait un bond à 6,35 %, contre 6,23 % la veille. Les déclarations d'Alan Greenspan sur l'inflation ont relancé les spéculations sur un resserrement de la politique monétaire américaine lors de la prochaine réunion de la Fed en novembre.

Le rendement sur les obligations à 30 ans était tombé à 6,16 % vendredi 3 octobre, son plus bas niveau depuis février 1996.

Notionnel 5,5 % première échéance, 1 an — 100,08

LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 08/10	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,17	[illegible]	6,02	[illegible]
Allemagne	3,04	[illegible]	6,05	[illegible]
Grande-Bretagne	7,13	[illegible]	NC	[illegible]
Italie	6,94	[illegible]	6,78	[illegible]
Japon	0,48	[illegible]	NC	[illegible]
Etats-Unis	5,34	[illegible]	6,24	[illegible]

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 08/10	Taux au 07/10	Indice (base 100 fin 96)
Fonds d'État 3 à 5 ans	4,22	[illegible]	98,50
Fonds d'État 5 à 7 ans	5	[illegible]	100,09
Fonds d'État 7 à 10 ans	5,47	[illegible]	101,48
Fonds d'État 10 à 15 ans	5,81	[illegible]	101,20
Fonds d'État 20 à 30 ans	6,39	[illegible]	102,67
Obligations françaises	5,76	[illegible]	101,02
Fonds d'État à TME	–1,95	[illegible]	98,28
Fonds d'État à TRE	–2,18	[illegible]	98,86
Obligat. franç. à TME	–2,20	[illegible]	99,14
Obligat. franç. à TRE	+0,07	[illegible]	100,14

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,30 %)

	Achat 08/10	Vente 08/10	Achat 07/10	Vente 07/10
Jour le jour	[illegible]	—	[illegible]	—
1 mois	[illegible]	3,25	[illegible]	3,32
3 mois	[illegible]	3,41	[illegible]	3,41
6 mois	[illegible]	3,52	[illegible]	3,53
1 an	[illegible]	3,82	[illegible]	3,82
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 9 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Francs 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 6 mois	[illegible]	—	[illegible]	—
Pibor Ecu 12 mois	[illegible]	—	[illegible]	—

MATIF

Échéances 08/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 5,5 %					
Déc. 97	99519	[illegible]	100,34	[illegible]	100,28
Mars 98	310	[illegible]	99,72	[illegible]	99,66
Juin 98	2	[illegible]	99,30	[illegible]	99,30
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 97	13061	[illegible]	96,45	[illegible]	96,45
Mars 98	15285	[illegible]	96,22	[illegible]	96,22
Juin 98	5099	[illegible]	95,96	[illegible]	95,96
Sept. 98	2865	[illegible]	95,78	[illegible]	95,77
ÉCU LONG TERME					
Déc. 97	672	[illegible]	99,28	[illegible]	99,08

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 08/10	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Oct. 97	13164	[illegible]	3093	[illegible]	3090
Nov. 97	12	[illegible]	3096	[illegible]	3096
Déc. 97	682	[illegible]	3106,50	[illegible]	3104
Mars 98	—	[illegible]	—	[illegible]	—

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,9050 | US/DM ↘ 1,7496 | US/¥ ↘ 121,0600 | DM/F ↘ 3,3599 | £/F ↗ 9,5680

Repli du dollar

LE DOLLAR S'INSCRIVAIT EN BAISSE, jeudi matin 9 octobre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,7508 mark, 5,8835 francs et 121,30 yens. Le billet vert était affecté par la chute, la veille, des marchés d'actions et d'obligations américains à la suite des mises en garde adressées par le président de la Réserve fédérale, Alan Greenspan. La monnaie américaine était aussi pénalisée par les craintes d'une hausse des taux de la Bundesbank, dont le conseil était réuni jeudi matin. Selon le quotidien économique Handelsblatt, la banque centrale allemande pourrait amorcer à cette occasion *« un prudent tournant »* de sa politique monétaire.

Le franc était stable, jeudi matin, face à la monnaie allemande. Il cotait 3,3605 francs pour un mark.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 08/10	% 07/10	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	335,9900	[illegible]	324	[illegible]
Ecu	6,5860	[illegible]	—	[illegible]
Etats-Unis (1 usd)	5,9050	[illegible]	5,6000	[illegible]
Belgique (100 F)	16,2795	[illegible]	15,7300	[illegible]
Pays-Bas (100 fl)	298,3000	[illegible]	—	[illegible]
Italie (1000 lir.)	3,4260	[illegible]	3,1800	[illegible]
Danemark (100 krd)	88,2500	[illegible]	82	[illegible]
Irlande (1 iep)	8,6120	[illegible]	8,1900	[illegible]
Gde-Bretagne (1 L)	9,5680	[illegible]	9,1700	[illegible]
Grèce (100 drach.)	2,1325	[illegible]	1,9200	[illegible]
Suède (100 krs)	78,2200	[illegible]	72	[illegible]
Suisse (100 F)	407,4100	[illegible]	395	[illegible]
Norvège (100 k)	83,4800	[illegible]	78,5000	[illegible]
Autriche (100 sch)	*47,7440*	[illegible]	*46,2500*	[illegible]
Espagne (100 pes.)	3,9805	[illegible]	3,6900	[illegible]
Portugal (100 esc.	3,3000	[illegible]	2,9500	[illegible]
Canada 1 dollar ca	4,3115	[illegible]	4	[illegible]
Japon (100 yens)	4,8802	[illegible]	4,6500	[illegible]
Finlande (mark)	112,0200	[illegible]	105,5000	[illegible]

PARITÉS DU DOLLAR

PARITÉS DU DOLLAR	09/10	08/10	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,7496	[illegible]	–0,45
TOKYO : USD/Yens	121,0600	122,5900	–1,26

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,9096	[illegible]	5,9005	[illegible]
Yen (100)	4,8404	[illegible]	4,8440	[illegible]
Deutschemark	3,3606	[illegible]	3,3613	[illegible]
Franc Suisse	4,0815	[illegible]	4,0789	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,4311	[illegible]	3,4245	[illegible]
Livre sterling	9,5852	[illegible]	9,5470	[illegible]
Peseta (100)	3,9830	[illegible]	3,9809	[illegible]
Franc Belge (100)	16,301	[illegible]	16,291	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,25	[illegible]	3,48
Eurodollar	5,53	[illegible]	5,69
Eurolivre	7,19	[illegible]	7,40
Eurodeutschemark	3,17	[illegible]	3,48

L'OR

	cours 08/10	cours 07/10
Or fin (k. barre)	62800	62900
Or fin (en lingot)	63450	63050
Once d'Or Londres	331,70	332,60
Pièce française(20f)	363	363
Pièce suisse (20f)	*363*	*363*
Pièce Union lat(20f)	360	363
Pièce 20 dollars us	2440	2450
Pièce 10 dollars us	1327,50	1327,50
Pièce 50 pesos mex.	2335	2335

LE PÉTROLE

En dollars	cours 09/10	cours 08/10
Brent (Londres)	20,70	20,83
WTI (New York)	22,07	21,98
Light Sweet Crude	21,93	22,15

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	09/10	08/10
Dow-Jones comptant	139,51	[illegible]
Dow-Jones à terme	146,31	[illegible]
CRB	245,69	[illegible]
MÉTAUX (Londres)		**dollars/tonne**
Cuivre comptant	2047,50	[illegible]
Cuivre à 3 mois	2092,50	[illegible]
Aluminium comptant	1645,50	[illegible]
Aluminium à 3 mois	1649	[illegible]
Plomb comptant	599,50	[illegible]
Plomb à 3 mois	610	[illegible]
Étain comptant	5760	[illegible]
Étain à 3 mois	5790	[illegible]
Zinc comptant	1295,50	[illegible]
Zinc à 3 mois	1309,50	[illegible]
Nickel comptant	6542,50	[illegible]
Nickel à 3 mois	6660	[illegible]

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	516,20	[illegible]
Platine à terme	427,40	[illegible]
Palladium	198,75	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	365,75	[illegible]
Maïs (Chicago)	279,75	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	664	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	215,40	[illegible]
GRAINES, DENRÉES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	—	[illegible]
Orge (Londres)	80,15	[illegible]
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1725	[illegible]
Café (Londres)	1641	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	301,60	[illegible]
OLÉAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	68,55	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	73,55	[illegible]

هكذا من الأصل

RÈGLEMENT MENSUEL

JEUDI 9 OCTOBRE

Liquidation : 24 octobre
Taux de report : 3,50
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
−0,21 %
CAC 40 : 3017,65

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Compensation (1)
B.N.P. (T.P)	990	993	+ 0,30	[illegible]
Cr.Lyonnais(T.P.)	980	980	—	[illegible]
Renault (T.P.)	1885	1866	− 1	[illegible]
Rhone Poulenc(T.P)	2212	2212	—	[illegible]
Saint Gobain(T.P.)	1297	1297	—	[illegible]
Thomson S.A (T.P)	965	965	—	[illegible]
Accor	1150	1151	+ 0,08	[illegible]
AGF-Ass.Gen.France	243,60	241,60	− 0,82	[illegible]
Air Liquide	980	990	+ 1,02	[illegible]
Alcatel Alsthom	800	805	+ 0,62	[illegible]
Atos (ex.Axime) CA	608	624	+ 2,63	[illegible]
Axa	409,10	407,30	− 0,43	[illegible]
Bail Investis	764	756	− 1,04	[illegible]
Bancaire (Cie)	738	724	− 1,89	[illegible]
Bazar Hot. Ville	545	545	—	[illegible]
Bertrand Faure	380,20	380	− 0,05	[illegible]
BIC	439,70	435	− 1,06	[illegible]
BIS	495	495	—	[illegible]
B.N.P.	372,60	374,50	+ 0,51	[illegible]
Bollore Techno.	816	810	− 0,73	[illegible]
Bongrain	2245	2222	− 1,02	[illegible]
Bouygues	581	580	− 0,17	[illegible]
Bouygues Offs.	289	290,30	+ 0,44	[illegible]
Bull#	70,40	70	− 0,56	[illegible]
Canal +	1071	1084	+ 1,21	[illegible]
Cap Gemini	421	423,50	+ 0,59	[illegible]
Carbone Lorraine	1690	1688	− 0,11	[illegible]
Carrefour	3576	3574	− 0,05	[illegible]
Casino Guichard	360	358,50	− 0,41	[illegible]
Casino Guich.ADP	280,10	280	− 0,03	[illegible]
Castorama Dub.(Li)	611	610	− 0,16	[illegible]
C.C.F.	357,40	352	− 1,51	[illegible]
Cegid (Ly)	637	645	+ 1,25	[illegible]
Cerus Europ.Reun	35,80	35,85	+ 0,13	[illegible]
Cetelem	679	674	− 0,73	[illegible]
CGIP	1889	1871	− 0,95	[illegible]
Chargeurs	395	390,10	− 1,24	[illegible]
Christian Dalloz	770	768	− 0,25	[illegible]
Christian Dior	795	794	− 0,12	[illegible]
Ciments Francais	245	243	− 0,81	[illegible]
Cipe France Ly #	260,10	260	− 0,03	[illegible]
Clarins	533	529	− 0,75	[illegible]
Club Mediterranee	474	474	—	[illegible]
Coflexip	674	656	− 2,67	[illegible]
Colas	910	920	+ 1,09	[illegible]
Comptoir Entrep.	11,90	11,95	+ 0,42	[illegible]
Comptoirs Mod.	2780	2750	− 1,07	[illegible]
CPR	477	475,10	− 0,39	[illegible]
Cred.Fon.France	64	64	—	[illegible]
Credit Lyonnais CI	346	349	+ 0,86	[illegible]
Cred.Nat.Natexis	380	367,50	− 3,28	[illegible]
CS Signaux(CSEE)	233	228	− 2,14	[illegible]
Damart	3801	3800	− 0,02	[illegible]
Danone	960	962	+ 0,20	[illegible]
Dassault-Aviation	1350	1340	− 0,74	[illegible]
Dassault Electro	575	575	—	[illegible]
Dassault Systemes	379	372	− 1,84	[illegible]
De Dietrich	261	261	—	[illegible]
Degremont	500	500	—	[illegible]
Deveaux(Ly)#	700	679	− 3	[illegible]
Dev.R.N-P.Cal Li #	49,60	49	− 1,20	[illegible]
Dexia France	586	591	+ 0,85	[illegible]
DMC (Dollfus Mi)	88,50	88	− 0,56	[illegible]
Dynaction	166,40	164	− 1,44	[illegible]
Eaux (Gle des)	725	721	− 0,55	[illegible]
Eiffage	292	288	− 1,36	[illegible]
Elf Aquitaine	780	769	− 1,41	[illegible]
Eramet	283	281	− 0,70	[illegible]
Eridania Beghin	875	879	+ 0,45	[illegible]
Essilor Intl	1617	1630	+ 0,80	[illegible]
Essilor Intl.ADP	1548	1510	− 2,45	[illegible]
Esso	509	513	+ 0,78	[illegible]
Eurafrance	2535	2520	− 0,59	[illegible]
Euro Disney	8	8,10	+ 1,25	[illegible]
Europe 1	1309	1311	+ 0,15	[illegible]
Eurotunnel	6,20	6,15	− 0,80	[illegible]
Fimalac SA	514	514	—	[illegible]
Finextel	108,10	108,10	—	[illegible]
Fives-Lille	425	426	+ 0,23	[illegible]
Fromageries Bel	4105	4130	+ 0,60	[illegible]
Galeries Lafayette	2940	2860	− 2,72	[illegible]
GAN ex.dt sous.	122	122,50	+ 0,40	[illegible]
Gascogne (B)	575	577	+ 0,34	[illegible]
Gaumont #	422	418	− 0,94	[illegible]
Gaz et Eaux	2550	2540	− 0,39	[illegible]
Geophysique	853	860	+ 0,82	[illegible]
G.F.C.	525	525	—	[illegible]
Groupe Andre S.A.	561	567	+ 1,06	[illegible]
GROUPE GTM	394,90	390,50	− 1,11	[illegible]
Gr.Zannier (Ly) #	149,90	149	− 0,60	[illegible]
Guilbert	849	849	—	[illegible]
Guyenne Gascogne	2075	2080	+ 0,24	[illegible]
Hachette Fili.Med.	1140	1079	− 5,35	[illegible]
Havas	404,20	405,70	+ 0,37	[illegible]
Havas Advertising	767	764	− 0,39	[illegible]
Imetal	757	750	− 0,92	[illegible]
Immeubl.France	337	339	+ 0,59	[illegible]
Infogrames Enter.	868	845	− 2,64	[illegible]
Ingenico	143,50	143,80	+ 0,20	[illegible]
Interbail	175,90	174	− 1,08	[illegible]
Intertechnique	1456	1440	− 1,09	[illegible]
Jean Lefebvre	328	319,20	− 2,68	[illegible]
Klepierre	795	795	—	[illegible]
Labinal	1730	1750	+ 1,15	[illegible]
Lafarge	439,70	439,40	− 0,06	[illegible]
Lagardere	190,80	188,30	− 1,31	[illegible]
Lapeyre	379	378,30	− 0,18	[illegible]
Lebon	237	238	+ 0,42	[illegible]
Legrand	1231	1238	+ 0,56	[illegible]
Legrand ADP	821	816	− 0,60	[illegible]
Legris indust.	255	253,10	− 0,74	[illegible]
Locindus	804	802	− 0,24	[illegible]
L'Oreal	2338	2310	− 1,19	[illegible]
LVMH Moet Hen.	1238	1258	+ 1,61	[illegible]
Marine Wendel	665	667	+ 0,30	[illegible]
Metaleurop	66,50	65,95	− 0,82	[illegible]
Metrologie Inter.	15,30	15,30	—	[illegible]
Michelin	361	358	− 0,83	[illegible]
Moulinex #	146,90	147,70	+ 0,54	[illegible]
Nord-Est	129	125,50	− 2,71	[illegible]
Nordon (Ny)	428	423	− 1,16	[illegible]
NRJ #	880	888	+ 0,90	[illegible]
Olipar	71,50	71,50	—	[illegible]
Paribas	441,10	439	− 0,47	[illegible]
Pathe	1152	1136	− 1,38	[illegible]
Pechiney	303,40	303,20	− 0,06	[illegible]
Pernod-Ricard	285,90	286,50	+ 0,20	[illegible]
Peugeot	795	788	− 0,88	[illegible]
Pinault-Print.Red	2809	2763	− 1,63	[illegible]
Plastic-Omn.(Ly)	664	658	− 0,90	[illegible]
Primagaz	480	475,80	− 0,87	[illegible]
Promodes	2100	2131	+ 1,47	[illegible]
Publicis #	590	588	− 0,33	[illegible]
Remy Cointreau	116	115	− 0,86	[illegible]
Renault	179,40	178,10	− 0,72	[illegible]
Rexel	1680	1674	− 0,35	[illegible]
Rhone Poulenc A	260,30	265	+ 1,80	[illegible]
Rochette (La)	30,10	29,60	− 1,66	[illegible]
Rue Imperiale(Ly)	5700	5700	—	[illegible]
Sade (Ny)	186	188	+ 1,07	[illegible]
Sagem SA	2920	2915	− 0,17	[illegible]
Saint-Gobain	927	933	+ 0,64	[illegible]
Salomon (Ly)	515	514	− 0,19	[illegible]
Salvepar (Ny)	471,90	466	− 1,25	[illegible]
Sanofi	544	553	+ 1,65	[illegible]
Sat	1452	1451	− 0,06	[illegible]
Saupiquet (Ns)	588	590	+ 0,34	[illegible]
Schneider SA	366,10	365,90	− 0,05	[illegible]
SCOR	248,20	249,80	+ 0,64	[illegible]
S.E.B.	860	868	+ 0,93	[illegible]
Sefimeg CA	385	387,50	+ 0,64	[illegible]
SEITA	182	182,50	+ 0,27	[illegible]
Selectibanque	66,50	69	+ 3,75	[illegible]
SFIM	1098	1090	− 0,77	[illegible]
SGE	142,90	140	− 2,02	[illegible]
Sidel	384	387	+ 0,78	[illegible]
Silic CA	842	835	− 0,83	[illegible]
Simco	451	451,20	+ 0,04	[illegible]
S.I.T.A.	1188	1180	− 0,67	[illegible]
Skis Rossignol	123,50	122	− 1,21	[illegible]
Societe Generale	888	882	− 0,67	[illegible]
Sodexho Alliance	2982	2964	− 0,60	[illegible]
Sommer-Allibert	218,30	221	+ 1,23	[illegible]
Sophia	220	222	+ 0,90	[illegible]
Spir Communic. #	444	444,70	+ 0,15	[illegible]
Strafor Facom	413	409,90	− 0,75	[illegible]
Suez Lyon.des Eaux	647	642	− 0,77	[illegible]
Synthelabo	681	684	+ 0,44	[illegible]
Technip	757	756	− 0,13	[illegible]
Thomson-CSF	188,80	187,80	− 0,52	[illegible]
Total	664	660	− 0,60	[illegible]
UFB Locabail	620	620	—	[illegible]
UIF	417	422	+ 1,19	[illegible]
UIS	211,90	213	+ 0,51	[illegible]
Unibail porteur	597	595	− 0,33	[illegible]
Union Assur.Fdal	641	640	− 0,15	[illegible]
Usinor	124,50	120,20	− 3,45	[illegible]
Valeo	398,10	397	− 0,27	[illegible]
Vallourec	435	433	− 0,45	[illegible]
Via Banque	183,90	193	+ 4,94	[illegible]
Worms & Cie	438,80	[illegible]	—	[illegible]
Zodiac ex.dt divid	1423	1410	− 0,91	[illegible]
Elf Gabon	1250	1254	+ 0,32	[illegible]

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% +-	Compensation (1)
ABN Amro Hol.#	126,80	[illegible]	− 0,70	[illegible]
Adecco S.A.	2297	[illegible]	− 1,08	[illegible]
Adidas AG #	814	[illegible]	− 1,22	[illegible]
American Express	503	[illegible]	− 1,57	[illegible]
Anglo American #	323,10	[illegible]	+ 0,49	[illegible]
Amgold #	340,90	[illegible]	− 1,73	[illegible]
Arjo Wiggins App	19,85	[illegible]	− 2,77	[illegible]
A.T.T. #	265	[illegible]	+ 3,05	[illegible]
Banco Santander #	183,90	[illegible]	− 0,81	[illegible]
Barrick Gold #	142,20	[illegible]	+ 1,75	[illegible]
B.A.S.F. #	223	[illegible]	− 0,55	[illegible]
Bayer #	241	[illegible]	− 0,20	[illegible]
Cordiant PLC	11,70	[illegible]	+ 0,85	[illegible]
Crown Cork ord.#	274,30	[illegible]	− 2,26	[illegible]
Crown Cork PF CV#	262,70	[illegible]	− 0,83	[illegible]
Daimler Benz #	465	[illegible]	+ 0,47	[illegible]
De Beers #	177,30	[illegible]	+ 3,32	[illegible]
Deutsche Bank #	426,90	[illegible]	− 0,86	[illegible]
Dresdner Bank	279,80	[illegible]	− 1	[illegible]
Driefontein #	40,75	[illegible]	+ 0,49	[illegible]
Du Pont Nemours #	358,40	[illegible]	+ 0,83	[illegible]
Eastman Kodak #	369,10	[illegible]	+ 0,24	[illegible]
East Rand #	1,56	[illegible]	+ 2,56	[illegible]
Echo Bay Mines #	31,30	[illegible]	+ 3,99	[illegible]
Electrolux #	528	[illegible]	+ 0,18	[illegible]
Ericsson #	293	[illegible]	− 0,54	[illegible]
Ford Motor #	285	[illegible]	+ 1,05	[illegible]
Freegold #	36,20	[illegible]	+ 2,76	[illegible]
Gencor act.regr	14,70	[illegible]	—	[illegible]
General Elect. #	415,10	[illegible]	− 0,02	[illegible]
General Motors #	404	[illegible]	− 0,74	[illegible]
Cie Belgique #	562	[illegible]	—	[illegible]
Grd Metropolitan	56,05	[illegible]	− 2,14	[illegible]
Guinness Plc #	55,50	[illegible]	− 0,90	[illegible]
Hanson PLC reg.	28,15	[illegible]	− 0,53	[illegible]
Harmony Gold #	25,90	[illegible]	+ 1,15	[illegible]
Hitachi #	55	[illegible]	− 1,72	[illegible]
Hoechst #	264	[illegible]	+ 0,30	[illegible]
I.B.M #	625	[illegible]	− 0,96	[illegible]
I.C.I #	94,80	[illegible]	—	[illegible]
Ito Yokado #	320,10	[illegible]	− 1,59	[illegible]
Kingfisher plc #	82	[illegible]	+ 0,60	[illegible]
Matsushita #	109,90	[illegible]	− 0,09	[illegible]
Mc Donald's #	278	[illegible]	− 0,14	[illegible]
Merck and Co #	598	[illegible]	+ 0,33	[illegible]
Mitsubishi Corp.#	53,10	[illegible]	− 0,47	[illegible]
Mobil Corporat.#	450	[illegible]	− 0,53	[illegible]
Morgan J.P. #	706	[illegible]	− 0,99	[illegible]
Nestle SA Nom. #	8450	[illegible]	+ 0,47	[illegible]
Nipp. MeatPacker #	81	[illegible]	—	[illegible]
Nokia A	595	[illegible]	+ 0,50	[illegible]
Norsk Hydro #	356	[illegible]	—	[illegible]
Petrofina #	2406	[illegible]	− 1,08	[illegible]
Philip Morris #	245,10	[illegible]	− 0,12	[illegible]
Philips N.V #	496	[illegible]	+ 0,30	[illegible]
Placer Dome Inc #	111	[illegible]	+ 3,33	[illegible]
Procter Gamble #	435	[illegible]	− 2,22	[illegible]
Quilvest	331	[illegible]	− 0,27	[illegible]
Randfontein #	13,70	[illegible]	+ 5,83	[illegible]
Rio Tinto PLC #	97,15	[illegible]	− 3,03	[illegible]
Royal Dutch #	337,50	[illegible]	+ 0,29	[illegible]
Sega Enterprises	160	[illegible]	− 1,31	[illegible]
Saint-Helena #	24	[illegible]	—	[illegible]
Schlumberger #	518	[illegible]	− 1,35	[illegible]
SGS Thomson Micro.	529	[illegible]	+ 0,56	[illegible]
Shell Transport #	46	[illegible]	+ 0,65	[illegible]
Siemens #	407,10	[illegible]	− 1,03	[illegible]
Sony Corp. #	576	[illegible]	− 1,56	[illegible]
Sumitomo Bank #	89	[illegible]	− 3,20	[illegible]
T.D.K #	538	[illegible]	− 1,11	[illegible]
Telefonica #	181	[illegible]	− 3,03	[illegible]
Toshiba #	29	[illegible]	− 1,72	[illegible]
Unilever #	1305	[illegible]	− 0,15	[illegible]
United Technol. #	465,90	[illegible]	− 2,10	[illegible]
Vaal Reefs #	331,90	[illegible]	+ 1,35	[illegible]
Volkswagen A.G #	4271	[illegible]	− 2,80	[illegible]
Volvo (act.B) #	179,90	[illegible]	− 1,05	[illegible]
Western Deep #	149,50	[illegible]	+ 0,66	[illegible]
Yamanouchi #	148,20	[illegible]	− 0,80	[illegible]
Zambia Copper	16,15	[illegible]	− 0,61	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection *Cours relevés à 12 h 30*
JEUDI 9 OCTOBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
Nat.Bq. 9% 91-02	—	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	108,33	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	122,60	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	121	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	—	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	105,79	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	116,21	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	110,57	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	101,57	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	123,60	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	116,36	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	105,89	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	109,11	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	118,30	[illegible]
Finansder 9%91-06#	123,25	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	114,15	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	109,19	[illegible]
OAT 88-98 TME CA#	100,39	[illegible]
OAT 9/85-98 TRA	100,50	[illegible]
OAT 9,50%88-98 CA#	103,91	[illegible]
OAT TMB 87/99 CA#	99,93	[illegible]
OAT 8,125% 89-99 #	106,20	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	109,55	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA#	—	[illegible]
OAT 10%5/85-00 CA#	113,67	[illegible]
OAT 89-01 TME CA#	—	[illegible]
OAT 10% 90-01 ecu	115,44	[illegible]
OAT 7,5%7/86-01CA#	110,06	[illegible]
OAT 8,5% 91-02 ecu	112,70	[illegible]
OAT 8,5% 87-02 CA#	116,19	[illegible]
OAT 8,50% 89-19 #	130,64	[illegible]
OAT 8,50%92-23 CA#	132,30	[illegible]
SNCF 8,8% 87-94CA	105,53	[illegible]
Suez Lyon.Eaux 90	965	[illegible]

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	65,20	[illegible]
Baccarat (Ny)	600	[illegible]
Bains C.Monaco	615	[illegible]
Bque Transatlantl. ◆	180,50	[illegible]
B.N.P.Intercont	900	[illegible]
Bidermann Intl ◆	110	[illegible]
B T P (la cie) ◆	7,60	[illegible]
Centenaire Blanzy	437	[illegible]
Champex (Ny) ◆	27,15	[illegible]
CIC Un.Euro.CIP	430	[illegible]
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2635	[illegible]
Generali Fce Assur	1150	[illegible]
Continental Ass.Ly	442,10	[illegible]
Darblay ◆	555	[illegible]
Didot Bottin	743	[illegible]
Eaux Bassin Vichy ◆	3223	[illegible]
Ecia	1050	[illegible]
Ent.Mag. Paris ◆	1350	[illegible]
Fichet Bauche	51	[illegible]
Fidel	39	[illegible]
Finalens	287,50	[illegible]
F.I.P.P. ◆	349	[illegible]
Fonciere (Cie) ◆	610	[illegible]
Fonc. Lyonnaise #	730	[illegible]
Foncina #	500	[illegible]
Francarep	290	[illegible]
France S.A. ◆	1186	[illegible]
From. Paul-Renard ◆	2050	[illegible]
Gevelot ◆	1300	[illegible]
G.T.I (Transport)	295,10	[illegible]
Immobail	151	[illegible]
Immobanque ◆	650	[illegible]
Locamion (Ly)	451	[illegible]
Lucia ◆	58,10	[illegible]
Monoprix	295	[illegible]
Metal Deploye ◆	400,10	[illegible]
Mors	6,50	[illegible]
Navigation (Nle) ◆	123,10	[illegible]
Optorg	353,20	[illegible]
Paluel-Marmont ◆	310	[illegible]
Exa.Clairefont(Ny)	873	[illegible]
Parfinance	265	[illegible]
Paris Orleans	274	[illegible]
Promodes (CI)	1840	[illegible]
PSB Industries Ly	495	[illegible]
Rougier #	357	[illegible]
Saga	120	[illegible]
S.I.P.H. ◆	375	[illegible]
Sofragi ◆	4760	[illegible]
Taittinger	3000	[illegible]
Tour Eiffel	280	[illegible]
Vicat	543	[illegible]
Caves Roquefort	1900	[illegible]
Elyo ◆	322	[illegible]
Finaxa	348	[illegible]
Gaillard (M) ◆	1510	[illegible]
Givaudan-Lavirotte ◆	1290	[illegible]
Grd Bazar Lyon(Ly) ◆	162	[illegible]
Gd Moul.Strasbourg ◆	1725	[illegible]
Hotel Lutetia ◆	301	[illegible]
Hotels Deauville ◆	501	[illegible]
Immeubl.Lyon (Ly)	546	[illegible]
L.Bouillet (Ly) ◆	300	[illegible]

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30
JEUDI 9 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	51	50
AFE #	500	494
Aigle #	300	330,80
Albert S.A (Ns) ◆	162	162
Altran Techno. #	1524	1525
Arkopharma #	315	312
Montaignes P.Gest	2980	2970
Assystem #	282	280
Bque Picardie (Li) ◆	760	760
Bque Tarneaud(B)#	349	349
Bque Vernes	176	175
Beneteau #	915	915
B I M P ◆	112,10	112,10
Boiron (Ly)	338	334
Boisset (Ly) #	671	654
But S.A.	293	292,90
Cardif SA ◆	772	772
C.E.E #	86	[illegible]
CFPI # ◆	380	380
Change Bourse (M)	215	215
CNIM CA#	217	215,10
Codetour	360	365
Comp.Euro.Tele-CET	385	[illegible]
Conflandey #	329	325
C.A. Hte Normandie	318,50	318
C.A. Paris IDF	753	756
C.A.Ille & Vilaine	297	295
C.A.Loire Atl.Ns #	283	283
C.A.Pas de Calais	550	556
C.A.du Nord (Li)	536	535
C.A. Oise CCI ◆	322,60	322,60
C.A. Somme CCI	317	320
C.A.Toulouse (B)	420	427
Devanlay	550	[illegible]
Devernois (Ly)	585	[illegible]
Docros Serv.Rapide	57,75	55
Emin-Leydier (Ly)#	476,10	475,70
Europ.Extinc.(Ly)#	430	419,10
Expand s.a	575	581
Factorem	673	675
Faiveley #	229,70	228
Finacor	65	66,50
Fininfo	725	730
Fructivie	555	550
Gautier France #	230	227
Gel 2000	39,70	40
GEODIS #	363	350
GFI Industries #	1090	[illegible]
Girodet (Ly) # ◆	30	38
GLM S.A.	250	250,10
Grandoptic.Photo #	1083	1078
Gpe Guillin # Ly	226	228,50
Kindy #	175	174,50
Guerbet	220	225
Hermes internat.1#	468,70	470
Hurel Dubois	735	735
ICBT Groupe #	232	228
I.C.C.	145,10	150
ICOM Informatique	550	558
Idianova ◆	74,45	74,45
Int. Computer #	71,15	73,10
IPBM	75,90	75
M6-Metropole TV	585	582
Manitou #	759	745
Manutan	424,50	425
Marie Brizard #	646	656
Maxi-Livres/Profrance	39,90	36
Mecelec (Ly)	58	59
MGI Coutier #	285,90	285,40
Monneret Jouet Ly#	170	175
Naf-Naf #	87,45	85,20
Norbert Dentres.#	725	723
NSC Groupe Ny	810	[illegible]
Onet #	1009	[illegible]
Paul Predault #	152	[illegible]
P.C.W. ◆	19	[illegible]
Petit Boy # ◆	90	[illegible]
Phyto-Lierac #	309	309
Pochet	670	670
Poujoulat Ets (Ns) ◆	240	240
Radiall #	680	680
Robertet #	1085	1080
Rouleau-Guichard ◆	325	325
Securidev #	115	115
Smoby (Ly)#	641	647
Sofco (Ly) ◆	13,30	13,30
Sofibus ◆	257,10	[illegible]
Sogepart (Fin)	380	380
Sopra #	559	554
Steph.Kelian #	63	65
Sylea	545	543
Teisseire-France	193,50	193,50
TF1	540	539
Thermador Hol. #	304	308,20
Trouvay Cauvin #	96,60	96,50
Unilog	840	839
Union Fin.France	613	613
Viel et Cie #	143	148
Vilmorin et Cie #	460,50	464
Virbac	496	[illegible]

NOUVEAU MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
JEUDI 9 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Appligene Oncor	38	37,50
Belvedere	775	775
BVRP	210	204
Coil	238,90	[illegible]
Electronique D2	870	[illegible]
FDM Pharma n.	235	[illegible]
Genset ◆	390	390
Guyanor action B ◆	14,40	14,40
High Co. ◆	165,20	165,20
Infonie	99	[illegible]
Joliez-Regol ◆	78	78
Mille Amis	58	58
Naturex	71	[illegible]
Olitec	940	[illegible]
Picogiga ◆	221,90	221,90
Proxidis	19	[illegible]
R21 Santé	405,10	[illegible]
Stelax	8,15	[illegible]

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30
JEUDI 9 OCTOBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Eridania-Béghin CI ◆	783	[illegible]
Crédit Gén.Ind. ◆	9,55	[illegible]
Générale Occidentale ◆	178	[illegible]
Sté lecteurs du Monde ◆	140	[illegible]
Via Crédit (Banque) ◆	25,30	[illegible]

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection
Cours de clôture le 8 octobre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
AGIPI		
Agipi Ambition (Axa)	148,64	141,56
Agipi Actions (Axa)	127,73	121,65
BANQUES POPULAIRES		
Valorg	2459,58	2405,28
BNP 3615 BNP		
Natio Court Terme	14306	14306
Natio Epargne	2233,31	2211,20
Natio Oblig. M.T. C/D	863,77	854,72
Natio Ep. Croissance	3472,59	3404,50
Natio Ep. Patrimoine	149,39	146,46
Natio Epargne Retraite	167,69	164,40
Natio Epargne Trésor	11332,25	11309,63
Natio Euro Valeurs	1146,21	1123,74
Natio Euro Oblig.	1027,40	1017,23
Natio Euro Oppor.	1130,87	1108,70
Natio Inter	1107,75	1086,03
Natio Opportunités	203,33	199,34
Natio Revenus	1122,47	1111,36
Natio Sécurité	11517,44	11517,44
Natio Valeurs	1467,71	1438,93
BRED BANQUE POPULAIRE		
Moneden	93102,35	93102,35
Oblig. tres caté.	274,79	270,73
CDC-GESTION (Groupe Caisse des dépôts)		
Livret Bourse Inv. D	901	874,76
Nord Sud Dévelop. C ◆	2644,08	2638,80
Nord Sud Dévelop. D ◆	2498,37	2493,38
MULTI-PROMOTEURS CCBP-CDC		
Patrimoine Retraite C	315,04	308,86
Patrimoine Retraite D	305,50	299,51
Sicav Associations C	2436,79	2436,79
CDC TRÉSOR		
Fonsicav C	19804,50	19804,50
Mutual. dépôts Sicav C	19443,44	19424,02
CAISSE D'ÉPARGNE		
Écur. Act. Futur D PEA	302,56	296,63
Écur. Capitalisation C	256,47	256,47
Écur. Expansion C ◆	83540,71	83540,71
Écur. Géovaleurs C	3773,99	3699,99
Écur. Investis. D PEA	243,16	238,39
Écur. Monépremière	11415,22	11415,22
Écur. Monétaire C	13120,85	13120,85
Écur. Monétaire D	12495,94	12495,94
Écur. Trésorerie C	322,10	322,10
Écur. Trésorerie D	309,59	309,59
Écur. Trimestriel D	2041,13	2041,13
Éparcourt-Sicav D	194,04	194,04
Géoptim C	13006,05	12813,84
Géoptim D	11946,58	11770,03
Horizon C	2415,77	2368,40
Prévoyance Écur. D	106,72	106,72
Sensipremière C	13476,71	13448,30
Fonds communs de placements		
Écur. Capipremière C	12113,95	12089,77
Écur. Sécuripremière C	12064,23	12052,18
INDOCAM Asset Management — CNCA		
Amplia ◇	120562,82	120562,82
Atout Amérique	208,49	203,40
Atout Asie	107,48	104,86
Atout Futur C	866,74	845,60
Atout Futur D	815,92	796,02
Coexis	1970,99	1938,84
Dieze	2241,49	2204,02
Elicash ◇	957078,74	957078,74
Epargne-Unie	222,34	216,92
Eurodyn	2860,90	2791,12
Indicia ◆	1894,64	1848,08
Moné.JC ◇	12032,94	12032,94
Moné.JD ◇	11650,41	11650,41
Oblifutur C	555,18	545,90
Oblifutur D	531,98	523,09
Oraction	1832,71	1788,01
Revenu-Vert	1211,75	1191,43
Sévéa ◆	120,09	117,46
Synthésis	18505,32	18178,11
Uni Association ◇	121,54	121,54
Uni Foncier	1463,73	1428,03
Uni France	922,28	899,79
Uni Garantie C	1918,41	1886,34
Uni Garantie D	1467,28	1442,75
Uni Régions	1797,59	1753,75
Univar C ◇	311,84	311,84
Univar D ◇	298,85	298,85
Univers Actions	265,40	258,93
Univers-Obligations	252,97	248,74
CIC BANQUES		
Francic	799,91	776,61
Francic Pierre	144,44	140,23
Europe Régions	2036,66	1977,34
CIC PARIS		
Associc	1129,87	1129,87
Cicamonde	1692,54	1643,24
Converticic	415,67	[illegible]
Ecocic	1796,05	[illegible]
Mensuelcic	10139,94	[illegible]
Oblicic Mondial	4009,31	[illegible]
Oblicic Régions	1189,01	[illegible]
Rentacic	165,78	[illegible]
CRÉDIT LYONNAIS		
Eurco Solidarité	1395,80	[illegible]
Lion 20000 C	17273,78	[illegible]
Lion 20000 D	16570,16	[illegible]
Lion Associations C	11130,50	11130,50
Lion Associations D	11130,50	11130,50
Lion Court Terme C	26612,32	[illegible]
Lion Court Terme D	24130,38	[illegible]
Lion Plus C	1591,22	1560,02
Lion Plus D	1517,87	[illegible]
Lion Trésor	2471,25	[illegible]
Oblilion	2205,23	[illegible]
Sicav 5000	788,23	[illegible]
Slivafrance	1317,75	[illegible]
Slivam	622,13	[illegible]
Slivarente	249,45	[illegible]
Slivinter	866,17	[illegible]
Trilion	5155,20	[illegible]
CRÉDIT MUTUEL FINANCE		
Avenir Alizes	2417,10	[illegible]
CM Option Dynamique	141	[illegible]
CM Option Equilibre	269,16	[illegible]
Créd.Mut.Mid.Act.Fr.	169,15	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Cour.T.	928,28	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Ind.C	155,15	[illegible]
Créd.Mut.Ep.J	23097	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Monde	1764,34	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Oblig.	1897,79	[illegible]
Créd.Mut.Ep.Quatre	1099,52	[illegible]
Fonds communs de placements		
CM Option Modération	102,63	[illegible]
LCF E. DE ROTHSCHILD BANQUE		
Asie 2000	795,72	[illegible]
Saint-Honoré Capital	20212,27	[illegible]
St-Honoré March. Emer.	942,70	[illegible]
St-Honoré Pacifique	766,62	[illegible]
LEGAL & GENERAL BANK		
Sécuritaux	1843,59	[illegible]
Stratégie Actions	1196,52	[illegible]
Stratégie Rendement	2008,26	[illegible]
Amplitude Amérique	123,94	[illegible]
Amplitude Europe C	177,82	[illegible]
Amplitude Europe D	174,83	[illegible]
Amplitude Monde C	1109,95	[illegible]
Amplitude Monde D	1058,91	[illegible]
Amplitude Pacifique	108,39	[illegible]
Elanciel D PEA	198,96	[illegible]
Émergence Poste D PEA	163,15	[illegible]
Géobilys C	677,54	[illegible]
Géobilys D	641,04	[illegible]
Kaleis Dynamisme	1152,97	[illegible]
Kaleis Équilibre	1098,93	[illegible]
Kaleis Sérénité	1056,84	[illegible]
Latitude C	149,50	[illegible]
Latitude D	136,20	[illegible]
Oblitys D	629,31	[illegible]
Plénitude D PEA	221,36	[illegible]
Poste Gestion C	14975,95	[illegible]
Revenus Trimestr. D	5270,12	[illegible]
Solstice D	2359,20	[illegible]
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ASSET MANAGEMENT		
Actimonétaire C	38259,40	[illegible]
Actimonétaire D	31153,67	[illegible]
Cadence 1 D	1064,08	[illegible]
Cadence 2 D	1067,32	[illegible]
Cadence 3 D	1054,75	[illegible]
Capimonétaire C	413,48	[illegible]
Capimonétaire D	373,08	[illegible]
Sogeoblig C/D	9367,35	[illegible]
Interoblig C	7598,83	[illegible]
Intersélection France D	776,98	[illegible]
S.G. France opport. C	2170,94	[illegible]
S.G. France opport. D	2072,43	[illegible]
Sogenfrance C	2056,91	[illegible]
Sogenfrance D	1880,12	[illegible]
Sogépargne D	315,66	[illegible]
Soginter C	2714,35	[illegible]
Fonds communs de placements		
Favor D ◆	1549,46	[illegible]
Sogelance D ◆	1707,28	[illegible]
Sogenfrance Tempo D ◆	230,32	[illegible]

SYMBOLES
◇ cours du jour; ◆ cours précédent.

PSYCHOLOGIE Les psychiatres britanniques ne doivent plus inciter leurs patients à se remémorer un abus sexuel subi dans l'enfance. C'est ce que vient de décider le Royal College of Psychiatrists. ● DEPUIS DIX ANS, aux Etats-Unis, un nombre alarmant de tels souvenirs « refoulés » de traumatismes enfantins *ont ressurgi à l'occasion de psychothérapies*, donnant lieu à des poursuites judiciaires. ● UN NOMBRE croissant de ces patients se rétractent aujourd'hui, tandis que la science commence à prouver que certaines personnes sont prédisposées, à accueillir des « souvenirs » fictifs. ● LE DOUTE doit-il profiter aux victimes de violences dans leur enfance *ou aux accusés* ? ● *PEUT-ON* apprendre à distinguer les vrais souvenirs des faux ? Il faudrait pour cela en savoir plus sur les processus de la mémoire, pour l'essentiel insaisissables.

Vraies victimes et faux souvenirs des abus sexuels

Aux Etats-Unis, les souvenirs « refoulés » de traumatismes enfantins sont en train de détruire la cohésion de milliers de familles. Sans que l'on sache où se situe la frontière entre la réalité et le fantasme

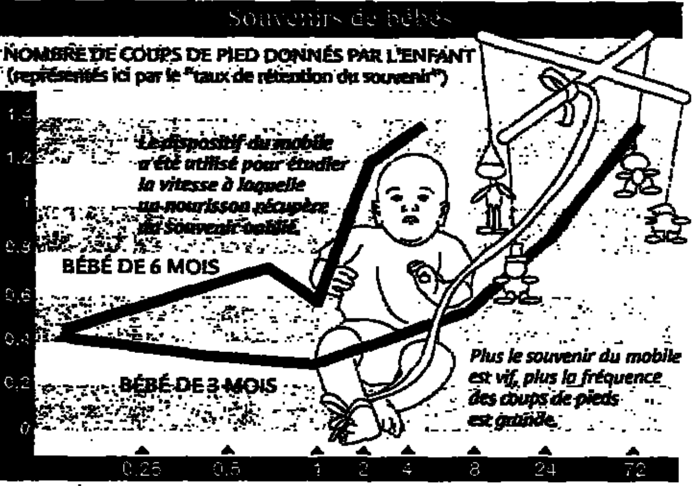
GRÂCE au mouvement féministe, les années 1970 ont vu se rompre le silence autour de la question du viol et de l'inceste. Vingt ans plus tard, cette évolution salutaire produit ses effets pervers. Décision exceptionnelle, le Royal College of Psychiatrists (RCP), qui réglemente *la formation des* psychiatres en Grande-Bretagne, vient ainsi d'interdire à ses membres la pratique consistant à amener leurs patients à se remémorer un abus sexuel subi



dans l'enfance. Cette résolution est la conséquence de dix années au cours desquelles, aux Etats-Unis, de tels souvenirs, complètement « oubliés », ont ressurgi à l'occasion de thérapies sous hypnose, de psychothérapies ou de psychanalyses, donnant lieu à de nombreuses accusations et poursuites judiciaires.

A Berkeley, Frederick Crews, professeur à *l'université de Californie*, évoque le chiffre d'un million au moins de Nord-Américains qui, en dix ans, auraient, au cours d'une thérapie, retrouvé des souvenirs de cet ordre. Bien des accusations ainsi portées sont restées sans preuves. Le Royal College of Psychiatrists tente d'éviter, semble-t-il, que ne se développe le même phénomène en Grande-Bretagne.

La question, cependant, divise le RCP. Aucun communiqué n'a pu être rédigé par l'ensemble de ses représentants. Un document, signé de quelques-uns seulement des membres de la commission d'enquête, devrait voir le jour l'année prochaine. Pour l'heure, le RCP publie des directives à l'attention des psychiatres, afin de s'opposer aux pratiques visant à *« retrouver de tels souvenirs »*. Ce qui signifie que les psychiatres qui continuent à traquer ainsi les abus sexuels pourraient être sanctionnés pour faute professionnelle.



Confronté au rappel de son apprentissage, un bébé de trois mois met huit heures avant de réagir, et sa réaction sera maximale trois jours plus tard. A six mois, l'intervalle de temps entre le rappel et la réaction n'est plus que d'une heure, et son apogée est atteinte quatre heures plus tard. La vitesse de récupération du souvenir augmente donc avec l'âge du nourrisson.

EXPÉRIENCES NON VÉCUES

Tout s'est précipité ces dernières années. En Amérique du Nord, en effet, plusieurs personnes qui s'étaient déclarées victimes de violences sexuelles, ont ensuite – avec succès – poursuivi en justice leur thérapeute pour leur avoir inspiré le souvenir d'expériences traumatisantes qu'elles n'avaient jamais vécues. L'un des cas les plus célèbres est celui de Beth Rutherford, dans le Missouri. Sous l'influence de son thérapeute, la jeune femme avait le souvenir d'avoir dans son enfance été violée plusieurs fois par son père. Lui revint également en mémoire d'avoir subi, à la suite à ces viols, deux avortements. A l'époque où les accusations furent portées, le père, ecclésiastique, avait dû démissionner de ses fonctions. Des médecins, cependant, établirent plus tard la preuve que Beth était encore vierge et n'avait jamais subi d'IVG.

Ce cas le montre, certaines personnes retrouvent la mémoire d'abus sexuels dont elles n'ont pas été victimes – avec les conséquences *désastreuses* que ces faux souvenirs peuvent avoir sur ceux que l'on accuse à tort. Mais il est une autre catégorie de personnes qu'il ne faut pas oublier : les vraies *victimes d'abus sexuels dans leur* enfance. Où se situe la frontière entre fantasme et réalité ? Tout le monde s'accorde sur le fait qu'un souvenir présent depuis toujours est un souvenir vrai. Le problème se pose dans le cas où la mémoire ne revient que plusieurs années après les événements. C'est cette seconde catégorie de personnes que pourrait le plus toucher la décision du RCP.

Il ne fait guère de doute que l'esprit humain peut totalement enfouir, ou réprimer le souvenir d'événements traumatisants. Des abus sexuels avérés, subis dans l'enfance, ne sont revenus à la mémoire de certaines victimes que des années après les événements. Ainsi, suite à une période de dépression, un professeur américain découvrit par le biais d'un rêve avoir été victime, dans sa jeunesse, des sévices d'un moniteur au cours d'un camp d'été. Des conversations ultérieures avec le moniteur, aujourd'hui à la retraite, ont confirmé l'authenticité de ce souvenir tardif. Mais il n'existe actuellement aucune preuve que les techniques auxquelles les thérapeutes ont recours pour faire ressurgir les souvenirs permettent aux patients de ne découvrir que des faits authentiques. Et il est par ailleurs scientifiquement prouvé que certaines personnes sont prédisposées, plus que d'autres, à accueillir des « souvenirs » fictifs.

LE LANGAGE DU VRAI

Depuis dix ans, des psychologues mènent des recherches sur cette mémoire de l'enfance inventée. Aux Etats-Unis, Ira Hyman et ses collègues (université de Western Washington) ont mené l'expérience sur un certain nombre de volontaires et leur famille. Censée étudier le souvenir différent qu'ont les gens d'un même fait, l'équipe a évoqué avec eux plusieurs événements réels de leur enfance, auxquels a été ajouté un souvenir fabriqué – du vin, par exemple, renversé à un mariage sur un invité. Au cours du premier entretien, aucun des sujets interrogés ne se souvient de l'événement inventé. Mais à la seconde rencontre, 20 % disent se remémorer certains de ces faits.

Serait-il possible d'apprendre à distinguer les vrais souvenirs des faux ? Une pionnière en la matière, Elizabeth Loftus, professeur de psychologie à l'université de Washington, a relevé certaines différences statistiques entre ces deux catégories. Selon elle, on userait d'une langue plus riche et de mots plus nombreux pour décrire les vrais souvenirs. Et les vrais événements seraient évoqués avec plus de force que les événements fictifs. Mais ces subtilités d'expression, qui varient d'un individu à l'autre, ne peuvent guère avoir d'application pratique.

De plus, l'étude expérimentale des faux souvenirs repose sur des événements fictifs moyennement dérangeants, qui n'ont donc pas grand- chose à voir avec les violences sexuelles. Dans ce dernier cas, il est clair que nous n'en savons pas encore assez sur les processus par lesquels se forment et se réactivent les souvenirs pour certifier qu'une plainte est authentique ou inventée. Autrement dit : des personnes qui disent la vérité, qu'elles soient victimes ou accusées, ne seront peut-être pas crues quand elles le devraient. Cela continuera aussi longtemps que la science ne pourra pas mieux nous guider. Dans cette situation incertaine, le problème auquel est confrontée une instance comme le RCP est de savoir si le doute doit profiter ou aux vraies victimes de l'enfance violentée, ou à ceux que l'on accuse à tort.

Harriet Coles

★ Page réalisée par les rédactions du *Monde* et de la *revue scientifique Nature*. Traduction Sylvette Gleize.

Mémoire sous influence

De nombreuses expériences ont montré qu'une importante proportion de personnes est prédisposée à accueillir de faux souvenirs. Ces souvenirs peuvent être amenés par des techniques semblables à celles qu'utilisent les thérapeutes, ou encore les policiers chargés d'un interrogatoire – tels des exercices où l'on demande au patient ou au suspect d'imaginer avoir vécu un événement particulier. Autre facteur puissant de la fabrication des faux souvenirs : le témoignage d'un tiers. Le chercheur américain Saul Kassin a démontré que nombre de personnes accusées à tort, par exemple, d'avoir endommagé un ordinateur à la suite d'une erreur de manipulation, commenceront pas nier les faits. Mais, si la fausse accusation est corroborée par un témoin, ils avoueront une faute qu'ils n'ont jamais commise. Ainsi ont été mises en évidence les circonstances dans lesquelles ces faux souvenirs peuvent se former. On s'interroge aujourd'hui sur les moyens d'identifier les sujets les plus prédisposés à ce type de manipulations.

Sigmund Freud sur la sellette

LE TRAVAIL de Sigmund Freud, sur les souvenirs réprimés et les fantasmes sexuels a sans nul doute exercé une influence profonde sur la pensée et sur la société du XX[e] siècle. Dès les années *1890*, le père fondateur de la psychanalyse est fasciné par les questions que pose le comportement hystérique. Beaucoup de ses patients qui souffrent de névroses ont, croit-il alors, vécu une expérience sexuelle traumatisante au cours de leur enfance. En *1895-96*, *il* publie plusieurs textes – dont les *Etudes sur l'hystérie* – en collaboration avec Joseph Breuer – dans lesquels est présentée sa théorie de la séduction, dont il estime qu'elle sera *« la clé qui ouvre tout »*. L'idée qu'il y expose est que l'hystérie, et plus généralement les névroses, ont pour cause le souvenir réprimé d'un attentat sexuel.

Mais, dès 1897, Freud révise ses conceptions. Il admet que le rôle majeur (qu'implique ce point de vue) d'une expérience sexuelle réellement vécue dans l'enfance n'est pas crédible. Or, beaucoup de ses patients mettent en cause un parent incestueux, ou le spectacle remémoré de relations sexuelles entre adultes. Freud réinterprète alors ces souvenirs comme étant, chez ces patients, l'expression de fantasmes sexuels réprimés. La théorie de la séduction traumatique va évoluer vers le complexe d'Œdipe – *concept qui apparaîtra sous ce* terme en 1910. Pour résumer : l'enfant est sexuellement attiré par le parent du sexe opposé, et de ce fait éprouve pour le parent du même sexe des sentiments de rivalité et d'hostilité.

La « conversion » de Freud, qui, dans un premier temps, croit aux récits d'abus sexuels de ses patients – idée qu'il exprime dans la théorie de la séduction – avant de considérer ces récits comme des fantasmes réprimés, correspond, selon la tradition, à la naissance de la psychanalyse. *Ce revirement* inspire à beaucoup le respect dû à la maturation d'une théorie féconde. Mais certains universitaires ont récemment interprété les faits fort différemment.

UNE THÉORIE MAL COMPRISE

Selon leur point de vue, ce changement d'orientation aurait pour cause la pression que ses pairs exerçaient sur Freud. Ses textes de 1895-1896 sur la séduction ont été mal reçus. *On n'acceptait tout simplement pas que les* abus sexuels sur des enfants aient pu se produire aussi couramment. Un tel désaveu de la profession a-t-il été difficile à accepter pour quelqu'un qui plaçait si haut sa propre théorie ? *Se pourrait-il qu'il n'ait pas eu le courage d'af*fronter ces critiques ? Quoi qu'il en soit, une chose est sûre : sans le vouloir, Freud a certainement donné du grain à moudre à certains psychothérapeutes, qui aujourd'hui redécouvrent *sa méthode d'origine pour créer de* faux souvenirs d'abus sexuels.

Commentant dans ses premières études de cas le processus par lequel ses patients se souviennent des violences vécues dans l'enfance, Freud écrit : *« Avant de venir en analyse les patients ignoraient tout de ces scènes (...) ils s'indignaient régulièrement si on les avertissait de leur apparition. »* Il indique alors n'avoir réussi à retrouver les souvenirs d'abus sexuels anciens que *« sous la pression la plus énergique du processus analytique, et en luttant contre une énorme résistance »*. Toujours à la même époque : une fois l'hystérie diagnostiquée et la cause identifiée comme un souvenir sexuel réprimé, le psychiatre doit *« exiger vigoureusement du sujet confirmation de ses soupçons. Il ne faut pas se laisser égarer par les premiers démentis. Nous en tenant résolument à nos conclusions, nous aurons raison de toutes les résistances »*.

Ainsi, selon ses détracteurs, Freud serait la cause de tout le mal, et ce quelle que soit la valeur *accordée aux* souvenirs retrouvés de violences sexuelles subies dans l'enfance. Sa conviction seconde selon laquelle certaines de ces accusations seraient l'expression de fantasmes pourrait, selon eux, avoir encouragé la *société, jusque dans les années 70, à nier ces ré*cits. Freud serait de la même façon tenu pour responsable de la récente et massive réaction à ce climat social répressif, qui se manifeste par un nombre croissant d'accusations pour abus *sexuel aux Etats-Unis.*

H. C.

La mémoire, « fluide et vaporeuse comme les nuages »

PSYCHOLOGUE spécialiste de la malléabilité de la mémoire, Elizabeth Loftus figure parmi les experts les plus engagés contre les nouvelles méthodes psychothérapeutiques, très en vogue aux Etats-Unis, qui prétendent faire resurgir des souvenirs « refoulés » de traumatismes enfantins. Dans un livre convaincant dont la traduction vient de paraître *en France, sous* le titre *Le Syndrome des faux souvenirs et le mythe des souvenirs refoulés*, une question revient comme un leitmotiv. D'où proviennent ces reliques, douloureusement *arrachées* à un passé oublié ? Elizabeth Loftus, pour qui la mémoire est *« fluide et vaporeuse comme les nuages »*, ne fournit pas de réponse. Et pour cause. *Malgré tous* les efforts des neurobiologistes, on ne sait toujours pas, ou presque, comment se forment les vrais souvenirs. Alors pensez ! Quand il s'agit de faux...

A la fin du siècle dernier, de nombreux savants considéraient la mémoire comme une fonction bien localisée dans le cerveau, subdivisée en une série de sous-unités spécialisées. Un siècle plus tard, à la lecture, notamment, des études menées chez des patients amnésiques, les certitudes sont nettement moins fortes. *Les souvenirs sont-ils* imprimés ou emmagasinés quelque part dans le cerveau ? Font-ils partie d'un processus dynamique de reconstruction, fondé sur de multiples *opérations fragmentaires* ? Quels sont les mécanismes neuronaux impliqués dans leur stockage, et dans leur réactivation ?

COUPS DE PIED

« En bien des points, le fonctionnement de la mémoire humaine ressemble à celui d'une bibliothèque », résume prudemment Alan Badelley, professeur de psychologie à l'université de Cambridge (Grande-Bretagne). *« Tout comme une bonne bibliothèque, une bonne mémoire exige que le matériel soit bien encodé, qu'il ne se détériore pas au fil du temps et qu'on puisse y accéder convenablement en temps voulu. »* Certaines sont-elles meilleures que d'autres ? Sans doute. Mais la mémoire humaine la plus fabuleuse ne peut rivaliser avec celle d'un ordinateur. Car celui-ci ne connaît pas l'oubli, alors que la grande majorité de nos perceptions sensorielles se perd *quelque* part *entre* le processus de perception et le stockage à long terme.

Où, comment, pourquoi ? Seule certitude : les souvenirs sont éminemment fragiles. Non seulement ils se perdent, mais ils se transforment. Avec le temps comme avec le contexte. Et il ne s'agit pas là d'un fonctionnement anormal, dû par exemple au vieillissement du cerveau. Il s'agit d'un phénomène inhérent à la mémoire elle-même. De récentes expériences ont en effet montré que les bébés peuvent dès leur plus jeune âge stocker durablement des souvenirs, et que ces derniers n'en sont pas moins extrêmement malléables.

« Les nourrissons âgés de deux à six mois sont capables de se souvenir de certains événements pendant des semaines, voire des années, en particulier quand ils y ont pris une part active », confirment Carolyn Rovee-Collier et Scott Adler, psychologues à l'université américaine Rutgers (New Brunswick). Ainsi qu'ils l'exposaient récemment dans la revue *La Recherche* (juillet-août *1994*), *la mémoire à long terme* des bébés commence à se révéler, notamment grâce à la mise au point de dispositifs expérimentaux permettant de pallier l'absence de langage.

AMNÉSIE INFANTILE

Pour résumer l'un d'entre eux : le nourrisson apprend à faire bouger un mobile auquel son pied est relié par un ruban. Quelques jours plus tard, on reproduit la même expérience. Si l'enfant ne reconnaît pas le mobile, sa réaction sera identique à celle du premier jour. S'il le reconnaît, la fréquence de ses coups de pied augmentera, d'autant plus vite et d'autant plus fort que cette « reconnaissance différée » sera efficace.

De ces expériences, il ressort plusieurs choses. Que la mémoire, chez des enfants âgés de six mois seulement, serait organisée *« sous forme d'un réseau »*. Que de très jeunes nourrissons peuvent, *« par association, se souvenir d'éléments oubliés »* (exemple : si le mobile leur a été présenté associé à une boîte à *musique*, la *simple* présentation de celle-ci peut réactiver les coups de pied). Enfin, et c'est là un point essentiel : *« Lorsque des nourrissons apprennent pendant deux jours à faire bouger un mobile, et qu'ils sont ensuite brièvement mis en présence d'un nouveau mobile, physiquement différent mais semblable d'un point de vue fonctionnel, ils l'intègrent comme si c'était le même »*, expliquent Carolyn Rovee-Collier et Scott Adler.

Autrement dit, les souvenirs des bébés peuvent être modifiés par des informations reçues après la fin de leur apprentissage. Pour ces chercheurs, l'incapacité des adultes à se souvenir des expériences de leur petite enfance (phénomène dit d'« amnésie infantile ») ne peut donc être attribuée à une insuffisance de la mémoire des enfants en bas âge. En revanche, estiment-ils, *« la très grande spécificité des souvenirs des nourrissons, le rôle très important que joue le contexte dans leur rappel, et la facilité avec laquelle ces premiers souvenirs se trouvent modifiés et actualisés par la suite, rendent pour les adultes l'accès aux expériences de leur première enfance très improbable »*.

Si les souvenirs anodins des jeunes années sont à ce point malléables, comment ne pas admettre que les traumatismes oubliés, exhumés dans la douleur d'une thérapie, doivent *a fortiori* être considérés avec la plus grande prudence ? Comme l'écrit Elizabeth Loftus en introduction de son livre, *« ceci n'est pas un débat sur la réalité ou les horreurs des abus sexuels, de l'inceste ou de la violence sur les enfants. C'est un débat sur la mémoire »*.

Catherine Vincent

★ *Le Syndrome des faux souvenirs et le mythe des souvenirs refoulés*, d'Elizabeth Loftus et Katherine Ketcham, Editions Exergue, 350 pages, 149 francs.

Max Mosley, président
de la Fédération internationale automobile

Pour que le Grand Prix de France de F 1 ait lieu, il faut que « la loi change »

« Pourquoi le Grand Prix de France de formule 1 ne figure-t-il pas au calendrier de la saison 1998 ?

– Depuis 1992, nous avons un problème avec une chaîne de télévision qui n'est pas détentrice des droits télévisés pour la formule 1, mais qui insiste pour venir au Grand Prix de France avec ses propres caméras. Au nom du droit à l'information, cette chaîne dispose du soutien des tribunaux français. Dans le reste du monde, seules les télévisions détentrices des droits peuvent faire des images des Grands Prix. Pas en France. Cela pose un problème considérable. Depuis 1993, on nous a promis de le régler. Il n'a jamais été résolu. Cette année encore, le gouvernement français nous avait dit qu'il préparait une loi, puis, faute de temps, un décret. Cela n'a jamais été fait. En mai, il était trop tard pour annuler le Grand Prix de France. Alors, comme les cinq années précédentes, nous avons dû laisser rentrer les gens de France 3 avec leurs caméras.

Si la législation antitabac s'étend, « nous serions obligés d'augmenter le nombre d'épreuves courues hors d'Europe »

– Marie-Georges Buffet, ministre de la jeunesse et des sports, affirme qu'il ne s'agit que d'un *« prétexte »* saisi par la FIA...

– Elle dit aussi que l'affaire s'était bien réglée l'année dernière, mais c'est faux ! L'an passé, nous avions encore cédé, et le conseil mondial de la FIA n'est pas prêt à recommencer. Tout le monde veut que le Grand Prix de France ait lieu : c'est l'un des plus anciens, des plus connus, des plus traditionnels, sur l'un des meilleurs circuits du monde. Mais on ne peut pas prolonger cette situation indéfiniment.

– Le calendrier 1998 comporte un créneau entre le 7 juin et le 12 juillet sans Grand Prix. Cela signifie-t-il que l'épreuve française conserve quelques chances ?

– Si la loi française change, alors nous pourrons réétudier la question. Mais plus le problème durera, plus il deviendra difficile de modifier le calendrier. Et les écuries préféreraient s'en tenir à seize Grands Prix.

– Faute de modification de la loi française, le Grand Prix de France pourrait-il être purement et simplement remplacé ?

– C'est possible. Vingt-deux pays, dont des pays d'Asie du Sud-Est ont des contrats provisionnels avec nous. Dès 1999, deux ou trois Grands Prix seront organisés en Asie du Sud-Est.

– Comment réagira la FIA si l'Union européenne décide d'étendre la législation antitabac à l'ensemble des pays de l'Union ?

– Nous conserverons trois ou quatre courses en Europe, sans doute selon une formule d'alternance. Mais il est certain que nous serions alors obligés d'augmenter le nombre d'épreuves courues hors d'Europe. Pour l'industrie du tabac, le fait que les courses aient lieu en Europe ou ailleurs ne change pas grand-chose. Seulement 12 % des téléspectateurs de la F 1 sont en Europe et 70 % vivent en Asie... Cependant, la FIA a commencé à envisager une réduction de la publicité pour le tabac autour des Grands Prix. Nous souhaitons diminuer la place de la publicité faite sur le pilote même, parce que c'est l'aspect le plus direct pour les jeunes. Ensuite, nous dirons aux autorités : *« Prouvez-nous que les jeunes commencent à fumer parce que nous faisons de la publicité pour le tabac, et alors nous arrêterons totalement. »* Actuellement, les founisseurs de tabac nous assurent que les jeunes commencent à fumer pour d'autres raisons, et que leur rôle consiste seulement à les inciter à changer de marque de cigarettes. Nous ne savons pas qui a raison.

– La saison a été marquée par des attaques envers la FIA. Jacques Villeneuve a critiqué le futur règlement, d'autres pilotes ont dénoncé les circuits modernes « castrés » et des propriétaires d'écurie contestent la répartition des recettes...

– Je dois dire que j'éprouve une certaine sympathie pour la position de Jacques Villeneuve. Il est dans son rôle quand il réclame la meilleure voiture, les meilleures performances. Je suis aussi dans le mien en essayant de m'assurer qu'il sortira indemne de sa carrière de pilote. Pour ce qui est des circuits, je reconnais que nous sommes allés trop loin. Nous aurions dû imposer les pneus sculptés plus tôt, cela aurait permis de conserver quelques grandes courbes aujourd'hui disparues. Enfin, la contestation des *team managers* repose sur une position inacceptable : certains, comme Ron Dennis, estiment que le championnat du monde appartient aux écuries. Or, cette compétition appartient à la FIA, qui en a concédé les droits commerciaux à Bernie Ecclestone jusqu'en 2010. Ensuite, cette affaire reviendra à la FIA. Cela ne peut absolument pas revenir aux écuries. Je leur ai déjà expliqué que ce n'est pas parce qu'on mange chaque soir dans un restaurant que l'on en devient l'actionnaire.

– Ces critiques s'opposent à l'évolution de la formule 1 vers toujours plus de business.

– Je ne sais pas exactement pourquoi, mais la F 1 connaît un succès énorme. Cette évolution ne m'inspire aucun regret. La Formule 3000 actuelle est comme la F 1 il y a vingt ans. Les gens qui veulent retrouver l'ambiance d'autrefois n'ont qu'à aller en Formule 3000. C'est simple. »

Propos recueillis par
Eric Collier

■ **LOTO : résultats des tirages nº 81** du mercredi 8 octobre. **Premier tirage** : 2, 3, 5, 18, 21, 36, numéro complémentaire : 7. Rapports pour 6 bons numéros : 4 600 585 F ; pour 5 bons numéros et le complémentaire : 40 465 F ; pour 5 bons numéros : 5 535 F ; pour 4 bons numéros : 126 F ; pour 3 bons numéros : 13 F. **Second tirage** : 1, 18, 21, 34, 35, 36, numéro complémentaire : 10. Rapports pour 5 bons numéros et le complémentaire : 144 950 F ; pour 5 bons numéros : 10 860 F ; pour 4 bons numéros : 212 F ; pour 3 bons numéros : 18 F.

Jeannie Longo arrache au temps qui passe un douzième titre mondial de cyclisme

La Française s'est imposée dans le contre-la-montre des championnats du monde, à Saint-Sébastien

Victime d'une grave chute lors des championnats de France sur piste, en juillet, Jeannie Longo-Ciprelli a fait preuve de courage et d'entêtement pour gagner, mercredi 8 octobre, à Saint-Sébastien (Espagne), un douzième titre mondial, en contre-la-montre. *Une victoire qui motive encore plus la Grenobloise, bientôt âgée de trente-neuf ans, avant la course sur route des championnats du monde, samedi.*

SAINT-SÉBASTIEN
de notre envoyé spécial

Sur la ligne de départ de Saint-Sébastien, quarante-huit kilos d'angoisse, une femme au bord de la crise de nerf. Il est un peu plus de midi, mercredi 8 octobre, et Jeannie Longo-Ciprelli attend l'appel des chronomètreurs pour se hisser sur le podium qui la propulsera pour vingt-huit kilomètres de contre-la-montre. Depuis 7 heures du matin, elle tourne en rond, les yeux bouffis par une mauvaise nuit. Hier encore, elle feignait la sérénité devant les journalistes sur le mode du « J'en ai vu d'autres ». Mais, au moment de s'élancer, elle n'est plus qu'une midinette se rendant à un bal des débutant.

Et Jeannie Longo gagna. De peu cette fois, d'un rien même : 85 centièmes de seconde sur la Russe Zoulfia Zabirova qui avait le droit de pleurer. Le douzième titre mondial de la Française fut obtenu sur une marge étriquée mais avec la même rage de vaincre que les précédents. A peine posée sur le bec de selle, la championne a avalé le parcours et l'Italienne Alessandra Cappellotto, partie 1 minute 30 avant elle, à près de 43 km/h de moyenne. Jusque sur la ligne d'arrivée, elle a torturé sa machine et son organisme au-delà de l'entendement.

Mais sitôt au bas de son vélo, la championne est redevenue une enfant rieuse. Elle s'est amusée du béret basque que les organisateurs lui avaient vissé d'office sur la tête. Sa voix douce et un peu grêle répandait un aimable gazouillis. Mercredi soir, Jeannie Longo était un être apaisé. Mais Patrice Ciprelli, son mari et entraîneur, savait déjà que cela ne durerait pas. Samedi 11 octobre, se disputera la course en ligne. *« Jeannie commencera à stresser deux jours avant. »*

Drôle de dame. Jeannie Longo suscite l'admiration depuis une éternité. Voilà qu'elle provoque aujourd'hui l'incrédulité. La stupeur ne vient pas de son âge respectable : d'autres athlètes se sont illustrés sur le tard sans qu'il soit crié au miracle médical. L'interrogation sourdrait plutôt de ce que l'accumulation des titres ne semblent pas pouvoir étancher sa soif de victoires. Onze titres mondiaux, sur piste et sur route, ne lui suffisaient pas. Il lui fallait ce douzième. Il lui manque déjà le prochain. Le cumul ne lui fait pas peur : titre olympique (un), titres mondiaux (douze), titres nationaux (vingt-neuf), record du monde (un).

Jeannie Longo aura trente-neuf ans le 31 octobre. En dix-huit ans de carrière, elle aura tout emporté, même cet or olympique qui manqua longtemps à son palmarès et dont elle s'empara à Atlanta, en 1996. En novembre de la même année, elle a repris sur la piste de Mexico le record de l'heure qui lui avait été enlevé par la Britannique McGregor pour le porter à 48,159 km. Son unique sponsor lui octroie un honnête salaire de cadre supérieur : elle ne sera sans doute jamais riche et n'y aspire pas vraiment. Sa place dans le panthéon du cyclisme est déjà affermée depuis longtemps et les victoires supplémentaires n'ajoutent pas grand chose à sa gloire. La question n'est donc plus : « Qu'est-ce qui fait courir Jeannie Longo ? » mais « Qu'est-ce qui pourrait l'arrêter ? ».

Les champions de la longévité ont ceci de commun avec les bébés que leur physique évolue au jour le jour. Les années, les mois sont autant de cap. Tout compte double. *« La reprise de l'entraînement au début de la saison est de plus en plus difficile »*, constate Patrice Ciprelli. Il y a longtemps que Jeannie Longo n'affronte plus qu'elle même.

RETRAITE DIX FOIS ANNONCÉE

Ses multiples blessures n'ont jamais brisé son élan. Le 25 juillet, la Grenobloise avait pourtant connu une énorme frayeur quand une sérieuse chute à l'échauffement, lors des championnats de France sur piste, à Hyères-les-Palmiers (Var), l'avait laissé pour le moins moulue. Bilan médical : clavicule droite fracturée, plaie ouverte à l'abdomen et deux côtes gauches cassées. Pendant trois semaines, la convalescente a dû dormir assise. Mais, huit jours après son accident, elle remontait sur un « home trainer », moulinant des jambes sans pouvoir poser les mains sur le guidon. Elle n'a finalement repris un véritable entraînement que début septembre.

Après sa victoire dans le contre-la-montre des Jeux olympiques, Jeannie Longo a hérité d'un cheval, baptisé forcément Atlanta. Il a rejoint les autres animaux qui font de la maison des Ciprelli à Saint-Martin-le-Vinoux (Isère) une arche de Noé. La propriétaire rêve de promenade équestre, de temps à elle. Elle se rappelle ses dernières vacances, il y a quatre ans, aux Caraïbes. La championne n'a plus rien à prouver dans le cyclisme. Elle pourrait songer à se bâtir une autre vie. Mais la peur du vide semble la retenir sur son vélo. Dix fois, elle a annonçé sa retraite, dix fois elle s'est dédit. La dernière foucade a moins d'un mois mais Patrice Ciprelli a usé de tout son sens dialectique pour expliquer que le *« C'est ma dernière saison »* de sa femme ne signifiait pas la fin de sa carrière.

La championne trouvera-t-elle un jour le repos ? Attendra-t-elle d'être poussée dehors ? *« Je suis comme un vieux cheval de course : je mérite mon champs mais je ne l'ai pas encore trouvé »*, affirme l'intéressée. *« Je n'ai pas envie de jouer les grandes stars qui font leurs adieux*, précise-t-elle. *Je déciderai cela tranquillement chez moi. »* Elle évoque même les Jeux olympique de Sydney, en 2000. Là-bas, elle aprocherait les quarante-deux ans. Jeannie Longo ne partira pas. Un jour, simplement, on remarquera qu'elle n'est plus là. Cela fera forcément un manque.

Benoît Hopquin

Marseille s'accroche au groupe de tête, emmené par Metz

***LES MESSINS** de Joël Muller* continuent d'imposer leur rythme au championnat de France de football. Vainqueurs du Havre (2-0), mercredi 8 octobre, lors de la onzième journée du championnat de France de première division, grâce à deux buts signés Robert Pires et Jocelyn Blanchard, les coéquipiers de Sylvain Kastendeuch restent en tête du classement. Au Parc des Princes, 33 000 spectateurs ont assisté à un match violent et au scénario mouvementé. Menés 2-1 par Guingamp à la mi-temps, les joueurs du Paris SG l'ont finalement emporté 4-2 grâce à un doublé de Rai, un but de Franck Gava et un autre de Florian Maurice.

Mais l'arbitre du match, Franck Glochon, a eu fort à faire pour calmer les esprits : sept avertissements ont été distribués (quatre aux Parisiens, trois aux Bretons), et Paul Le Guen a été l'auteur d'une agression (tacle par derrière) sur Charles-Edouard Coridon, victime d'une fracture du péroné. Une violente altercation a également eu lieu à la fin du match entre Jérôme Leroy et Jean-Luc Vanucchi. *« Ces incidents feront l'objet d'un rapport que je communiquerai à la commission de discipline. Il devrait y avoir des sanctions, car ce qui s'est passé est grave, et la vidéo le montrera... »*, a déclaré l'arbitre.

Troisièmes du championnat à trois points du leader, les Girondins de Bordeaux, privés de Jean-Pierre Papin, ont largement battu le RC Lens (3-0) grâce à des buts signés Diabaté, François Grenet et Misa Saveljic. A Rennes, où l'Olympique de Marseille s'est imposé 2-0, Fabrizio Ravanelli a inscrit le premier but de sa carrière française, sur pénalty. Et, pourtant, le gardien rennais Tony Heurtebis avait réussi àrepousser le tir de l'attaquant, mais celui-ci, à l'affût, n'a pas laissé passer une seconde chance. En fin de première période, ce même Fabrizio Ravanelli avait permis à son coéquipier Claude Makélélé d'ouvrir le score. Cinquièmes du classement, à égalité de points avec Bordeaux, les Marseillais de Rolland Courbis peuvent envisager l'avenir avec un certain optimisme.

A. Ct

Le championnat de France de football de D1

[illegible]	
Metz-Le Havre	2-0
Paris-SG-Guingamp	4-2
Bordeaux-Lens	3-0
Monaco-Bastia	1-0
Cannes-Auxerre	2-3
Toulouse-Nantes	1-0
Rennes-Marseille	0-2
Lyon-Montpellier	1-2
Châteauroux-Strasbourg	2-0

[illegible]	Rouges	Jaunes
1 Nantes	0	15
2 Monaco	0	19
3 Marseille	0	20
18 Bordeaux	2	26
19 Paris-SG	2	26
20 Auxerre	3	17

CLASSEMENT

	Points	[illegible]	G	[illegible]	P	[illegible]	[illegible]	[illegible]
1 Metz	26	11	8	2	1	+12	=	GNGPG
2 Paris SG	24	11	7	3	1	+14	=	GNNNG
3 Bordeaux	23	11	7	2	2	+5	=	GNGGG
4 Monaco	20	11	6	2	3	+7	▲	GGGNG
5 Marseille	20	11	6	2	3	+5	▲	PGPGG
6 Bastia	18	11	5	3	3	+6	▼	PNPGP
7 Lens	18	11	5	3	3	+4	▼	PGGGP
8 Toulouse	18	11	5	3	3	-1	▲	GPGPG
9 Auxerre	15	11	5	0	6	+3	▲	PPPGG
10 Lyon	15	11	5	0	6	-1	▼	GGPGP
11 Guingamp	14	11	4	2	5	-3	▼	GGPPP
12 Montpellier	11	11	2	5	4	-3	▲	NPNPG
13 Châteauroux	11	11	3	2	6	-8	▲	GPGPG
14 Strasbourg	10	11	2	4	5	-6	▼	PNPGP
15 Nantes	9	11	2	3	6	-4	▼	NPNNP
16 Rennes	9	11	2	3	6	-11	▼	PNGPP
17 Le Havre	7	11	1	4	6	-6	=	PNPNP
18 Cannes	7	11	2	1	8	-13	=	GNGPP

[illegible] 1 Paris-SG 24 buts • 2 Metz 20 • 3 Bordeaux, Monaco 18.

[illegible] 1 Metz 8 buts • 2 Bastia, Marseille 9.

[illegible] 1 Guivarc'h (Auxerre) • Ikpeba (Monaco) • Simone (Paris-SG) 7 buts.

12e JOURNÉE : Jeudi 16 octobre • Marseille-Metz • Guingamp-Bordeaux. Vendredi 17 octobre • Toulouse-Paris-SG • Nantes-Lyon • Lens-Monaco • Auxerre-Bastia • Le Havre-Rennes • Montpellier-Châteauroux • Strasbourg-Cannes.

Comment la France s'impose dans les coulisses du judo mondial

POUR LA FFJDA (Fédération française de judo et disciplines associées), les championnats du monde de judo – dont les premières épreuves ne se sont pourtant déroulées que jeudi 9 octobre – ont débuté dès lundi 6, quand s'est ouvert, à Paris, le congrès de la Fédération internationale (FIJ). Pays organisateur et nation majeure du judo mondial, la France n'a pas voulu laisser passer l'occasion de conforter sa place dans le concert international. Après les Japonais qui ont inventé et diffusé le judo dans le monde entier, les Français veulent être ceux qui en auront fait un sport véritablement moderne. Pour cela, ils ne sont pas avares d'initiatives et d'idées.

Deux d'entre elles ont été acceptées à l'unanimité par le congrès de la FIJ : la réforme des catégories de poids et l'uniformisation de la catégorie des juniors qui concernera dorénavant les moins de vingt ans chez les filles comme chez les garçons. Une troisième proposition, soutenue par les Français mais combattue par les Japonais, a été votée : l'adoption des kimonos de couleur (*Le Monde* du 8 octobre). Dès le 1er janvier 1998, lors des grands championnats, les combats opposeront donc un kimono blanc à un kimono bleu. *« La France n'est pas à l'origine de cette proposition, mais elle l'est de bien d'autres qui ont été adoptées ces dernières années : le double repêchage, l'alternance entre hommes et femmes dans les grands championnats, la réforme des catégories d'âge et de poids, l'informatisation des grandes compétitions et des tirages au sort... C'est ainsi que s'exerce son influence »*, relève l'ancien poids lourd François Besson, directeur sportif de la FIJ et membre de la direction technique de la FFJDA.

Cette montée en puissance « politique » se fait en parallèle avec une impressionnante progression des effectifs et des résultats sportifs. Avec 550 000 licenciés et près d'un million de pratiquants, selon les estimations de la FFJDA, le judo français peut parler d'égal à égal avec son homologue japonais, pour sa part en nette perte de vitesse. *« Avec les Japonais, nous n'avons pas du tout un rapport de maître à élève*, témoigne le président de la FFJDA, Michel Vial. *Il n'y a pas lieu d'opposer un Japon soi-disant traditionnel et une approche française qui serait moderne. Nous sommes tous traditionalistes dans notre perception des valeurs du judo et nous avons tous conscience que le judo doit s'adapter aux exigences du sport moderne. »*

UN CAMOUFLET

Si le judo français n'a jamais réussi à placer l'un des siens à la présidence de la FIJ, il exerce depuis près de vingt ans un quasi-monopole sur le poste de directeur sportif : après Henri Courtine de 1979 à 1987, c'est donc François Besson, un ancien judoka parlant le japonais, qui occupe, depuis 1991, cette fonction stratégique. Il est notamment responsable de l'élaboration du calendrier international ainsi que de la préparation et du suivi des grandes compétitions. Jean-Luc Rougé, le directeur de la FFJDA, est également membre de la commission d'éducation de la FIJ, Bernard Messner, directeur sportif pour le judo à la Fédération internationale du sport universitaire, et Didier Menu, secrétaire général de la Fédération européenne de jiu-jitsu, art martial dont est issu le judo.

Cette volonté du judo français de placer ses hommes et ses idées a fini par agacer. *« On en fait parfois un peu trop*, reconnaît Jean-Luc Rougé. *Mais nous sommes tous d'anciens judokas et agissons comme tels : nous nous fixons des objectifs précis et nous adoptons une stratégie pour y parvenir. »* La défaite de François Besson, qui postulait en 1996 à la présidence de l'Union européenne de judo, a été vécue par les dirigeants français comme un camouflet. Mais depuis, ils se sont fait une raison. *« On ne veut pas nous donner de poste politique*, reprend Michel Vial. *Mais sur les postes techniques, ceux qui font vraiment avancer le judo, on fait appel à nous. C'est bien que l'on a besoin de nous. »*

Gille Van Kote

Les Français ont pris goût aux eaux minérales

Produit d'hygiène jusque dans les années 50, devenue « l'or blanc » des industriels, l'eau est l'objet de batailles de marques et de saveurs sur un marché qui a plus que doublé en vingt ans

QUE LES FRANÇAIS soient grands amateurs de vin, on le sait. Qu'ils soient devenus les premiers consommateurs d'eau en bouteille, on le sait moins : en 1996, nos compatriotes ont consommé plus de 7 milliards de litres d'eau en bouteille, au lieu de 3 milliards au milieu des années 70, et 700 millions en 1950. Un Français sur trois a aujourd'hui abandonné l'eau du robinet, préférant le « naturel » des eaux minérales. D'où l'explosion du marché durant cette dernière décennie.

Le phénomène est visible au rayon des hypermarchés où les eaux minérales, surtout gazeuses, se sont multipliées. Certaines grandes surfaces ont élargi la palette en proposant des eaux venues du monde entier. Les restaurateurs ne sont pas en reste. Nombreux sont ceux qui affichent, désormais, une « carte des eaux » ; chez les « grandes tables » comme Bernard Loiseau à Saulieu, celle-ci propose un tour de France en alignant une trentaine de références. Des bars à eau font leur apparition. Des épiceries fines vendent des eaux chics et chères. Les consommateurs se laissent séduire pour la rareté du contenu et l'esthétique du contenant. Ils achètent pour eux-mêmes mais aussi pour offrir.

Snobisme ? Mode ? Curiosité ? Démarche volontaire et avertie pour enrichir son corps des différentes vertus qu'apportent et contiennent les eaux ? L'engouement sur le produit relève d'un peu tout cela à la fois. Il suffit, pour s'en convaincre, d'écouter, ici ou là, les motivations des consommateurs. *« Ma préférée, c'est Ferrarelle parce qu'elle me rappelle un voyage à Rome ». « J'ai toujours bu Vittel, je continue. Un peu par habitude ». « Il paraît qu'il ne faut pas toujours boire la même eau, alors je les essaie presque toutes ». « Je viens de découvrir la Wattwiller, je la trouve très bonne. Je la bois aux repas. Sinon, je reste fidèle à Perrier ».*

LE RARE ET LE BEAU

Hommes, femmes, jeunes et moins jeunes déclinent leurs motivations ; affective, rationnelle, sujet de curiosité ou objet de hasard, elles trouvent en tout cas satisfaction sur un marché qui n'en finit plus de se diversifier.

« On peut parler d'un courant de société. L'eau est un élément fondateur dans la nature. Elle est aussi ce qu'on peut y trouver de plus pur. C'est essentiellement cette qualité, liée à la notion de terroir, qui plaît aux gens », constate Véronique Lafontaine, responsable de marketing de la Grande Épicerie de Paris, le comptoir très *« rive gauche »* qui n'est d'ailleurs pas étranger à ce courant.

En important, en 1990, une eau minérale du pays de Galles, Ty Nant, reconnaissable à sa fameuse bouteille de verre, bleu outremer, la Grande Épicerie a réalisé un coup de maître et amorcé une mode. *« Une belle bouteille qui contient une bonne eau est un produit qui fait la synthèse entre l'esthétique, la modernité et la tradition ».* Le mariage du « goût » et du beau suscite l'enthousiasme. Vendue 10 francs, la bouteille de Ty Nant remporte un succès fou. La Grande Épicerie s'enorgueillit aujourd'hui d'être passée de six références d'eaux minérales en 1990 à une vingtaine aujourd'hui.

Chez Colette, rue Saint-Honoré, à Paris, espace épuré pour une boutique d'art de vivre, un bar à eau propose plus d'une soixantaine de marques de tous horizons. Les bouteilles sont objets de décor, poussant à l'extrême l'alliance du beau et du rare. Ici, on joue la carte de la curiosité et le client se laisse volontiers prendre au jeu. Il goûte, s'interroge sur la provenance de ces eaux aux noms étranges et exotiques (Tipperary, Ballygowan, Hatakosen Lamune, Pedras Salgadas, Acqua della Madonna...) et demande, pour finir, d'emporter chez lui la bouteille.

Colette réveille des vocations de collectionneur. *« L'image de l'eau n'était pas amusante. Avec la diversité, elle le devient »*, affirme-t-on dans ce loft aux allures de futur, tout en précisant qu'*« à Paris où l'on ne cesse de parler de pollution, le désir de pureté est encore plus fort qu'ailleurs. Le rythme affolant de la vie active, le stress qu'il engendre et les repas rapides qu'il entraîne poussent aussi les gens à boire des eaux qui facilitent la digestion ».*

A chaque Français, ses préférences. Certains craquent pour les bulles impétueuses de Perrier plutôt que pour celles, discrètes, de Salvetat. D'autres aiment Badoit pour son goût salé, Évian pour sa neutralité, Vittel pour sa légère amertume. Chaque eau laisse en bouche une saveur, une sensation particulière. *« Un peu calcaire au nez, l'eau minérale Valvert présente un goût crayeux, légèrement salé ». « Neutre au nez, Saint-Cyr présente un goût un peu amer, avec une fin de bouche sèche ».*

Ces deux descriptions tirées du *Guide du buveur d'eau*, d'Emmanuelle Evina qui a fait tester plus de 90 eaux minérales et gazeuses par des dégustateurs du Centre de recherche et de contrôle des eaux de la Ville de Paris (Crecep), montre que, loin d'être aussi sophistiquée et complexe que celle du vin, la dégustation des eaux existe – elle comporte d'ailleurs ses règles propres – et permet de dégager des différences.

L'IDÉE DE LÉGENDE

Produit d'hygiène jusque dans les années 50 – elle n'est alors vendue qu'en pharmacie – l'eau est devenue *« l'or blanc »* des industriels et, pour le consommateur, un symbole de pureté, de bien-être et de vitalité. Les multinationales de l'agroalimentaires ne s'y sont pas trompées, qui, depuis la fin des années 70, ont senti les potentialités du marché. C'est à cette époque qu'à grands renforts de campagnes publicitaires, elles imposent l'eau comme produit de grande consommation. Les slogans font rage et affirment la spécificité de chaque produit. Vittel abandonne, en 1974, son *« buvez, pissez »* au profit de *« Buvez, éliminez »*. Évian vante l'équilibre, Contrex, la minceur, Volvic ses oligoéléments.

Nestlé, leader sur ce marché (avec Vittel, Perrier, Contrex, Hépar), et Danone (Évian, Badoit, Volvic) jouent la concurrence. Chacune fait valoir ses marques, à grands renforts d'investissements publicitaires et d'innovations marketing. Chaque message, chaque emballage, chaque étiquette est savamment pensé et pesé. Succès oblige, ces multinationales se sont mises, ces dernières années, à rechercher de nouvelles sources pour élargir leur éventail. Nestlé a acquis Quézac, San Pellegrino, Valvert, Wattwiller ; Danone est propriétaire de Salvetat, Arvie, Ferrarelle.

Pour s'imposer face aux « vieilles routières », ces petites dernières ont toutes besoin de trouver rapidement leur identité. La campagne publicitaire de Quézac, signée par Ogilvy & Mather, a ainsi choisi de privilégier le rêve plutôt que la démonstration pédagogique. *« Il y a trois attentes principales sur le marché de l'eau gazeuse : il faut que ce soit une eau naturelle qui fasse du bien au corps et qui apporte du plaisir »*, explique Benoît de Fleurian, directeur de clientèle chez Olgivy. *« Or ces trois dimensions, tout le monde en a parlé. Il fallait donc trouver une façon nouvelle de dire la même chose. »*

L'idée de légende s'est, un jour, imposée. *« Le discours était nouveau. On ne disait plus : cette eau est bonne parce qu'elle vient de là. Mais cette eau est bonne parce qu'elle est bonne depuis la nuit des temps »*, souligne Benoît de Fleurian. Autre avantage de la légende : elle donnait une antériorité à la marque, qui gagne ainsi une histoire. En forme de fillette de vin, la bouteille bleue de Quézac évoque aussi le passé, la table traditionnelle, les petits plats mijotés. Une image qui veut rivaliser avec Badoit. La bataille continue.

Véronique Cauhapé

Définitions et bancs d'essai

● **Normes** : selon la directive européenne,
– une eau de source est *« une eau souterraine microbiologiquement saine et protégée contre les risques de pollution, apte à la consommation humaine sans traitement autre que ceux autorisés, comme la séparation des éléments instables ou l'incorporation de gaz carbonique ».*
– une eau aromatisée est une boisson à l'eau minérale, aux extraits naturels de citron, d'orange ou de menthe, non sucrée, plate ou gazeuse.
– une eau minérale naturelle est *« une eau bactériologiquement saine, ayant pour origine une nappe ou un gisement souterrain et provenant d'une source exploitée par une ou plusieurs émergences naturelles ou forées ».*

● **Livres** :
– *Le Guide du buveur d'eau*, d'Emmanuelle Evina. Éditions Solar, 264 p., 109 F. Plus de 90 eaux minérales et eaux de sources testées et analysées. Leur origine, leur goût et leurs vertus thérapeutiques.
– *L'Amateur de bordeaux*, numéro hors série de juin 1995, « Les eaux minérales et les autres », 39 F.

Du gaz en cube

Cette drôle de bonbonne est le successeur de la bonne vieille bouteille Butagaz, qu'elle va progressivement remplacer. Le Cube, c'est son nom, est un réservoir en acier recouvert de polyuréthane gris-bleu, qui sera mis en vente (289 francs) à partir du mois de décembre.

Plus léger (6 kilos de butane ou 5 kilos de propane), le Cube doit *« s'adapter aux habitats modernes et aux modes de vie contemporains »*. Pour l'échanger contre une bouteille traditionnelle, il faudra produire *le bulletin de consigne d'origine, précise la société* Butagaz.

DÉPÊCHES

■ ***TÉLÉCOPIE : du 15 septembre au 15 décembre,*** France Télécom offre à tout acheteur d'un télécopieur d'une des quatorze marques participant à l'opération « trois mois du fax » un « crédit trafic » de 300 francs ou de 600 francs (suivant la valeur de l'achat) vers un à six numéros de fax choisis par le client. Cette promotion est *destinée à encourager la pénétration du fax chez les particuliers* dont 5 % (1,3 million de personnes) seulement sont équipés.

■ **TÉLÉPHONE : en septembre, le parc de téléphones portables** devrait passer le cap des quatre millions d'exemplaires en service. Selon l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), la France comptait au 31 août 3 824 200 abonnés, soit un gain de 159 500 abonnés en un mois. Au total, 6,8 % de la population est désormais équipée.

■ ***SCRABBLE* : Mattel vient de lancer deux nouveaux jeux de Scrabble.** Le premier est une version en jeu de cartes, pour des parties rapides. Le deuxième, dénommé « Scrabble challenge » se joue à deux avec sept lettres-dés : celui qui trouve le mot comptabilisant le plus de points repousse un petit chariot vers le camp adverse.

Moins de quarante minutes pour préparer le dîner

Des chefs cuisiniers n'hésitent plus à vanter, haut et fort, ses mérites : il était temps pour le micro-gril qui souffre, semble-t-il, d'un manque de reconnaissance auprès du public. Dans l'esprit du consommateur, ce produit reste associé au micro-ondes monofonction, que 80 % des Français équipés utilisent pour la décongélation et le réchauffage des aliments préparés à l'avance, des surgelés ou des liquides. Apparu début 1990, le four micro-gril associe deux fonctions complémentaires – micro-ondes et gril – capables de fonctionner simultanément. Il devient ainsi un appareil de cuisson à part entière, pouvant cuire les aliments rapidement, mais aussi les dorer dessus comme dessous. Petits plats cuisinés, viandes rôties et pâtisseries sont désormais réalisables avec ce nouvel appareil. Un progrès qui devrait à la fois relancer le marché du micro-ondes et mieux répondre aux attentes du consommateur.

Depuis son apparition au milieu des années 80, le four micro-ondes a connu un véritable succès. En 1988, le taux d'équipement des ménages n'était encore que de 4,3 %. Il est de 53 % aujourd'hui. Le micro-ondes plaît parce qu'il fait gagner du temps. Selon le Groupement interprofessionnel des fabricants d'appareils d'équipement ménager (Gifam), *« il symbolise mieux que tout autre appareil ménager l'avènement de la nourriture rapidement consommée, par des ménages citadins d'une ou deux personnes, et des repas familiaux déstructurés où chacun mange à un moment différent ».*

Raisons de la réussite hier, ces qualités pourraient, demain, laisser insatisfait son utilisateur. Une étude sur l'évolution des habitudes alimentaires des Français menée par le Credoc révèle, en effet, que nos compatriotes veulent plus de saveur dans leur assiette. Ils plébiscitent les plats qui évoquent le plaisir et la fête, et citent la viande grillée comme leur plat principal préféré.

L'étude révèle aussi que le désir du « bien-manger » s'accompagne d'un intérêt pour la nutrition. Les ménagères affirment mettre en valeur, au sein de leur foyer, une alimentation *« pas trop grasse, avec moins de friture ».*

Face à ces exigences, la contrainte du temps reste un handicap. Entre 1988 et 1995, les durées moyennes de préparation des repas du soir sont passées de 42 à 39 minutes en semaine, de 60 à 52 minutes le week-end. Cette tendance à la simplification des préparations alimentaires n'est pourtant pas synonyme d'un désintérêt pour les préparations culinaires. Les ménagères expriment des souhaits de personnalisation des plats, avec ajouts d'ingrédients originaux et de découverte de nouvelles recettes.

Et l'étude de conclure : *« Goût, nutrition et facilité de préparation forment le tiercé gagnant du mangeur de demain ».* Ils fournissent aussi aux fabricants de micro-grils, le terrain rêvé de leur communication. Appareil de cuisson rapide qui permet, en même temps, la réalisation de plats traditionnels, cette nouvelle génération de micro-ondes semble parfaitement correspondre aux attentes du consommateur. Ses micro-ondes permettent une cuisson des aliments en profondeur tout en conservant leur moelleux. Son gril peut ensuite dorer et griller les aliments. Le micro-ondes monofonction était, jusqu'à présent, complémentaire du four traditionnel. L'arrivée du micro-gril, pouvant assurer la cuisine de tous les jours – simple ou élaborée, selon les choix de chacun – risque d'inverser la tendance... Le four traditionnel n'étant plus, alors, utilisé que pour les repas un peu exceptionnels, entre amis ou lors des réunions de famille.

V. Ca.

Temps pluvieux, surtout au nord

UNE VASTE ZONE dépressionnaire centrée au nord des îles Britanniques dirige sur la France un flux rapide perturbé de sud-ouest. Une perturbation très active traverse la France vendredi, donnant beaucoup de pluie, surtout sur la moitié nord du pays.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. – *Le temps sera couvert* et pluvieux le matin, puis l'après-midi la pluie cessera, avec un ciel restant nuageux. *Le vent s'orientera au nord*-ouest avec des rafales à 60 km/h près des côtes. La température maximale avoisinera 17 à 21 degrés.

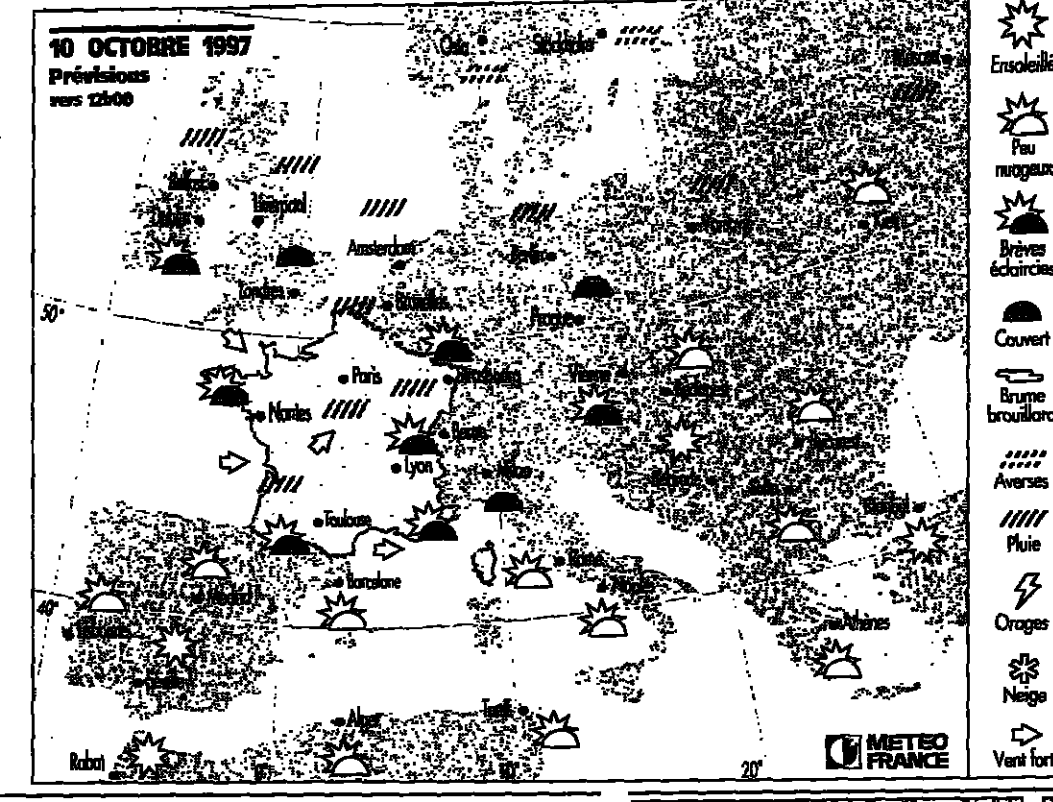
Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. – Le temps restera couvert et pluvieux une bonne partie de la *journée. Les pluies seront soutenues* par moments, et ne cesseront qu'en fin d'après- midi. Le vent de sud-ouest soufflera jusqu'à 70 km/h en rafales. Le thermomètre marquera 18 à 21 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. – Sur *la Champagne, la pluie arrivera dès le* matin. Ailleurs, le ciel sera très nuageux, puis la pluie faible gagnera l'après-midi, s'intensifiant en fin de journée. Il fera 20 à 23 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. – Sur Poitou-Charentes, les pluies *seront soutenues le* matin, puis le ciel restera nuageux. En Aquitaine, les pluies faibles dure*ront une bonne partie de la journée.* Le vent d'ouest soufflera à 90 km/h en rafales près des côtes. Sur Midi-*Pyrénées, les nuages deviendront* plus nombreux en cours d'après-midi, avec des pluies. Il fera 23 à 26 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. – La pluie débutera sur le Limousin le matin, puis gagnera les autres régions l'après-midi. Les tem*pératures maximales avoisineront* 20 à 24 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. – Les passages nuageux deviendront plus nombreux *l'après-midi, mais le* temps restera agréable. Les températures maximales seront douces, avec 24 à 28 *degrés.*



PRÉVISIONS POUR LE 10 OCTOBRE 1997
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

				PAPEETE	22/28 S	KIEV	14/18 S	VENISE	16/21 N	LE CAIRE	19/29 S
				POINTE-A-PIT.	25/30 S	LISBONNE	18/27 S	VIENNE	16/22 N	MARRAKECH	17/29 S
				ST-DENIS-RÉ.	19/25 S	LIVERPOOL	12/15 P	**AMÉRIQUES**		NAIROBI	15/24 C
				EUROPE		LONDRES	11/16 C	BRASILIA	18/33 S	PRETORIA	15/26 S
				AMSTERDAM	12/16 P	LUXEMBOURG	12/18 P	BUENOS AIR.	14/27 S	RABAT	16/25 S
FRANCE métropole		NANCY	14/21 P	ATHENES	17/26 N	MADRID	14/27 N	CARACAS	25/32 N	TUNIS	20/27 S
AJACCIO	16/26 N	NANTES	14/22 N	BARCELONE	19/27 N	MILAN	17/24 C	CHICAGO	8/20 S	**ASIE-OCÉANIE**	
BIARRITZ	18/26 P	NICE	18/26 N	BELFAST	8/13 P	MOSCOU	8/13 P	LIMA	16/23 N	BANGKOK	27/34 C
BORDEAUX	14/24 P	PARIS	14/19 P	BELGRADE	16/26 S	MUNICH	12/19 N	LOS ANGELES	13/20 N	BOMBAY	26/33 S
BOURGES	13/22 P	PAU	15/24 N	BERLIN	12/18 P	NAPLES	18/27 S	MEXICO	15/20 P	DJAKARTA	24/31 N
BREST	13/17 N	PERPIGNAN	16/26 N	BERNE	13/21 N	OSLO	3/8 P	MONTREAL	11/22 S	DUBAI	26/36 S
CAEN	14/15 P	RENNES	14/21 N	BRUXELLES	10/18 P	PALMA DE M.	16/28 S	NEW YORK	18/25 N	HANOI	24/30 N
CHERBOURG	13/17 N	ST-ETIENNE	12/22 C	BUCAREST	11/27 N	PRAGUE	12/19 C	SAN FRANCIS.	11/15 C	HONGKONG	24/28 S
CLERMONT-F.	14/23 P	STRASBOURG	14/21 C	BUDAPEST	14/23 N	ROME	17/25 N	SANTIAGO/CHI	12/18 C	JERUSALEM	19/28 C
DIJON	12/21 P	TOULOUSE	14/25 N	COPENHAGUE	10/14 P	SEVILLE	19/30 S	TORONTO	9/19 S	NEW DEHLI	21/31 S
GRENOBLE	12/24 C	TOURS	13/21 P	DUBLIN	8/13 S	SOFIA	12/25 N	WASHINGTON	17/28 N	PEKIN	9/20 S
LILLE	13/16 P	**FRANCE outre-mer**		FRANCFORT	13/20 P	ST-PETERSB.	5/8 P	**AFRIQUE**		SEOUL	10/21 S
LIMOGES	14/19 P	CAYENNE	23/32 S	GENEVE	13/23 N	STOCKHOLM	7/9 P	ALGER	16/28 N	SINGAPOUR	27/30 C
LYON	13/22 C	FORT-DE-FR.	24/30 S	HELSINKI	6/8 P	TENERIFE	16/22 S	DAKAR	27/32 S	SYDNEY	13/24 S
MARSEILLE	18/26 N	NOUMEA	21/26 S	ISTANBUL	17/25 S	VARSOVIE	13/18 P	KINSHASA	22/28 P	TOKYO	16/22 P

Situation le 9 octobre à 0 heure TU

Prévisions pour le 11 octobre à 0 heure TU

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **BELGIQUE.** Le train Thalys reliera Paris à Bruxelles en 1 heure et 25 minutes à partir du 14 décembre contre 2 heures actuellement. Au premier semestre 1999, la SNCF étendra au TGV Nord le système de desserte cadencée, avec départ à l'heure ronde et à la demi-heure aux périodes de pointe, qui vient d'être mis en place entre Paris et Lyon. – *(AFP.)*

■ **COLOMBIE.** La compagnie aérienne Mexicana de Aviacion, qui assure 50 % des liaisons entre Mexico et Bogota, a démenti *qu'elle allait suspendre* ses vols vers la Colombie en raison de problèmes de sécurité liés à la drogue. Environ 31 kg de cocaïne ont été découverts dans un appareil en route vers Mexico mais la compagnie s'en remet aux autorités colombiennes pour prendre les mesures de sécurité nécessaires.

VENTES

Un salon-fumoir Art déco décoré par Dunand dispersé à Drouot

UN ENSEMBLE réalisé par le *laqueur Jean Dunand sera présen*té, et dispersé, le 22 octobre à Drouot. Fait rare, il s'agit d'une pièce entière, un fumoir aménagé en collaboration avec le décorateur Gérard Mille et resté en l'état jusqu'à aujourd'hui. Ce vestige luxueux illustre le style des an*nées 30 : un raffinement extrême* où tous les détails se répondent, où la boiserie, le tapis, les *meubles et l'éclairage sont étu*diés pour se mettre mutuellement en valeur.

Sculpteur et dinandier d'origine suisse, Jean Dunand (1877-1942) est initié au travail de la laque par Sugarawa en 1912. Captivé par cette matière, il l'intègre dans le décor de ses vases en dinanderie, en orne des meubles, l'utilise comme un peintre le ferait de ses tubes de couleur.

Ornée d'arbres stylisés et géo*métriques, la boiserie nous en*traîne dans une forêt cubiste aux tonalités grises, or et noires *(400 000-500 000 francs).* Le tapis gris et rose réalisé par Yvan Da Silva Bruhns reprend les mêmes motifs au point noué (30 000-40 000 francs). L'exécution du mobilier revient à Katsu Hamanaka, un Japonais installé à Paris en 1924, connu pour la perfection de ses laques et qui livre ici une suite de sièges laqués noirs et ornés de galuchat laqué, comprenant deux chaises (30 000-40 000 francs), deux fauteuils (60 000-*80 000 francs) et un canapé de* forme gondole aux coussins recouverts de loutre noire (60 000-80 000 francs).

Toujours en bois laqué noir par Hamanaka, une table gondole offre une face interne dorée à la feuille (30 000-35 000 francs). L'éclairage indirect provient de deux réflecteurs octogonaux en acier, posés sur des colonnes cannelées en bois laqué noir (30 000-40 000 francs). Dans le salon atte*nant au fumoir, la pièce maîtresse* est une variante d'un panneau de Dunand en laque d'or créé pour le paquebot *Normandie* (200 000-250 000 francs), qui surmonte une cheminée de Gérard Mille montée en dalles de miroir (10 000-15 000 francs).

Figurant *La Conquête du cheval*, cette grande fresque (153 cm de haut sur 295 de large) où des zèbres sont poursuivis par des hommes à cheval, montre l'aisance de l'artiste, *qui excella aussi* comme animalier. Proposé ici, un paravent à quatre panneaux, orné *de singes mangeant des fruits sur* de hautes branches, en laque à la feuille d'argent et rouge sur fond noir, est estimé 120 000-150 000 francs. Beaucoup plus accessibles, mais tout aussi réussis, les vases en dinanderie rehaussés de laque voient leur prix varier selon l'élaboration et l'originalité du décor. Un modèle ovoïde, en laque rouge et argent sur fond de laque noire, *est annoncé à 10 000-*12 000 francs, un autre, en laque rouge et vert sur fond de pastille *oxydée en métal argenté*, à 40 000-60 000 francs.

Catherine Bedel

★ **Drouot-Richelieu, mercredi 22 octobre, exposition la veille de 11 h à 18 h et de 20 h à 22 h 30, le matin de la vente, de 11 h à 12 h. Etude de Ricqlès, 46, rue de la Victoire, 75 009 Paris. Tél. 01-48-74-38-93.** *Expert : Félix Marcilhac,* **8 rue Bonaparte, 75006 Paris. Tél. 01-43-26-47-36.**

■ **Histoire du mobilier.** L'association Drouot Formation propose des cours et des conférences sur le mobilier et les arts décoratifs, dispensés par des professionnels du marché. Le cycle sur le mobilier du XVIII[e] siècle, qui comprend neuf cours de deux heures et deux visites-conférences *dans des musées,* commence le 7 octobre et durera jusqu'au 17 janvier (2 600 francs). *(Drouot Formation,* 13, rue de la Grange-Batelière, 75009 Paris).

■ ***L'Affaire Sotheby's : enquête sur un scandale,*** le livre du journaliste anglais Peter Watson, vient d'être publié en français. Après cinq ans d'investigations, l'auteur de l'enquête révèle les pratiques frauduleuses *qui se déroulent dans une* des premières maisons de ventes mondiales : vente d'objets volés *ou pillés, faux certificats d'authen*ticité et corruptions diverses. Ed. Belfond, 332 p., 149 F.

■ ***Arts de la table.*** La Halle d'Auteuil est une galerie où sont regroupés des antiquaires qui exposent jusqu'au 13 octobre une sélection d'objets concernant les arts de la table et leurs trompe-l'œil : fruits, fleurs, poissons en faïence de Vallauris datent des années 1930-1960 et on trouve de nombreuses pièces à moins de 500 francs. Halle d'Auteuil, 13, avenue Théophile-Gautier, 75007 Paris. Tous les jours de 11 à 19 h, dimanche de 15 à 19 h.

Calendrier

ANTIQUITÉS

● **Villeurbanne**, 117, boulevard Stalingrad, jusqu'au 12 octobre, de 10 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h, 150 exposants, entrée libre.
● **Perpignan**, Parc expo, jusqu'au 12 *octobre*, de 10 à 19 h, 50 *exp.*, 25 F.
● **Chaource** (Aube), place de l'Eglise, samedi 11 et dimanche 12 octobre, de 9 à 19 h, 50 exp., 15 F.
● **Bracieux** (Loir-et-Cher), place de la Mairie et Vieille-Halle, samedi 11, dimanche 12 octobre, de 10 à 19 h, 50 exp., entrée libre.
● **Rouen**, Parc expo, du samedi 11 au dimanche 19 octobre, du lundi au jeudi de 14 à 21 h, vendredi de 14 à 22 h, samedi de 10 à 21 h, dimanche de 10 à 20 h, 160 exp., 40 F.
● ***Saint-Maixent-l'Ecole*** (Deux-Sèvres), parc expo, samedi 11 et dimanche 12 octobre, samedi de 8 à 19 h, dimanche de 9 à 19 h, 100 exp., 15 F.

BROCANTES

● **Paris**, rue des Blancs-Manteaux, samedi 11 et dimanche 12 octobre.
● **Maisons-Alfort** *(Val-de-Marne), cour des* Juilliottes, samedi 11 et dimanche 12 octobre, 100 exp.
● ***Mandres-les-Roses*** (Val-de-Marne), la Ferme de Monsieur, samedi 11 et dimanche 12 octobre.

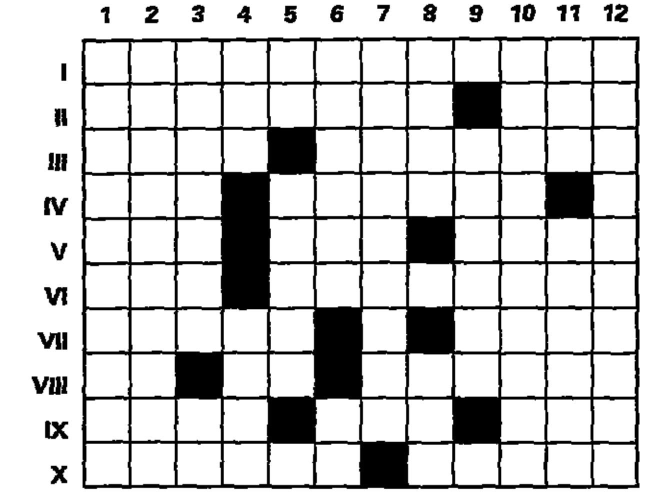
COLLECTIONS

● **Falaise** (Calvados), Salon cartophile, forum, samedi 11 et *dimanche 12 octobre.*
● **Pessac** (Gironde), Salon de la carte postale, hall Bellegrave, samedi 11 et dimanche 12 octobre, 50 exp.
● ***Les Rues-des-Vignes*** (Nord), Salon du livre ancien, abbaye Vaucelles, samedi 11 et dimanche 12 octobre.
● **Paris**, Marché du livre ancien, parc Georges-Brassens, samedi 11 et dimanche 12 octobre.
● **Itteville** (Essonne), Salon de la carte postale, salle Marcel-Cerdan, samedi 11 et dimanche 12 octobre.
● **Le Bourget** (Seine-Saint-Denis), Salon « rétro-moto », parc expo, samedi 11 et dimanche 12 octobre, 200 exp.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 97222

♦ *SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*



HORIZONTALEMENT

I. Ses directives viennent de l'au-delà. – II. Seul endroit vivable sur terre. Rejeta. – III. Indique la différence de potentiel. D'une seule traite. – IV. La voie de l'aventure. Fait l'éléphant. – V. Vient grossir le Danube. Impossible retour. Passe sous silence. – VI. Réfractaire à tout essai. Fit plusieurs fois la culbute. – VII. Font le tour du bois. Parlé au Sénégal et au Cameroun. – VIII. Personnel. Fait son numéro en piste. Mis sur une mauvaise voie. – IX. Fait partie du fondement. Tenta le coup. Lettres de Birmanie. – X. Avec un peu d'eau en plus. *Des fleurs jaunes qui font* des bleus chez le teinturier.

VERTICALEMENT

1. Rupture pour celui qui est à bout de nerfs. – 2. Mirent en circulation. – 3. Récolta son blé en herbe. Bien venu. – 4. Période très chaude. Un petit coin tranquille difficile à trouver. – 5. Dans les pompes. Très grave pour un homme. – 6. Attention à son exécution. Donne le choix. – 7. Refus des plats qui mettent à plat. – 8. Sein familier. *Pour rire.* – *9.* Monument funéraire. – 10. Dérèglement céleste. – 11. Voyelles. Poète *engagé, de dada au PC.* – 12. Arme chimique qui fait heureusement beaucoup de dégâts chez l'ennemi.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 97221

HORIZONTALEMENT

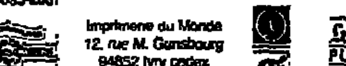
I. Balbutiement. – II. Abée. Annelée. – III. Rosse. Atours. – IV. Amétrope. SOS. – V. Ti. Imitée. Ni. – VI. In. Aile. Ré. – VII. Na. It. Sarreau. – VIII. Eb. RER. Vagir. – IX. *Ulve. Etat. Me.* – *X. Ressemelages.*

VERTICALEMENT

1. Baratineur. – 2. Abominable. – 3. Lèse. Vs. – 4. Bestiaires. – 5. Ermite. – 6. Ta. Oïl. Rem. – 7. Inaptes. Té. – 8. Entée. Aval. – 9. Méo. Errata. – 10. Elus. Erg. – 11. Néron. Aimé. – 12. Tessitures.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex



Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
21 *bis*, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01-42-17-39-00 - Fax : 01-42-17-39-26

PRINTED IN FRANCE

L'ART EN QUESTION N° 35

En collaboration avec



Le peintre du sentiment

Après plusieurs années d'études à Dijon, Prud'hon se rend à Rome où il découvre l'œuvre de Léonard de Vinci, à ses yeux le plus grand d'entre *tous les peintres.*

Il est à Paris peu de temps avant la Révolution. Contemporain de David, il s'intéresse à l'allégorie plutôt qu'aux grandes scènes de l'Histoire ou de l'Antiquité.

Original et inclassable, grand maître du dessin, la poésie de son univers et l'élégance de son style font de Prud'hon le peintre du sentiment et du bonheur.

En témoigne le charmant portrait du petit roi de Rome, évocation moderne de Romulus, le fondateur de la Ville Eternelle.

Après sa mort, il n'y eut que trois expositions des œuvres de Prud'hon à Paris.



RMN

« Le roi de Rome endormi », Pierre-Paul Prud'hon (1758-1823), 1811, huile sur toile, Paris, Musée du Louvre. Actuellement au Grand Palais, dans le cadre de l'exposition « Prud'hon ou le rêve du bonheur », jusqu'au 12 janvier 1998.

La première exposition a eu lieu à l'Ecole des Beaux-Arts en 1874, la deuxième au Petit Palais en 1922. Où eut lieu la troisième, réalisée en 1958, lors du bicentenaire de sa naissance ?

● Au Musée Carnavalet ?
● Au Musée Jacquemart-André ?
● Au Musée du Louvre ?

Réponse dans *Le Monde* du 17 octobre

Solution du jeu n° 34 publié dans *Le Monde* du 3 octobre :
Cinq-Mars et de Thou conspirèrent contre Richelieu. A l'issue du procès instruit par le chancelier Séguier, ils furent décapités.

هكذا من الأصل

RENCONTRES Le Parc de La Villette, dans le 19e arrondissement de Paris, propose du 10 octobre au 9 novembre un panorama des formes d'expression artistique issues de la ville et de ses quartiers. ● A TRAVERS la danse, le théâtre, la musique, la vidéo et les arts graphiques, ces premières « Rencontres urbaines » sont l'occasion de présenter pendant un mois, chaque fin de semaine, les créations de plus de deux mille artistes qui ont émergé ces dernières années hors des réseaux institutionnels et sont désormais reconnues par un nombre croissant de scènes nationales. ● PRÉSIDENT du Parc de La Villette, Bernard Latarjet, explique qu'il ne s'agit pas de *« céder à un phénomène de mode »* mais de *« reconnaître »* des œuvres authentiques et originales qui paraissent devoir influencer durablement la création, en France.

Toutes les cultures urbaines bivouaquent à La Villette

Chaque fin de semaine, du 10 octobre au 9 novembre, musiciens, danseurs, chanteurs, acteurs, graphistes, soit plus de 2 000 artistes issus des banlieues, ont rendez-vous avec le grand public dans le Parc, la Grande Halle et les salles permanentes

À SARCELLES, le dramaturge Armand Gatti s'est livré cette année à une nouvelle expérience de création théâtrale avec des jeunes chômeurs et RMistes. Ces exclus, dit-il, sont comme *« des objets célestes qui produisent un rayonnement écrit, sonore, théâtral d'une rare intensité »*. Cette force d'attraction des cultures urbaines a séduit depuis une quinzaine d'années un nombre croissant d'artistes, de festivals, d'institutions. Au début des années 80, explorateurs du hip hop, habitants des cités réunis dans des ateliers de photo et d'écriture tâtonnaient du côté des Minguettes et des Mureaux. Depuis, quelques institutions, comme le Théâtre national de la danse et de l'image de Châteauvallon, ont commencé à s'intéresser à ces nouveaux langages artistiques. Aujourd'hui, La Villette cède à son tour à leur attrait, après avoir organisé en 1996, sous l'égide du Théâtre contemporain de la danse, des rencontres consacrées aux danses urbaines.

Les expressions des banlieues, quartiers riches de la dynamique d'une population nettement plus jeune que celle des centres-villes, frappent par leur succès. Le film de Mathieu Kassovitz, *La Haine*, et sa présentation parfois caricaturale de la violence des cités, a connu un accueil mémorable. Les rappeurs d'Alliance Ethnik – quintette black-blanc-beur qui allie *« tchatche optimiste » et sons funk* –, de Suprême NTM, de Ministère AMER sont en bonne place dans les classements des ventes de disques. MC Solaar, qui se dit *« maître de la rime urbaine »*, attire des milliers de spectateurs à ses concerts. L'Etat et les collectivités publiques, principaux bailleurs de fonds culturels dans un pays où le mécénat est balbutiant, soutiennent ces expériences, entre préoccupations sociales et création artistique. Les crédits semblent bien maigres au regard des sommes englouties par l'Opéra-Bastille ou la Bibliothèque nationale de France. Mais, de droite comme de gauche, les gouvernements ont favorisé l'éclosion ou la professionnalisation d'artistes issus des territoires d'exclusion.

Les premiers plans « anti-été chaud » de 1982 comportent déjà des ateliers de pratique artistique ; en 1991, l'Etat crée des résidences d'artistes dans les ZUP des Mureaux (Yvelines), sur la dalle d'Argenteuil (Val-d'Oise), à Aix-en-Provence, dans plusieurs banlieues lyonnaises ; aujourd'hui, deux cents communes ont signé des « contrats de ville » permettant des expériences variées – ateliers d'écriture pour femmes illettrées ; présence d'orchestres classiques dans des prisons ; ateliers de musiques actuelles pour les jeunes...


CAROLINE MARAVAL

Le théâtre et la boxe réunis dans « Poings d'interrogation », mis en scène par Maxime Michalyk et Sébastien Lebouc.

DRÔLE DE FIANÇAILLES

Mais les parents qui souhaitent que leur enfant fasse du théâtre ou de la vidéo, les adolescents qui veulent progresser en danse ou en musique sont mieux avisés d'habiter le 5e arrondissement de Paris que les ZUP des grandes villes. Face à ces inégalités, des responsables politiques locaux et nationaux sont prêts à inverser timidement le cours des choses. Le fruit de ces mini-expériences – malgré les insuffisances de l'Etat, les ratages locaux, les interrogations du monde culturel – arrive au compte-gouttes sur les scènes nationales et, pour l'heure, à La Villette. Les chorégraphes se sont très tôt passionnés pour ces drôles de fiançailles entre le huis clos de la création contemporaine et le tumulte déstructuré des banlieues. Ils ont accueilli avec curiosité l'essor de la danse hip hop. Plusieurs d'entre eux ont voulu marier l'éthique et l'esthétique de la danse contemporaine avec les recherches novatrices, nées de la breakdance, du smurf, du vocabulaire hip hop. Maryse Delente, Jean-Claude Gallota, Karine Saporta ont échangé leur univers imaginaire avec celui des danseurs des rues.

L'histoire des jeunes artistes de Vénissieux, dont plusieurs sont programmés aux Rencontres de La Villette, en témoigne. Créée en 1983, la compagnie Traction Avant de Marcel Notargiacomo s'est attachée à élargir la culture artistique des jeunes des Minguettes. En 1990, la compagnie découvre le buto, danse contemporaine japonaise. Après le spectacle, *Un break à Tokyo*, monté avec une chorégraphe japonaise et présenté à New York, un danseur de la cité des Minguettes, Samir Hachichi, est admis à l'école du chorégraphe Merce Cunningham à New York. Fred Bendongué, autre danseur de la compagnie, passe par le Ballet national de Marseille de Roland Petit, avant de créer, en 1992, sa propre compagnie, Azanie, programmée ensuite à la prestigieuse Maison de la danse de Lyon. Plusieurs anciens ou nouveaux de Traction Avant, ainsi que le groupe Accrorap, né dans les cités ingrates de Saint-Priest (Rhône), ont préparé deux mille jeunes des grands ensembles de la couronne lyonnaise à assurer un gigantesque carnaval à la brésilienne pour la dernière Biennale de la danse de Lyon.

Le travail de longue haleine de metteurs en scène de théâtre, comme Christiane Véricel dans les quartiers de Saint-Etienne puis de Lyon, ou Nadine Varoutsikos à Epinay-sur-Seine, donne naissance à des créations souvent jugées éblouissantes.

Installés dans les zones périphériques, des artistes se laissent influencer par cette culture. D'autres, sans y vivre, sont inspirés par les langages qui y émergent et accouchent d'œuvres aux formes métissées. Arts graphiques, musique, écriture ou danse, l'intérêt des manifestations programmées cet automne est de donner un aperçu de la vitalité créatrice et de la diversité des courants dans les milieux urbains d'aujourd'hui.

Catherine Bédarida

TROIS QUESTIONS À...
BERNARD LATARJET

1 Après « Les Gamins de l'art-rue » en 1994 et « Les Rencontres de *danses urbaines* » en 1996, le Parc de La Villette, que vous *présidez*, élargit aujourd'hui le champ de ses curiosités. Pourquoi ?

Il ne s'agit pas de céder à un phénomène de mode mais de rendre compte, d'évaluer, de « reconnaître » la qualité et le sens de travaux de création authentiques, *leur rôle dans le renouveau des langages* et des formes, leurs concours aux efforts d'intégration sociale et culturelle. L'intention est double : décrire les chemins de la création empruntés par des artistes qui ont choisi d'intervenir au sein de territoires *suburbains disqualifiés, illustrer* la manière et les conditions dans lesquelles les habitants de ces territoires sont les moteurs de création et contribuent à la transformation de leur environnement et de sa représentation.

2 Des institutions culturelles comme la vôtre ont-elles vocation à se mettre au service d'une politique de lutte contre l'exclusion sociale ?

Le service public de la culture est engagé *sur de nouveaux terrains de* responsabilité civique. S'il n'est pas question de soumettre l'action culturelle à la politique de lutte contre l'exclusion, force est de constater que, face à la mise en cause des fondements traditionnels *de la cohésion sociale, les problèmes* de la société contemporaine ont pris aujourd'hui une dimension culturelle plus grande que par le passé.

3 Dans le maquis des possibles, quels sont les critères qui ont guidé le choix de la programmation ?

Attentif depuis ses origines aux nouvelles formes artistiques, musicales, chorégraphiques, théâtrales ou plastiques, le Parc de La Villette a cherché à répondre au désir d'innovation de jeunes artistes et au souhait des publics d'être davantage les acteurs de leur propre culture.

Propos recueillis par Olivier Schmitt

Un mois de fête avec deux mille artistes

ON LES VERRAIT mieux avec un collier de fleurs qu'avec une casquette de rappeur. Erreur ! Les danseurs de *New Friend S* n'ont pas le ramage de leur plumage. Originaires du Sri Lanka, Ragu, Michael-Silva, Alex-Mugunthan (réfugiés politiques) et Sarwin le Pondichérien dégainent un hip-hop acrobatique pimenté de danse traditionnelle, le *bharata natyam*. Nul doute qu'ils seront, les 30 et 31 octobre, l'une des révélations de ces premières Rencontres urbaines de La Villette. Difficile de faire son choix parmi les 2 000 artistes réunis pour ces rencontres. Voici quelques repères qui guideront le spectateur.

● Théâtre : un lien avec le monde

« Quand j'étais comédienne, une question m'obsédait : le public applaudit, mais que pense-t-il vraiment ? » Passée à la mise en scène, Véronique Widock pose sa valise à Colombes dans une ancienne usine de métallurgie rebaptisée Le Hublot. Entre le Petit Colombes, quartier populaire, et celui des Vallées, plus résidentiel, elle multiplie les ateliers. *« Il ne s'agit pas seulement d'investir les zones sensibles en les isolant encore davantage, mais au contraire de travailler sur le brassage de populations qui ne se croisent jamais et qu'a priori tout oppose. »* Loin du rôle conjoncturel d'infirmière de la fracture sociale qu'elle refuse d'endosser, Véronique Widock parle curiosité mutuelle, construction collective. Ce défi humain et artistique, la Lyonnaise Françoise Coupat le relève depuis six ans dans son opération « Le public fait sa scène ». Sa nouvelle création, *La Vision du renégat*, se fabrique avec une vingtaine d'habitants de Strasbourg, Brétigny-sur-Orge ou Bourgoin-Jallieu. *« Je me sers de leur vie, de ce qu'ils m'inspirent en leur donnant un choix de textes de répertoire comme Tchekhov, Dostoïevski, Brecht. Je ne les forme pas, je marche avec eux en parallèle. »*

Les corps libres des acteurs amateurs fascinent aussi Patrice Bigel, metteur en scène de « théâtre chorégraphié » installé à Choisy-le-Roi depuis cinq ans. *« Sur le plateau, ils ont une grâce incroyable car elle vient de la vie »*, dit ce concepteur d'événements éphémères. Dans *Rideau*, il questionne quatre-vingts personnes de sept à soixante-dix ans (employés de banque, de la RATP, chômeurs) sur le thème du spectacle, des comédiens, autour de l'élaboration d'un décor. Alain Grasset et Georges Buisson, directeurs de la Coupole à Sénart, soufflent un vent toujours nouveau. En prise avec les habitants de Sénart et du XIXe arrondissement, ils livrent *Histoires courtes mais vraies... ou presque*. Caméra au poing, ils ont filmé un tailleur, une jeune serveuse, un rappeur, la patronne du Bœuf couronné à La Villette. Tel quel, chacun des entretiens est confié à un metteur en scène et un comédien tirés au sort qui le montent en 48 heures. Au final, vidéo-portraits et mises en scène jouent au ping-pong devant une audience excitée.

● Danse : le hip-hop au cœur des villes

« Le hip-hop est-il de la danse ? », entend-on quelquefois, encore. Le hip-hop est pourtant un courant de la danse contemporaine, mixé d'Afrique et du stress des ghettos nord-américains, qui irrigue, depuis les années 80, par la force même de ses figures, mais tout autant par son esprit libertaire, l'ensemble des travaux chorégraphiques. En vingt ans, il s'est répandu comme une traînée de poudre dans le monde entier. Il y a des hip-hopeurs japonais – comme la compagnie Spice –, *mais aussi des Tamouls* – les New Friend S –, et des Suédois, les Out of Control, tous blonds, tous roses. Danse vieille comme l'homme-serpent des danses sacrées. Danse jeune comme un adolescent en révolte, qui préfère *encore évoluer sur la tête plutôt* que d'entrer dans ce que les économistes appellent, non sans fatalisme, l'*« économie de la délinquance »*.

Dans les centres commerciaux au cœur des villes s'échangent les adresses, les contacts pour faire une « frime » dans une publicité ou dans les émissions de variétés. Les hip-hopeurs entendent gagner leur vie avec la danse. Cette attitude bouleverse un milieu artistique qui entretient un rapport assez hypocrite avec l'argent. Là, au cœur des villes, se forment les groupes qui tiennent le haut du pavé : Käfig, MBDT, entre autres. Désormais, les filles ont leur mot à dire. L'Haïtienne Max-Laure Bourjolly, avec Alex Benth, dirige les Boogi Saï. Karima Khelifi, avec Gabin Nussier, les Aktuel Force. Et les très jeunes filles du groupe Grenade, entraînées par Josette Baïz, à Marseille, n'ont peur de rien. Lyon, et ses banlieues de Vénissieux et des Minguettes, bouge très vite : Traction avant, Accrorap, Fred Bendongué sont programmés toute l'année. Montpellier est dans la course avec les Mega Cool Rap du quartier de La Paillade. Et Suresnes, Lille, Strasbourg, Mulhouse, Vesoul, Châteauvallon...

● Musique : les sons de la cité

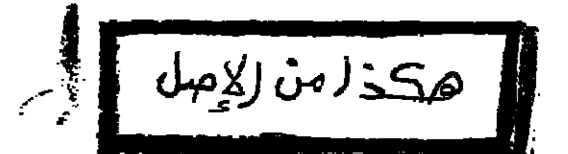
A Corbie, *commune située non* loin d'Amiens, les Tambours du Bronx font des émules. Trente-cinq frappeurs de fûts âgés de dix à vingt ans : le groupe Bidon. Dans le 19e arrondissement de Paris et à Aubervilliers, des adolescents se réunissent pour former Le Réveil des frappeurs. Invité en résidence-création à Angoulême, le percussionniste martiniquais Dédé Saint-Prix fédère autour de lui une vingtaine de jeunes. A Boissy-Saint-Léger et à Nanterre, en banlieue parisienne, les percussionnistes de Tam-Tam mandingue animent des ateliers très fréquentés. Formée de musiciens professionnels, dont Pierre Marcault – qui a travaillé avec Christian Vander, Jacques Higelin – et Guillaume Kervel, pionnier du steel-drum en France, l'association Tam-Tam mandingue s'engage depuis longtemps dans les quartiers « sensibles ». Elle présente à La Villette *Peaux d'âmes*, un spectacle associant des musiciens professionnels et des amateurs armés de tambours *djembé* ou *dumdum*.

Autre démarche originale, celle du groupe Gnawa Diffusion, basé à Grenoble. Il synthétise à lui tout seul la ligne musicale de la programmation. Formé par Amazigh Kateb, le fils de l'écrivain algérien Kateb Yacine, décédé en 1989, Gnawa Diffusion, dont le disque *Algeria* (Mélodie) connaît un réel succès d'estime, il propose un métissage musical rayonnant qui rapproche reggae, raggamuffin, rap, guitares électrique et flamenca, balafon, claviers et instruments traditionnels des Gnawas. Arrivé en France en 1988 à l'âge de seize ans, Amazigh vit le brassage, le décloisonnement, comme une urgence nécessaire. Mais, prévient-il, la notion de « culture urbaine » est à manier avec précaution : *« La culture, c'est tout ce que l'on voit, entend, absorbe. Tout ce que l'on refuse d'absorber aussi. »*

Rosita Boisseau, Dominique Frétard et Patrick Labesse

★ Parc et Grande Halle, Théâtre Paris-Villette, TILF, Paris 19e. Mo Porte-de-Pantin. Informations : 0-803-306-306. Réservations : 0-803-075-075. Du jeudi au samedi, à partir de 18 heures ; le dimanche, à partir de 15 heures. Jusqu'au 9 novembre.





Les entrepôts de Tour et Taxis menacés de « bruxellisation »

Des édiles se mobilisent pour sauver ce fleuron du patrimoine industriel

BRUXELLES
de notre correspondant

Bruxelles est à nouveau inquiète. Les anciens entrepôts de Tour et Taxis, fleuron du patrimoine industriel de la capitale belge passeront-ils, eux aussi, à la *moulinette de la « bruxellisation »*, synonyme d'éventration et de spéculation immobilière ?

C'est la crainte de Guido Vanderhulst, directeur de l'association La Fonderie qui se consacre à l'inventaire et à la valorisation du *patrimoine industriel et social de* Bruxelles : *« Le magnifique ensemble de Tour et Taxis, qui doit son nom à la famille aristocratique anciennement propriétaire des terrains, a été implanté au début du siècle, à l'occasion de la mise en service du canal Charleroi-Anvers*, explique-t-il. *Il s'étend sur 24 hectares et comprend, notamment, l'entrepôt royal à façade renaissance néoflamande et une annexe dont la charpente métallique autoportante sur galets est unique au monde. »* Cet ensemble est aujourd'hui classé par la fondation américaine World Monument Fund comme l'un des cent sites les plus menacés de la planète.

Le péril vient des projets très avancés du bureau d'études belge Language of Forms, qui s'efforce depuis 1992 d'implanter sur ce site le concept américain de Musiccity, un vaste complexe consacré à l'exploitation des activités musicales en tout genre. Tom De *Graeve, directeur de Language of* Forms, un jeune Flamand passé par le moule californien, défend son projet : *« Bureaux, magasins, jazz-club, hôtel de luxe seront installés dans l'entrepôt royal facile à aménager. La grande salle de concert de 12 000 places trouvera sa place dans l'annexe, ainsi que des parkings. »* Que deviennent les fameuses charpentes métalliques ? Supprimées. *« Mais nous conservons les toits en shed de part et d'autre »*, ajoute M. De Graeve, en faisant valoir les retombées économiques du projet dans un quartier très touché par le chômage.

« Pas d'accord ! », répliquent les défenseurs du site comme Henri Simons, échevin (adjoint) à l'urbanisme de Bruxelles, membre du Parti écologiste, pas convaincus par les esquisses de l'architecte de Language of Forms, Luc Schuiten. *« Après avoir voulu supprimer purement et simplement le bâtiment, il répond à nos objections en le défigurant ! »*

QUERELLE COMMUNAUTAIRE

En juin, Henri Simons et son collègue Olivier Maingain, échevin au patrimoine et président du Front démocratique des francophones, commandent une étude à l'architecte français Philippe Robert. Pourquoi lui ? *« Nous nous étions d'abord adressés à la Fondation Roi-Baudouin, dont c'est la vocation. Elle n'a pas répondu. L'objet était-il trop brûlant ? En tout cas, nous sommes très heureux de l'étude de Philippe Robert. »* On doit à ce spécialiste de la réhabilitation du patrimoine industriel et à son associé Bernard Reichen, la *transformation de la chocolaterie* Menier de Noisiel et de la filature Blin et Blin d'Elbœuf. Pour Tour et Taxis, Philippe Robert propose d'irriguer la zone par une nouvelle voirie, de créer un parc sur l'emprise des anciennes voies ferrées, et d'élever, en bordure, des logements. Les anciens entrepôts néo-flamands, à l'architecture intacte, accueillent commerces, bureaux et hôtel. L'immense annexe de 260 mètres de long, chef-*d'œuvre de l'architecture métal*lique, devient un centre d'exposition modulable. Oubliées par Language of Forms, les six grandes halles de l'ancienne gare sont destinées à des bureaux et à des parkings. Les multiples « petits » bâ*timents* (château-d'eau, entrepôts...), la plupart d'inspiration néoflamande, trouvent leur place. Quant à l'amphithéâtre de 12 000 places réclamé par Musiccity, l'architecte français l'adosse à l'une des façades de l'entrepôt royal.

Language of Forms, las d'avoir *remanié sans cesse ses projets à la* demande des autorités, se refuse pour l'instant à composer avec le plan Robert et menace : *« Si les retards doivent se prolonger, nous partirons à Vilvorde, sur le site laissé libre par le départ de Renault. »* Un chantage qualifié de *« minable »* par Olivier Maingain.

Les querelles communautaires, comme toujours en Belgique, ne sont jamais bien loin. Olivier Maingain, francophone militant, s'inquiète de l'origine quasi exclusivement flamande des capitaux prêts à s'investir dans Musiccity. Et de l'attention particulière portée à ce dossier par le cabinet du *premier ministre, Jean-Luc De*haene, membre du Parti chrétien-social flamand, tout comme le directeur de la Société nationale des chemins de fer belges, propriétaire de la plus grande partie des terrains. Musiccity serait le cheval de Troie de la flamandisation de la culture à Bruxelles... Le front du refus, incarné par Henri Simons et Olivier Maingain, auxquels il faut ajouter Philippe Moureaux, le bourgmestre socialiste de la commune limitrophe de Molenbeek, parviendra-t-il à imposer l'étude Robert ? Il leur faudra convaincre le collège des échevins de Bruxelles-ville et le ministre régional Hervé Hasquin, réputé plus favorable au projet Musiccity. François-Xavier de Donnéa, bourgmestre libéral de Bruxelles-ville, reste perplexe : *« L'étude de Philippe Robert est intéressante*, convient-il. *Je serais heureux que Language of Forms s'y rallie. S'il refuse ? La Belgique est un pays dont les finances publiques sont en situation de quasi-banqueroute. On ne trouvera pas de financement pour un Musiccity ailleurs que dans le privé. Et qui paiera alors les grandioses perspectives de M. Robert ? »*

Luc Rosenzweig


D. R.

Vue aérienne du site de Tour et Taxis. A gauche, la gare maritime, avec ses trois pignons en façade et, dans l'alignement, l'hôtel d'administration et des postes, de style néoflamand, puis l'hôtel des douanes. Derrière, l'entrepôt A avec sa toiture en shed de quatorze vaisseaux, et l'entrepôt public, gigantesque bâtiment sur cinq niveaux.

DÉPÊCHES

■ **VITROLLES : Catherine Trautmann, ministre de la culture,** a annoncé, mercredi 8 octobre, qu'une subvention de son ministère au profit du Sous-Marin, le café-musique de Vitrolles fermé par la municipalité FN de la ville, avait *« été mandatée »*. S'exprimant lors des questions orales devant l'Assemblée nationale, la ministre a réitéré son soutien à l'établissement, rappelant que la ministre de la jeunesse et des sports, Marie-George Buffet, avait déjà accordé son soutien à la salle. Elle a par ailleurs stigmatisé dans la fermeture du Sous-Marin le *« pas franchi dans l'escalade de la violence et le déni de nos valeurs républicaines, une atteinte à la liberté d'association, à la jeunesse attachée aux musiques actuelles ouvertes au brassage des pratiques culturelles »*.

■ **THÉÂTRE : le public égyptien** peut assister depuis le début de la semaine au Théâtre national du Caire à l'une des plus anciennes tragédies du monde, écrite sur papyrus à l'époque du Moyen Empire, il y a près de quatre mille ans. Le texte a été adapté en arabe par le dramaturge égyptien Mohamed Mahrane, à partir de l'œuvre anonyme écrite en 1962 avant J.-C. et intitulée *Conte de Sinouhé*. Ecrite en *« hiératique »*, la langue des scribes, le *Conte de Sinouhé* est l'une des œuvres les plus populaires de la littérature pharaonique, qui deviendra au Nouvel Empire (1567 à 1085 av. J.-C.) le classique scolaire le plus répandu de l'idéologiqe royale. – *(AFP.)*

■ **HISTOIRE : le Palais d'été de Pékin,** dévasté par les troupes anglo-françaises lors d'une expédition punitive en 1860, a été reconstitué en miniature par cent quarante artistes chinois après quatre années de travail. La reproduction au trentième des jardins, des pavillons, des lacs et de leurs îlots reliés par une multitude de ponts surplombés de collines sera prochainement accessible aux visiteurs à Tianjin, à une centaine de kilomètres de Pékin.

Le Théâtre national de Strasbourg dans ses murs neufs

STRASBOURG
de notre correspondant régional

Après deux ans d'exil au parc de la Foire (Waken), le Théâtre national de Strasbourg (TNS) a repris possession le 7 octobre du bâti*ment néoclassique qui avait abrité* l'ancien Parlement d'Alsace-Lorraine jusqu'en 1918. Vingt-quatre mois de travaux pour une rénovation complète de 10 000 mètres carrés, qui a coûté 126 millions de francs à l'Etat.

Daniel Rubin, l'architecte chargé des aménagements, a pris le parti de la continuité. Grâce à la création d'une « rue intérieure », la circulation a été améliorée. Si la façade principale – classée – n'a pu être touchée, une deuxième entrée a été aménagée avenue de la Marseillaise ; un café a été installé et une terrasse construite.

QUADRILATÈRE PEU ESTHÉTIQUE

La grande salle – baptisée Bernard-Marie-Koltès – a gardé sa configuration, mais sa capacité a été réduite (de 700 à 600 places) pour un confort et une visibilité accrus. Le cadre de scène a été élargi (de 9 à 11 mètres) sans que l'acoustique n'ait eu à en souffrir. L'équipement du plateau a été refait, un ascenseur permettant de monter jusqu'aux cintres. La salle est désormais de couleur rouge sy*rah. La salle Hubert-Gignoux* – du nom du directeur qui a réussi à transformer le Centre dramatique de l'Est en théâtre national, le seul en région – a été agrandie. Deux cents fauteuils amovibles permettent d'accueillir des scénographies variées.

Le tout donne un quadrilatère à *la toiture en béton, peu esthé*tique, mais qui doit encore être habillée de losanges en inox. Les locaux de l'école du TNS ont été reconfigurés. On a créé un nouveau centre de documentation, modernisé le studio d'enregistrement et installé une salle pour la scénographie et le dessin. Les *loges, le foyer des comédiens et* les bureaux sont désormais équipés de « mobilier brut » (bois et acier) fabriqué par les ouvriers du TNS.

Marcel Scotto

Le budget du Centre national du cinéma en hausse de 3,7 %

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL du Centre national du cinéma (CNC), Marc Tessier, devait présenter le 9 octobre son budget pour 1998, marqué par une augmentation de 3,7 % de l'ensemble des recettes. Le financement du cinéma et de l'audiovisuel est aidé par de grands mécanismes : le compte de *soutien est le principal, abondé à* 25 % environ par une taxe sur les entrées (TSA) et à 65 % par un prélèvement sur les chaînes de télévision. Le reliquat est fourni par une taxe sur la vidéo et par des crédits du ministère de la culture.

Ces crédits ministériels (254,19 millions de francs), en lé*gère augmentation par rapport à* 1997 (+ 2,59 millions), sont essentiellement affectés aux actions définies par le ministre de la culture Catherine Trautmann comme prioritaires (les jeunes et le patrimoine) mais ils ne concernent que marginalement la Cinémathèque française, et n'annoncent aucune *solution au lancinant problème de* son implantation. L'intervention ministérielle représente moins de 10 % de l'ensemble du budget du CNC, chiffré pour 1998 à 2,63 milliards, dans un secteur qu'on dit à tort fortement subventionné alors que ce sont des mécanismes internes qui assurent l'essentiel de ses aides. Le compte de soutien a bénéficié d'une hausse de la fréquentation, générant une TSA plus élevée, tandis qu'en raison de la baisse de leurs recettes publicitaires, l'apport des *télévisions* recule.

LA DEUXIÈME RÉVOLUTION

Mais ce recul devrait être plus que compensé à partir du 1er janvier 1998 par la création d'une nouvelle taxe sur les chaînes thématiques diffusant des œuvres de création en français. Matignon a donné son accord à un principe *capital : le cinéma français, qui* avait réussi à organiser sa pérennité au moment de la première révolution audiovisuelle (l'ouverture aux chaînes privées) grâce notamment aux obligations de financement imposées aux télévisions, recevra à nouveau une part des effets de la deuxième révolu*tion, celle des chaînes théma*tiques. Ce sont plus de quarante nouvelles chaînes qui vont verser au pot commun 5,5 % de leurs recettes brutes, l'essentiel étant ici le mécanisme, plutôt que la somme (environ 50 MF) qui en résultera en 1998. Autre innovation, ce recouvrement sera effectué par la direction générale des impôts, qui dispose de moyens de contraintes autrement efficaces que le CNC.

Le cinéma profite à plein de la *hausse des entrées en salles – le* produit de la TSA lui étant entièrement affecté – et bénéficiera des hausses des recettes sur l'audiovisuel dont il recueille 38 %. Au total, 1,29 milliard de francs sera affecté au cinéma en 1998 sur le compte de soutien, soit 55 % de l'ensemble (2,42 milliards). Cette manne est dispensée selon deux types de mécanismes, les aides au*tomatiques et les aides sélectives*, toutes deux en hausse. Au sein des 737,77 millions du soutien automatique (+ 4 %), le phénomène le plus notable concerne la baisse de la part consacrée à l'exploitation. Cette baisse (de 7,5 millions) est largement compensée par la hausse de 20 millions (+ 24 %) de *l'aide sélective aux* salles, qui atteint au total 104 millions : il s'agit d'intervenir de manière volontariste en faveur des petites salles pour leur permettre de se moderniser dans les conditions nouvelles créées par l'essor des multiplexes (+ 15 millions) et, spécifiquement, des petites salles parisiennes, particulièrement fragilisées (+ 5 millions).

Nécessaire, cette action en faveur de la diversité de l'exploitation vient compenser l'absence de *modification, à ce jour, du soutien* automatique, qui devrait se faire au profit des petites salles lorsque le ministère de la culture et les exploitants se seront enfin mis d'accord. Pourquoi pas ? Les pouvoirs publics viennent bien de trouver un accord avec les producteurs sur la réforme attendue depuis deux ans de l'agrément – qu'il s'agit à présent de faire entériner par Ber*cy et par Bruxelles. Parmi les* autres postes du budget 1998, on note, d'une part, une augmentation sensible (+ 26 %) de l'aide sélective aux distributeurs – pour renforcer les indépendants de ce secteur reconnu comme le maillon faible de la chaîne cinématographique – et, d'autre part, un coup d'arrêt au soutien à l'exportation, présentée naguère par l'administration *comme* la « nouvelle frontière » à conquérir par le cinéma national.

Jean-Michel Frodon

Kyoto, épargnée par la guerre et saccagée par la spéculation

KYOTO
de notre envoyé spécial

Le choc commence en débarquant du train. La nouvelle gare de Kyoto, inaugurée en septembre, est le symbole de l'asservissement d'une ville supposée écrin de la culture japonaise à la loi de la rentabilité. Avec ses 500 mètres de longueur et ses 60 mètres de hauteur, l'édifice de verre et de béton constitue un mur qui coupe la ville en deux. Cette colossale construction de 230 000 mètres carrés – dont nous avions attribué par erreur (*Le Monde* du 10 septembre) la paternité à l'architecte Tadao Ando alors qu'il s'agit en réalité de son homologue Hiroshi Hata – comprend un pharaonique escalier emmenant les visiteurs vers des terrasses, un hôtel, un grand magasin, un musée et un théâtre.

Ailleurs, pourquoi pas ? Mais à Kyoto, la ville dépositaire de la tradition esthétique nippone et épargnée par les bombardements américains, une telle construction a quelque chose de scandaleusement monstrueux.

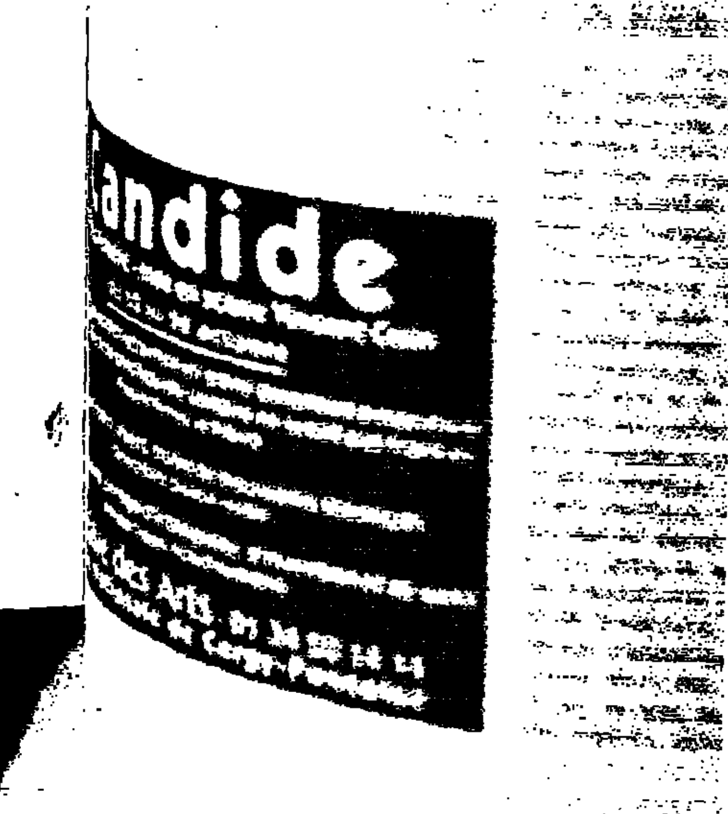
« Aucune ville historique n'aura été autant détruite et à un rythme aussi rapide que Kyoto », estime l'éminent professeur de physique nucléaire, Sakae Shimizu, qui, à quatre-vingt-deux ans, est une figure respectée de la ville. L'ampleur du saccage, qui commença avec la construction d'une tour panoramique en 1964, n'avait pas manqué de surprendre les participants étrangers à la première rencontre en 1987 de l'Association des villes historiques, organisation à l'origine de laquelle l'ancienne capitale japonaise avait été.

Kyoto n'a plus qu'une beauté en archipel : c'est une ville de temples, les seuls à préserver leur patrimoine. Le reste, le patrimoine civil, à l'exception du palais impérial et d'îlots (les quartiers de Pontocho ou de Gion), disparaît peu à peu. Ce travail de sape, inaperçu sinon par son effet cumulatif, a profondément affecté l'atmosphère d'une ville désignée par l'Unesco comme faisant partie de l'héritage mondial et il tend à faire de ce qu'il en reste une sorte de parc à thème de la tradition.

ÉVANOUISSEMENT DU PASSÉ

Le caractère périssable de constructions en bois, leur inconfort et les impôts frappant les successions sont certes les principales raisons de cet évanouissement du passé qui banalise la ville. Mais il y a aussi un laxisme coupable de la municipalité, qui a sans doute désigné des quartiers préservés mais n'a pas de politique conséquente de défense du patrimoine. Tout propriétaire peut du jour au lendemain remplacer une maison traditionnelle par un immeuble de rapport. Et c'est ce que font beaucoup. La « bulle » spéculative de la fin des années 80 a porté un rude coup à ce qui restait de Kyoto.

Philippe Pons



هكذا من الأصل

Christoph Marthaler guide « Les Trois Sœurs » de Tchekhov vers l'exil

Le metteur en scène suisse présente un spectacle époustouflant à la Volksbühne de Berlin

Formé à la musique, Christoph Marthaler s'est imposé en quelques saisons comme un grand des scènes européennes. On avait pu voir cet hiver à Créteil son surprenant *Stunde Null*... A la Volksbühne de Berlin, où il travaille régulièrement, il vient de mettre en scène *Les Trois Sœurs*. Spectacle époustouflant, qui fait de la pièce de Tchekhov un miroir d'aujourd'hui, choral dont les notes sont les acteurs.

LES TROIS SŒURS, de Tchekhov. *Mise en scène* : Christoph Marthaler. Avec Heide Kipp, Susanne Düllmann, Olivia Grigoli, Ueli Jäggi, Peter Fritz, Ulrich Voss, Eva Brumby...
VOLKSBÜHNE, Rosa Luxemburg Platz, Berlin. Tél. : (00-49) 30-247-67-72. En alternance.

BERLIN
de notre envoyée spéciale

On ne dira jamais assez que Christoph Marthaler est la révélation théâtrale de ces dernières années. Ce Suisse sans âge officiel – il est âgé de quarante-six ans, mais le sait-il lui-même ? – ressemble à un voyageur décalé qui se serait perdu dans le hall d'une gare moderne. Il paraît désuet, presque déjanté. Pourtant, rien de ce qui se passe ne lui échappe. Ses mises en scène témoignent d'une vision du monde marquante, personnelle. En France, on n'a vu que trois spectacles de lui : *Murx den Europäer ! Murx Ihn ! Murx Ihn ! Murx Ihn ab ! (Etrangle l'Européen !, étrangle-le...)* à l'invitation du Festival d'automne (*Le Monde* du 14 septembre 1995) ; *Stunde Null* (*Heure zéro*) à Créteil (*Le Monde* du 2 avril 1996) et *Lina Böglis Reise (Le Voyage de Lina Bögli)* (*Le Monde* du 9 septembre 1996).

En Suisse, en Allemagne et en Autriche, Christoph Marthaler n'arrête pas de travailler. Il prépare une mise en scène de *La Vie parisienne*, d'Offenbach, qui sera créée en mai 1998 à Vienne. Et il vient de signer un spectacle époustouflant, *Les Trois Sœurs*, de Tchekhov, présenté depuis le 11 septembre à la Volksbühne de Berlin, devant des salles combles.

D'abord, il y a le décor. C'est une maison qui, au début du siècle, a dû être une demeure patricienne posée sur l'immensité des plaines de l'Est. Elle a connu le choc de la révolution, l'usure du temps, puis elle s'est enfoncée dans la déglingue. Le hall d'entrée occupe tout le plateau de la Volksbühne. Il est régenté par un immense escalier qui dessert trois étages et plonge vers un sous-sol dont on ne devine qu'un trou entouré d'une grille de fer forgé.

EN SUSPENS

Devant, dans la fosse d'orchestre, une vieille table, un harmonium et un piano, entassés. Onze samovars sont relégués sur le côté de la scène, contre le mur crasseux, alignés comme des trophés qui n'auraient plus de raison d'être. Une mauvaise lumière blanche accuse la tristesse : peintures écaillées, sols rafistolés, meubles dépareillés. On ne peut même plus dire que tout fout le camp. C'est pire. Tout est là, mais en suspens, dans une fragilité telle qu'on se demande ce qui pourrait encore advenir.

Ce n'est pas la mort de Tchekhov qu'annonce ce décor, mais son exil. Christoph Marthaler l'emmène loin de l'âme slave, de la nostalgie, des verstes qui séparent Moscou de la ville de garnison où s'ennuient les trois sœurs. Olga, Macha et Irina habitent une terre qui pourrait être à l'est de l'Allemagne aujourd'hui, et leur vie épouse la forme d'une question : être dans le monde, ou ne pas en être ? Elles ne savent pas. Flottent. Dans leurs vêtements de tergal, dans la maison trop grande, dans le temps sans objet. Parfois, il leur arrive de s'asseoir l'une derrière l'autre et de se parler tout doucement, en regardant le vide béant à leurs pieds. Tombera ? Tombera pas ? Rien n'advient, sinon le vacillement de l'instant ; l'idée qu'il y a une vie dont on pourrait être.

Les autres personnages ne sont pas mieux lotis. Ils semblent scotchés au décor. Un vieil homme va d'un siège à l'autre, un livre à la main. Le texte des *Trois Sœurs*, mais il faut des jumelles de théâtre pour pouvoir lire le titre. André, le frère, laisse tout choir de ses mains. Les militaires en visite s'enfoncent dans des fauteuils. Anfissa, la vieille servante, est géniale ; au lieu de jouer l'âme de la maison, elle clope – avec la désinvolture que ce verbe induit. Dans la fosse, un musicien passe du piano à l'harmonium. Il joue des rengaines qui voudraient être gaies. Personne ne l'écoute. Parfois, les trois sœurs chantent : *« J'ai un amour, et il a ma foi. »* Tous les comédiens sont exceptionnels.

Il en va ainsi pendant quatre heures, sans que jamais une once de monotonie ne s'installe, parce que le temps des *Trois s Sœurs* se délie en des variations infimes. On dirait que Christoph Marthaler laisse couler du sable entre ses doigts, et regarde les figures qui se forment. C'est le paysage sensoriel des *Trois sœurs* qu'il met en scène. Il n'y a pas de protagonistes – donc pas d'affrontement –, mais un choral – une petite société qui reflète la grande, dans son désir d'histoire momentanément perdu, sur un bout de la terre d'Europe.

Brigitte Salino

PROFIL

JEAN-CHARLES CAPON ET LE VIOLONCELLE JAZZ

Jean-Charles Capon, compositeur, présente son quartette au New Morning : Régis Huby (violon), Didier Havet (soubassophone), Bertrand Renaudin (batterie). On admettra que la composition – si l'on précise que Capon est violoncelliste – n'est pas courante. Capon a derrière lui une longue route connue. Il est né en 1936, a collectionné les prix classiques, s'est fait connaître avec le Baroque Jazz Trio (1969), en duo avec le percussionniste helvète Pierre Favre, en 1970, aux côtés de Didier Levallet dans les groupes Confluences et Swing String System, puis en tandem avec Christian Escoudé ou Richard Galliano, à la tête d'un quatuor de violoncelles, en trio de luxe avec Escoudé et Ron Carter, prince de la contrebasse qu'il accorde – soit dit en passant pour les connaisseurs – comme un violoncelle, sol, ré, la, mi...

Le premier à avoir introduit le violoncelle dans le jazz, on s'en souvient, c'est Harry Babassin aux côtés de Dodo Marmarosa, en 1947. Chico Hamilton y a recouru souvent (notamment en engageant Fred Katz ou Nathan Gershmann). Comme c'est un instrument lié à l'esthétique moderne, le free jazz s'est pressé d'en accroître l'emploi et d'en faire un levier de dépassement de la contrebasse que Scott Lafaro avait poussée à bout. On a vu, aux côtés des grands satrapes du nord (Han Bennink) ou des guitaristes britanniques que l'on serait bien inspiré de remettre en circulation pour nous sortir de la niaiserie ambiante (Derek Bailey), le surprenant Tristan Honsinger. Chez Steve Lacy, fidèle parmi les fidèles, la suprenante Irene Aebi. Et de l'autre côté de l'océan, Abdul Wadud ou Muneer Abdul Fataah. Nombre de bassistes s'y sont risqués (Léon Francioli, Kent Carter), nombre de jeunes intrépides s'y installent (Vincent Courtois). Et Jean-Charles Capon en reste un des pionniers et un maître incontesté.

Francis Marmande

★ New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, Paris-10e. Mº Château-d'Eau. 20 h 30, le 9. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 130 F.

Loïc Touzé fait danser dix-neuf spectateurs au Val-Maubuée

UN BLOC, de Loïc Touzé et Francisco Ruiz de Infante. Centre d'art de la Ferme du Buisson, Val-Maubuée, du 10 au 11, puis du 14 au 18, à 20 heures et 21 h 30 ; dimanches 5 et 12, à 16 heures et 17 h 30. De 75 F à 125 F (réservations impératives). Tél. : 01-64-62-77-77.

Dix-neuf spectateurs par séance. Chiffre au petit bonheur ? Numéro de la chance ? Nombre d'or d'*Un bloc*, la création du chorégraphe Loïc Touzé et de l'« artiste visuel » Francisco Ruiz de Infante. Dix-neuf noms sont inscrits sur un tableau dans le bar à l'entrée. *« On casse la croûte d'abord ? »*, s'interroge un heureux élu. Pourquoi pas. Mieux vaut ne pas avoir l'estomac dans les talons pour attaquer la soirée.

On se plante dans une grande salle peinte en blanc. A droite, une volée de marches ne monte nulle part, juste pour le plaisir de les redescendre ; à gauche, une grande table en bois et des bancs. Les visiteurs s'y agglutinent. Pas question de faire bande à part, les danseurs vous prient fermement de vous asseoir. Les dix-neuf se repèrent, se sourient sur l'air de *« on est tous dans le même bateau »*. Comme de bien entendu, on y croise le blagueur et sa bonne humeur de service, le dubitatif à qui on ne la fait pas, l'hyperactive toujours sur le feu, le doux prêt à tout, la mauvaise tête qui cherche la petite bête.

Dans le rôle des hôtes, les deux cocréateurs sont très à l'aise. Bonsoir, quelqu'un désire-t-il savoir ce qui va lui arriver ? Non. On y va ! Les danseurs nous prennent par la main. Le voyage commence. Avec des hauts, des bas, des escaliers en veux-tu, en voilà, des lenteurs, des accélérations. Il y a des noirs profonds, des flashes blafards, des sons stridents et des chuchotements brûlants, des bouffées de danse comme des mirages. Un bain de sensations excitant à nous dresser les antennes sur la tête. Il s'en passe de drôles dans ce labyrinthe vécu comme un rituel, initiatique si l'on veut, ludique d'abord, jusqu'au bout imprévisible.

Comme Loïc Touzé. Enrégimenté pendant douze ans à l'Opéra de Paris, il démissionne à l'âge de vingt et un ans et danse chez Carolyn Carlson, Mathilde Monnier. Chorégraphe depuis 1989, il résiste à toute tentative d'enfermement dans un style, un mode de création, prenant le temps de réinventer à sa façon le minimalisme ou l'explosion d'énergie. Pour sa deuxième année de résidence à la Ferme-du-Buisson, il choisit d'intituler l'ensemble de ses travaux 1997-1998 « Les Flottaisons ». Manière d'avoir les coudées franches pour expérimenter. Premier chantier, *Un bloc* place la barre haut. Casser le rapport frontal scène-salle, intégrer le corps des spectateurs dans un dessein global, sans que l'habillage de Francisco Ruiz de Infante ne devienne décor ni la danse fioriture, voilà qui ne manque pas d'horizon.

Sur le terrain, la fusion danse-installation-public opère, fabriquant un objet spectaculaire inédit. Dans cette maison en folie, pas d'échappatoire. Happés par le mouvement, les visiteurs participent. Certains, en osmose avec l'esprit de la création, s'en donnent même à cœur joie et se révèlent parfois plus émouvants à contempler que les danseurs. Ouvrant à tous une latitude d'imagination inhabituelle, *Un bloc* fait corps mais gêne parfois aussi aux entournures. Piloté, manipulé, le public manque d'air. Points de vue obligés, rythmes *ad hoc*, pas d'égarement possible ni de décrochage. Cette pression (douce) souligne évidemment les micro-violences quotidiennes dont nous sommes victimes. En a-t-on vraiment besoin ?

Rosita Boisseau

PROFIL

FRANCISCO RUIZ DE INFANTE, « UN BUEN CHICO »

« Je suis un bon garçon » : en 1992, Francisco Ruiz de Infante intitulait ainsi une exposition. Dans un espace crayeux, on y voyait une table, trois cruches sous cube de verre, une petite chaise trempant dans une cuvette... le tout blanc. Une énigme inconfortable, qui laissait blême le visiteur. *Un buen chico* ? Ce jeune « artiste visuel » d'origine basque espagnole aux traits angéliques en a tout l'air.

Sauf que le mot « tordu » lui monte naturellement aux lèvres pour évoquer son parcours, ballotté entre musique, cinéma, écriture et arts plastiques. Depuis dix ans (il est âgé de trente et un ans), cet ancien élève de Boltanski traque ses traumatismes d'enfance, l'oubli de la mémoire, la peur de l'extérieur, l'apprentissage de la violence. Avec des matériaux de récup', du bois, du carton, il bâtit des espaces, ouvre des parcours chaotiques injectés d'images-vidéo, d'objets, de sons, de textes. *« On rentre quelque part, on sort ailleurs. »* Une métaphore de la vie et du destin. Tout dépend du visiteur qui choisit telle porte plutôt que telle autre, telle fausse piste ou telle vraie impasse et se noie dans une vision d'océan à défaut de s'apaiser dans un paysage printanier. *« Impossible pour moi de séparer une œuvre plastique du spectateur, qui devient inévitablement actif et acteur pour les autres. »*

Généreux, se cabrant contre l'hermétisme, cet artiste prolifique insiste sur le partage, la communication. Entre fausse conversation, dialogue de sourds, monologue intérieur, une quête incertaine que ses architectures et ses vidéos lancinantes rêvent d'incarner. Fils d'agriculteurs devenus hôteliers, Francisco Ruiz de Infante garde les pieds sur terre, les mains dans le plâtre, et s'inquiète toujours de la fertilité de ses créations. Entre caresses et contusions, une riche moisson d'émotions, tel est son vœu le plus cher.

R. B.

CE SOIR

EN RÉGION PARISIENNE

Le Relief au cinéma
Ce cycle présente quelques œuvres majeures de l'histoire du cinéma en relief, telles que *Le crime était presque parfait*, d'Alfred Hitchcock, *L'Homme au masque de cire*, d'André de Toth... Mais il propose aussi des films expérimentaux et des performances, tels *Tabula Smaragdina*, de Jürgen Reble, *The Solomonic Fissure* de Ken Jacobs, projetés en avant-première. Seront aussi présentés les essais en relief de Louis Lumière (1932-1936) et le *Robinson Crusoé* d'Andreievski (1947), le premier film en relief tourné en URSS.
Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, Paris-1er. Mº Louvre. Du 9 au 26 octobre. Tél. : 01-40-20-51-86. 15 F et 20 F.

Orchestre national de Jazz
L'ONJ nouveau est arrivé. Son directeur musical, le contrebassiste Didier Levallet a réuni des musiciens aux esthétiques diversifiées, un répertoire qui, outre ses compositions, ira voir dans l'histoire du jazz. Duke Ellington, Gil Evans, André Hodeir, George Russell ou Charles Mingus figurent au panthéon du compositeur, arrangeur, instrumentiste. Lancement de la première saison dans le beau théâtre de la Cité internationale où la musique peut vivre.
Théâtre de la Cité internationale, 21, boulevard Jourdan, Paris-14e. Mº Cité-Universitaire. 20 h 30, les 9, 10 et 11. Tél. : 01-45-89-38-69. 110 F.

Cuban Jam Session
Depuis que la musique cubaine est dans l'air du temps, les « Cuban Jam Sessions » hebdomadaires de la Java sont l'un des rendez-vous latinos les plus courus, malgré une scène trop basse limitant la visibilité et une sonorisation approximative. Pour fêter leur troisième anniversaire, les « Cuban Jam Sessions » reçoivent Africando, le meilleur groupe de salsa africaine et la crème des musiciens latinos parisiens.
La Java, 105, rue du Faubourg-du-Temple, Paris-11e. Mº République. 23 heures, les 9 et 10. Tél. : 01-42-02-20-52. 120 F.

À TOULOUSE

La fantaisie feuilletonesque de Marco Berrettini est soutenue par le centre chorégraphique de développement qui présente son one-man-show *Je m'appelle Emil Sturmwetter*. Danse, paroles, discours, délire, le chorégraphe est avant tout une bête de scène qui a horreur du bon goût et du politiquement correct. Esprits délicats ne pas s'abstenir. Au même programme, la compagnie Imaj de Nathalie Desmarest.
Centre de développement chorégraphique, 5, avenue Billières, 31300 Toulouse. 20 h 30, les 9 et 10. Tél. : 05-61-59-98-78. 45 F à 65 F.

GUIDE

FILMS NOUVEAUX

Amsterdam Global Village
de Johan Van der Keuken (Hollande, 4 h 05).
Breakdown (*)
Film américain de Jonathan Mostow (Etats-Unis, 1 h 35), avec Kurt Russell, J. T. Walsh, Kathleen Quinlan.
De beaux lendemains
d'Atom Egoyan (Canadien, 1 h 50), avec Ian Holm, Peter Donaldson, Bruce Greenwood.
L. A. Confidential
de Curtis Hanson (Etats-Unis, 2 h 20), avec Kim Basinger, Danny DeVito, Kevin Spacey.
Pour l'amour de Roseanna
de Paul Welland (Etats-Unis, 1 h 38), avec Jean Reno, Mercedes Ruehl, Polly Walker, Mark Frankel.
Secrets du cœur
de Montxo Armendariz (France-Espagne, 1 h 45), avec Carmelo Gomez, Charo Lopez, Silvia Munt, Vicky Pena.
(*) Films interdits aux moins de 12 ans.

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 *(2,23 F/min)*

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). *Place de la Madeleine et parvis* de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
Concert de soutien aux sans-papiers
avec, entre autres, Jacques Higelin, Brigitte Fontaine, Areski, Cheb Mami, Cheick Tidiane Seck (Mali), Sapho, Geoffrey Oryema...
Bataclan, 50, boulevard Voltaire, Paris 11e. Mº Oberkampf. 19 h 30, le 9. Tél. : 01-47-00-55-22. 100 F.
L'Ecornifleur
d'après Jules Renard, mise en scène de Marion Bierry, avec Raphaëline Goupilleau, Noémie Kapler, Matthieu Rozé, Gérard Maro.
Poche-Montparnasse, 75, boulevard du Montparnasse, Paris 14e. Mº Montparnasse-Bienvenüe. A 21 heures. Tél. : 01-45-48-92-27. 110 F à 190 F.
Quai Ouest
de Bernard-Marie Koltès, mise en scène d'Elisabeth Chailloux, avec Antoine Basler, Isabelle Cagnat, Adel Hakim, Adama Niane.
Théâtre des Quartiers d'Ivry, 1, rue Simon-Dereure, 94 Ivry-sur-Seine. Mº Mairie d'Ivry. A 20 h 30. Tél. : 01-46-72-37-43. 70 F et 110 F.
Nathan le Sage
de Gotthold Ephraïm Lessing, mise en scène de Denis Marleau, avec Sami Frey, Aurélien Recoing, Christine Murillo.
Maison des Arts, place Salvador-Allende, 94 Créteil. Mº Créteil-Préfecture. A 20 heures. Tél. : 01-45-13-19-19. 55 F à 100 F.
Maria Joao Pires (piano)
Schubert : *Impromptus pour piano D 935*. Bach : *Partita pour piano BWV 825*. Beethoven : *Sonate pour piano op. 57 « Appassionata »*.
Théâtre des Champs-Elysées, 15, avenue Montaigne, Paris 8e. Mº Alma-Marceau. A 20 h 30. Tél. : 01-49-52-50-50. 40 F à 290 F.
François Corneloup Trio
Montreuil (93). Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir. 20 h 30, le 9. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

RÉSERVATIONS

Histoire de France
de Georges Lavaudant et Michel Deutsch, mise en scène de Georges Lavaudant.
Odéon Théâtre de l'Europe, place de l'Odéon, Paris 6e. Du 15 octobre au 23 novembre. Tél. : 01-44-41-36-36. 30 F à 170 F.
Eclipse
par le théâtre équestre Zingaro, conception et mise en scène de Bartabas. *Fort d'Aubervilliers, 176, avenue Jean-Jaurès, 93 Aubervilliers. A partir du 4 novembre. Tél. : 01-49-87-59-59. 130 F et 220 F.*
La Tordue
L'Européen, 5, rue Biot, Paris 17e. Mº Place-de-Clichy. Du 4 au 22 novembre. Tél. : 01-43-87-97-13. 80 F.

DERNIERS JOURS

12 octobre :
Livres d'artistes
Bibliothèque nationale de France, galerie Mansart, 58, rue de Richelieu, Paris 2e. Mº Bourse. Tél. : 01-47-03-81-26. De 10 heures à 19 heures. Fermé lundi. 35 F.
15 octobre :
Jean-Michel Basquiat
Musée Maillol-Fondation Dina-Vierny, 61, rue de Grenelle, Paris 7e. Mº Rue-du-Bac. Tél. : 01-42-22-59-58. De 11 heures à 18 heures. Fermé mardi et fêtes. 26 F et 40 F.
26 octobre :
César
Galerie nationale du Jeu de paume, 1, place de la Concorde, Paris 8e. Mº Concorde. Tél. : 01-47-03-12-50. De 12 heures à 19 heures ; samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures ; mardi jusqu'à 21 h 30. Fermé lundi. 38 F.
31 octobre :
Nan Goldin
Galerie Yvon Lambert, 108, rue Vieille-du-Temple, Paris 3e. Mº Hôtel-de-Ville. Tél. : 01-42-71-09-33. De 10 heures à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures ; samedi de 10 heures à 19 heures. Fermé dimanche et lundi. Entrée libre.
2 novembre :
Amours
Fondation Cartier, 261, boulevard Raspail, Paris 14e. Mº Raspail. Tél. : 01-42-18-56-50. De 12 heures à 20 heures ; jeudi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. 30 F.

EN VUE

■ **Elizabeth II**, 71 ans, très contestée par ses sujets après la mort de la princesse de Galles, a déclaré, mercredi 8 octobre, lors d'une visite d'Etat au Pakistan, devant une session conjointe du Sénat et de l'Assemblée nationale : *« J'ai parfois le sentiment que le monde change beaucoup trop vite pour ses habitants, tout du moins pour les plus âgés d'entre eux. »*

■ **Gilmar Mauro**, l'un des chefs du Mouvement des travailleurs ruraux sans terre (MST), a annoncé, mercredi 8 octobre, à Rio de Janeiro, que la militante **Debora Rodrigues**, 29 ans, *« ne pouvait plus travailler pour l'organisation »*. Le MST reproche à la jeune femme, qui a plusieurs fois *« servi la cause »* en *témoignant* à la *télévision* en faveur de la réforme agraire, d'avoir, en échange de 20 000 dollars (120 000 francs environ), posé nue dans le numéro d'octobre de l'édition brésilienne de *Playboy*. La belle Debora juge, de son côté, que la sanction imposée par les dirigeants ne reflète pas le sentiment de la base.

■ La mode de porter des anneaux dans les lèvres, la langue ou le nombril sévissant parmi les jeunes Américains, **Pete Wilson**, gouverneur de Californie, vient de signer une loi qui interdit aux artistes perceurs d'opérer sur des adolescents sans l'autorisation des parents. Déjà, l'usine Barilla de Foggia, en Italie, n'embauche plus d'adeptes du *piercing*, au motif qu'une boucle pourrait, un jour, tomber dans la pâte.

■ Les membres du congrès international *Helicobacter pylori, from basic science to clinical management*, réuni actuellement à Naples, lancent un cri d'alarme contre **Hilicobacter pylori**, une bactérie sournoise contenue dans la salive, à l'origine d'ulcères de l'estomac. Ce germe s'en prend de préférence aux amoureux, qui, en attendant la mise au point d'un vaccin, continuent d'échanger de trop fréquents baisers.

■ Par une chaude journée de juillet, le chien **Upton** attend sagement son maître, devant un pub à Airdrie, en Ecosse. Il partage le sort de **Charles Dubois**, trente-trois ans, qui a perdu la vue dans un accident de la circulation en 1993. L'aveugle sort ivre et veut rentrer à la maison. Le labrador, ne sachant plus comment tirer son compagnon qui titube derrière lui, s'asseoit, le regard navré. Charles Dubois se fâche, tâtonne, saisit par le poil la brave bête et lui mord méchamment les deux oreilles et le museau. La scène est enregistrée par une caméra de surveillance. Des passants accourent, s'indignent, témoignent. La cour d'appel du tribunal d'Edimbourg vient de trancher : l'aveugle sera privé pendant deux ans de son guide et donc des yeux de celui-ci.

Christian Colombani

Un diplomate excédé par la corruption

L'ambassadeur du Canada au Mexique dénonce les marchés perdus par les entreprises de son pays et est contraint de faire ses valises

MEXICO
de notre correspondant

Marc Perron, l'ambassadeur du Canada au Mexique, a été prié de faire ses valises à la suite de la publication dans la presse locale, lundi 6 octobre, de déclarations que son propre ministre des affaires extérieures, Lloyd Axworthy, avait aussitôt jugées *« inappropriées pour un diplomate »*. Afin de préserver les relations entre les deux pays, qui sont associés dans le cadre de l'Accord de libre-échange avec les Etats-Unis, Ottawa a annoncé que son représentant à Mexico avait lui-même demandé à être relevé de ses fonctions.

Dans un entretien accordé à l'hebdomadaire *Milenio*, M. Perron s'en prend plus particulièrement à la corruption, qu'il attribue à *« un problème culturel »* du Mexique. *« Je connais bien le Proche-Orient* – il a été ambassadeur en Egypte – *et, quand je suis arrivé ici, je croyais tout savoir sur la corruption. Eh bien, je me suis rendu compte que j'avais tort. »* Pour étayer ses propos, il évoque les circonstances obscures qui ont entouré la perte de deux gros contrats pour l'industrie canadienne, mais aussi française.

« SITUATION TRÈS DÉSAGRÉABLE »

« C'est une très sale histoire », dit-il à propos de l'annulation de l'appel d'offres remporté, en juillet, par le consortium Bombardier/GEC-Alsthom pour la construction de vingt-huit rames de métro à Mexico. *« Nous voulons des règles claires, qui s'appliquent à tous,* ajoute-t-il. *Or, dans cette affaire, les choses ne sont pas claires. (...)Ici, la loi dit une chose, mais si vous m'offrez telle ou telle chose, on peut s'arranger. (...) C'est une situation très désagréable. »* L'ambassadeur ne comprend pas non plus comment la société texane Noram, associée à une entreprise mexicaine, a pu remporter un appel d'offres au détriment de la British Columbia Gas et de la Shell, qui *« offraient un prix très inférieur »*.

Certains éditorialistes de la presse quotidienné ont bien accueilli les commentaires incisifs de M. Perron. L'un d'eux rend hommage, dans *Reforma*, à cet *« ambassadeur courageux »* et invite le gouvernement à *« prendre des mesures concrètes pour en finir avec la corruption »*. Selon un professeur de relations internationales, Gabriel Székely, cité par le même journal, ce qu'il *« faut donc retenir de l'incident, c'est que l'image du Mexique à l'étranger est très négative »*.

La presse s'interroge sur les motivations de M. Perron, qui n'était pas sans savoir que sa franchise irriterait le gouvernement mexicain, surtout au moment où le président Zedillo effectuait une visite difficile en Europe. Le quotidien *La Cronica* a une explication : *« Les déclarations de M. Perron étaient calculées car il souhaitait rentrer dans son pays et le Canada voulait nous transmettre un message à propos de la " sale histoire " entourant la disqualification de Bombardier. »* Mission accomplie.

Bertrand de la Grange

DANS LA PRESSE

LE PARISIEN
Noël Couëdel

■ Deux journalistes publient un livre dans lequel deux anciens ministres sont accusés d'avoir commandité l'assassinat d'un député, Yann Piat. Les deux accusés sont aisément identifiables : il s'agit de François Léotard et Jean-Claude Gaudin. Dans l'histoire de la République, il n'y a pas eu d'accusations plus graves depuis des décennies. Dans le livre, il n'y a aucune preuve matérielle définitive à l'appui de l'accusation. Et, dans notre conscience de journaliste, il y a un trouble que rien ne pourra effacer. Où est-on ? Où va-t-on ? Est-il possible, sans présenter l'ombre d'une preuve, de porter une telle accusation ? Est-il responsable de bafouer à ce point la présomption d'innocence ? La mise en cause d'un homme sans preuve, ministre ou pas, est un crime. Un crime contre la morale, un crime contre la justice. C'est le contraire de notre mission et la honte de notre métier. Nous risquons demain de payer cette faute au prix fort, par exemple sous la forme d'une loi remettant en *cause le journalisme d'investigation*, pourtant si nécessaire à la manifestation de la vérité. Quel recul ! Il y a une affaire Piat, c'est clair, depuis le jour de son assassinat ; il y aura peut-être une affaire Léotard, ce qui reste à prouver. Il y a en tout cas, dès aujourd'hui, une affaire Rougeot, du nom de l'un des auteurs du livre.

LIBÉRATION
Laurent Joffrin

■ On peut le dire sans porter atteinte aux règles de la confraternité. *Libération* n'aurait pas publié l'enquête qui accuse en termes à peine voilés les deux anciens ministres d'avoir fait assassiner Yann Piat. Cette hypothèse pour le moins rocambolesque, déroulée avec un luxe de détails ébouriffant, se heurte à un simple défaut : elle n'est étayée par aucune espèce de commencement de preuve. (...) Pour autant, les pouvoirs publics ne peuvent, comme ils le font, jouer les ravis de la crèche. Il ne suffit pas au gouver*nement de considérer avec un sou*rire ironique le marécage dans lequel se débat la droite. Ce festival de supputations nauséabondes, de manipulations et de contre-manipulations, d'accusations douteuses et de philippiques hasardeuses finit par porter atteinte à l'essence même des institutions démocratiques, pour le plus grand bénéfice d'un parti extrême qui lorgne ce Midi désarticulé avec une ambition croissante.

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Le gâchis politique causé par cette *« affaire Yann Piat »* est déjà considérable. Nul n'en sort indemne à l'exception de celui qui voudrait changer la République faute d'oser dire qu'il aimerait en saper le fondement démocratique : Le Front national. Le livre incriminé a jeté la suspicion de façon insidieuse et durable sur deux hommes politiques d'importance : François Léotard et Jean-Claude Gaudin. Quelle que soit leur défense, leur réputation sera durablement salie dans l'opinion. Par-delà leurs personnes, le livre compromet encore un peu plus un personnel politique dont le prestige n'a cessé de se dégrader dans les esprits depuis dix ans. *Et ce n'est pas* l'inélégance de charognard d'un élu marseillais, Renaud Muselier, prompt à exploiter à son profit le malheur de ses petits camarades, qui rehaussera dans l'opinion l'image de la politique. Collectivement, la corporation journalistique ne se sort pas mieux de l'affaire. (...) Les deux confrères auteurs de *L'Affaire Yann Piat* viennent accréditer un peu plus dans l'esprit des Français l'idée déjà fort répandue selon laquelle les journalistes sont irresponsables et préfèrent cultiver le scandale qui fait vendre plutôt que la vérité qui est l'oxygène de la démocratie.

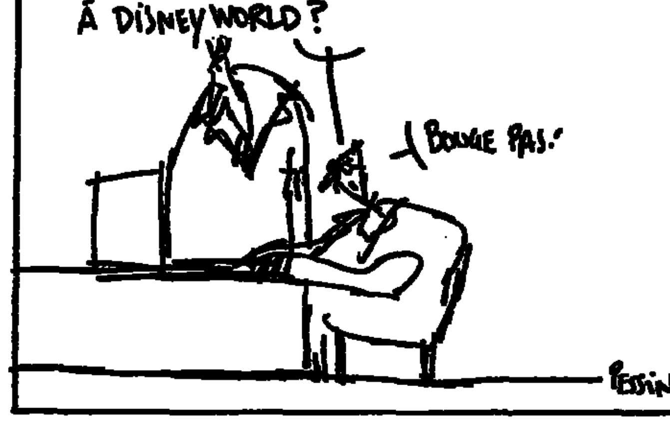
www. census. gov

Toutes les données statistiques sur la population américaine

NEW YORK
de notre correspondante

Ce n'est pas forcément le plus sexy des sites Web, mais c'est sans doute l'un des plus pédagogiques : le site du Bureau fédéral du recensement, une institution gouvernementale américaine qui dépend du département du commerce est, pour quiconque s'intéresse aux Etats-Unis, une mine d'informations directement accessibles sans avoir à écrire ou à attendre un improbable interlocuteur au téléphone.

Le site du U.S. Census Bureau offre plusieurs possibilités de recherche : par mot, par nom de localité, par lieu géographique sur une carte. Une section spécialement conçue pour les médias, mais accessible à tous, permet de relever les derniers communiqués de presse du Bureau du recensement et de tout savoir sur la préparation du recensement de l'an 2000. La rubrique « instruments d'accès » (Access Tools) donne, elle, le choix entre les diverses pistes qui mènent à l'information, en particulier à l'aide de la cartographie ; tapez « Rhinebeck, (Etat de) New York », et vous saurez tout sur ce village de 2 572 habitants de la vallée de l'Hudson.



Le moyen le plus facile de trouver les statistiques et les tendances qui vous intéressent est sans doute le glossaire de A à Z. En cliquant sur *« America's Children »*, on obtient tous les chiffres sur le niveau de vie, la scolarisation ou la santé des enfants américains, avec possibilité de poursuivre les recherches dans d'autres sites grâce à des passerelles créées avec le Child Care Bureau, par exemple, ou le National Center for Health Statistics. Cliquez sur *« Companies »* et vous apprendrez non seulement combien ce pays compte d'entreprises et dans quels secteurs, mais aussi quelles ont été la création et l'élimination des emplois aux Etats-Unis en 1992-93. Cliquez sur *« Poverty »* et vous aurez, en plus des derniers chiffres sur la pauvreté aux Etats-Unis dans toutes les catégories possibles, la possibilité de voir analyser ces statistiques en passant directement aux sites de l'Institute for Research on Poverty de l'université du Wisconsin ou du Joint Center for Poverty Research de la NorthWestern University et de l'université de Chicago. Et si vous avez envie de savoir si l'un de vos ancêtres a émigré en Amérique, vous pouvez cliquer sur *« Genealogy »* dans la rubrique *« Autres moteurs de recherche »*, sur le site *gofo-rit. com* conduisant à à une multitude de sites de recherches généalogiques.

Sylvie Kauffmann

SUR LA TOILE

MESURES ANTI-PIRATAGE

■ La commission présidentielle sur la protection des infrastructures vitales des Etats-Unis a recommandé que le budget fédéral alloué à la lutte contre le piratage sur Internet soit doublé, ce qui le porterait à 500 millions de dollars par an. La commission a recensé de nombreux exemples récents de pénétration illégale dans les ordinateurs d'organismes civils et militaires qui se croyaient invulnérables. Elle recommande également l'introduction dans les écoles de cours de déontologie informatique et la mise sur pied d'un programme d'échange d'informations sensibles sur ce sujet entre l'administration et le secteur privé. – *(AP.)*

BILL ET TONY

■ Le premier ministre britannique, Tony Blair, s'est engagé à débloquer 100 millions de livres (environ 1 milliard de francs) pour connecter à Internet les 32 000 écoles du pays d'ici à l'an 2002. A ce jour, 6 000 écoles disposent d'une connexion Internet. Tony Blair a fait cette déclaration mardi 7 octobre à l'issue d'un entretien avec Bill Gates, PDG de Microsoft, qui a promis d'apporter son expérience dans cette opération. – *(AFP.)*

Un refus de collaboration

par Alain Rollat

UNE CHAISE NOIRE. Noire et vide. Dans un box vide. L'accusé refuse de se laisser photographier ou filmer. C'est son droit. On ne verra pas l'image du dernier Français poursuivi pour crimes contre l'humanité à l'ouverture de son procès. Il faudra attendre qu'elle devienne une archive. Par l'entrebâillement d'une porte, à travers la vitre blindée du box, on aperçoit une main. Une main qui s'agite avec véhémence. Est-ce la sienne ou celle de son avocat ? Il est allé au rendez-vous de la justice par la porte de derrière. Il a obligé les photographes et les cameramen à lui voler, au téléobjectif, l'image de son visage au moment d'entrer en scène pour le dernier acte. A-t-il peur de son image ?

Vu de loin, on a l'impression qu'il grimace. Si l'instant prêtait à sourire, on se demanderait s'il n'a pas rencontré, au cours de sa première nuit en prison, que son avocat raconte infernale, l'un de ces fondamentalistes de Kaboul qui viennent de proscrire toutes les représentations d'êtres vivants. Sans doute pense-t-il être logique avec lui-même. Ne s'est-il pas posé, la veille, en victime des *« déferlantes médiatiques du fanatisme »* ?

Mais l'écran a horreur du vide. Quand elle se veut symbole, l'absence d'image pèse bien plus que n'importe quelle image présente. L'imagination remplit la chaise vide. Il refuse de paraître, donc il se cache. Il se zappe, donc il se dérobe. Il récuse la caméra, donc il fuit mon regard. Car la caméra n'était là que par procuration. Elle venait de ma part. S'il se soustrait à cette formalité de *l'image anthropométrique*, n'est-ce pas la preuve qu'il n'a pas, contrairement à ses dires, la conscience tranquille ? Assurément, il s'agit là d'un refus de collaboration *stricto sensu* qui devient très signifiant. Il se dissimule, donc il dissimule. Il *fuit mon regard*, donc il esquive celui des autres. Y compris celui de sa conscience que lui renvoie le miroir de la justice. Surtout celui de ces vieilles photos de famille, en noir et blanc, qui le montrent du doigt. N'en jette plus, la chaise déborde !

Mais les mots s'en mêlent. Le verbe prend sa revanche sur l'image. Tout le monde me le décrit. Je prends note : *« Impressionnant. Calme. Lucidité... Parle haut, fort... Voix ferme, ne tremble pas... Très maître de lui... Culot ! Arrogance !... Une pêche d'enfer ! »* Et les dessins, reproduits à l'écran, grossissent le trait. Ici, au crayon et en pied, l'Accusé déclinant son identité. *Là, assis et au* fusain, l'Accusé songeur. Ce n'est plus un box mais une galerie. Ce n'est plus une chaise. Même plus l'image d'une chaise. C'est un tableau. Une nature morte.

JEUDI 9 OCTOBRE

FILMS DE LA SOIRÉE

20.00 Traitement de choc ■ ■ D'Alain Jessua (Fr., 1972, 90 min). TV 5
20.30 Les Subversifs ■ ■ De Paolo et Vittorio Taviani (Italie, 1967, N., v.o., 105 min). Ciné Cinéfil
20.30 Marie Stuart, reine d'Ecosse ■ ■ De Charles Jarrott (Grande-Bretagne, 1971, 125 min). Ciné Cinémas
20.30 Une saison blanche et sèche ■ D'E. Palcy (EU, 1989, 120 min). RTL 9
20.35 Le Mouton noir ■ De Jean-Pierre Moscardo (France, 1979, 95 min). Canal Jimmy
20.50 Premiers pas dans la mafia ■ D'Andrew Bergman (Etats-Unis, 1990, 105 min). France 3
21.00 Mata-Hari ■ ■ De George Fitzmaurice (Etats-Unis, 1931, N., 120 min). Histoire
21.00 La Comtesse aux pieds nus ■ ■ ■ De Joseph L. Mankiewicz (Etats-Unis, 1954, v.o., 130 min). Paris Première
21.30 Vivre libre ■ De James Hill (Etats-Unis, 1966, 110 min). Disney Channel
22.10 Poussières de vie ■ De Rachid Bouchareb (France - Algérie, 1994, 98 min). RTBF 1
22.15 Passage pour Marseille ■ De Michael Curtiz (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 110 min). Ciné Cinéfil
22.15 Arizona Dream ■ O D'Emir Kusturica (France - EU, 1992, v.o., 135 min). Canal Jimmy
22.35 Coup de torchon ■ ■ ■ De Bertrand Tavernier (France, 1981, 130 min). Ciné Cinémas
23.10 Le Souper ■ D'Edouard Molinaro (France, 1992, 90 min). Canal+
0.10 Une auberge à Tokyo ■ ■ De Yasujiro Ozu (Japon, 1935, N., muet, 65 min). Arte
0.10 Debureau ■ ■ De Sacha Guitry (France, 1950, N., 95 min). RTL 9
0.40 Les Yeux sans visage ■ ■ ■ De Georges Franju (France - Italie, 1959, N., 84 min). Canal+
0.45 Complot de famille ■ D'Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1976, 120 min). Ciné Cinémas
1.15 Gumshoe ■ ■ De Stephen Frears (Grande-Bretagne, 1971, v.o., 95 min). Arte
1.20 Les Condamnés ■ De Georges Lacombe (France, 1947, N., 95 min). Ciné Cinéfil

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.25 et 22.30 Débat. A quoi servent les hommes politiques ? Avec Shimon Peres ; Robert Badinter ; Otto Schily. Arte

MAGAZINES

18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Avec Tonie Marshall ; Muhammad Yunus ; Richard Anconina. Canal+
19.30 7 1/2. Les 35 heures en question. Arte
20.00 20 h Paris Première. Paris Première
20.50 Envoyé spécial. Mal de dos, mal de l'époque ; Descente aux enfers ; la Bourse ou la vie ; Post-scriptum : le Père Ceyrac. France 2
22.20 Boléro. Invité : Stéphane Freiss. TMC
22.25 Faxculture. Marcel Marceau : L'art de tout dire en silence. TSR
22.35 D'un monde à l'autre. Les femmes stérilisées. TV 5
23.00 Les Dossiers de l'Histoire. La bataille de l'avortement. Histoire
23.10 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ? France 3
0.05 Saga-Cités. France 3
0.15 Le Cercle du cinéma. France 2

DOCUMENTAIRES

20.00 Les Stars espagnoles de l'opéra. Placido Domingo. Muzzik
20.35 Philippe Druillet. Planète
20.45 Gouverner, c'est choisir ? Arte
21.00 Baby Business. Planète
21.50 *Les Compagnons du Che*. [2/2]. Planète
21.55 Le Prince de Bavière. Arte
22.00 Le Fado : Ombre et lumière. France Supervision
22.10 Claude Brasseur, un enfant du dimanche. Canal+
22.55 L'Affaire Boeing. L'histoire d'une négociation secrète. Arte
23.10 La Royal Air Force. [1/8]. Planète
23.10 Les Grandes Voix noires américaines. [1/2]. Muzzik
0.00 Le Musée d'Orsay. [4/6]. L'art nouveau. Histoire

MUSIQUE

18.00 Jaco Pastorius au Festival *de Montréal 1982*. Muzzik
19.00 Cathy Berberian : Melodie di seconda mano, n° 2. Concert enregistré en 1975. Muzzik
19.40 Celibidache dirige Mendelssohn. Muzzik
21.00 Récital Carreras - Domingo - Pavarotti - Mehta. Muzzik
22.55 Vondelpark Concert 1997. France Supervision
23.40 Solti dirige Bruckner : Symphonie n° 3. Paris Première
0.05 La Dame de pique. Mise en scène de Youri Temirkanov. Enregistré en 1992. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.30 Les Bois transparents. De Pierre Sullice. Festival
20.45 Interceptor. O De Michael Cohn. M 6
22.00 Maria, fille de Flandre. De Philippe Triboit. Festival
22.35 Tel père, tel flic. O De Ted Kotcheff. TF1

SÉRIES

18.00 Nos meilleurs années. Téva
18.15 Friends. Celui qui a une nouvelle fiancée. France 2
20.35 Les Envahisseurs. Mission-vie. Disney Channel
20.35 Julie Lescaut. Le secret des origines. RTBF 1
20.45 Une femme d'honneur. La grotte. TF 1
21.35 Code Quantum. Le petit cœur perdu. Par amour pour toi. La dernière porte. Série Club
21.35 Urgences. Fais un vœu. TSR
23.05 Les Anges du bonheur. Le héros. Téva
23.20 Au cœur du temps. La nuit des longs couteaux. Disney Channel

NOTRE CHOIX

● 22.09 Canal +
Nuit Brasseur père et fils

Le plus difficile, lorsque l'on est comédien, c'est de se faire un nom. Chez les Brasseur, c'est de se faire un prénom. Claude vient après Jules et Pierre. *Une succession* pour le moins difficile. Pourtant, lui aussi aime *« faire le clown »*. Dans le cadre de la « Nuit Brasseur », ce portrait (précédant *Le Souper*, d'Edouard Molinaro, et *Les Yeux sans visage*, de Georges Franju) révèle un homme un brin cabot, mais sincèrement passionné qui, parle surtout de gourmandise : *« une seule chose m'intéresse dans la vie, le plaisir. »* L'acteur évoque les nombreux souvenirs de son enfance, *« avec les collègues "de bureau" de mon père : Jouvet, Vilar, Sartre, Hemingway, Montand ou Signoret »*, et place désormais ses espoirs dans son fils, Alexandre. Lui aussi est comédien. Car chez les Brasseur, on tombe dedans quand on est petit ! – *G. S.*

● 23.10 France 3
Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?

Deux riches séquences entre autres sujets proposés par « Zazie ». Une visite de la bibliothèque privée du cinéaste égyptien Youssef Chahine, dont le trente-sixième film, *Le Destin*, inspiré de la vie et de l'œuvre du grand philosophe arabe Averroès, sort en France la semaine prochaine, et l'évocation du grand texte de référence méconnu que le Florentin Francesco Guicciardini, homme politique contemporain et ami de Machiavel, écrivit dans une période profondément troublée, entre 1535 et 1540. Une passionnante et volumineuse *Histoire d'Italie*, remarquablement traduite et éditée (dans la collection « Bouquins ») par Jean-Louis Fournel et Jean-Claude Zancarini.

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

19.00 Tous en jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal, Résultat des courses.
20.45 *Une femme d'honneur.* La grotte, de Marion Sarraut.
22.35 Made in America. O Tel père, tel flic.
0.15 Les Rendez-vous de l'entreprise.
0.45 et 1.55 TF1 nuit, Météo.
1.00 Très chasse.

FRANCE 2

19.25 et 1.40 C'est toujours l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.45 Point route.
20.50 Envoyé spécial. Mal de dos, mal de l'époque. Descente aux enfers. La Bourse ou la vie. Post scriptum : le père Ceyrac.
23.00 Expression directe.
23.10 Nikita. O Une amie d'enfance.
23.50 *Au bout du compte.*
23.55 Journal, Météo.
0.15 Le Cercle du cinéma.

FRANCE 3

18.55 Le 19-20 de l'information.
20.00 et 22.35 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.50 Premiers pas dans la mafia ■ Film d'Andrew Bergman.
22.45 Soir 3.
23.10 Qu'est-ce qu'elle dit, Zazie ?
0.05 Saga-Cités.
0.30 Espace francophone.
0.55 Judo.

CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.35
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Anna Oz. Film d'Eric Rochant.
22.09 Nuit Brasseur père et fils.
22.10 Claude Brasseur, un enfant du dimanche.
23.00 Flash infos.
23.10 Le Souper ■ Film d'Edouard Molinaro.
0.40 Les Yeux sans visage ■ ■ ■ Film de Georges Franju.

ARTE

19.00 The Monkees [22/58].
19.30 7 1/2. Les 35 heures en question.
20.00 Voix ensevelies.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Soirée thématique. A quoi servent les hommes politiques ?
20.45 Gouverner, c'est choisir ?
21.25 et 22.30 Débat. En direct.
21.55 Le Prince de Bavière.
22.55 L'Affaire Boeing.
0.10 Une auberge à Tokyo ■ ■ Film (muet) de Yasujiro Ozu.
1.15 Gumshoe ■ ■ Film de Stephen Frears (v.o.).

M 6

19.00 Los Angeles Heat.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Les Piégeurs.
20.35 Décrochages info, Passé simple.
20.45 Interceptor. Téléfilm O de Michael Cohn.
22.30 Peur sans issue. Téléfilm Δ de Leon Ichaso.
0.20 La Maison de tous les cauchemars.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.00 Le Rythme et la Raison...
20.30 Lieux de mémoire. Roncevaux.
21.32 Fiction. Avignon 97. Texte nu. *Cher menteur*, de Jean Cocteau.
22.40 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain. Michel Braudeau.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 Concert. En direct, par l'Orchestre symphonique de la radio nationale danoise. Œuvres *de Gade, Beethoven, Mendelssohn.*
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Lindbert, Gervasoni.
23.07 En musique dans le texte.

RADIO-CLASSIQUE

19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. Pierre Boulez, chef d'orchestre. Œuvres de Debussy, Bartok, Messiaen, Ravel, Roussel.
22.30 Les Soirées... (suite). Œuvres de Haydn, Schubert, Bruch.

VENDREDI 10 OCTOBRE

FILMS DU JOUR

13.35 Le Facteur ■ De Michaël Radford (France - Italie, 1996, 110 min). Canal+
14.25 Les Hors-la-loi ■ De James B. Clark (Etats-Unis, 1960, 90 min). Ciné Cinémas
15.05 L'Intrus ■ D'Irène Jouannet (France, 1983, 85 min). Festival
15.55 Pas de printemps pour Marnie ■ ■ Δ D'Alfred Hitchcock (Etats-Unis, 1964, 130 min). Ciné Cinémas
16.10 Les Subversifs ■ ■ De Paolo et Vittorio Taviani (Italie, 1967, N., v.o., 100 min). Ciné Cinéfil
16.15 58 minutes pour vivre ■ De Renny Harlin (Etats-Unis, 1990, 125 min). Canal+
18.55 Les Condamnés ■ De Georges Lacombe (France, 1947, N., 95 min). Ciné Cinéfil
20.30 Mon secrétaire travaille la nuit ■ De Mitchell Leisen (Etats-Unis, 1942, N., v.o., 95 min). Ciné Cinéfil
21.00 Stargate ■ ■ De Roland Emmerich (Etats-Unis, 1995, 120 min). Ciné Cinémas
22.05 I Wake Up Screaming ■ De Bruce Humberstone (Etats-Unis, 1941, N., v.o., 85 min). Ciné Cinéfil
23.00 Le Huitième Jour ■ De Jaco Van Dormael (France - Belgique, 1995, 113 min). Canal+
23.30 Répulsion ■ ■ De Roman Polanski (Grande-Bretagne, 1965, N., 105 min). Ciné Cinéfil
23.40 ▶ La Reine de la nuit ■ ■ D'Arturo Ripstein (France - Mexique, 1993, v.o., 115 min). Arte
0.20 Le Fantôme de Milburn ■ Δ De John Irvin (Etats-Unis, 1982, 110 min). Ciné Cinémas
0.40 Boudu sauvé des eaux ■ ■ ■ De Jean Renoir (France, 1932, N., 80 min). RTL 9

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

13.00 Une heure pour l'emploi. Demain les 35 heures ? La Cinquième
13.40 Parole d'Expert. Avec Robert Charlebois. France 3
14.30 ▶ Le Sens de l'Histoire. [1/2] URSS : La révolution confisquée. La Cinquième
15.00 De l'actualité à l'Histoire. L'héritage du Che. L'Histoire aujourd'hui. Histoire
16.50 L'Invité. Jean-Luc Ponty. Muzzik
17.00 Le Magazine de l'Histoire. Avec Pierre-André Taguieff ; Florence Montreynaud ; Georgette Elgey ; Pierre Briant. Histoire
18.00 Stars en stock. Clark Gable. Paris Première
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs. Invités : Isabelle Huppert ; Claude Chabrol ; Stéphane Peyron ; Louis Viannet. Canal+
19.00 Les Dossiers de l'Histoire. La bataille de l'avortement. Histoire
19.00 Rive droite, rive gauche. Best of. Paris Première
20.00 Temps présent. Trafic de drogue : la piste iranienne. TV 5
20.00 20 h Paris Première. Paris Première
20.50 Thalassa. Tombés du ciel. France 3
21.00 De l'actualité à l'Histoire. Hauts fonctionnaires sous Vichy ; Les grands rendez-vous sociaux. Histoire
21.55 Faut pas rêver. Invité : Laurent Terzieff. France 3
22.40 Bouillon de culture. Rencontre avec deux grands Egyptiens. Avec Youssef Chahine ; Boutros Boutros-Ghali. France 2
22.50 Sans aucun doute. Les disparitions. TF 1
23.20 ▶ Les Dossiers de l'Histoire. Un siècle d'immigration en France : [1/3] D'ici et d'ailleurs. France 3

DOCUMENTAIRES

17.25 Histoire de la marine. [6/7]. Menace sous les mers. Planète
18.00 Les Grandes Aventures du XX[e] siècle. Le tombeau de Toutankhamon. La Cinquième
18.05 Alec Baldwin. Ciné Cinémas
18.15 Culture hip-hop à New York. Planète
18.30 Le Monde des animaux. Les Esprits de la nuit de Bornéo. La Cinquième
19.10 Le Grand Frisson. Planète
19.35 La Passion de l'imam Hossein. Planète
20.00 Le Musée d'Orsay. [4/6]. L'art nouveau. Histoire
20.35 ▶ Prédateurs. Canal+
20.35 L'Insurrection de l'île rouge. Madagascar 1947. Planète
20.45 Les Enfants du palio. France Supervision
21.00 Avoir 20 ans. A Varsovie. TV 5
21.30 Les Termites, architectes de l'argile. Planète
21.55 L'Histoire d'une orang-outan orpheline. Disney Channel
22.00 Le Palace de la cité perdue. Histoire
22.10 Parmi les dieux mexicains. Peintres à Oaxaca. Arte
22.25 Femmes, une histoire inédite. [1/6]. Le tango de sexes. Planète
22.30 Les Grands Moments de l'art en Italie. Michel-Ange. France Supervision
22.55 Œuvres en chantier : Alain Berenboom ou «Un coup de faux». RTBF 1
23.05 La Cité de la musique. Notes de parcours. Muzzik
23.40 La Jungle plate. Planète
0.30 Le Fado : Ombre et lumière. France Supervision
0.55 Elvis Presley, les ailes brûlées. TF 1

SPORTS EN DIRECT

14.00 Tennis. Tournoi messieurs de Vienne (Autriche). Eurosport

MUSIQUE

18.00 *Ernani*. Mise en scène de Luca Ronconi. Enregistré à la Scala de Milan. Muzzik
20.20 Celibidache dirige les Trois Nocturnes de Debussy. Concert enregistré en 1980. Muzzik
21.00 Alfredo Rodriguez au Tourcoing Jazz Festival 95. Muzzik
21.35 Prinsengracht 1995 : Anatol Ugorsky. Concert. France Supervision
22.05 Jazz à Montreux 93. Muzzik
22.55 Cendrillon. Mise en scène de Michael Hampe. Enregistré au festival de Salzbourg en 1988. Paris Première
23.40 Tchaïkovski Festival Concert : Symphonie n° 2. Muzzik

TÉLÉFILMS

20.35 La Rébellion d'Hadley. De Fred Walton. TMC
20.45 Amour, régime et fantaisie. De Tomy Wigand. Arte
20.45 Cap danger. De Fred Gerber. M 6
20.45 Maigret et l'improbable M. Owen. De Pierre Koralnik. TSR
22.10 Le Berger des abeilles. De Jean-Paul Le Chanois. Festival
23.15 Obsessions meurtrières. De Rick King. TSR
23.45 Cœur de voyou. De Steven H. Stern. Téva

SÉRIES

18.15 Friends. Celui qui a une nouvelle fiancée. France 2
20.25 Star Trek. Illusion. Canal Jimmy
20.30 Au nord du 60[e] parallèle. Cartes et rêves. Naissances. Festival
20.35 Parole de chien. Le mobilier. Disney Channel
20.45 Twin Peaks. Episode pilote. Premier épisode (v.o.). Série Club
20.50 ▶ Nestor Burma. Sortie des artistes. France 2
20.55 Susan ! Monsieur le docteur non. Téva
21.20 Le Grand Batre. Châteaux en Espagne. RTBF 1
22.00 Bottom. He's Up (v.o.). Canal Jimmy
22.10 Murphy Brown. Question de vocabulaire. Noir et blanc. Téva
22.15 Nash Bridges. Voleur d'arme. TMC
22.30 Two. Un jeu pervers. M 6
22.35 Dream On. Le lifting (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Richelieu. Les caprices de la providence. Histoire
23.00 Seinfeld. La transformation (v.o.). Canal Jimmy
23.00 Nash Bridges. Histoire de famille. TMC
0.15 Profit. Sykes (v.o.). Canal Jimmy
1.00 Une fille à scandales. Sauver les apparences (v.o.). Canal Jimmy
1.25 New York Police Blues. Andy n'est pas dans son assiette (v.o.). Canal Jimmy
3.40 Spin City. Une étoile est née (v.o.). Canal Jimmy

SIGNIFICATION DES SYMBOLES :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classiques.

LES CODES DU CSA :
O Accord parental souhaitable.
Δ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans.
□ Public adulte ou interdit aux moins de 16 ans.

Le Monde publie chaque semaine, dans son supplément daté dimanche-lundi, les programmes complets de la radio et – accompagnés du code ShowView – ceux de la télévision ainsi qu'une sélection des programmes du câble et du satellite.
◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

NOTRE CHOIX

● 20.45 Série Club
Soirée Twin Peaks

Une série culte

A LA FOIS policière, mélodramatique, fantastique et parodique, la série « Twin Peaks » est une œuvre onirique et déroutante qui aura marqué la fiction télévisuelle américaine des années 90. Son influence est particulièrement évidente dans le cycle *« Lynchboro »* de « Un flic dans la mafia », dans « Pocket Fences », (« La Ville du *grand secret » sur TF 1) et dans* « The X-Files » (« Aux frontières du réel », sur M 6), trois feuilletons majeurs de la décennie. Et ce n'est sans doute pas un hasard si l'on retrouve certains des acteurs de « Twin Peaks » dans « X-Files » : David Duchovny/Fox Mulder dans le rôle de Denise/Dennis Bryson, l'agent du FBI ambivalent, et Don Davis/le père de Scully dans celui du major Garland Briggs.

Après la défunte La 5 (en 1991) et Canal Jimmy (en 1994), Série Club diffuse à son tour ce feuilleton. A cette occasion, la chaîne lui consacre une soirée spéciale avec un reportage sur les lieux du tournage à Snoqualmie Falls, près de Seattle (Etats-Unis), durant les *Fans Festival* d'août 1997, entrecoupé par des entretiens de quelques-uns de ses artisans – le créateur, David Lynch ; les acteurs, Kyle MacLachlan, Lara Flynn Boyle, Don Davis, Al Strobel... –, qui décrypteront cette série mythique.

Le pilote et les 29 épisodes seront présentés en version française (les mardis) et, pour la première fois en France, en version originale (les vendredis), une bonne aubaine pour les *twinpeaksmaniaques* de découvrir toutes les subtilités des dialogues massacrés au doublage. Ils pourront également y déceler les références cinéphiliques et téléphiliques parsemées au fil des épisodes, notamment les noms des personnages : Laura, Madeleine, l'assureur Neff, le manchot Gerard... en hommage au film homonyme d'Otto Preminger, au *Vertigo* d'Hitchcock, à *Assurance sur la mort*, de Billy Wilder, et au feuilleton *Le Fugitif*.

Trois ans après l'arrêt de la série, en 1991, David Lynch tournera en version cinématographique, *Fire Walks With Me*, qui raconte les sept jours précédant la découverte du cadavre de Laura Palmer au début de l'épisode pilote de « Twin Peaks ».

Jean-Jacques Schléret

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 Les Feux de l'amour.
14.45 Arabesque.
15.40 Côte Ouest.
16.35 TF 1 jeunesse.
17.05 21, Jump Street.
17.55 Pour être libre.
18.25 Mokshû Patamû.
19.00 Tous en jeu.
19.50 et 20.40 Météo.
20.00 Journal.
20.45 Sacrée nouvelle vague.
22.50 Sans aucun doute.
0.40 et 1.50 TF1 nuit, Météo.
0.55 Elvis Presley, les ailes brûlées.

FRANCE 2

13.50 Derrick.
14.55 Dans la chaleur de la nuit.
15.50 La Chance aux chansons.
16.35 Des chiffres et des lettres.
16.55 et 22.30 Un livre, des livres.
17.00 Sauvés par le gong.
17.40 Qui est qui ?
18.15 Friends.
18.45 C'est l'heure.
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 et 1.10 C'est toujours l'heure.
19.55 Au nom du sport.
20.00 Journal, A cheval, Météo.
20.45 Point route.
20.50 ▶ Nestor Burma. Sortie des artistes.
22.40 Bouillon de culture. *Rencontre avec deux grands Egyptiens.*
23.50 Au bout du compte.
23.55 Journal, Météo.
0.10 Judo.
1.40 Envoyé spécial.

FRANCE 3

13.40 Parole d'Expert.
14.30 Plus fort la vie. *Téléfilm de Larry Peerce.*
16.10 Côté jardins.
16.40 Minikeums.
17.45 Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. 1 500[e].
18.55 Le 19-20 de l'information.
20.02 et 22.55 Météo.
20.05 Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.
20.50 Thalassa. Tombés du ciel.
21.55 Faut pas rêver. Invité : Laurent Terzieff.
23.05 Soir 3.
23.20 ▶ Les Dossiers de l'Histoire. Un siècle d'immigration en France [1/3].
0.20 Libre court. Sans transition.
0.30 Cap'tain Café.
1.20 New York District.

CANAL +

13.35 Le Facteur ■ Film de Michaël Radford.
15.25 Ngorongoro, les derniers rugissements du lion.
16.15 58 minutes pour vivre ■ Film de Renny Harlin.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.20 Cyberflash.
18.30 et 19.10 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 ▶ Prédateurs.
21.25 Flash infos.
21.30 L'Homme de nulle part.
22.10 Flash infos.
22.15 Manga, Manga : Armitage III.
23.00 Le Huitième Jour ■ Film de Jaco Van Dormael.
0.55 L'homme qui voulut être roi ■ ■ *Film de John Huston (v.o.).*

LA CINQUIÈME/ARTE

13.00 Une heure pour l'emploi. Demain les 35 heures ?
14.00 Rituel en pays Torajas.
14.30 ▶ Le Sens de l'Histoire. URSS : La révolution confisquée [1/2].
15.30 La Première Fin du monde.
16.30 La France aux mille villages.
17.00 Cellulo.
17.30 Allô la terre.
17.45 Qu'est-ce qu'on mange ?
17.55 Le Journal du temps.
18.00 Les Grandes Aventures du XX[e] siècle.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Tracks. Spécial Rolling Stones.
19.30 7 1/2. Le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement à Strasbourg. Che Guevara, le mythe et l'Histoire.
20.00 Brut.
20.25 Contre l'oubli, pour l'espoir.
20.30 8 1/2 Journal.
20.45 Amour, régime et fantaisie. Téléfilm de Tomy Wigand.
22.10 Grand format. Parmi les dieux mexicains.
23.40 ▶ La Reine de la nuit ■ ■ Film d'Arturo Ripstein (v.o.).
1.35 Le Dessous des cartes.
1.45 Music Planet. U2.

M 6

13.30 Passion interdite. Téléfilm de Warris Hussein.
15.15 et 1.40 Boulevard des clips.
16.05 Hit machine.
17.30 Les Piégeurs.
18.00 Highlander.
19.00 Los Angeles Heat.
19.50 Voile.
19.54 6 minutes, Météo.
20.00 Plus vite que la musique.
20.35 Les Produits Stars.
20.45 Cap danger. Téléfilm de Fred Gerber.
22.30 Two. Un jeu pervers.
23.25 Elie et Dieudonné.
0.45 Wolff, police criminelle.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.02 Agora. Jacques Duquesne.
19.32 Perspectives scientifiques. Biologie et médecine.
20.00 Le Rythme et la Raison de... Jacques Lacarrière [5/5].
20.30 Radio archives. Jacques Maritain, thomiste.
21.32 Black and blue. Humeurs d'Humair.
22.40 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.48 Les Cinglés du music-hall.

FRANCE-MUSIQUE

18.36 Scène ouverte.
19.30 Prélude.
20.00 Concert franco-allemand. *Symphonie n° 3*, de Mahler.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Guinjoan, Baraigne.
23.07 Jazz-club. Le quartette de Chris Potter

RADIO-CLASSIQUE

18.30 Le Magazine de Radio-Classique.
19.30 Classique affaires-soir.
20.40 Les Soirées. Mendelssohn et la France. Œuvres de Cherubini, Mendelssohn, Reicha, Chopin, Liszt.
22.30 Les Soirées... (suite). Œuvres de Berlioz, Mendelssohn.

هكذا من الأصل

Le Monde
VENDREDI 10 OCTOBRE 1997

Le pays des Jules

par Pierre Georges

BIEN SÛR, il y a des causes *moins futiles*. Mais pourquoi tant d'acharnement à voler au secours *du ridicule ? Plus franchouillard*, avec baguette de pain, béret sur le *bec et plumes au cul, cela ne se* trouve pas ! Pour la prochaine *Coupe du monde de football, qui* est une affaire sérieuse, tant sportive que financière ou touristique, la France en sa vitrine disposera de deux mascottes.

L'une s'appelle Footix comme... comme évidemment ! France vieux village gaulois, encerclé par *les légions footballistiques*, potion magique, même que les troupes d'Aimé *sont tombées dedans* toute petites, on voit les références culturelles. *Et l'intensité de* la réflexion qui dut présider au *choix de ce patronyme hilarant*.

L'autre de ces mascottes, un bon *vieux coq* évidemment, l'air benet du gallinacé sur son gros *tas de francs, s'appelle Jules*. Jules comme Jules Rimet, inventeur de *la Coupe du monde. Jules comme* le foot à Jules. Jules, notre Jules à *nous, notre truc en plumes*, Chantegras, roi des basse-cours et *grands stades. Debout* sur ses crampons dans la pose avantageuse d'un coq tricolorisant et dominateur. Là encore, on imagine combien ses créateurs durent se creuser le bulbe et l'imaginaire pour parvenir à ce niveau extrême de l'inventivité.

Jules, revisité Walt Disney, ce qui lui donne vaguement l'allure d'un Donald en mutation génétique, comme hirondelle blanche de Tchernobyl, Jules est exténuant. Plus la France veut être moderne, plus elle s'acharne à patauger dans le cliché et la soupe aux choux. Plus elle se vend pour dire que ce pays n'est pas ce que l'on croit, le seul conservatoire de la baguette, du coq au (bon) vin, du parfum et de l'amour d'élite, plus elle s'acharne à lui remettre *les deux pieds dans le même terroir*.

Des générations d'industriels, des multitudes d'entreprises se *battent, à longueur d'année, pour* démontrer que ce pays a déchaus*sé ses sabots. Pour prouver qu'il* innove, invente, fabrique, qu'il est *à la pointe de la technologie*. Pour dire qu'on n'y vit plus seulement *en hommes des fourches à culbu*ter la Mathilde dans les meules de *foin. Et patatras, qu'arrive-t-il ?* Chassons Jules. Il revient sur er*gots !*

Parce que la Coupe du monde est une *vitrine extraordinaire, une* fenêtre ouverte sur le monde en*tier, des milliards de téléspecta*teurs vont voir de la France ce *que l'on voudra bien leur mon*trer. Et on enrage à l'idée de pen*ser que le cliché offert renforcera* ainsi les clichés sur le pays des *Jules. De même qu'on peut enra*ger de voir, ainsi, traiter les spor*tifs et les amateurs de sports* en idiots du village. Certes, il faut *bien que commerce se fasse* et que jeunesse se délasse. Et on ne doute pas que, mis à toutes les sauces, en peluche, en affiche, en porte-clefs, en tee-shirt, Footix et Jules se vendront comme petits pains. *Mais le succès n'est pas* toujours la preuve du bon goût.

Pas plus que n'était de bon goût – pour dire comme on traite les champions –, ce large béret infligé à Jeannie Longo sur le podium des championnats du monde de cyclisme à Saint-Sébastien. Elle venait de gagner, on ne sait plus quoi, de toute façon il faudra bien finir par la débrancher un jour. Et, du coup, les organisateurs lui collèrent d'urgence une « basquitude » d'honneur sur le crâne. Elle avait vraiment décroché le pompon, la Jeannie des cousins Jules !

Les députés socialistes demandent à Martine Aubry de reprendre le dossier de l'allocation de garde d'enfants

Jacques Chirac déclare que « la famille ne doit en aucun cas être pénalisée »

LES DÉPUTÉS SOCIALISTES *« souhaitent que le dialogue se poursuive avec le gouvernement »* à propos de l'allocation de garde d'enfants à domicile (AGED). *Dans son projet de loi de finance*ment de la Sécurité sociale, Mar*tine Aubry, ministre de l'emploi et* de la solidarité, a prévu de réduire *de moitié cette allocation : « Cette mesure me paraît devoir être revue »*, a déclaré, mercredi 8 octobre, le rapporteur général du budget Didier Migaud (PS, Isère).

Parmi les députés PS de la *commission des finances, certains* sont favorables à son maintien à son *niveau actuel*, d'autres à une réduction de moins de 50 %, *d'autres encore à un lien entre* l'AGED et le niveau de revenus. *Mais, en revanche*, tous considèrent que la déduction d'impôt pour emplois familiaux, réduite aussi de moitié dans le projet de budget 1998, doit être maintenue. Cette mesure est *« équitable »*, selon M. Migaud. Avec le relèvement Balladur (45 000 francs de réduction d'impôt possible depuis 1995 contre 13 000 francs auparavant), *« on est passé d'une incitation à un privilège exorbitant »*, estime-t-il. Il précise que le soutien de l'Etat aux *emplois familiaux* va rester de 7 milliards de francs en 1998.

Mercredi, Mme Aubry a été entendue par la commission des af*faires sociales*. Elle a notamment été interrogée par Dominique Gillot (PS, Val-d'Oise) *sur* l'attitude que le gouvernement comptait *adopter face à la « brutalité »* de l'effet créé sur la situation de cer*taines familles, victimes poten*tielles du cumul des mesures envi*sagées par le gouvernement*. Mme Gillot a plaidé pour la re*cherche d'« une voie de conciliation »* qui passerait peut-être par *une prise en compte des res*sources des familles bénéficiaires.

« TOUT EST OUVERT »

« Tout est ouvert, a répondu Mme Aubry. *Nous pouvons repasser sur un système de fiscalisation ou garder le système actuel en l'aménageant, tout en essayant de trouver non pas un consensus, mais un accord le plus large possible. »* La ministre s'est déclarée prête à examiner *« une mesure qui adoucisse ces dispositions »*.

En attendant de *« remettre à plat »*, en 1998, l'ensemble des dispositifs de la politique familiale – la mise sous condition de ressources des allocations familiales pourrait être ainsi *« rediscutée »* –, Mme Aubry semble donc disposée à entendre les arguments des députés de la majorité inquiets des ef*fets politiques* et financiers des mesures envisagées, *« au nom de la solidarité »*, sur les couches moyennes. *« La famille n'appartient ni à la droite, ni à la gauche »*, a-t-elle répété aux députés de la *commission des affaires sociales*.

Quelques heures auparavant, au cours du conseil des ministres où était présenté le projet de loi de financement de la Sécurité sociale, Jacques Chirac avait réaffirmé *« l'importance qu'il convient d'attacher à la politique familiale »* et souhaité que la famille ne soit *« en aucun cas pénalisée »* par les dispositions prévues par le gouvernement, selon le porte-parole de l'Elysée Catherine Colonna.

« Je vous rappelle, monsieur le Premier ministre, toute l'importance qu'il convient d'attacher à la politique familiale. Celle-ci doit faciliter l'activité professionnelle des femmes, permettre aussi l'éducation des enfants et encourager le renouvellement des générations », a fait valoir le président de la République, cité par Mme Colonna. *« Au cœur de l'équilibre social, la famille ne doit en aucun cas être pénalisée. Je souhaite que le débat qui va s'ouvrir permette d'améliorer en ce sens les dipositions prévues par le projet de loi »*, a conclu le chef de l'Etat.

Le 24 septembre, lors de l'examen en conseil des ministres du projet de loi de finances pour 1998, M. Chirac avait déjà formulé une *« recommandation qui concerne les familles »*. Il s'était alors *« inquiété de certaines mesures proposées »* et avait *« souhaité que le gouvernement apprécie bien les conséquences que pourraient avoir de nouvelles décisions susceptibles d'aggraver la situation de familles »*.

Bruno Caussé et Fabien Roland-Lévy

Une plate-forme pétrolière sera construite à Brest

BREST
de notre correspondant

La Direction des constructions neuves (DCN) va construire, en collaboration avec des industriels locaux, une plate-forme pétrolière pour le compte de la société Foramer-Forasol. Ce contrat, signé au cours de la nuit du 8 au 9 octobre, *d'un montant de 530 millions de* francs, représente environ 1 million *d'heures de travail pour Brest*. Il fera travailler six cents personnes *pendant dix-huit mois*. La DCN *de* Lorient sera associée aux travaux.

MAIRIE OCCUPÉE

*La construction de cette plate*forme a été annoncée par le préfet *du Finistère, Michel Morin, jeudi* 9 octobre, à 7 h 45, un quart *d'heure avant une assemblée géné*rale des salariés de la sous-traitance *brestoise à laquelle appelait la CGT* des métaux. Celle-ci occupe la mai*rie de Brest depuis le 30 septembre* et réclame des mesures à la fois sociales et industrielles pour ce secteur d'activité, où la suppression de 1 500 emplois, sur un effectif de 2 000, est craint d'ici à 1998. Les mesures sociales annoncées le 2 octobre, essentiellement des congés de conversion de dix mois et des départs à cinquante-quatre ans, avaient été jugés insuffisantes par la CGT. *Quelques améliorations ont* été fournies mercredi matin, mais *sans grands changements*.

L'effervescence sociale que *connaît Brest depuis le début sep*tembre laisse encore planer un *doute, au plan local, sur la tenue fin* novembre dans la ville du congrès *national du Parti socialiste. En ma*tière d'offshore, la piste la plus crédible de diversification civile, la DCN a déjà effectué, de la fin du *mois de mars au mois d'août, une* transformation de plate-forme pé*trolière pour le compte de Sedco*-Forex, du groupe Schlumberger.

Vincent Durupt

■ **ESPACE :** ***l'arrimage du vaisseau automatique Progress M-36*** à la station Mir a été réussi, mercredi 8 octobre, à 19 h 08 (heure française). Cette *opération avait été retardée* en raison de l'échec de la séparation, lundi, du précédent Progress, qui devait céder la place au M-36. Celui-ci apporte un ordinateur de secours, du ravitaillement et du matériel scientifique.

■ **FAITS DIVERS :** ***deux convoyeurs de fonds ont été tués*** par des malfaiteurs, jeudi matin 9 octobre à Paris, aux entrepôts du Sernam de la porte de La Chapelle, lors de l'attaque d'un fourgon blindé transportant de l'argent pour le compte de la SNCF. Les malfaiteurs se seraient enfuis en utilisant des VTT.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le jeudi 9 octobre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	17619,18	+0,62	−9
Honk Kong index	14838,52	+0,19	+10,31

Tokyo. Nikkei sur 3 mois

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 09/10	Var. en % 08/10	Var. en % fin 96
Paris CAC 40	3007,49	−0,55	+29,87
Amsterdam CBS	—	—	—
Bruxelles	15568	+0,89	+47,27
Francfort Dax 30	—	—	—
Irlande ISEQ	3885,77	—	+42,56
Londres FT 100	5340,90	+0,67	+29,68
Madrid Ibex 35	—	—	—
Milan MIB 30	23417	+1,09	+49,18
Zurich SMI	5901	+0,93	+49,69

Tirage du *Monde* daté jeudi 9 octobre : 501 669 exemplaires

LE FEUILLETON DE PIERRE LEPAPE

L'ombre d

LE FEUILLETON DE PIERRE LEPAPE
L'écriture, la littérature évoquées par Jacqueline Risset, Juan Goytisolo et Roberto Cotroneo
page II

GEORGES BATAILLE
page III



VENDREDI 10 OCTOBRE 1997

AFRIQUE DU SUD
La littérature sud-africaine à l'honneur pour la Fête du livre d'Aix-en-Provence
pages IV et V

ÉDITION
Comment interpréter la crise que traverse le marché du livre ? Trois personnalités de l'édition apportent leur diagnostic
pages X et XI

L'ombre du Quichotte

A la faveur d'une nouvelle traduction, resurgissent les silhouettes mythiques de l'hidalgo et de son écuyer. Créatures qui se profilent toujours, comme le soulignait Nabokov, « à l'horizon de la littérature »


ADAGP, PARIS 1997

Comme on ne se baigne pas deux fois dans le même fleuve, on ne lit pas deux fois le même livre. Surtout lorsqu'il s'agit d'ouvrages classiques, lesquels, dit Italo Calvino (1), *« exercent une influence particulière aussi bien en s'imposant comme inoubliables, qu'en se dissimulant dans les replis de la mémoire par l'assimilation à l'inconscient collectif ou individuel »*.

Or, la première lecture d'un classique est déjà, généralement, une relecture, puisqu'une persistante rumeur de fond permet de s'en faire une idée – si le hasard n'a pas proposé d'emblée au novice une image rendue déjà complexe par des commentaires, voire des interprétations : de même que *Hamlet* n'est plus tout à fait le *Hamlet* de Shakespeare, mais aussi celui de Coleridge, de Goethe ou de Laurence Olivier, le *Quichotte* de Salvador de Madariaga, de Miguel de Unamuno, de Samuel Putman, ou de Nabokov – sans oublier les aperçus d'Américo Castro, de Borges, d'Apollinaire...

En outre, tout ouvrage mémorable change dans la mesure où, au fil des ans, le lecteur s'est enrichi de milliers d'expériences, ce qui modifie fatalement ses relectures : on se souvient de *Pierre Ménard, auteur du « Quichotte »*, de Borges, où un homme de lettres du début du siècle, qui croit qu'encombrer les bibliothèques avec des nouveautés est un manque de politesse, consacre ses jours à la rédaction d'un *Quichotte* correspondant mot pour mot à celui de Cervantès : ayant comparé certaines pages de l'Espagnol à celles, scrupuleusement identiques, de Ménard, l'auteur de la nouvelle arrive à la conclusion qu'il s'agit de deux textes différents, puisque les conditions historiques sont autres et que trois siècles surchargés d'événements, y compris la publication du *Quichotte*, les séparent...

Confronté aux classiques, chaque lecteur met l'accent sur les aspects de l'œuvre qui correspondent aux besoins de sa sensibilité ou de son entendement, l'auteur lui procurant les mots qui expriment avec justesse ce qu'il ressent ou pense de façon obscure. Mais le lecteur, qui en attendait plus, est presque toujours déçu.

Il y a une soixantaine d'années, Salvador de Madariaga (1886-1978) faisait une remarque capitale – qu'on trouvait déjà, au reste, mais sous-jacente, dans le superbe commentaire qu'est *Vie de Don Quichotte et Sancho*, d'Unamuno. Madariaga soutenait qu'une tradition superficielle avait réduit le *« merveilleux tissu psychologique »* du *Quichotte* à une trame des plus simplettes : Don Quichotte, un valeureux cavalier ; Sancho, un paysan terre à terre et poltron : *« Ce que la tradition ne voit pas, c'est que ce motif qui, à première vue, est basé sur des contrastes se résout en un parallèle complexe et délicat dont le développement est l'une des plus subtiles réussites de ce livre de génie : Sancho est, jusqu'à un certain point, une transposition de Don Quichotte dans une tonalité différente. »*

Hector Bianciotti

Nabokov, le dernier en date des grands lecteurs du *Quichotte* (2), épuise le sujet, à l'aide, certes, de ses prédécesseurs, Madariaga en tête. Pour commencer, il est loin de voir dans le *Quichotte* le plus grand roman jamais écrit, non plus qu'en Cervantès l'égal de Shakespeare : *« Don Quichotte n'est que l'écuyer du Roi Lear »*, s'exclame-t-il, tout en reconnaissant qu'ils se trouvent à égalité dans le domaine de l'*« irrigation spirituelle »*. Puis, à mesure que sa lecture progresse, *Don Quichotte « se profile si merveilleusement à l'horizon de la littérature que le livre demeure et demeurera, de par cette vitalité que Cervantes a réussi à infiltrer dans le personnage principal de son livre fait de bric et de broc. Je pense à cette grande ombre que jette, sur une postérité réceptive, une image littéraire qui peut continuer à vivre indépendamment du livre lui-même »*. D'autre part, Nabokov est peut-être le premier à souligner la brutalité de l'ouvrage – *« une véritable encyclopédie de la cruauté, un des livres les plus durs et les plus barbares que l'on ait jamais écrits »* – et, par conséquent, il est étonné par la curieuse attitude qu'adoptent aussi bien des spécialistes que des profanes, qui considèrent ce roman comme *« très humain »*. En effet, le sentiment de parodie, si parodie il y a, se dilue dans le pathétique : *« Quiconque a le sens de la beauté et de la pitié – qui sont à la base de tout sentiment artistique – est du côté de Don Quichotte. »*

« Un livre fait de bric et de broc... »

La première partie du roman a été publiée en 1605 ; la deuxième, en 1615. Au cours des dix années qui séparent les deux volumes, Don Quichotte est devenu célèbre ; c'est donc d'un autre pas, précédé par sa célébrité, qu'il va poursuivre ses aventures : il est, désormais, un personnage qui a pris conscience d'être un personnage – à partir du deuxième chapitre, où Sancho lui apprend que leur histoire est déjà dans un livre intitulé *Deuxième volume de l'ingénieux hidalgo Don Quichotte de la Manche*, ce qui recoupe la version apocryphe signée par un certain Alonso Fernandez de Avallaneda – jamais identifié. Par parenthèse, Pirandello, qui parle avec beaucoup de détails du *Quichotte*, ne tient pas compte de ce versant particulier du livre, lui, l'auteur de *Six personnages en quête d'auteur*... (3).

Une chose est évidente : cet apocryphe a grandement aidé Cervantes à mener à bon port son histoire, jusque-là hésitante, interrompue, truffée de récits sans rapport avec l'hidalgo et son écuyer : pour bien des critiques, le personnage de Don Quichotte aurait été une invention destinée d'abord, à une nouvelle.

Lire la suite page II

(1) *Pourquoi lire les classiques*, Seuil, 1993.
(2) *Littérature III. Don Quichotte*, Fayard, 1986.
(3) Leonardo Sciascia, *In « Pirandello de A à Z »*, Maurice Nadeau, 1987.

L'INGÉNIEUX HIDALGO DON QUICHOTTE DE LA MANCHE
de Miguel Cervantès.
Traduit de l'espagnol par Aline Schulman,
préface de Jean-Claude Chevalier,
Seuil, Tome I, 538 p., tome II, 547 p., 149 F chacun.

Alain Minc ou le libéralisme jubilatoire

Sous les cieux de la mondialisation, l'essayiste annonce des lendemains heureux. A vérifier

LA MONDIALISATION HEUREUSE
d'Alain Minc.
Plon, 266 p, 120 F.

Le titre – *La Mondialisation heureuse* – et le bandeau – *« Alain Minc persiste et signe »* – claquent comme autant de provocations. Alain Minc n'est pas du genre à ravaler honteusement ses convictions ; il les assume, les revendique même, avec jubilation. Aussi, pour beaucoup, la tentation de brocarder – ou d'encenser – le contenu de cet essai sans le lire, en raison de l'irritation – ou de la fascination – que suscite son auteur est grande. Il serait pourtant dommage d'y céder.

Dominique Strauss-Kahn

La fresque dressée est complète : de l'analyse des nouveaux facteurs de production économique aux futures zones de crises géopolitiques, de la description des conditions de l'action publique en France à celle des modèles anglais ou hollandais, de l'avenir de l'Europe à celui de la réduction du temps de travail, de réflexions sur l'équité et l'égalité en développements sur l'Etat et la société, tout y est, ou presque !

Comme d'habitude, le style est vif ; les phrases courtes ; les jugements définitifs. Avec allégresse, Alain Minc sabre, tranche, exécute, dénonce tout ce qui lui paraît relever, de près ou de loin, d'un impardonnable archaïsme. A l'appui de sa thèse, il multiplie les formules : la nouvelle exception française serait de *« juxtaposer une société à l'américaine avec une fiscalité à la suédoise »* ; l'alternative de l'Allemagne serait de choisir entre *« l'Europe carolingienne ou le Saint-Empire romain germanique »* ; le marché ne serait pas *« un état de culture de la société mais un état de nature »* ; la mondialisation, réalité insaisissable et invisible, entraînerait nos sociétés à se rebeller non contre *« un pouvoir, une classe dominante ou un régime, mais contre un concept »*.

A l'appui de sa thèse, il recourt à toutes les références – de Braudel à Reich, de Kohl à Tocqueville, de Salazar à Méline –; il ne recule devant aucun pronostic – notre démographie pourrait aboutir à la quasi-disparition du chômage et à l'obligation d'ouvrir, à nouveau, les vannes de l'immigration –; il cherche l'image la plus illustrative – nous devrions, tel le judoka, prendre appui sur nos faiblesses pour les transformer en forces.

Quant à la thèse elle-même, elle se résume simplement : la mondialisation – qui n'est en réalité que le synonyme de marché – impose sa loi, et la France, sauf à accepter le déclin, doit s'y soumettre. C'est dans cette soumission qu'elle trouvera, paradoxalement, sa liberté : dans le *« cercle de la raison »* libérale, mais avec le choix entre libéralisme de droite et libéralisme de gauche.

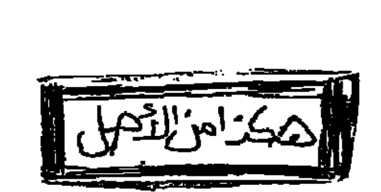
Certains pourraient considérer qu'il n'y a rien là d'original, mais Alain Minc en tire quelques conclusions détonantes.

A grands traits, y compris en déformant le trait, il considère que l'Etat ne dispose plus d'aucun levier d'action économique. L'arme monétaire est enrayée, l'arme budgétaire est épuisée, l'arme fiscale est limitée. Pire encore, l'Etat ne peut réellement ni procéder à de vastes redéploiements, ni influer sur le partage entre les salaires et les profits, ni agir pour la réduction du temps de travail, ni même remplir ses fonctions régaliennes. Son ambition doit se limiter à la diminution du niveau des dépenses publiques et à la mise en oeuvre de réformes de structure. Ce n'est plus seulement de l'analyse, c'est une forme de renoncement.

Et rien, ou presque, n'est alors épargné. Ni les fondements de la fonction publique : les nouveaux recrutements se feraient à temps déterminés. Ni les principes de l'Etat-providence : le devoir d'équité se substituerait à l'impératif d'égalité, donnant davantage aux plus démunis... et moins à tous les autres. Ni les bases de notre droit social : la durée des contrats à durée déterminée serait allongée, la dérégulation contractuelle développée, la législation du SMIC assouplie. Ce n'est plus une énumération, c'est une exécution.

Alors qu'en penser ? Accepter la mondialisation comme une réalité ? Oui ! Abdiquer l'ambition de la réguler ? Non ! Moderniser l'Etat, le rendre plus efficace, plus proche, plus transparent ? Oui ! Renoncer à ce qu'il incite, intervienne, incarne la volonté générale ? Non ! Aider davantage les plus défavorisés ? Oui ! Au détriment des classes moyennes et en prenant le risque de l'éclatement de la sécurité sociale ? Non ! Ecarter une certaine arrogance française, drapée dans une exceptionnalité surannée ? Oui ! Faire le deuil de notre volonté, de notre identité, de notre universalisme ? Non !

Le débat est donc ouvert. On peut partager, ou ne pas partager, la thèse d'Alain Minc. Mais on doit lui reconnaître le mérite de la cohérence. Les zélotes du marché-roi goûteront chaque page comme un argumentaire à défendre.Les contempteurs de la pensée unique débusqueront une idéologie à combattre. L'essentiel n'est pas là : beaucoup pourront y voir un stimulant instrument de débat.



Le feuilleton

de Pierre Lepape

PUISSANCES DU SOMMEIL
de Jacqueline Risset.
Seuil. « La librairie du XXe siècle »,
150 p., 110 F.

LA FORÊT DE L'ÉCRITURE
de Juan Goytisolo.
Traduit de l'espagnol
par Abdelatif Ben Salem,
Fayard, 254 p., 120 F.

LETTRE À MON FILS SUR L'AMOUR DES LIVRES
(Se una mattina d'estate un bambino)
de Roberto Cotroneo.
Traduit de l'italien
par François Rosso,
Calmann-Lévy, 174 p., 98 F.

Trois passeurs

La polémique est si ancienne et les lances qui s'y affrontent tant de fois rompues qu'on pourrait la croire purement académique : Qui, des écrivains ou des critiques, est le mieux placé pour faire comprendre et aimer la littérature et les livres ? La réponse de l'individualisme moderne renvoie les plaideurs dos à dos : le lecteur n'a besoin de personne. Pas d'ombre tutélaire qui s'interpose entre lui et la lumière des livres. La littérature est un vaste marché en libre-service où chacun *s'approvisionne* au gré de ses goûts et de ses moyens. Epicerie de luxe pour les becs fins ou pour les snobs ; produits de marque, balisés et étiquetés, pour les consommateurs sérieux et prudents ; alimentation industrielle et standardisée pour les pressés, les sans-le-sou. Qu'importent les querelles et les rivalités qui opposent, dans l'arrière-boutique, les chefs de rayon : M. Proust contre M. Sainte-Beuve, M. Flaubert contre M. Taine. Seul le client a raison.

Nous savons bien pourtant que cette liberté qu'on brandit ainsi n'est qu'un leurre démagogique. Pour la bonne raison que lire n'est pas un besoin naturel, comme manger, boire ou dormir. On peut très bien s'en passer ; d'ailleurs, des millions de gens s'en passent et ne s'en portent pas plus mal. Il est même possible que la lecture, celle de la littérature s'entend, soit le symptôme d'une secrète maladie de la personnalité qui, incapable de se satisfaire du monde qui lui est donné, ne trouverait la voie de son salut que dans la fuite, le voyage vers l'autre rive. D'où l'importance de la question des « passeurs » et des compétences requises pour exercer ce métier.

En ce sens, la lecture serait assez proche du sommeil, tel que l'appréhende si joliment Jacqueline Risset. Une manière de quitter le réel, ses pesanteurs et sa raison, non pour disparaître et nous anéantir, mais pour nous ouvrir les portes d'un autre territoire, celui des rêves. Avec la certitude du réveil, du retour sur l'autre face, sans laquelle cette disparition serait pure angoisse. C'est le sommeil qui donne au rêve sa force, son autorité, son air « indiscutable ». A rester éveillé, on n'obtient guère qu'une vague rêverie, molle et floue, une sorte de pensée fatiguée et défaite. De la même façon, pour vraiment lire et transformer les lignes écrites par un autre en son propre récit, sans doute faut-il savoir s'endormir dans la lecture. Les mauvais lecteurs sont semblables aux insomniaques, ils ne trouvent pas la ressource de s'évanouir à eux-mêmes et de se dédoubler. Ils n'ont qu'une vie.

« Telle est l'essence de la littérature (...) : l'expression de l'être humain non amputé ni réduit à un seul de ses multiples constituants. Parole libérée grâce à laquelle il peut échapper à la chosification et à la condition de client imposée par ce qu'on appelle le Village Global... » Juan Goytisolo

Jacqueline Risset brode amoureusement et rêveusement sur le thème du sommeil. Avec les aiguilles de la psychanalyse, celles de la science – laquelle continue à ne pas savoir très bien à quoi le sommeil peut servir, mais constate qu'on meurt d'en manquer –, de l'anthropologie, de la linguistique, de ses souvenirs aussi et de ses sensations les plus fines. Son livre s'apparente davantage au bouquet qu'au traité, pour le bonheur du lecteur. Elle n'appuie jamais, elle affirme à peine, elle raconte : une soixantaine de courts récits, soigneusement polis, à la fois précis et fantasques, où jouent sans paresse et sans contrainte les idées et les images, la gravité et le sourire.

On ne s'étonnera pas si, dans ces rapides incursions aux frontières – l'endormissement, le sommeil profond comme la mort, le rêve, l'éveil, le trouble des états intermédiaires –, la lecture joue le rôle de guide et d'éclaireur. Dante, bien sûr, que Jacqueline Risset connaît comme personne, Beckett, Kafka, Honoré d'Urfé, Bataille ; mais surtout Proust – *« Longtemps je me suis couché de bonne heure »* –, qui, à maintes reprises, métaphore après allusion, tisse des liens subtils entre les pouvoirs magiques du sommeil et ceux de la création littéraire. Voilà un point de vue que la critique proustienne, si savante pourtant et si prolixe, n'avait jamais pensé à prendre. Sans doute fallait-il l'audace imaginative d'un écrivain pour faire jaillir cette intuition : la *Recherche* comme un grand sommeil où le « moi » enfin libéré de ses limites participe à la totalité du monde.

Nous avons besoin de dormir pour continuer à vivre, et notre monde pour survivre a besoin de rêveurs. Plus que jamais, comme le rappelait Lezama Lima, l'écrivain cubain que cite Juan Goytisolo : *« Puisque notre époque s'est dotée d'une puissance de destruction incommensurable, il lui faut faire une révolution génératrice d'une force de création comparable, qui renforce la mémoire, précise les rêves, donne corps aux images, réserve aux morts le meilleur sort, donne aux éphémères une somptueuse lecture de leur transparence et conduise les vivants vers une traversée sûre et tranquille des ténèbres. »* Face à la modernité incontrôlée, dit encore Goytisolo, notre sauvegarde est de nous raccrocher aux branches de *La Forêt de l'écriture* : *« Telle est l'essence de la littérature – et le secret profond de son exemplarité : l'expression de l'être humain non amputé ni réduit à un seul de ses multiples constituants. Parole libérée grâce à laquelle il peut échapper à la chosification et à la condition de client imposée par ce qu'on appelle le Village Global ou le Grand Marché Mondial. »*

Goytisolo n'ignore pas que cette forêt est elle-même menacée de disparition. Certains des textes les plus angoissés et les plus violents de son recueil d'essais sont des écrits de refus. L'auteur des *Vertus de l'oiseau solitaire* y défend un élitisme qui n'a pas bonne presse en nos temps de démagogie. Non, les vrais écrivains ne sont pas légion, et l'on a tout à perdre à confondre la forêt de la littérature avec le tout-venant des broussailles et des plantes sans racine et sans sève dont on couvre le paysage. Non, l'exercice de l'écriture n'est pas facile, c'est toujours un combat de la liberté contre tous les pouvoirs de contrainte ; et, parmi ces derniers, *ceux qu'exercent* le conformisme et l'intolérance des lecteurs ne sont pas les moins redoutables. La forêt de l'écriture est peuplée de héros – Flaubert, Clarin, Fuentès, Cervantès, Rios –, mais ce sont des héros de souffrance, de combat et de sacrifice qui s'épuisent à contrecarrer le règne toujours triomphant de la bêtise, de la banalisation culturelle et de la désertification spirituelle.

Goytisolo réserve les plus acérées de ses flèches à son pays. Ses réquisitoires contre une Espagne de façade, *« nouveaux riches, nouveaux libres, nouveaux européens »*, et la bougeotte de la *movida* derrière laquelle il décèle un indécrottable immobilisme lui ont valu de solides inimitiés. Il en tire la certitude d'avoir, plus que jamais, raison. Mais il n'oublie personne dans ses volées de bois vert. La description qu'il propose de Paris comme d'une scène vide, d'un théâtre gigantesque et désert où des ombres de marionnettes miment les images de la gloire passée est impressionnante. La vie de Paris, dit-il, s'est réfugiée dans les quartiers de *la périphérie où s'invente* une culture réellement moderne, bigarrée, bâtarde, métissée où convergent et s'échangent des expériences lointaines et diverses. A ceux qui verraient une contradiction entre cette ébullition informe et les hautes futaies de la forêt de l'écriture, Goytisolo réplique que son élitisme de l'écriture est aussi un humanisme : *« L'arbre de la littérature croît et se développe dans un environnement humain universel. Il est relié aux autres arbres par l'humus ou terre végétale commune. Revendiquer la radicalité sacrée des mots revient à revendiquer la spécificité irréductible qui fait la gloire de l'être humain, c'est-à-dire son intégrité et sa diversité. »*

Face à ces deux interventions d'écrivains – Risset, Goytisolo – sur l'écriture, les livres et la lecture, il faut avouer que celle du critique professionnel fait petite figure. Non que le livre de Roberto Cotroneo – une des brillantes plumes de l'hebdomadaire italien *L'Espresso* – soit négligeable. Il est agréable de se balader dans la littérature avec un homme aimable et cultivé. Cotroneo est une fréquentation exquise. Il aime les livres, autant que la musique (1), il en parle avec intelligence et sensibilité. De *L'Ile au trésor* comme de *L'Attrape-cœur*, des poèmes d'Eliot comme du *Naufragé* de Thomas Bernhard. Il ne manque même pas, parfois, de profondeur. Après la philosophie à l'usage prétendu des enfants, le succès a valu qu'on récidive avec les religions. Voici maintenant la littérature, en attendant sans doute d'autres mystères. Francesco, le petit garçon auquel s'adresse Cotroneo, a deux ans et demi. Nous voilà rajeunis.

(1) En même temps que ces *Lettres à mon fils*, Calmann-Lévy publie un joli roman du critique italien, *Presto con fuoco*, dont l'intrigue, assez virtuose, tourne autour d'une version inconnue de la quatrième ballade de Chopin (280 p., 120 F).

L'ombre du Quichotte

Suite de la page I

Pour Paul Groussac – critique français d'Argentine qui choisit l'espagnol et devint un admirale prosateur –, Cervantès ne s'est pas représenté son livre comme une composition achevée, ni n'a imaginé d'avance les scènes, ne regardant, de surcroît, jamais en arrière, de sorte que, tout en critiquant avec une sainte colère les erreurs commises par Avellaneda, il commet des bévues encore plus graves... (Nabokov cite Groussac : la France ne le connaît pas, l'Argentine l'a oublié).

L'apport de cet apocryphe est si important que jadis on a soupçonné Cervantes d'en être lui-même l'auteur : il l'aurait rédigé et publié afin de relancer son roman – ce que pourrait donner à penser l'interruption du récit au prétexte qu'il n'a pas trouvé d'autres témoignages des aventures de Don Quichotte et l'introduction – mais seulement au neuvième chapitre ! – de Side Ahmed Benengeli, l'auteur arabe auquel il va attribuer son ouvrage.

Ce soupçon n'est pas tout à fait invraisemblable : sans pour autant le partager, Luis André Murillo (4) affirme qu'il y a *« des coïncidences ou des ressemblances de style »* entre l'apocryphe et le *Quichotte* de Cervantès, et cela jusqu'au chapitre 59, ce qui laisserait supposer qu'Avellaneda a pu avoir connaissance des cinquante-huit premiers chapitres déjà écrits par le glorieux manchot, vers 1613 – à moins que celui-ci n'en ait modifié certains passages après avoir lu le livre d'Avellaneda, publié un an avant la publication du sien...

Des historiens de la littérature, des spécialistes de Cervantès et de la prose du Siècle d'or, en général, se sont élevés contre l'hypothèse d'un Cervantès auteur d'un apocryphe qui serait... un faux apocryphe – leur argument principal étant la médiocrité du texte d'Avellaneda. Cela dit, on trouve des exceptions, et pas des

Apollinaire : *« J'ai lu le "Quichotte" du faux Avellaneda, avec un plaisir inexprimable. C'est à mon gré une œuvre remarquable qui complète à bien des égards, et notamment en ce qui concerne Sancho, ce qu'il y a d'humain dans le "Quichotte" de Cervantès »*, Et d'ajouter, au sujet du vrai *Quichotte* : *« Le héros est humain, partant, il est de toutes les nations, toutefois, rien ne lui répond dans la littérature française sauf, peut-être, le* Bouvard et Pécuchet, *de Flaubert »*.

Nabokov : *« Il est faux de dire – comme le font les plus fervents admirateurs de Cervantès – que le livre d'Avellaneda est absolument dépourvu de toute valeur. Au contraire, on y trouve quelque chose d'alerte et de savoureux, et un certain nombre de passages ne sont en rien inférieurs à quelques-unes des scènes de grosse bouffonnerie de notre livre »*.

Il ne s'agit pas, ici, de reprendre une enquête depuis toujours enlisée dans les sables, mais de montrer que Don Quichotte s'est construit lui-même et a élaboré son monde exclusivement à travers les livres, y compris, bien entendu, celui d'Avellaneda.

A l'appui de cette remarque, Italo Calvino rappelle que, au sixième chapitre de la première partie, lorsque le curé, le barbier, la nièce et la gouvernante jettent aux flammes la bibliothèque de Don Quichotte, la chevalerie n'existe plus : *« Don Quichotte restera le dernier exemple d'une espèce sans successeurs »*.

En outre, l'affaire Avellaneda est en harmonie avec l'art malicieux, si *« cervantesque »*, d'établir des interférences entre le réel et l'imaginaire ; en harmonie, également, avec son goût de remettre en question son propre livre, et de réveiller en plein rêve le lecteur qui croit vraie la fiction : quand il suppose que le morisque qui lui traduit le texte de Side Ahmed Benengeli a omis l'exorde où le Maure se reproche d'avoir entrepris un récit sec et limité, dans lequel il ne parle que de Don Quichotte et de Sancho – histoire de justifier l'insertion, dans la trame du roman, de récits indépendants ; ou bien, quand le traducteur considère comme apocryphe tel passage de Benengeli, parce que

Sancho *« parle dans un style trop bien élevé et dit des choses bien trop subtiles pour sa petite intelligence »* ; de même lorsque Don Quichotte s'écrie : *« ... l'auteur de mon histoire n'est qu'un ignorant et un bavard, qui l'a écrite sans ordre et sans discernement, à la va-comme-je-te-pousse ! Un peu comme ce peintre d'Ubéda qui, lorsqu'on lui demandait ce qu'il se proposait de peindre, répondait : "Ce qui viendra sous mon pinceau" »*. Et, encore dans la scène de l'autodafé, quand, parmi les livres destinés aux flammes, on trouve le tout premier publié par Cervantès, *La Galatée*, et qu'on décide, *in extremis*, de le préserver – mais de le conserver sous clé, en attendant la deuxième partie ; *« Nous verrons alors s'il s'est suffisamment corrigé pour mériter la miséricorde que nous lui refusons aujourd'hui »*.

S'appuyant sur le fait – indiscutable – que le reste de son œuvre est inférieur, et de beaucoup, au *Quichotte*, des critiques ont pris l'habitude de dire que Cervantès est inférieur à son hidalgo – le créateur à sa créature. On voudrait que l'auteur ait engendré le personnage tout d'une pièce, avec méthode, en toute conscience, alors que c'est au fil des phrases qu'il se forme. On ignore que l'auteur n'est que la chambre d'écho de l'époque et de ses circonstances, où l'Esprit souffle. Cervantès méritait cet illustre visiteur.

Miguel de Cervantès est mort à l'âge de soixante-neuf ans, le 23 avril 1616, le même jour que Shakespeare, disait-on jadis, mais ils sont morts selon deux calendriers différents, dix jours séparant les deux dates.

Tous les portraits de l'auteur du *Quichotte* sont des reconstitutions d'après la description qu'il fit lui-même de sa figure, dans le prologue de ses *Nouvelles exemplaires*. L'autoportrait, fait de mots, est le seul véritable.

Hector Bianciotti

(4) Introduction au deuxième volume du *Quichotte*, en espagnol. Editorial Castalia (Madrid), 1978.

★ **La préface commandée pour cette édition à Dominique Fernandez a été refusée par le Seuil. Ce texte paraîtra dans le prochain numéro de la revue *L'Infini* (Gallimard)**

Cervantès, en langue vivante

Aline Schulman, qui vient d'achever la traduction de « Don Quichotte », explique la part d'oralité qu'elle a restituée à l'œuvre

Aline Schulman est la traductrice attitrée du romancier espagnol Juan Goytisolo, mais a traduit également le Chilien José Donoso et les Cubains Reinaldo Arenas et Severo Sarduy. Elle vient de consacrer six années à cette traduction « moderne » de *Don Quichotte*.

« Vous connaissiez déjà bien le *Quichotte* ?

– C'est une question que j'ai aussi posée autour de moi. Tout le monde croit le connaître, mais en fait personne ne l'a lu, sauf les universitaires et les étudiants de haut niveau. En revanche, c'est un mythe. Il fallait lui rendre son statut littéraire. Curieusement, ce qui est resté collé dans l'imaginaire collectif, comme les moulins à vent, ne prend dans le texte que quelques lignes. Sans doute parce que, depuis un siècle, on en a fait de la littérature enfantine, dans des livres illustrés, et que ce que l'on a conservé, c'est ce qui pouvait plaire aux enfants. En ce qui me concerne, je l'avais étudié pour l'agrégation à l'écrit comme à l'oral et je l'avais relu enceinte. Mais bien sûr, cette fois, je l'ai repris beaucoup plus attentivement. Et j'ai commencé par la deuxième partie, parce que la première phrase est tellement célèbre que je ne savais comment l'appréhender, cela me terrifiait. Si bien que ce n'est qu'après avoir traduit quatre cent cinquante pages que je me suis attaquée aux huit premières !

– Pourquoi vous êtes-vous lancée dans une telle aventure ?

– C'était une commande. Jamais je ne m'y serais attaquée de moi-même. Je n'avais traduit jusqu'alors que des auteurs contemporains, vivants. J'avais donc l'habitude de dialoguer avec des écrivains extrêmement généreux qui me donnaient comme consigne : *« Ecris comme moi pour que le lecteur reçoive, dans ta langue, la même impression. »* D'ailleurs, la langue de Juan Goytisolo, par exemple, est très proche de celle de Cervantès, il utilise même certains archaïsmes. Et il faut se rendre compte qu'un Espagnol d'aujourd'hui comprend sans problèmes la langue de Cervantès, il n'a pas besoin d'une translation en espagnol moderne, alors qu'on a « retraduit » Rabelais en français contemporain (1), par exemple, et que comprendre l'anglais de Shakespeare n'est pas à la portée de tout le monde. C'est pour cela que je n'ai pas pris le *Quichotte* comme un objet de culte, mais comme une œuvre vivante. Je ne voulais pas le traduire dans une langue morte.

– C'était donc facile à traduire ?

– Le problème, c'est la phrase. Cervantès a écrit « facile ». Mais c'est à la fois très clair et intraduisible de la manière dont on l'a fait jusqu'à présent. Le texte est « lisible », mais surtout il est « audible ». Il faut le resituer dans son temps : les gens ne savaient pas lire et on le leur lisait. Il me semble que les traducteurs n'ont pas saisi le sens de cette part d'oralité et qu'ils n'ont pas su quoi en faire. Il y a beaucoup de répétitions, qui sont d'ordre pédagogique, or le lecteur français d'aujourd'hui comprend plus vite que l'auditeur espagnol de l'époque, donc, si on respecte ces répétitions, le texte a l'air mal écrit. Les traductions précédentes ont donné dans l'hyper-littéraire au lieu de restituer la langue de la rue, ou plutôt la langue du théâtre de rue. Aujourd'hui, on n'écoute plus, on lit. Il m'a donc semblé qu'au lieu des répétitions il fallait trouver des variantes, ce qui allège le texte. Mais tous les mots sont là, l'allégement s'est fait au niveau de la syntaxe ou de la ponctuation, par exemple en remplaçant des « et alors, et alors, et alors » par des points-virgules.

– Mais vous vous attendez à des critiques ?

– Je vais probablement me fâcher avec beaucoup d'amis. Mais moi, je n'ai pas eu l'impression de trahir. Le respect que l'on doit au texte doit être compensé par celui que l'on doit au lecteur. Nous traduisons quelqu'un pour quelqu'un. Il faut équilibrer les deux. Et je me suis gardée de toute modernité. Je n'ai quasiment pas utilisé de mots apparus dans la langue française après 1650, en dehors de quelques-uns qui datent de 1805, j'ai vérifié systématiquement dans le *« Robert historique »*. En français, c'est surtout la syntaxe qui a évolué. Mais j'ai aussi traduit les termes arabes que personne n'avait traduits jusqu'à présent parce qu'on ne les connaissait pas.

– Vous avez eu des surprises ?

– Je me suis beaucoup amusée. Même en relisant les épreuves, je ne pouvais pas m'empêcher de rire. Et le fait de me dire que les gens allaient s'amuser, c'était aussi une façon de me justifier par avance. Mais j'ai été également bouleversée par la personnalité de Cervantès. Il est capable de tout dire, car il dit toujours une chose et son contraire, et c'est comme cela qu'il a pu braver la censure. Il s'en prend à tout ce qui est établi, fusille tout le monde, du roi aux étudiants, mais il y a toujours un personnage qui rétablit la situation. C'est aussi cela la modernité de Cervantès : il dit blanc et il dit noir. Et cela lui permet d'exprimer ce qu'il pense et de tourner la loi. Il utilise tous les genres, du polar au roman à l'eau de rose, aux chansons ou à la pastourelle. Il a inventé la mise en abyme de tout ce qui se dit, l'intertextualité, il mélange ce qui pouvait plaire parce que c'était dans le goût de l'époque et ce qu'il avait envie de faire passer. Il faut donc avoir, pour le traduire comme pour le lire, le sens de la satire, de la critique sociale et du double jeu, car il est toujours dans le dérisoire, la parodie constante. »

Propos recueillis par Martine Silber

(1) Seuil, « Points ».

Georges Bataille, la mort à la lettre

A l'occasion du centenaire de sa naissance paraît un recueil de cinq cents lettres de l'auteur du « Bleu du ciel » suivant la trajectoire de son œuvre

***CHOIX DE LETTRES** (1917-1962)*
de Georges Bataille.
Edition établie, présentée et annotée par Michel Surya
Gallimard, 640 p., 250F.
(En librairie le 23 octobre.)

Georges Bataille, centenaire : il est né le 10 septembre 1897, mort le 8 juillet 1962, on le célèbre à Mexico, Madrid, Séoul (services culturels de l'ambassade de France) et à la Bibliothèque nationale – il en fut conservateur. Un choix de cinq cents lettres à une cinquantaine de correspondants, couvrant la période 1917-1962, est réuni par Michel Surya. On connaissait la correspondance avec Caillois (éd. Folle Avoine, 1987) et les échanges avec Pierre Kaan et Jean Rollin (Roma, Edizioni associate, 1995). L'ensemble suit la trajectoire de l'œuvre, d'*Histoire de l'œil* aux *Larmes d'Eros*, de la revue *Documents* à *Critique*. Les lettres ne disent rien que l'œuvre ne dirait pas. Elles en sont l'autre voix. Répondent à la voix du travail, de la vie, de la maladie et à l'obsédante attente d'argent : *« J'écris encore assez retiré du monde, avec une piquante sensation d'épée de Damoclès. »* Ou encore, de Samois, en novembre 1944, il est malade, il écrit à Diane Kotchoubey – c'est une lettre déchirée, Bataille a quarante-sept ans : *« C'est dimanche après-midi, je m'installe dans cette chambre où tu étais avant-hier (...). Je crois qu'il me sera à peu près impossible de continuer cette lettre. Tout à l'heure, la concierge me montera à dîner, comme quand tu es venue. Je n'aurai qu'à pleurer dans les pommes de terre. »*

Dix ans plus tôt, en pleine rupture avec Sylvia (Sylvia Maklès, la comédienne de Renoir, Sylvia Bataille, qui épousera Lacan), dans un des creux les plus chaotiques de sa vie : il lui adresse une étrange salve nourrie par l'attente et la passion. Sinon, c'est une correspondance au temps des pneux et du peu de téléphone, à quoi manquent les reparties. Le générique est important : Masson, Leiris, Kojève, Queneau, Caillois, Prévert, Prévost, Bachelard... Bachelard, il lui répond d'Orléans, où il habite (rue Dupanloup, bien sûr), le 18 mars 1958, pour le remercier : *« Je ne suis pas forcément d'accord avec la suggestion que vous me faites de remplacer le whisky par un de ces alcools que produit notre pays. En effet, il s'agit de savoir ce qui passe en premier, la délicatesse des sentiments ou leur intensité. L'intensité n'a sans doute aucun droit, mais elle peut l'emporter à son heure. »*


IZIS

C'est ce ton qui emmêle ceux, trop fragiles, que heurte Bataille. A heure fixe, depuis bien avant sa mort, on lui inflige deux éclairages contraires : lumière noire de l'oubli (tous les cinq ans environ, il faut l'en tirer) ; ou alors, surexposition de lampe de commissariat – où l'on stigmatise, selon les marottes, son érotisme, sa joie devant la mort, on ne sait quel côté curé, ces temps-ci : son ambiguïté, bientôt, sa fourmiphilie. Exemple : commentant Mascolo (*« ... On est mis à vivre dans un contexte historique donné... »*), il rétorque : *« Faux. Une fourmi est au monde sans rien d'autre. Il n'y a pas que l'homme ou davantage. »* Ailleurs, le 5 juillet 1953, à Mascolo toujours : *« Ce qui m'horripile chez Marx est le monde envisagé comme une étoffe chez le tailleur, par rapport au pantalon qu'au surplus le client aura toujours envie d'enlever. »*

Cette correspondance est sans art, la course de la vie devant la mort. A Queneau : *« Es-tu toujours d'accord (...) pour le cahier sur la littérature et la politique ? Je suis bien embêté d'avoir oublié de te porter la bouillotte. »* Dix jours plus tard : *« De plus en plus porté à ne voir dans l'anticommunisme que sottise, lâcheté, etc. (La bouillotte est chez Madame Téry (du moins j'avais fait le nécessaire pour qu'elle y soit). »* On suit la construction matérielle des livres et des revues, le soin précis qu'il y apporte. Nombre intéressant d'inaboutis, réservoir de titres, disputes sur la fabrication de *Critique*. Des drôleries parfaites. Pas mal de solos nerveux touchant au politique, à la philosophie ou à ce qui les brise, le poétique (lettres à Queneau, Caillois, Kojève, Leiris, Waldberg, Paulhan). Beaucoup de malentendus et de souffrance. Dès 1918 : *« J'ai l'impression qu'il y a quelque chose de brisé à l'ossature de l'humanité. »*

Délabrement, larmes, lamentations doublées de l'amertume d'y être réduit, sale état nerveux, dépression, découragement, le corps qui cède, la fatigue surtout, les mots se précipitent. *« Pénible »* est celui qui revient. Ses amis le soutiennent financièrement en ces termes : *« Votre existence nous aide à vivre. Beaucoup d'entre nous. Et depuis longtemps »* (Mascolo). La mort est froidement regardée, sans rien de morbide ni d'angoissant. A Leiris, il annonce (ne sachant pas qu'il reste tout de même à celui-ci trente-quatre ans à tirer) que *« la mort se rapproche »* d'eux (17 novembre 1956). Pour lui, c'est vrai. Ces lettres plongent dans ce dont il convient de ne pas parler, l'amitié. Il en manque (à Borel, Fraenkel, Lacan, Breton, Limbour, Laure, Blanchot). Seules réponses à la fin, on peut s'en étonner, mais elles donnent le ton, huit lettres émouvantes de Blanchot, les toutes dernières années, comme d'un qui reste sur la rive, regardant s'en aller l'autre au vent mauvais.

Francis Marmande

★ Un colloque Bataille-Leiris, intitulé « L'intenable assentiment au monde », aura lieu les 22 et 23 novembre au Musée des beaux-arts d'Orléans (ren. : 02-38-81-72-72).

« Une force illimitée de négation »

A l'ami de toujours, à André Masson, dans l'intimité duquel il fit surgir en 1935 la prophétique figure de l'absence de figure (Acéphale), Bataille peut dire ceci que Masson seul peut sans doute alors entendre : il faut nier les puissances de la raison quand la raison a la puissance de nier tout. Il l'avait dit déjà, il le redira bientôt : la guerre, au contraire de ce qu'on croit, est le triomphe de l'affirmation de la raison. Une telle affirmation, qui se veut infinie, est en fait une négation. Une négation à laquelle ne peut en être opposée qu'une autre. Il y a, chez Bataille, cette volonté de négation infinie. Il l'eut toute sa vie. Qui inverse par le fait le caractère de *polemos* de son nom, qui semblait l'accorder à la guerre, qui semblait faire de lui le même qu'elle. Qui l'y oppose en fait absolument. A laquelle il oppose ce silence *« brisant »*, dont il parle ici. Ce silence dont sont nés *L'Expérience intérieure*, *Le Coupable* et *Madame Edwarda*, qu'il écrit alors.

Michel Surya

Mon cher André,

Que dire après une séparation si parfaite – ou presque. Je suis heureux que tu aies trouvé là-bas une vie qui ne te déçoive pas. Je ne puis que souhaiter pour toi que tout te convienne assez pour que tu demeures semblable à toi-même. L'Europe évidemment est plus voisine du Tibet que du Connecticut. La vie y est sans doute plus étrange qu'on ne l'aperçoit du dehors : on y est replongé dans le fond des temps. Jamais le monde réel ne m'a semblé davantage un rêve : l'air qu'on respire est un air de rêve, un air d'angoisse. Et chose curieuse, je lâcherais tous les cieux clairs pour la brume où tout chose est ici ensevelie. J'ai toujours mal compris les quelques vieux principes avec lesquels on regarde l'histoire (celle qui se joue *de nos envies*). *L'histoire ne peut se passer de manger des vies : volontiers* je lui donne la mienne à manger. La vie imaginaire d'un futur où rien ne pourrait plus être mangé, où tout serait libre, je ne doute guère que l'essentiel y manque : une tension si vraie qu'on devient soi-même aussi vrai qu'un *crabe tapi dans du sable. Tu ne peux guère imaginer à quel point la* politique m'ennuie : autant que le souvenir de comptes quand je m'endors – autant de chiffres, autant d'erreurs. La vie me paraît beaucoup trop voisine de la mort pour qu'on s'attarde à lui imposer une volonté d'ignorants. J'ai vu trop de choses et j'en ai trop éprouvé pour m'occuper de ce qui ne trouble pas entièrement les données ordinaires. Je ne connais plus – ou ne suis plus – qu'une force illimitée de négation qui divinise tout ce que je n'ai pas vidé de sens. Et divinisé, cela veut dire aussi pour moi « vide de sens ». Difficile d'envisager à quel point je me sens devenu silencieux, au point de me figurer que toute parole se briserait si elle me touchait (ou elle se décomposerait, ou deviendrait si comique que la phrase finirait en éclat de rire). Tout le reste : je marche de travers, aussi gaiement que jamais et, si je glisse, je tiens une corde de silence.

Absurde message sans doute : mais beaucoup moins que toute autre chose que je puisse dire. D'ailleurs, je n'ai guère changé (sauf que cela sent le cerceuil de plus en plus, ce qui rétablit chaque jour un peu les jolies erreurs de perspectives et, tout de même, c'est moins bête).

Fais mes amitiés à André Breton et dis-lui – au moins si tu veux – que je ne me sens pas moins éloigné de lui – ni moins proche – que saint Jean de *la Croix de sainte Thérèse (il n'y a nulle insulte dissimulée).*

Toute ma fidélité et toute mon amitié, prenant figure de vie entière, qui se moque de l'Atlantique après tout.

Georges

► Georges Bataille à André Masson, 3 février 1942 (extrait du *Choix de lettres*)

Dans le secret des dieux...

Dans la première biographie consacrée à Michel Leiris, mort à l'âge de quatre-vingt-neuf ans le 30 septembre 1990, Aliette Armel remet scrupuleusement en ordre le jeu de l'écrivain. Celui qu'il s'était plu à maintenir dans la savante indétermination de son entreprise autobiographique

MICHEL LEIRIS
d'Aliette Armel.
Fayard, 746 p., 198 F.

Leiris, poète, auteur de *L'Age d'homme* et de *Miroir de la tauromachie*, de *L'Afrique fantôme*, d'un essai décisif sur les Antilles, de monographies sur les peintres qu'il fréquente (Masson, Picasso, Lam, Giacometti, Miro) et d'une étude sur les arts africains ; ethnologue, autobiographe, soûlographe, historien de l'art : solitaire couvert d'amis, longuement fidèle à Louise Godon, dite « Zette », au fil des infidélités ; petit homme empêtré et cependant gauchiste, surréaliste de la première heure, signataire du « Manifeste des 121 », voyageur élégant, dandy, il revient d'une tentative de suicide (en juin 1957) sous le regard patient de Giacometti, *trouve dans* l'opéra l'envers de la tauromachie, dans l'action ce qu'il scrute dans l'art, dans l'alcool la force de décoller : *« J'avais peu de cartes à ma naissance, mais je les ai utilisées au mieux... »*

C'est ce que l'on se dit en fin de lecture de cette biographie de 700 pages (augmentées d'un cahier photos, d'un index, d'une généalogie), rédigée par Aliette Armel : la première qui lui soit consacrée. Non qu'il s'agisse d'une *« vie réussie »*. L'expression laisserait aussi perplexe que celle de *« sexualité complexe »* à laquelle recourt l'auteur. Mais une vraie vie. L'amitié chez Leiris n'est pas baladeuse, mondaine, elle va au fond. La liste est longue : Max Jacob, Georges-Henri Rivière, Masson (depuis le début des années 20), Limbour, Queneau, Miro, Picasso (de très près), Jouhandeau, Bataille (depuis 1924, avec des tempêtes et pour finir, une tendresse de demi-dieux), Giacometti, Alfred Métraux, Sartre, Césaire et toute sa famille, Edmond Jabès, Louis-René Des Forêts, et sur le tard, comme deux garçons savent se trouver et s'aider à penser, Francis Bacon. Et puis les femmes, Louise (en l'épousant, Leiris demande à sa sœur Juliette, qu'il appelait « Zette », la permission de transférer ce diminutif sur la mariée...), Hélène Gordon-Lazareff, Colette Peignot, Jeannine Queneau, Eva Métraux, Pauline Roux, les discrètes, les aimées, les inconnues, les douloureuses, toutes prises dans un réseau où la biographe, qui se veut solidaire, les voit péniblement enfermées, ce n'est pas si simple. C'est d'un autre ordre : l'ordre de la connaissance et celui du secret.

Cette biographie est un travail considérable, scrupuleux, aride. Elle met en relation les textes, les éléments d'état civil, les faits, les lettres, les archives, les carnets, les témoignages. Il n'y a pour ainsi dire pas d'erreur, mais, sur un point ou un autre des glissements d'interprétation. Le document est là, brut, rechronologisé. Sans transe projective, sans toucher non plus au geste de l'écriture. Ces quatre-vingt-dix années se concluent comme un opéra, par la mort des uns et des autres, par *cette douleur de rester de plus en* plus seul au cimetière des aimés, sans avoir pu tout dire...

Dans cette volonté de dénouer l'écheveau, de *mettre à plat ce* dont l'œuvre fait une géométrie dans l'espace, une mathématique bleue, d'aller là où Leiris refuse – par projet – de se situer (le biographique), Aliette Armel, qui remet le jeu en ordre comme après une partie de cartes, avance sans illusion. Elle entend ce que Leiris écrit à l'un de ses commentateurs : *« Ce n'est pas sans appréhension que j'ai entamé la lecture (...) : le caractère « autobiographique » de la plupart de mes écrits est si marqué qu'il m'est, d'ordinaire, fort désagréable qu'un autre – quel qu'il soit – parle de ces écrits et, ainsi, se substitue en quelque sorte à moi pour parler de moi. »* Encore qu'en l'occurrence il ait la certitude – et elle, probablement l'espoir – qu'un *« autre regard [l]'aidera à y voir plus clair »*...

Plus clair. Cela dépend de l'idée *que l'on se fait de la clarté.* Les rapports entre le discours politique et l'usage domestique qu'en fait Leiris, entre les sexes, entre l'engagement et la désinvolture, entre la tauromachie et l'opéra, entre la réminiscence et le fait, entre la psychanalyse et la forme, entre la possession et la raison, *entre* (c'est d'*entre deux* qu'il s'agit) sont raidis. Les faits sont là, mais la syntaxe a disparu. Le refus de Leiris d'avoir un enfant est sourcilleusement déploré par l'auteur. Ce qui échappe, c'est le réseau indéterminé sur quoi reste en suspension ce qu'on appelle *« la vie »* : ce à quoi l'entreprise de Leiris vise – l'écriture. Cette densité virtuelle qui sort du corps, qui n'est que le corps.

On sait qu'enfant il voulut être jockey. Il grossit. Il se monte le bourrichon par des lectures au-dessus de son âge. Il cherche lourdement à pénétrer *« le secret des dieux »*. Le sexe est un bon champ d'expérience. Il en voit le premier exemplaire à Biarritz en 1913. Il ne supporte pas les points de suspension à la place des mots crus. A douze ans, il fait le tour des cultes avec *son frère aîné*, Pierre. Il y a l'autre, le dévot, le bourgeois. Tension entre la dévotion et la révolte. *Entre*, toujours. Premiers chocs *avec Stravinsky* (*Le Sacre*) *et* le jazz, à vingt ans. Goût du cirque et des spectacles vulgaires. Un oncle acrobate parti à l'anglaise avec une ballerine. Brièvement deuxième ligne de rugby (les gabarits ont dû beaucoup changer...). Peur des femmes, mais petit flirt avec la fiancée du frère détesté. C'est courant.

Les frères épousent des sœurs. Avec les familles raccourcies d'aujourd'hui, ce dispositif central – les sœurs – n'existe plus. On pourrait, à travers ce livre, faire une histoire diagonale du siècle par les sœurs. Les sœurs Kahn (Breton, Queneau) ; les sœurs Maklès (Masson, Fraenkel, Piel, Bataille, Lacan) ; les sœurs Godon (Kahnweiler, Lascaux, Leiris)... *Quelle histoire !* A son mariage, Picasso glisse : *« Eh bien Leiris ! Vous allez aussi épouser un secret ! »* Aussi ? A la sortie de *L'Age d'homme* : *« Votre pire ennemi n'aurait pas fait mieux ! »*

Malade de sincérité, fou d'erreur (faire une science de l'erreur), prince consort, mauvais sujet de l'empire que devient la galerie Kahnweiler rachetée par Louise Leiris pour contourner la spoliation par les nazis, Leiris : *« A chaque instant, je sais à quoi m'en tenir sur ma valeur comme témoin. »* Ou encore, du fin fond de l'Afrique d'où il écrit à « Zette », sans voir – la plus belle « psychanalyse » du monde ne peut donner que ce qu'elle a – sans voir qu'à travers les Dogons, Gondar et Sanga c'est son nom de Godon qu'il piétine en tanguant : *« Relis* Lord Jim *et pense à moi ! »* C'est là que tout se noue. Eprouvant le système des fiches, il se prépare à la tétralogie de *La Règle du jeu*. Sondant en lui l'Africain, le paumé, le réfractaire, il agence *L'Afrique fantôme* qui à son tour défraiera la chronique. C'est sa façon de chercher une espèce de sommation du monde extérieur, allant jusqu'à la provoquer lui-même. Donc le taureau... Dans un film du siècle, où *sont pris tous* les *événements, sur*réalisme, communisme, la guerre d'Espagne et celle d'Algérie, Cuba, Mai 68, les Africains d'Ivry et le curé d'ETA qu'il accompagne à la gare de l'Est, il se réveille un instant éberlué dans un monde parcouru, infatigable, de fêtes en plaisirs, de douleur et de morts, au générique impressionnant : *« Je me suis aperçu un jour que ce livre relatif à ma vie était devenu ma vie même. »* Ce qui rend une chronologie comme celle qui s'intitule *Leiris* indispensable, un peu tautologique au regard de *La Règle du jeu* et, à la fin, périlleuse, ce qui est bien le moins.

F. M.

★ *Signalons également l'essai* récent de Joëlle de Sermet, *Michel Leiris, poète surréaliste* (PUF, 298 p., 148 F) et l'édition, par Jean Jamin, d'un texte inédit de Leiris sur *Wilfredo Lam*, datant de 1969, préfacé par Pierre Vilar (éd. Didier Devillez, BP 1463, 1000 Bruxelles 1, 74 p., 75 F.)

La littérature sud-africaine à la recherche d'un nouveau langage

Une dizaine d'écrivains sud-africains sont les invités de la Cité du livre à Aix-en-Provence jusqu'au 12 octobre. Trois ans après la fin de l'apartheid, ils viennent parler de cette nouvelle Afrique du Sud et du devenir de sa littérature. André Brink et John Michael Coetzee sont des auteurs consacrés. Autour d'eux, les auteurs les plus créatifs de la jeune génération sont à découvrir : Njabulo Ndebele, Achmat Dangor, Mandla Langa, Ivan Vladislavic... Chacun cherche ses propres réponses aux questions actuelles : comment aborder la mémoire de l'apartheid ? quels nouveaux thèmes littéraires explorer ?

Né dans une township de la région de Johannesburg en 1948, première année de l'apartheid, Njabulo Simakahle Ndebele s'est imposé dans les années 1970-1980 comme un des chefs de file de la littérature antiapartheid. Romancier, poète, mais aussi critique, essayiste et universitaire, Ndebele est un théoricien de la cause noire et africaine. Mais il a toujours refusé de s'enfermer dans une écriture militante. Son roman le plus célèbre, *Fools*, a été traduit en France et ailleurs à l'étranger. Il a inspiré le film de Ramadam Suleyman, intitulé lui aussi *Fools*, premier long-métrage entièrement écrit et réalisé par des Noirs sud-africains, sorti en France récemment.

Depuis son retour d'exil en 1991, Njabulo Ndebele demeure une référence littéraire, honorée et régulièrement invitée par plusieurs universités étrangères. Il fait partie aujourd'hui, en Afrique du Sud, des intellectuels noirs qui ont décidé de participer au processus de transformation du pays aux côtés du gouvernement de Nelson Mandela.

« La littérature sud-africaine a longtemps été dominée par la lutte anti-apartheid. Aujourd'hui, quels sont, selon vous, la place et le rôle de cette littérature dans la « nouvelle » Afrique du Sud, dans la société post-apartheid ?

– Comme le reste de la société, la littérature sud-africaine va se transformer pour s'adapter à la nouvelle réalité du pays. Elle doit susciter un nouveau lectorat en s'adressant, en particulier, à la communauté noire. Mais, pour cela, il faut d'abord améliorer l'accès à l'éducation dont a été privée cette communauté sous l'apartheid. Il faut aussi écrire davantage sur les sujets susceptibles de l'intéresser, sur les problèmes de la société d'aujourd'hui. La question de la réconciliation entre Blancs et Noirs en fait partie. Les travaux de la commission Vérité et Réconciliation, chargée de faire la lumière sur les crimes de l'apartheid (*Le Monde* du 11 septembre), représentent une source d'inspiration considérable. Les difficultés du nouveau gouvernement à la tête du pays trois ans après les élections, la montée de la violence, ce sont les thèmes d'une société en transition que la nouvelle littérature sud-africaine doit explorer. Mais elle ne le fait pas encore vraiment.



DR

Scène du film « Fools », adapté du roman du même titre de Njabulo Simakahle Ndebele

– On a l'impression, en effet, que la littérature sud-africaine traverse une crise de créativité et que beaucoup d'écrivains sud-africains ont perdu leur inspiration avec la fin de l'apartheid. Qu'en pensez-vous ?

– L'apartheid a occupé les esprits pendant si longtemps que ce n'est pas facile de trouver de nouvelles sources d'inspiration. Aujourd'hui, il faut un nouveau langage, une approche différente. Une nouvelle génération d'écrivains, comme Zakes Mda, s'engage sur cette voie. Nous sommes encore en train d'essayer de comprendre où nous en sommes, de digérer les changements. C'est pourquoi notre société n'a pas encore produit son propre art, son propre langage.

– Vous-même, vous n'avez rien publié depuis 1993. Vous sentez-vous touché par ce problème d'inspiration et de renouvellement ?

– Pas vraiment car, dans mes livres, j'ai toujours parlé des choses de la vie ordinaire. La politique, bien sûr, a toujours été présente, mais seulement en arrière-plan. Elle n'a jamais dominé ma créativité. Je travaille sur un nouveau roman qui évoque les tensions de la société actuelle. L'action débute juste avant les élections de 1994 et se déroule jusqu'à aujourd'hui. J'y évoque les difficultés et les contradictions de notre jeune démocratie. Il y sera question, par exemple, de l'attitude de certains, dans notre société, qui tirent leur légitimité de la démocratie, mais qui ne tiennent plus compte de l'avis de ceux qui leur ont donné le pouvoir. Il y a aussi le problème de la tendance des gens, face à la montée de la criminalité, à vouloir se faire justice eux-mêmes, à revenir à des méthodes dont ils ont eux-mêmes été victimes dans le passé. Ce sont des thèmes que j'ai envie d'aborder, mais les nombreuses fonctions que j'occupe désormais ne me laissent tout simplement pas le temps de le faire.

– Responsable d'une université, membre de plusieurs conseils et commissions gouvernementales, vous êtes engagé, comme beaucoup d'intellectuels noirs, dans l'exercice du pouvoir. Ne pensez-vous pas que ce phénomène contribue aussi au manque de débat intellectuel et de créativité littéraire ?

– Beaucoup d'intellectuels sont désormais occupés à définir les changements dans notre pays. Mais ils ne peuvent pas à la fois se consacrer à la transformation du pays et à la vie intellectuelle. Le problème, c'est que le système éducatif et l'université en particulier ne prennent pas le relais. Ces institutions sont elles aussi en train de se transformer et, bien souvent, leurs meilleurs talents sont partis aider le gouvernement. C'est un phénomène qui n'est pas sain pour le pays et pour les individus concernés. Moi-même, j'ai l'intention de bientôt abandonner une partie de mes responsabilités pour me consacrer de nouveau à l'écriture.

– Dans ce contexte difficile, quelle peut être la place de la littérature sud-africaine par rapport à celle du reste de l'Afrique ? Est-ce qu'elle peut jouer, à terme, un rôle de catalyseur pour le continent, comme l'Afrique du Sud semble être prête à le faire dans le domaine économique ou politique ?

– La créativité littéraire semble en baisse sur l'ensemble du continent africain et pas seulement en Afrique du Sud. Mais il s'agit d'un problème plus général. Dans tous les domaines, le continent est de plus en plus marginalisé. Je lisais récemment, dans un magazine américain, un article sur l'avenir du monde dans le prochain millénaire. Pas une seule fois l'Afrique n'était citée. C'est l'ensemble de la civilisation africaine qu'il faut faire revivre et pas seulement la littérature. L'Afrique du Sud peut certainement jouer un rôle dans ce sens à condition qu'elle ne se perde pas dans une espèce de narcissisme. Il ne faut pas penser qu'à nous-mêmes, il faut être plus confiants et plus ouverts que nous ne le sommes.

– En dehors du continent africain, la littérature sud-africaine a rencontré une audience à l'étranger, liée en grande partie à son militantisme antiapartheid. Pensez-vous que, privée de cet élément, elle peut avoir une résonance internationale ?

– La littérature sud-africaine peut encore avoir un rayonnement à l'étranger si elle réussit à refléter l'expérience que nous vivons en ce moment dans notre pays. Cette expérience est unique et elle intéresse les gens car nous avons fait le choix de tourner la page de l'apartheid par la discussion, le débat et non par la violence. Les problèmes d'une société divisée existent ailleurs dans le monde. Mais il y a un intérêt particulier pour l'Afrique du Sud, car les gens se demandent toujours comment nous arrivons à faire face au problème de la réconciliation et de la reconstruction du pays. »

Propos recueillis par Frédéric Chambon

Le conte immoral de Dangor

Nourri d'influences orientales et africaines, Achmat Dangor s'attache aux métamorphoses que traversent sa génération et son pays

Son père lui avait lancé : *« Ne sois pas pauvre et fier ! »* Il détestait la misère, cet as du marché noir, survivant dans l'une des townships sinistres de la ville du Cap. Omar Khan comprit la leçon paternelle et se transforma en Oscar Kahn. Issu d'une lignée d'esclaves importés d'Asie, petit-fils de Katryn, la blonde Afrikaner mariée à cette famille musulmane, Omar-Oscar au teint mat se fit désormais passer pour un juif. Au pays de l'apartheid, le glissement du « h » bouleversa sa vie. Il épousa Anna, la Blanche, devint architecte, habita un quartier agréable. Quand Nelson Mandela annonça la fin de l'apartheid, sa vie perdit son sens et il mourut au plus vite.

Un chaos prodigieux, cette famille Khan. Les hommes se tirent une balle dans la tête pour voir à quoi ressemble la mort, pendant que les femmes apprennent à cogner pour rendre le dixième des coups reçus. Au lieu d'épouser de naïves musulmanes, les jeunes s'éprennent de Blanches peu recommandables, issues de familles monstrueusement normales, de celles où les pères abusent de leurs filles, où les frères violent les sœurs.

Cette fresque politico-immorale à la Salman Rushdie, porteuse d'une jubilation à raconter des histoires dans la grande tradition orientale, forme le dernier roman d'Achmat Dangor, *Kafka's Curse*, qui vient de paraître en Afrique du Sud. Né en 1948 d'une famille d'origine asiatique, dans une township de Johannesburg, l'auteur est simultanément un expert en développement rural, un écrivain et un militant politique.

« Quand avez-vous commencé à écrire ?

– J'ai écrit mon premier roman à l'âge de seize ans et, depuis, j'écris tous les jours (1). La vie en Afrique du Sud était dure. J'avais un besoin vital de m'exprimer. J'ai quitté ma famille pour aller vivre au Cap dans le quartier très pauvre du District Six, où cohabitaient des Noirs, des Asiatiques, des métis. Là, j'ai vécu seul pendant un an et j'ai rédigé ce roman. Je militais aussi dans le mouvement Black Thoughts : nous allions dans les townships du Cap pour lire des poèmes et jouer des pièces de théâtre.

– Pourquoi avez-vous choisi alors d'écrire de la fiction – des nouvelles, des poèmes, des romans – dans un style imaginatif, fabuleux ?

– Si les auteurs avaient écrit dans un style direct, ils auraient tout de suite été envoyés en prison. Il nous fallait créer notre réalisme magique, inventer des histoires sous une forme oblique qui détourne la censure et touche le public. J'étais membre de l'ANC *[African National Congress, le parti de Nelson Mandela, NDLR]* et le régime m'a condamné en 1973 à une peine de six années : je n'avais pas le droit d'écrire ni de rencontrer plus d'une personne à la fois. En fait, ces années ont été très productives. J'ai écrit en secret, en cachant mes manuscrits.

– Sur le plan littéraire, à qui êtes-vous lié ?

– *L'Etranger*, de Camus, a été une révélation littéraire dans ma jeunesse. A présent, je me sens proche des nouvelles générations d'écrivains asiatiques qui suivent Salman Rushdie ou V. S. Naipaul et abordent les questions sociales de façon peu orthodoxe.

– Votre dernier roman traite des identités inattendues, mouvantes, avec ses personnages qui se métamorphosent.

– En tant que Sud-Africain, la question des identités hybrides me touche. J'ai du sang asiatique et hollandais en moi. Je ne sais pas qui je suis. Selon les lois de classification de ce pays, j'étais un *coloured* (métis), ce qui oblige à chercher ce qu'on est vraiment, au-delà des étiquettes. Ce mystère de chaque être humain fait écho à l'odyssée que traverse notre pays, en plein processus de transformation. C'est aussi une métaphore de ce que vivent les femmes musulmanes. Le personnage de Katryn se métamorphose en Kulsum puis en une jeune femme moderne qui se venge de toutes les souffrances imposées par les hommes.

» Je ne voulais surtout pas que l'histoire se termine par l'image rassurante d'une femme pardonnant leur violence aux hommes. Aujourd'hui, l'Afrique du Sud est obsédée par l'idée de réconciliation, quitte à oublier le passé. Je ne crois pas que le pardon, cette approche sentimentale des problèmes, aide à les résoudre.

» J'entends dire qu'il ne faut plus écrire sur l'apartheid, mais seulement sur la société future. A mon sens, un écrivain qui perd sa mémoire se détruit. On peut, en revanche, aborder cela d'une façon neuve, fraîche, singulière. Nous devons, de toute façon, changer : avant, nous étions lus avec sympathie puisque nous étions des écrivains victimes de l'apartheid. Maintenant, nous ne bénéficions plus de cette indulgence et il nous faut écrire mieux. »

Propos recueillis par Catherine Bédarida

(1) *En attendant Leila*, Le Serpent à plumes, 1994.

Un monde littéraire en crise

Ivan Vladislavic, jeune nouvelliste et romancier, trace un tableau assez sombre de la situation du livre

Quand un enfant de dix ans aide son père au jardin et que, ce jour-là, un fou assassine le chef d'Etat sud-africain, le gamin y gagne un après-midi sans travail. C'est sur ce mode absurde et lunatique que le premier recueil de nouvelles d'Ivan Vladislavic, *Portés disparus* (*Missing Persons*), qui sort à la fin du mois chez Complexe, aborde le contexte politique de l'Afrique du Sud. Né à Pretoria en 1957, ce jeune auteur doué a commencé à écrire dès l'adolescence. Il a déjà publié deux ouvrages de nouvelles et un roman, tous parus chez l'éditeur David Philip.

IRONIE

Dans son recueil plus récent, *Propaganda by Monuments* (1996), il n'hésite pas à manier l'ironie pour décrire la difficile gestation de la nouvelle société sud-africaine. « The Whites Only Bench » retrace les sueurs froides de la conservatrice d'un musée flambant neuf, consacré aux heures sombres de l'apartheid lorsque même les bancs publics étaient répartis en fonction des critères raciaux. Elle ne réussit pas à mettre la main sur un banc authentiquement muni du panneau « réservé aux Blancs » – tous ont disparu – et ne sait pas si elle peut admettre dans son musée un faux banc reconstitué à l'identique.

La nouvelle représente le genre préféré d'Ivan Vladislavic, car elle convient particulièrement à l'Afrique du Sud, un pays où, dit-il, *« l'expérience des personnes est limitée, fragmentée, dénuée d'une vision globale de la société, du fait de toutes les séparations imposées par le régime de l'apartheid »*. Cet écrivain est un excellent connaisseur du monde des lettres sud-africain :



LESLEY LAWSON

« Plus personne n'a envie de lire les pages consacrées aux obsessions raciales »

membre de la principale revue littéraire, *Staffrider*, l'une des rares à publier des auteurs noirs sous l'apartheid, et conseiller de la maison d'édition Ravan Press, il observe depuis une quinzaine d'années l'évolution de la place faite aux écrivains dans une Afrique du Sud en pleine mutation. Son constat n'est guère optimiste : *« Près de la moitié de la population est illettrée. Beaucoup se débattent pour leur survie matérielle. L'héritage de l'ancien régime est lourd : une éducation insuffisante, une absence de soutien aux écrivains, un manque d'intérêt pour la culture, peu de critique littéraire dans les journaux. »*

En fait, trois ans après la chute de l'apartheid, l'ancien monde littéraire – presque exclusivement blanc – s'est en partie fracassé, sans donner naissance, pour l'instant, à un nouvel essor. *« Plus personne n'a envie de lire les pages consacrées aux obsessions raciales »*, explique Ivan Vladislavic. Quand le journalisme et le militantisme étaient muselés, beaucoup trouvaient refuge dans la fiction. Aujourd'hui, seuls les écrivains créatifs se consacrent à la nouvelle et au roman. *« Mais nous n'assistons pas encore à l'explosion des nouvelles voix que nous attendions »*, regrette-t-il.

LA LOI DES GROUPES

Depuis 1994, la plupart des éditeurs indépendants ont fermé boutique, privés des fonds distribués avant par quelques organisations non gouvernementales étrangères. Ravan Press, l'éditeur des premiers livres de John Michael Coetzee, a été racheté par une multinationale basée en Angleterre. *« C'est devenu presque impossible pour un nouvel auteur de se faire publier »*, observe Ivan Vladislavic. Malgré la fin de la censure, les auteurs sud-africains les plus connus, qui pourraient servir de locomotive à l'édition nationale, continuent de préférer publier en Grande-Bretagne : André Brink, Nadine Gordimer, Mike Nicol ou Coetzee y trouvent une meilleure valorisation littéraire et matérielle.

« Les écrivains associés aux mouvements contre l'apartheid sont ignorés par la critique littéraire, qui juge désormais les questions socio-politiques dépassées, ennuyeuses. Nadine Gordimer, par exemple, mais aussi les nouveaux écrivains noirs sont mal vus », proteste Ivan Vladislavic. Il déplore que ses compatriotes aient *« la mémoire courte »* : *« Alors que la vie quotidienne de la majorité des Noirs n'a pas vraiment changé, ils voudraient déjà oublier les horreurs subies pendant un demi-siècle d'apartheid. »*

C. Ba.

John Coetzee dans son exil intérieur

Un écrivain en marge de la scène littéraire et pourtant en plein centre. Un opposant à l'apartheid qui n'a jamais écrit de littérature bien-pensante

« Quand j'entends des romanciers parler de leur livre, j'ai souvent l'impression qu'ils produisent pour l'intervieweur un bavardage qui a peu à voir avec le livre qu'ils connaissent intimement (1). » C'est ici l'une des plus longues explications qu'ait fournies John Michael Coetzee sur son désintérêt pour les interviews. Linguiste polyglotte, professeur de littérature, le grand écrivain sud-africain semble n'avoir qu'une ligne de conduite : le rapport au texte, et au texte seul.

Le chercheur qui a fait sa thèse sur Beckett, a écrit sur Kafka, Dostoïevski, Tolstoï, Rousseau ou Musil, entretient une relation intime avec la littérature. *« J'écris, non pas chaque jour, mais presque chaque jour. Je ne traverse pas de longues périodes sèches »*, explique-t-il au *Monde*. Soucieux du texte jusque dans ses moindres détails, il relit au plus près la traduction de ses romans en français, prêt à débattre longuement, par exemple, de telle forme passive traduite par une forme active.

Ecrivain érudit, il est l'auteur de huit romans, en comptant celui consacré à une partie de son enfance, *Boyhood*, qui sort en anglais cet automne (2). Certains apparaissent comme des jeux littéraires complexes avec d'autres romanciers, Daniel Defoe pour *Foe* (1986), Dostoïevski pour *Le Maître de Pétersbourg* (1994). Mais la plupart sont parfaitement accessibles aux lecteurs non spécialistes tant la puissance de l'écriture, la force de la parabole touchent immédiatement. Les deux plus connus, *Michael K., sa vie, son temps* et *En attendant les Barbares*, décrivent l'âme humaine déchirée par les ravages subjectifs de la violence politique. Ils révèlent en Coetzee l'un des romanciers qui comptent dans la littérature contemporaine mondiale. Aux Etats-Unis, il évoque William Faulkner, en France, Julien Gracq. Qu'importent les comparaisons...

S'il n'aime pas discourir sur son œuvre, c'est sans doute que l'écrivain lui apparaît comme hors de lui-même lorsqu'il crée et que les propos tenus ensuite ne pourraient qu'être déplacés. *« L'expérience de l'écriture d'un roman est, avant tout, de longue durée*, explique-t-il dans *Doubling the Point*. *Le roman devient de moins en moins une* chose *mais un lieu où l'on se rend chaque jour pendant plusieurs heures par jour pendant des années. Ce qui se passe dans ce lieu est en relation de moins en moins perceptible avec la vie quotidienne, la sienne et celle des gens qui vivent autour de vous. D'autres forces, d'autres dynamiques l'emportent. »*

Ecrivain d'Afrique du Sud – il est né au Cap en 1940 et y a toujours vécu, à l'exception de dix années aux Etats-Unis et en Angleterre –, Coetzee a été constamment invité à parler de son pays, de la situation politique comme de la littérature. Ce silencieux a rarement répondu, mais l'a fait très clairement. Quand il se rend à Jérusalem en 1987 pour recevoir un prix, il dénonce la société de maîtres et d'esclaves dans laquelle il vit, où personne ne peut être libre.

Il commente alors la loi interdisant les relations sexuelles entre les « races » : *« Quel était le sens de cette loi profondément symbolique ? Ses origines reposent dans la peur et le déni : le déni du désir inavouable d'étreindre l'Afrique, d'étreindre le corps de l'Afrique ; et la peur d'être étreint en retour par l'Afrique. »* Il précise : *« Au cœur de la non-liberté des maîtres héréditaires de l'Afrique du Sud, il y a un manque d'amour. Pour le dire brutalement : leur amour n'est pas suffisant aujourd'hui et n'a jamais été suffisant depuis leur arrivée sur le continent. De plus, leur parole, leur parole excessive, sur leur amour pour l'Afrique du Sud a été systématiquement dirigée vers* la terre, *c'est-à-dire vers ce qui est le moins susceptible de répondre à l'amour : les montagnes et les déserts, les oiseaux, les animaux et les fleurs. »*



« Le terme "d'écrivain sud-africain" n'est pas aussi transparent qu'il le paraît »

MORRIS SWIED. LE SEUIL

A ses yeux, la littérature de son pays est enchaînée : *« C'est une littérature moins qu'humaine, artificiellement préoccupée par le pouvoir et les torsions du pouvoir, incapable d'aller des relations élémentaires de la contestation et la domination vers le monde humain, vaste et complexe, qui se trouve au-delà. »*

Avec sa mère-patrie, Coetzee entretient des rapports douloureux. Et, d'abord, sa patrie est-elle l'Afrique du Sud ou plutôt l'écriture ? Et comment réagit-il aux récentes transformations ? A ces questions, il nous a répondu, par écrit, depuis son bureau à l'université du Cap. *« Outre* Foe *et* Le Maître de Pétersbourg, En attendant les Barbares *se situe aussi dans le monde extérieur. Mon imagination n'est pas particulièrement liée à l'Afrique du Sud. Les changements politiques en Afrique du Sud ont eu un impact énorme sur la vie de toutes les personnes qui y vivent. Quel effet auront-ils sur mon propre travail, il est trop tôt pour le dire : les choses comme ça prennent beaucoup de temps. »*

Lors de sa venue à Paris en 1985, il affirmait au *Monde* qu'en Afrique du Sud un mur séparait le pouvoir et les intellectuels (3). Aujourd'hui, il nous explique : *« Le concept d'"intellectuel" n'a pas le même usage en Afrique du Sud, avec son solide patrimoine culturel anglo-saxon, qu'en Europe. Je ne détecte aucun fossé entre l'actuel gouvernement et ce que j'appellerais l'intelligentsia technocratique. Face aux intellectuels créatifs ou critiques, auparavant l'attitude des autorités était hostile alors qu'elle est maintenant indifférente. »*

A ses yeux, la nouvelle donne politique n'a pas bouleversé la situation de l'édition en Afrique du Sud, perpétuellement en crise, du fait que *« le lectorat n'est pas assez large pour soutenir une culture littéraire. J'ai l'impression que ce que les changements ont produit n'est pas significatif. »*

Invité par nous à parler des jeunes écrivains sud-africains qui l'intéressent aujourd'hui, il ne souhaite pas répondre. Cependant, parmi les auteurs invités à la rencontre d'Aix-en-Provence, deux l'ont été sur sa proposition : la poétesse afrikaner Antjie Krog et la nouvelliste et conteuse d'origine zouloue Gcina Mhlophe (4).

La notion même d'appartenance territoriale ou nationale pour un artiste lui pose problème. Se rendant à Djibouti en mars, à la rencontre organisée à l'initiative de la France entre écrivains francophones et anglophones d'Afrique , il a exprimé ses doutes : *« Est-ce que quelqu'un, Sud-Africain de naissance, qui émigra par la suite en Angleterre, ou en Australie, ou au Botswana, et écrit en anglais est un écrivain sud-africain ? »*, demande-t-il, avant de prendre un autre exemple, tout proche de sa propre situation.

« Qu'en est-il de quelqu'un né en Afrique du Sud, qui peut-être y réside, qui écrit en anglais, est édité en Angleterre ou aux Etats-Unis, qui est extrêmement lu dans ces pays et traduit en Europe, de telle sorte que pour chaque lecteur qu'il a en Afrique du Sud il en a des centaines ou des milliers par ailleurs, quelqu'un qui se sent peut-être témoin de son pays d'origine pour le monde alors que chez lui il est accusé par les critiques de propager sur son pays une vision d'étranger, ou au moins une vision confortable pour les étrangers ? » A l'issue de cette brève intervention, il insiste : *« J'espère avoir démontré que le terme "écrivain sud-africain" n'est pas aussi transparent qu'il le paraît (5) ».*

Pourtant, sa venue en France, à Aix-en-Provence, se fait à l'occasion d'une manifestation consacrée aux « écrivains sud-africains ». Soucieux, peut-être, de tirer le débat vers ses propres préoccupations littéraires, il a choisi de consacrer sa conférence à un thème qui dépasse celui de l'identité nationale, tout en concernant de près les écrivains de son pays : « Qu'est-ce que le réalisme ? »

C. Ba.

(1) *Doubling the Point*, recueil non traduit d'entretiens et d'articles, publié par Harvard University Press (1992).
(2) A paraître au Seuil en 1998.
(3) *Le Monde* du 26 avril 1985.
(4) Sur Gcina Mhlophe, voir *Le Monde* du 25 mars 1997.
(5) Ses propos ont été reproduits dans *Libération* du 3 avril.

bibliographie

● **André Brink**
Un instant dans le vent (1978) ; *Une saison blanche et sèche* (1980) ; *Un turbulent silence* (1982) ; *Etats d'urgence* (1988) ; *Adamastor* (1993) ; *Tout au contraire* (1994) ; *Images de sable*, 1996.
Tous ces livres ont paru chez Stock.

● **John Michael Coetzee**
Au cœur de ce pays (1985) ; *Michael K., sa vie, son temps* (1985) ; *En attendant les Barbares* (1987) ; *Terres de crépuscule* (1987) ; *Foe* (1988) ; *L'Age de fer* (1991) ; *Le Maître de Pétersbourg* (1995).
Tous ces livres ont paru au Seuil.

● **Achmat Dangor**
En attendant Leïla (Le Serpent à plumes, 1994) ; « Clichés », poèmes parus dans *La Revue noire* nº 11, décembre 1993.

● **Antjie Krog**
Januarie Suite (1973) ; *Jerusalemgangers* (1985) ; ces ouvrages sont écrits en afrikaans.

● **Mandla Langa**
A Rainbow on the Paper Sky (Canon Collins House, 1989) ; *The Naked Song* (David Philip, 1996).

● **Sindiwe Magona**
Push-Push and other Stories (David Philip, 1996)

● **Zakes Mda**
Chantons pour la patrie, pièce parue dans *Lettre internationale* nº 35, décembre 1992 ; *La Route*, Maison Antoine-Vitez, Montpellier, 1996 (manuscrit disponible sur demande) ; *Ways of Dying* (Oxford University Press, 1996) ; *She Plays with the Darkness* (Vivlia, 1995).

● **Njabulo Ndebele**
Fools (Complexe, 1992) ; *Mon oncle* (Complexe, 1992).

● **Ivan Vladislavic**
Portés disparus (Complexe, 20 octobre 1997). *Propaganda by Monuments* (David Philip, 1996).

★ A noter : la revue *Le Bulletin de Lettre internationale* consacre son numéro d'automne aux écrivains sud-africains. Au sommaire : des textes de Njabulo Ndebele, Ivan Vladislavic, Mandla Langa, Breyten Breytenbach, Antjie Krog... (nº 9, 80 F, 41, rue Bobillot, 75013 Paris).

La Fête du livre se déroule jusqu'au 12 octobre. Cité du livre, 8-10, rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence (tél. : 04-42-25-98-65).

La parole des antihéros

Avec sa prédilection pour les paumés et les perdants, Mandla Langa nous enveloppe de sa douceur mélancolique

Côté pile, l'homme est un militant politique au parcours bien trempé. Mandla Langa, né en 1950 dans le township de KwaMashu, à Durban, a étudié à l'université de Fort Hare, comme bien des futurs leaders noirs. Arrêté en 1976 – l'année où la répression policière fait un millier de morts à Soweto, le ghetto noir de Johannesburg – , il est emprisonné trois mois et condamné à quitter le pays. Suivent dix-huit années d'exil dans les pays voisins de l'Afrique du Sud, un entraînement en Angola dans les unités militaires de l'ANC, un poste de représentant culturel de l'ANC à Londres.

Ses livres, sa voix douce, presque chantante, son regard infiniment triste trahissent l'autre face de Mandla Langa. Revenu en Afrique du Sud en 1994, il ne décrit pas les lendemains qui chantent mais dépeint les souffrances de l'exil et des vies gâchées par le régime de l'apartheid, cette impitoyable machine à broyer les êtres. Assis sur le canapé bleu de sa lumineuse maison de Johannesburg – murs blancs, parquets en bois, grandes baies vitrées ouvrant sur le jardin –, il sourit beaucoup, comme pour s'excuser de son scepticisme ironique.

Richard, le héros ou plutôt l'antihéros de la nouvelle « The Naked Song », qui donne son titre à l'ouvrage paru en 1996, est un être brisé, au point d'avoir perdu la parole. La Bourse sud-africaine est en baisse à l'annonce d'une opération de la prostate de Nelson Mandela. Gama, le psychothérapeute noir revenu d'exil, déprime. Pour ceux rentrés depuis peu comme lui, *« l'expérience de marcher sur des trottoirs encore tachés du sang d'enfants innocents, de voir les sinistres bâtiments de pierre qui avaient financé la puissance à l'origine de leur départ, le caractère inchangé d'une myriade d'institutions, tout cela laissait un goût amer dans la bouche »*, écrit Mandla Langa. En ce jour morose, Richard, devenu muet, vient consulter Gama.

Après avoir fui Soweto en 1976, Richard a erré dans plusieurs pays africains, suivant le parcours des militants exilés – Botswana, Nigeria, Angola, Zambie... C'est à Lusaka que ce jeune homme sans qualité particulière sort de sa torpeur grâce à sa rencontre avec Nozi. Intelligente, drôle, bien vivante, elle accomplit courageusement des liaisons entre l'Afrique du Sud et les pays limitrophes. Leur passion ramène Richard à la vie. Mandela et ses proches sont libérés. L'étau de l'apartheid se desserre. Mais Nozi disparaît. Plus tard, alors que l'Afrique du Sud revit, Richard apprendra qu'elle a été exécutée par les « camarades », accusée à tort d'avoir trahi. C'est alors qu'il perdra l'usage de la parole.

Muets, meurtris, vaincus, les personnages de Mandla Langa semblent des sans-gloire, condamnés à échouer du mauvais côté de l'Histoire. *« Les êtres "normaux" me semblent inintéressants pour un écrivain, au contraire des perdants, des blessés, des rêveurs, des rejetés de la société. Un jour, j'ai été invité en Suisse pour une semaine anti-apartheid*, confie-t-il. *La vie y était si ordonnée, si respectable que j'avais hâte de retrouver le chaos londonien avec la saleté, la criminalité, les rapports humains empreints de brutalité. »*

A Johannesburg, l'écrivain a été engagé par la télévision publique pour réaliser une série de téléfilms adaptés de nouvelles écrites par plusieurs générations d'écrivains sud-africains – Njabulo Ndebele, Alex La Guma, Gladys Thomas... Il prépare une série policière pour aborder, avec humour, les obsessions de la société sud-africaine en matière de criminalité. Sur le plan politique, cet ancien cadre de l'ANC se contente de conseiller le dauphin de Mandela, Thabo Mbeki, sans occuper de poste officiel. Entre les sonneries de téléphones et de fax, il continue de s'ancrer dans l'écriture. Après un livret d'opéra, il termine un nouveau roman qui *« traite d'une communauté de retour à sa terre ancestrale, après en avoir été bannie au temps de l'apartheid. Le patriarche meurt à la fin du voyage. Sa fille lui succède : elle est jeune, elle sort de l'université. C'est elle qui mènera son peuple vers une nouvelle ère »*

C. Ba.

Heurs et malheurs de l'édition

Dans un marché étroit, le taux d'illettrisme élevé et le faible pouvoir d'achat freinent encore l'essor des éditeurs noirs

« En tant qu'éditeur noir, nous avons une conscience politique. Nous voulons être le reflet de la nouvelle Afrique du Sud en donnant la parole à la communauté noire et en s'adressant à elle par le choix des auteurs et des livres que nous publions. » C'est la profession de foi de Lindelwe Mabandla, ancien militant de l'ANC devenu directeur de Kagiso Publishers, la plus importante des maisons d'édition noires créées à la fin de l'apartheid. Comme le reste de l'économie, l'industrie du livre se transforme et s'adapte à l'Afrique du Sud multiraciale. Elle est encore largement dominée par des intérêts blancs, mais Kagiso se classe désormais parmi les tout premiers éditeurs du pays. Il publie déjà plus de 200 titres par an et il a encore récemment pris le contrôle d'un groupe de presse et d'édition.

Filiale d'une importante société financière dirigée par des hommes d'affaires noirs, Kagiso avait *commencé par racheter, en 1994*, la très conservatrice maison d'édition afrikaner De Jager-Haum, spécialisée dans les livres scolaires. Ce secteur représente encore 80 % des ventes, et l'entreprise obéit, avant tout, à une logique commerciale. Mais elle affirme, par ailleurs, sa nouvelle identité en publiant aussi des ouvrages porteurs d'un message social ou politique. Kagiso vient ainsi d'éditer une série de récits élaborés, dans le cadre d'un atelier d'écriture, par quatre femmes d'une cité noire de la région du Cap. Ces mères de famille y racontent leur vie quotidienne sous l'apartheid. *« Cela permet à des gens ordinaires de faire entendre leur voix et de s'intéresser à la lecture »*, affirme M. Mabandla.

L'ambition est louable. Mais elle représente un luxe que bien peu de maisons d'édition sud-africaines peuvent se permettre dans le contexte d'un marché du livre très étroit. S'il n'y a plus de restrictions à la liberté d'expression, il n'en reste pas moins que la majorité des Noirs n'ont toujours pas accès à la lecture. Conséquence de la politique de ségrégation raciale, environ 40 % d'entre eux sont illettrés et la plupart n'ont pas les moyens, de toute façon, d'acheter des livres. A 70 francs en moyenne, un livre représente un achat d'un montant supérieur au salaire quotidien de beaucoup de Sud-Africains.

« Même si les livres étaient moins chers, je ne suis pas sûr que cela changerait la situation. C'est, à la base, un problème de culture et de niveau d'éducation », affirme Nicholas Combrinck, responsable des éditions Jonathan Ball. Le gouvernement a pourtant fait de l'éducation dans les cités noires une de ses priorités. Mais, comme *dans beaucoup d'autres domaines*, les autorités manquent de moyens pour mettre en place leur politique. En attendant, le marché du livre scolaire est en crise, et l'industrie de l'édition, qui en a toujours été tributaire, se trouve plus que jamais en difficulté.

Beaucoup d'éditeurs sud-africains ont été rachetés par des entreprises rivales ou se sont associés avec des groupes étrangers. C'est le cas de Jonathan Ball, absorbé par un concurrent plus important et dont l'essentiel du chiffre d'affaires provient aujourd'hui des livres importés d'Angleterre. *« La situation de l'édition n'était pas brillante sous l'apartheid, mais aujourd'hui c'est encore pire »*, estime M. Combrinck.

Les librairies ne sont pas épargnées. Trois chaînes sont présentes sur le marché. La première, CNA, vient d'être rachetée par un groupe de distribution qui entend bien poursuivre la diversification, déjà entamée, vers d'autres produits que le livre. La deuxième chaîne de librairies, Exclusive Books, semble en bonne santé. Mais Facts and Fiction, la plus récente, a vu trop grand dans son expansion. Deux ans seulement après sa création, elle connaît déjà des difficultés financières.

L'industrie sud-africaine du livre tout entière doit faire face à une baisse générale des ventes et à la concurrence des ouvrages étrangers. Chez Jonathan Ball, on considère qu'un livre s'est bien vendu à partir de 15 000 exemplaires. Il y a quelques années, le chiffre de référence était de 25 000. Aujourd'hui, un best-seller international atteint les 40 000 copies. Pour l'année 1996, la meilleure vente sud-africaine chez Jonathan Ball s'est élevée à 6 000 exemplaires. Il s'agissait *d'un guide de voyages. Pour* la littérature sud-africaine, un tirage de 3 000 est désormais considéré comme honorable.

Bastion de la littérature anti-apartheid aux pires heures du régime, David Philip Publishers a publié Nadine Gordimer et Alan Paton. Aujourd'hui, il représente un des derniers éditeurs indépendants qui fait de la littérature sud-africaine son fonds de commerce, essayant avec la collection « Africa South New Writing » de faire émerger de nouveaux talents. David Philip publie aussi des livres scolaires et s'associe, pour certains ouvrages, à de grandes maisons d'édition étrangères : *« C'est le seul moyen, pour moi, de pouvoir continuer à publier de la littérature sud-africaine. »*

Fr. Ch.

BHL à la frontière

Après ce qu'il nomme le « bide bang » de son film, Bernard-Henri Lévy prend le risque d'un récit personnel. Portrait du joueur ou comédie de la vérité ?

COMÉDIE
de Bernard-Henri Lévy.
Grasset, 278 p., 115 F

Le chemin qui aboutit à ce livre, *Comédie*, a commencé il y a tout juste vingt ans. Un homme jeune, beau et riche publie un essai qui fait grand bruit, *La Barbarie à visage humain*. Normalien, philosophe, Bernard-Henri Lévy veut d'emblée jouer dans la cour des grands. Pourtant les maîtres, à l'époque, bouchent l'horizon. Sartre n'est pas mort, Lacan et Barthes non plus. Derrière, les places sont chères : Foucault, Derrida, Deleuze, Châtelet… Mais, un garçon si intelligent, qui parle si bien, une éditrice (Françoise Verny) qui a un sens inné de la mise en scène, une mayonnaise qui monte… les nouveaux philosophes démarrent, Lévy en tête. Toutefois, pour rejoindre les maîtres, pour leur succéder, il aurait fallu travailler dur, obscurément parfois. Or, le jeune Lévy, il le dit aujourd'hui, ne se posait *« pas la question de la frontière entre l'apparence et la réalité »*.

Devenu BHL, cheveux au vent, œil sombre et chemise blanche, il a vécu dans ce qu'il nomme *« la projection hallucinée »* de son énergie. Il a été la star médiatico-intellectuelle des années 80 – la plus « pop », au moins. Avec ce que cela suppose de polémiques, de toc. De courage aussi. Des essais – dont un très contesté mais mettant le doigt sur la plaie vichyste de ce pays, *L'Idéologie française* ; des romans – et un désir effréné d'avoir le Goncourt pour le premier et le moins bon, *Le Diable en tête* ; une pièce de théâtre pas vraiment réussie – sans doute pour se vouloir écrivain et intellectuel « total », comme Sartre autrefois ; une série d'émissions de télévision ; un engagement pour les causes du moment, de la défense – immédiate, quand tant de gens avaient encore très peur – de Salman Rushdie à la Bosnie (sujet de son film *Bosna*). Enfin, l'année des vingt ans de son avènement médiatique, un long métrage de fiction, *Le Jour et la nuit* : échec radical.

Pendant ces décennies, Bernard-Henri Lévy a été successivement et simultanément insupportable, pertinent, drôle, suffisant, provocant, stimulant, incroyablement manipulateur avec les autres et peut-être plus naïf sur lui-même qu'il ne l'imagine. En tout cas, il a été affronté à ce qu'il décrit dans *Comédie* : *« La paresse, catégorie fondamentale de l'époque. Une fois qu'elle a enregistré une image, elle n'en veut surtout pas démordre ; une fois qu'elle a enregistré un son, c'est le même son qu'elle veut entendre, encore et toujours, à l'infini. La loi du temps, ce n'est pas le zapping, mais la redite. »* Il a été insulté par des mesquins, des envieux malveillants. *« Je pensais être invulnérable. Tout cela m'excitait. J'y mettais un peu de détachement, un peu de cynisme, un peu de mépris, beaucoup de rigolade. »* Cela ne lui a pas permis d'entendre ce que disaient ceux qui n'étaient ni dans la paresse de l'époque ni dans la malveillance : il y a un moment où il faut savoir si l'on est purement dans la représentation ou si l'on est un intellectuel et un écrivain.

OVERDOSE D'APPARENCE

BHL voulait *« être un objet d'amour »*, choyé et détesté à la fois. Il a grisé celui qui s'appelait autrefois seulement Bernard Lévy et qui a ajouté son second prénom pour échapper à une homonymie préjudiciable. Mais Lévy – celui qui avoue : *« je ne supporte plus la caricature médiatique que je suis devenu »*, qui a comme une overdose d'apparence –, a vu soudain le côté sombre de la route. Le deuil, la blessure, ce qu'on ne parvient pas à dissoudre avec un peu de détachement, un peu de cynisme… Que faire quand on comprend qu'on peut demeurer riche, beau et… sûrement pas jeune ? Comment vieillir ? L'échec de son film – non seulement la critique fut dévastatrice, mais le public lui emboîta le pas – n'a été que le catalyseur.

« Rien n'est plus ridicule que le type qui a une vision guerrière de la vie des idées et qui pleurniche quand le rapport de forces lui est défavorable. Mais là, j'ai eu mal. Pour la première fois, j'ai été atteint. » D'où ce livre autobiographique, *« autoportrait, pas autofiction, non pas mise en scène mais mise en question »*, ce livre de frontière – qui clôt un cycle de vingt ans et en ouvre un autre en même temps – dont Bernard-Henri Lévy affirme qu'il est *« très composé »* mais qui donne plutôt le sentiment d'avoir été écrit dans l'urgence de dire, sans doute pour comprendre soi-même. Dans la peur de dire aussi. En effet, celui qu'on voit comme *« l'allumé des médias et donc de l'autopromo (…) le spécialiste du tirage de couverture à soi »*, quand a-t-il vraiment pris le risque de parler de lui ? Jamais. Ici, à partir d'un rendez-vous imaginaire, à Tanger, avec son *« vieux maître »* – dans lequel on reconnaît sans peine Jacques Derrida –, à partir d'une *« crête de fiction »*, Bernard-Henri Lévy entreprend un récit *« d'après le grand détour »*. Le « grand détour », c'est ce qu'a provoqué son film, *« les questions qu'il m'a permis de résoudre. Celles qu'il a posées mais qu'il m'a laissées sur les bras. L'échec aussi. La place qu'il occupe désormais dans ma vie. Ce bide à déflagration. Un vrai "bide bang" »*.

Bien qu'il concède, dans la conversation, avoir probablement *« raté »* le film, *« parce que le cinéma n'est peut-être pas* (son) *mode d'expression »*, il n'évite pas, dans son livre, les mauvais procès – contre le « cinéma d'auteur » –, le faux débat du fond et de la forme : pourquoi ne s'est-on pas demandé si le sujet du film était intéressant et comment il se rattachait à la thématique de ses livres ? Mais, par ailleurs, très courageusement, car cela va lui valoir des injures, il s'interroge – au cours d'un dialogue philosophique entre l'auteur (L) et son double (BHL) – sur les écrivains devenus des sortes d'icônes, incontestables, les *« grands silencieux »* ou ceux qui viennent à la télévision pour expliquer comment ils refusent de parler et d'apparaître. Il démonte très bien le fonctionnement d'une société qui aime *« le putride, le pourri, l'avarié »* et donne à voir sa *« célébration des Parfaits »*, des « authentiques », en fait ceux dont les écrits ne risquent pas de la mettre en question.

DOUTE

Enfin, le narrateur s'attache longuement à la figure de Romain Gary. On sent la réelle affection de Lévy pour cet homme qu'il a connu, qui est *« l'épicentre de toute cette affaire »*, le rêve de *« tout écrivain qui se sent coincé : s'inventer un Ajar »*. Mais n'est-ce pas une façon de disparaître à jamais dans l'apparence ? Lévy ne répond pas. Et demeure, bien sûr, un doute. Bernard-Henri Lévy, qui a toujours eu réponse à tout, qui avait une « cassette » prête pour chaque interlocuteur, n'est-il pas en train de nous faire lire un faux ? Alors, *Comédie*, portrait du joueur ou comédie de la vérité ? La balle est dans le camp du narrateur. Lorsqu'il énumère, sans excès de modestie, ceux qui, avant lui, ont entrepris de semblables autoportraits – *« Rien à voir, bien entendu, avec le naïf projet d'"être soi". Rien à voir avec le rêve de sincérité, simplicité, transparence »* –, il cite Aragon, celui de *J'abats mon jeu*, et se demande quel est *« le risque pris quand on abat ses cartes »*, *« celui que l'on court quand on prétend les abattre mais qu'on les garde dans sa manche »*. Il a, seul, la réponse. Commence-t-elle avec ce livre ? On ne le saura que rétrospectivement. Lui aussi, peut-être.

Josyane Savigneau

bande dessinée
par Yves-Marie Labé

Voix tibétaines

CELUI QUI MÈNE LES FLEUVES À LA MER
de Cosey. Le Lombard, 64 p., 72 F.

Jonathan est de retour. Onze ans après *Greyshore Island*, l'anti-héros imaginé il y a vingt-deux ans par l'auteur suisse Cosey revient à ses premières amours : l'Asie. Mais trêve de romanesque et d'errance dans ce dernier tome, dont le titre est emprunté au nom d'un personnage de la mythologie chinoise. Au terme de ses périples au Tibet, Cosey a choisi d'évoquer la lutte des Tibétains contre l'occupant chinois.

Dédié à *« l'ensemble du peuple tibétain »*, l'album se fonde sur une documentation ethno-politique fournie par Claude B. Levenson, mais il ne penche pas vers l'instrumentalisation militante et se refuse à dresser un constat manichéen – les mauvais Chinois d'un côté, les gentils Tibétains de l'autre. *« C'est le contexte qui donne une mauvaise image de l'un des deux peuples*, explique Cosey. *Comme ces "collabos" tibétains qui travaillent pour l'occupant, mais que je me suis refusé à mettre en scène. »*

A sa manière, sensible, Cosey préfère faire parler un regard, laisser échapper une confidence ou un sourire, décrire un détail (les latrines installées par les Chinois près d'un monastère) ou glisser un clin d'œil (un moinillon pianotant sur un Game-Boy), plutôt que de crier sur les toits ses sympathies ou ses révoltes. *Celui qui mène les fleuves à la mer* raconte aussi les destins que croise Jonathan dans les rues de Lhassa ou de Gyantse, dont certains sont inspirés de personnages réels. Comme cette Jung Lan, jolie Chinoise ayant grade de colonel des choeurs de l'académie militaire de Lanzhou. Militante et militaire, nièce d'un dignitaire du régime, Jung Lan est aussi déchirée par son amitié pour Li Fu, poète incarcéré dans les geôles de Pékin à la suite des événements de Tiananmen. *« Pour la faire vivre, j'avais continuellement sous les yeux les dialogues des* Cygnes sauvages, *le livre de la dissidente chinoise Jung Chang »*, précise Cosey. Il y a aussi Yamtzung, dite « La Voix », chanteuse tibétaine devenue aveugle à la suite de son emprisonnement. Symbole de l'opposition au joug chinois, elle a décidé de fausser compagnie au colonel Lan et de franchir clandestinement la frontière. Quant à Dorje, grand lama exilé à Londres, mélange de sérénité et d'humour, il fait à la fois commerce de sagesse et de musique, en *« contrepoint réaliste au "bouddhisme light" que nous offre aujourd'hui l'imagerie occidentale »*. Comme toujours dans les albums de Cosey, la musique irradie l'image et le récit – Léonard Cohen, Mozart, Dylan ou les chants du Tibet. Une façon pour cet auteur *« en marge du ghetto de la BD »* d'introduire un subtil contrepoint à la politique, et à la guerre.

● **CHINAMAN : LA MONTAGNE D'OR**, de Serge Le Tendre et Olivier Taduc

Les aventures de Lucky Luke, de Blueberry et de tant d'autres héros de BD de l'Ouest américain ont traditionnellement intégré l'image des blanchisseurs chinois. Cette vision caricaturale est bousculée par ce premier tome de *Chinaman*, nom péjoratif dont les services d'immigration américains affublaient les nouveaux venus chinois, au milieu du XIXe siècle. C'est le surnom du principal personnage de cette nouvelle série, Chen. Dans les bouges du port de San Francisco, cet « homme de Chine » est le bras droit et l'exécuteur des basses œuvres d'un chef de triade, Wu Fei. Jusqu'au moment où sa vie bascule, ainsi que sa compréhension de la hiérarchie du monde, de la misère et du pouvoir. Remarquablement dessiné par Olivier Taduc, ce premier album décrit la vie des centaines de milliers d'immigrants venus de l'Empire du Milieu, quand l'Amérique était une terre d'accueil mais aussi celle de l'humiliation et de la révolte. (Editions Les Humanoïdes associés, 56 p., 64 F.)

● **UN AMOUR DE JEUNESSE**, de Nicolas Vial et Michel Guerrin

Le temps et la nostalgie, cette forme de renonciation à la mort, servent de cadre à ce roman en bande dessinée de Nicolas Vial et Michel Guerrin, baptisé *Un amour de jeunesse, Anvers, Tolède, Venise…* Les deux auteurs, dessinateur et journaliste au *Monde*, y racontent le retour vers la bien-aimée, Hélène, de trois hommes qui en sont toujours épris dix ans après s'être évadés jusqu'aux confins de l'Europe. Chacun de ces trois personnages, le marin Bogaert Van de Velde, l'architecte Victor Argentin et le photographe Luca Clemente, traque le rêve d'un impossible amour, sur fond d'amitié rivale, de trafic de diamants, de lagune enlisée et de forteresse imprenable. C'est autour de la tombe de Georges Braque, à Varengeville-sur-Mer, que s'achève ce tryptique du désespoir, sous les yeux d'Hélène, *« la plus belle femme du monde »*. Publiée en chapitres dans la presse il y a dix ans, cette histoire en noir et blanc bénéficie d'une réédition qui met en relief son climat et son dessin furieusement romantiques. Une exposition des dessins de Nicolas Vial a lieu du 10 au 17 octobre, à l'Alliance française, 101, boulevard Raspail, 75006 Paris. (Editions Autrement, coll. « Histoires graphiques », 82 p., 89 F.)

● **MICKEY, MICKEY**, de Mezzo et Pirus

Noire est l'histoire, noir le trait. Le dernier album de Mezzo et Pirus, auxquels on doit déjà la sanglante cavale des *Désarmés* (Editions Zenda), met en scène un huis-clos étouffant. La tragédie se joue entre un tueur fou, une employée et un agent de sécurité, dans la salle des coffres d'une banque. Tous trois jouent leur peau et le magot, en présence de l'un des gangsters qui se vide de son sang, tout en commentant ce duel à trois. Au fil des dialogues crus et de la violence des échanges se dessinent les relations de ces desperados qui n'ont plus rien à perdre et qui se renvoient peur, tension, menace et chantage sur fond de déréliction à l'américaine, racisme inclus. Le réalisme du dessin, très film noir, est enrichi par des cadrages éblouissants. Une histoire de crime et de mort superbement maîtrisée, dont l'issue est à trouver, ultime paradoxe, du côté de la vie. (Editions Delcourt, 56 p., 69 F.)

● **CET ENFANT DE SALAUD**, de Frank Miller

Quatrième épisode de *Sin City*, la série noire de Frank Miller, l'homme qui a révolutionné l'univers de la BD américaine en dotant ses personnages d'une profondeur psychologique qui leur faisait défaut et en usant de tous les plans, perspectives et cadrages du cinéma et de la peinture. L'inspecteur Hartigan, cardiaque et futur retraité, s'occupe d'une dernière affaire, qui met en cause le fils d'un sénateur, Junior Roark, violeur en série. La trahison de son partenaire et les mensonges accumulés par le sénateur conduisent le vieil inspecteur dans une impasse. Une BD dure sur une Amérique en proie aux mensonges du pouvoir, à laquelle le talent de conteur et de dessinateur de Frank Miller donne l'aspect d'un diamant noir dans lequel se mire le sourire d'une fillette. (Editions Vertige Graphic, 206 p., 115 F.)

Du pouvoir et des femmes

FEMMES EN TÊTE
de Françoise Barret-Ducrocq
et Evelyne Pisier.
Flammarion, 534 p., 139 F.

Elles ont obtenu les meilleurs diplômes. Malgré tout, personne ne les attendait aux postes de responsabilité. Vont-elles simplement exercer l'autorité, comme des hommes, ou la faire changer de style ?



Comment dit-on ? « Je vais en parler à mon chef, elle décidera », ou bien « je vais en parler à ma chef ? » Doit-on écrire « cheffe » ou « chèfe » ? Ces questions ne concernent pas un point de vocabulaire ni simplement une façon de s'exprimer. Certes, les mots parlent. Plusieurs termes, quand il s'agit de l'autorité, sont à l'aise au féminin : on admet volontiers que « la reine » ou « la princesse » sont femmes et proches du pouvoir. Mais généralement elles ne l'exercent pas ! On parle de « présidente », mais pas de « décideuse ». Il demeure difficile de dire « la » ministre, bien que nous ayons depuis peu « une » garde des sceaux. Presque toujours, les noms du pouvoir sont, comme son exercice, masculins. Les « gouvernants », par exemple, tout le monde comprend aussitôt que ce sont des hommes et qu'ils dirigent les affaires de tous. Les « gouvernantes », au contraire, évoquent seulement de charmantes personnes veillant aux besoins domestiques et à la *bonne tenue des* petits enfants. D'autres cas mériteraient examen : les entraîneurs ont un rôle fort différent des entraîneuses, les mandarins ne connaissent pas les pépins qu'ont parfois les mandarines...

Ces tournures de la langue correspondent à des problèmes de fond. Il est facile de constater que les fonctions sociales supposant maîtrise des savoirs, direction, prise de responsabilité, choix politiques demeurent exercées par des hommes, à une écrasante majorité. De manière non moins incontestable, le nombre de femmes détentrices de pouvoirs s'est accru fortement dans la France de ces vingt dernières années. Elles sont administratrices, industrielles, chercheuses, elles travaillent à la tête de laboratoires, de cabinets, de journaux, de maisons d'édition. Comment vivent-elles cette arrivée en première ligne ? Parcours, difficultés, obstacles ? Une centaine d'entretiens ont été conduits et rassemblés. Celles qui répondent figurent parmi les élites de l'Université, des entreprises, des administrations, des médias, du personnel politique. Ne pouvant citer tous les noms, on n'en citera aucun. Mais l'affiche est impressionnante. Françoise Barret-Ducrocq et Evelyne Pisier ont mené à bien une enquête à la fois intéressante et savoureuse. Les *témoignages individuels* en apprennent plus, en l'occurrence, que les statistiques et les gloses. Deux enseignements principaux, presque sans surprise, se dégagent du livre : l'égalité est encore loin, les femmes ne s'imposent qu'en travaillant beaucoup plus et beaucoup mieux.

L'égalité, proclamée dans les principes, n'a que très relativement modifié la réalité. On oublie souvent combien des éléments essentiels d'une égalité effective n'ont été reconnus juridiquement que de façon récente. C'est seulement depuis 1965 qu'une femme peut ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de son mari. Le principe d'une rémunération égale *pour des travaux semblables fut* explicitement inscrit dans la loi en 1972 seulement ! Depuis lors, la féminisation du travail s'est accentuée. Durant ces vingt dernières années, la proportion de femmes dans la population active s'est considérablement accrue, passant *de 34 à 44,5 %. Dans les hautes* sphères, là où se prennent les décisions importantes, on est très loin de ces chiffres. Bien que les femmes de pouvoir soient plus nombreuses qu'à la génération précédente, elles demeurent peu nombreuses. L'exemple de l'enseignement, secteur hautement féminisé, est frappant : 75 % des instituteurs sont des institutrices, mais seulement 15 % des professeurs d'université sont des femmes.

Celles qui accèdent au sommet des carrières ont le sentiment d'être les premières. Ce constat revient constamment dans les témoignages analysés par Françoise Barret-Ducrocq et Evelyne Pisier. Premières de leurs classes, *évidemment, ces fortes en thème* sont fréquemment les premières de leurs familles à parvenir à l'enseignement supérieur, et les premières de leur génération à exercer des fonctions importantes. Toutes ou presque reconnaissent – deuxième constat – avoir dû travailler encore et encore pour en arriver là. Précisons : travailler plus, à compétence égale, que leurs collègues et concurrents masculins. Précisons encore : il ne s'agit ni du fait général que des carrières brillantes supposent une endurance singulière, ni du fait spécifique que la plupart des femmes font une double journée, en retrouvant après le travail maison et enfants. Ce qui est en question, c'est la nécessité pour une femme d'avoir à travailler plus pour effacer l'image de sa faiblesse supposée, de son incompétence native. La plupart de ces « femmes en tête » ont trimé de longues années pour parvenir à battre les hommes sur leur terrain, celui de l'excellence *chiffrable et de l'efficacité pratique.*

La question la plus importante, en France comme dans l'ensemble du monde, est de savoir si l'accroissement du nombre de femmes exerçant un pouvoir doit entraîner de réels changements dans la société. Et même, si l'on fait un pas *de plus : vont-elles* contribuer à modifier non seulement la répartition du pouvoir, mais ses modalités d'exercice, voire son essence ? Les cas de figure sont simples à formuler. Soit on considère que le pouvoir en lui-même est neutre, qu'il est insensible aux genres, masculin ou féminin, qu'il demeure indifférent et immuable quel que soit le sexe de ses détenteurs. En ce cas rien ne changera, mis à part d'insignifiants détails, tels que rouge à lèvres et bouquet de fleurs. Soit on considère que les formes actuelles du pouvoir sont constitutivement liées à un univers masculin. Au lieu d'un pouvoir qui serait par lui-même neutre et se trouverait juste tenu par des hommes – et demain, *si le cas se présente, exercé* identiquement par des femmes –, on suppose cette fois qu'il s'agit d'une affaire masculine, dans sa structure comme dans son existence. Deux possibilités s'offrent alors. Soit on proclame qu'une femme de pouvoir n'a d'autre choix que de devenir un homme, professionnellement parlant, et l'on conclut à l'antagonisme des femmes et des formes de pouvoir en place, à la nécessité pour elles de ne pas entrer dans ce système si elles veulent demeurer elles-mêmes – position radicale de certaines tendances des mouvements de libération dans les années 70.

Soit on admet le bricolage et les tâtonnements. Ce qu'ont découvert, semble-t-il, bien des femmes aujourd'hui au pouvoir, c'est l'absence de réponse aux contours nets. Des pessimistes constateront que pour faire bouger les choses, il fallait être dans la place, et que pour y entrer, il était inéluctable de se plier aux lois du lieu, ce qui empêche en fin de compte tout changement. D'autres seront moins décourageantes. Elles savent qu'elles ne sont pas les jouets d'un système tout entier dominé par « les mecs ». Elles constatent aussi qu'elles ne sont pas en mesure de tout refaire. Les pouvoirs fonctionnent, les disciplines sont maintenues. L'autorité règne. Ce qu'elles changent, quand elles dirigent ? Des styles. Des usages, des habitudes de travail. Des « atmosphères ». D'infimes et multiples *détails dont sont constituées* les relations humaines. A nouveau les esprits noirs diront que rien de cela ne pèse bien lourd face au monde comme il va. En regard de quelques douceurs, les déséquilibres mondiaux, les contraintes du marché, les règles de fer de la finance. Patience...

★ A lire également : Deux biographies de femmes rédigées par des femmes journalistes. *Benazir. L'envers du voile*, de Laurence Gourret (Denoël, « Documents actualité », 246 p., 110 F) éclaire la personnalité aujourd'hui controversée de celle qui dirigea le Pakistan avant d'être poursuivie pour corruption. La vie de *Geneviève De Gaulle-Anthonioz*, retracée par *Caroline Glorion* (Plon, 224 p., 110 F) permet de suivre la figure attachante d'une femme qui, de la Résistance à Ravensbrück et de la Libération à la fondation d'ATD Quart Monde, n'a cessé de lutter pour la dignité.

La France, don du Nil ?

A travers l'histoire de la présence française en Egypte et les liens qui se sont tissés depuis deux siècles entre les deux pays, Robert Solé s'attache à éclairer comment cette interaction « unique » a révélé à chacun les facettes de son identité moderne

L'ÉGYPTE, PASSION FRANÇAISE
de Robert Solé.
Seuil, 410 p., 139 F.

En juillet 1798, Bonaparte débarquait en Egypte à la tête de l'armée d'Orient. L'expédition française, qui ne dura que trente-huit mois, a laissé un bilan qui, jusqu'à aujourd'hui, reste controversé : l'occupation militaire, avant-goût de l'entreprise coloniale européenne, s'efface-t-elle devant la monumentale *Description de l'Egypte*, l'oeuvre des savants qui accompagnaient les soldats ? Et cette oeuvre elle-même marque-t-elle *« l'entrée de l'Egypte dans la modernité »* ou participe-t-elle à l'élaboration d'un orientalisme fantasmagorique chez les Européens, tandis que, vue d'Orient, elle serait le point de départ de *« l'occidentalisation des esprits »*, de cette *« razzia intellectuelle »* que dénoncent aujourd'hui en chaire les prédicateurs islamistes et quelques universitaires ?

La polémique, à l'approche du bicentenaire de l'Expédition, sur les bords du Nil, a fait préférer à la commémoration d'un événement peu consensuel en soi la célébration de deux siècles d'*« horizons partagés »*. Derrière cette formule prudente, il y a pourtant place pour une vraie curiosité et pour de vraies questions : qu'est-ce qui explique l'engouement français paradoxal pour l'Egypte et le rôle spécial de la France dans un pays qu'elle n'a pas colonisé – à la différence de l'Algérie par exemple – et où ses ressortissants étaient moins nombreux que les Grecs, les Italiens ou les Anglais ? Quelle est la part de l'attraction culturelle, des enjeux politiques et des intérêts purement commerciaux ?

Ce sont ces questions auxquelles nous aide à répondre *L'Egypte, passion française*. Robert Solé s'est attaché à en éclairer les principaux aspects, en retraçant l'histoire de la présence française sur les bords du Nil au long des deux siècles écoulés, une présence qui ne se limite pas à l'installation de citoyens de l'Hexagone venus y faire fortune ou tâcher d'y brider la domination britannique – même si cette dimension doit être prise en compte. Bien plutôt – et c'est là le caractère *« unique »* de l'interaction entre l'Egypte et la France – chacune a contribué, sans que cela fût un processus toujours conscient, à accoucher l'autre de bien des facettes de son identité moderne. De cette relation, on connaît assez bien l'aspect volontariste, l'« européanisation » des élites égyptiennes dès le début du XIXe siècle, la formation à Paris des boursiers envoyés par le khédive puis l'aventure extraordinaire du canal de Suez. Projet des saint-simoniens repris, amélioré et concrétisé par Ferdinand de Lesseps, creusé par des centaines de milliers de fellahs, inauguré par l'impératrice Eugénie, cette oeuvre franco-égyptienne devait contribuer à la ruine financière de l'Egypte – lorsque le khédive, étranglé par la dette, dut vendre ses actions aux banques britanniques – et passer sous influence... anglaise. Le canal fit ensuite la fortune de ses actionnaires, avant que sa nationalisation par Nasser en 1956 ne déclenche en réaction l'expédition tripartite de Suez, qui se solda en retour par l'expulsion d'Egypte des Français, des Anglais et des juifs – portant à la présence française sur les bords du Nil un coup terrible. Depuis la publication de l'ouvrage de référence d'Edward Saïd, *L'Orientalisme* (Seuil, 1980), c'est un exercice convenu – fût-il salutaire – de questionner les modes selon lesquels l'Orient, comme image, concept ou fantasme, est une création de l'Occident moderne –, un processus de réduction culturelle préparatoire à la conquête coloniale. Les faits que rassemble Robert Solé dans son livre incitent le lecteur curieux à inverser la démarche : jusqu'où, et de quelle manière, l'Egypte – réelle, symbolique ou imaginaire – crée-t-elle une partie de la France moderne ? Freud avait vu dans la *« fuite en Egypte »* de Bonaparte le passage obligé pour qu'il devînt Napoléon. On connaît aussi la fécondité de l'égyptologie en France, son rôle central dans l'élaboration moderne de la réflexion scientifique sur l'Antiquité. Les salles égyptiennes, joyau du Musée du Louvre, entièrement restructurées, seront inaugurées en décembre. De façon plus anecdotique, l'« égyptomanie » – avatar vulgaire de l'égyptologie savante – a parsemé l'imaginaire national, des rituels maçonniques au mobilier « retour d'Egypte », en passant par les fontaines parisiennes et les expositions universelle et coloniale d'hier où les pavillons égyptiens remportaient toujours un succès considérable. Cette vogue « populaire », qui a fourni un but de croisière à Madame Verdurin comme aux personnages de Maurice Dekobra, assure aux livres de vulgarisation de Christian Jacq et de quelques autres une rente de best-sellers perpétuels. Elle continue à emplir les charters de touristes qui partent interroger, sous les pyramides, quelque chose qu'ils n'arrivent pas bien à cerner, mais dont ils ont le sentiment qu'il a rapport à un mystère constitutif de l'humanité, celé dans le tombeau de Pharaon.

INSPIRATION LITTÉRAIRE

Plus fécond sans doute est le rôle que joue l'Egypte dans la création littéraire française – l'Egypte comme lieu, temps et mode de l'alchimie créatrice : c'est sur la « cange » dans laquelle il descend le Nil avec Maxime Du Camp que Flaubert découvre une nouvelle perception des *« choses vues »*, ce *« principe d'impersonnalité, ce refus de conclure et cette relativité généralisée des points de vue, qui vont bientôt lui servir à révolutionner l'art du roman »*, comme le note Pierre-Marc de Biasi dans sa présentation du *Voyage en Egypte* – dont le manuscrit a été édité par Grasset en 1991 après une occultation de plus de soixante ans. Chez d'autres auteurs français, ce marquage égyptien, qui se fait plus discret, traverse l'oeuvre comme un fil rouge : on peut relire ainsi le *Passage de Milan* de Michel Butor, un temps professeur de lettres à Minieh en haute Egypte, ou être attentif à l'allusion égyptienne qui affleure régulièrement, au détour d'une phrase, dans les romans de Patrick Modiano. En parallèle, et de façon plus surprenante dans un pays qui était occupé par l'Angleterre, toute une littérature d'expression française a fleuri sur les bords du Nil : la prose de Mme Out El-Kouloub, qui eut son heure de gloire dans les années 50, mais aussi les oeuvres plus exigeantes d'Edmond Jabès et Georges Henein, et les romans très attachants d'Albert Cossery, qui a transporté son imaginaire du Caire dans le petit hôtel de la rue de Seine où il vit depuis des décennies. *« Occupée par les Anglais* – écrit Robert Solé – *l'Egypte choisit de rêver en français. »* Une Egypte somme toute relativement restreinte – car dans son immense majorité elle rêvait et continue de rêver en arabe – mais qui ne se limitait pas, jusqu'au lendemain des expulsions de 1956 puis de la lente émigration des Egyptiens « allogènes » qui a suivi, aux *seuls* Français « de souche » établis dans le pays. Le français était la *lingua franca* qui permettait aux multiples minorités méditerranéennes et levantines – Grecs, Italiens, Arméniens, Syro-Libanais, Maltais et autres – de communiquer entre eux ; c'était la langue des tribunaux mixtes et de la plaidoirie, et l'une des manières pour les élites égyptiennes de résister culturellement à l'occupation britannique. Et ce qui s'est joué alors en français en *Egypte fut peut-être l'un des temps* forts de la volonté de cette culture de transcender le national ou le chauvin pour ouvrir ceux qui la partageaient à l'universel.

Telle est sans doute la raison pour laquelle « ceux d'Egypte », *lorsqu'ils ont émigré vers l'Hexagone*, se sont si parfaitement fondus dans une France dont ils n'avaient jamais connu le territoire, mais dont ils habitaient déjà la culture.

Gilles Kepel

هكذا من الأصل

ECONOMIE

● par Philippe Simonnot

Le Scandale National des Chemins de Fer

SNCF
Le Rapport interdit
de Christian Julienne.
Les Belles Lettres,
254 p., 130 F.

Une fois encore, de malheureux voyageurs auront été pris en otages dans un conflit qui les dépasse ; et, une fois encore, leur patience de victimes résignées, pour ne pas dire leur passivité de troupeau apeuré par on ne sait quelle menace obscure, aura été rapportée par les médias comme une prouesse de civisme, voire comme un signe de solidarité avec les victimes. A tous ceux qui estiment que peut-être il y aurait des raisons de se révolter contre cette espèce de rite sacrificatoire qu'on leur impose régulièrement, on ne saurait mieux faire que de conseiller la lecture du « Rapport interdit » de Christian Julienne. En fait, ce rapport n'est interdit que par le respect que nous portons à ce « tabou », cette « vache sacrée » qu'est devenue la SNCF.

Une bonne partie de l'élite de ce pays – notamment les intellectuels – a été élevée dans l'idée que l'économie des transports était dominée par le lobby automobile. Pour Christian Julienne, il s'agit là d'une pure mystification. Car si ce lobby existait réellement, il aurait obtenu des résultats tellement catastrophiques pour les intérêts qu'il défend, que ses dirigeants auraient été depuis longtemps priés de s'occuper d'autre chose. En effet, en échange des 83 milliards de francs que ce lobby obtiendrait chaque année de l'Etat pour la construction de routes, il paierait au fisc bon an mal an 250 milliards de francs en taxes, TVA et vignettes. Face à ce bilan négatif désastreux pour l'automobile et l'automobiliste, notre auteur dresse celui du « lobby SNCF ». La gent cheminote apparaît comme particulièrement avantagée dans la course aux deniers de l'Etat : en effet, le chemin de fer lui coûte depuis plusieurs années la bagatelle de 70 milliards de francs par an, alors qu'il ne lui rapporte que 10 milliards.

Cette capacité à capter l'argent des contribuables tiendrait d'abord au poids spécifique, si l'on ose dire, du chemin de fer : 180 00 actifs et 350 000 retraités, cela fait 525 000 ayants droit, au sommet desquels trônent quelque 200 polytechniciens, « *la plus grosse concentration d'ingénieurs d'un corps réputé* », une grande partie des Ponts et Chaussées, la majorité des urbanistes universitaires, des centaines de cadres de centres de recherche. Mais il y a aussi toute une idéologie chemin de fer inculquée aux Français dès leurs premiers joujoux, et l'appui de puissants syndicats, CGT et FO, financés par un des deux comités d'entreprise les plus riches de France. Le lobby routier, en face, ne disposerait que de quinze cadres, répartis dans les minuscules équipes du Comité des constructeurs automobiles, de la Fédération nationale des transporteurs routiers, et autres associations ad hoc. La force de persuasion des poids lourds de la route compterait pour rien ! Bizarrement, l'auteur n'en dit pas un mot.

Pour Christian Julienne, le déclin du chemin de fer a commencé en fait au début des années 30, et il ne manque pas de dédier son livre à Léon Blum et à Camille Chautemps qui « *ont eu le courage de fermer 11 000 kilomètres de lignes en trois ans (1937-1939)* ». Il y aurait encore aujourd'hui 10 000 kilomètres de voies inutiles. Sera-ce la « *mission historique* » du communiste Jean-Claude Gayssot, comme on le sait ministre des transports dans l'actuel gouvernement, de les fermer ? On ne sait jamais ce que nous réservent l'Histoire et ses ruses.

Le déclin du chemin de fer s'explique tout simplement, selon notre auteur, par son incapacité à lutter avec ses concurrents.

Si les Français, tout en révérant la SNCF, « *aiment la bagnole* », ce n'est pas par atavisme. Ils ont besoin de leur voiture tout à fait rationnellement : économie de temps considérable pour les trajets domicile-travail (même à Paris), mobilité constante et souplesse des horaires, commodité pour le transport des enfants, des achats, du mobilier, liberté les soirs, week-ends, vacances, agrément et plaisir. Le TGV ne peut compenser le handicap du rail que sur une distance de plus de 250 kilomètres et de moins de 600 kilomètres. En deçà, la voiture est imbattable s'il faut 15 minutes pour aller à la gare de départ, 10 minutes de précaution pour attendre le train, 15 minutes encore pour sortir de la gare d'arrivée. Au-delà de 600 kilomètres, c'est l'avion qui remporte la course.

De même pour le transport de marchandise : le trafic utile d'un wagon n'atteint pas en moyenne 200 tonnes-kilomètre par jour, alors que les camions modernes abattent couramment leurs 1 000 tonnes-kilomètres par jour. Pourtant le fer assure encore, en tonnage, 22 % du trafic marchandises en France, contre une moyenne de 13 % en Europe. Notre pays est tout seul avec la Suisse à retarder la progression du trafic routier. Progression inéluctable, « *parce que*, explique notre auteur, *90 % des marchandises font moins de 350 kilomètres et ne supportent ni rupture de charge ni stockage* ». Mettre les camions sur des trains serait le comble de l'absurde, car cela reviendrait à multiplier les coûts de transport presque par deux en immobilisant à la fois un camion, une section de train, les chauffeurs conducteurs et employés, un matériel spécifique. La SNCF a si bien compris l'avantage de la route pour le transport des marchandises qu'elle est devenue elle-même, à travers ses filiales, le premier transporteur routier dans notre pays ! Sur le chapitre de la pollution, l'auteur est tout aussi catégorique : l'automobile ne serait responsable que de 7 % des rejets de CO_2. Pour tous les autres polluants, la qualité de l'air serait améliorée de 1 à 3, 1 à 8 ou 1 à 20 (dioxyde d'azote), assène-t-il trop rapidement. D'où vient donc la pollution dans les grandes villes ?

Bien sûr, Christian Julienne comprend que les cheminots s'accrochent à leurs nombreux avantages acquis en matière de salaires, de logements, de retraites, de voyages gratuits pour le mari, la femme, les enfants, les parents, les grands-parents et beaux-parents, soit en tout 2,5 à 3 millions de personnes qui se baladent aux frais de la princesse.

Combien de temps peut encore durer le Scandale National des Chemins de Fer français ? Depuis que ce livre a été écrit, quelque 150 milliards de francs de dette d'une SNCF « *réformée* » ont été effacés d'un trait de plume d'Etat. Quand le contribuable crache au bassinet, ça se voit moins que quand c'est le client.

PASSAGE EN REVUE

● « L'INFINI »

Les revues viennent souvent à point nommé pour montrer comment l'actualité s'empare, hâtivement, de questions complexes, puis les oublie, après plus ou moins de dégâts. Ainsi de « La question pédophile », à laquelle *L'Infini* consacre son numéro d'automne. Au printemps, la revue a envoyé un questionnaire à de nombreuses personnalités et publie une quarantaine de réponses d'écrivains, de philosophes, qui tentent de comprendre le retentissement de l'affaire Dutroux, et, plus largement, s'interrogent sur l'enfance et la sexualité. Le numéro s'ouvre sur le texte de Me Henri Leclerc, président de la Ligue des droits de l'homme, qui mesure la gravité de cette « *secousse* », peut-être « *salutaire si elle permet d'aborder ce problème en face avec raison, c'est-à-dire en adultes* ». C'est à quoi invite tout le numéro, sous le signe de Freud : « *De ce que nous nommons perversions sexuelles, c'est-à-dire des transgressions de la fonction sexuelle (...), il faut savoir parler sans indignation. Le manque de limites déterminées où enfermer la vie sexuelle dite normale, suivant les races et les époques, devrait suffire à calmer les trop zélés.* » (*L'Infini*, no 59, Gallimard, 142 p., 86 F.)

INTERNATIONAL

● par Daniel Vernet

Mémoires allemandes

JE VOULAIS L'UNITÉ DE L'ALLEMAGNE
de Helmut Kohl.
Présenté par Kai Diekmann
et Ralf Georg Reuth,
traduit de l'allemand
par Isabelle Hausser,
éd. de Fallois, 412 p., 140 F.

VIER ZEITEN
(Quatre époques)
de Richard von Weizsäcker.
Siedler, 480 p.

Difficile d'imaginer deux hommes plus différents. Richard von Weizsäcker, l'aristocrate distingué né à Stuttgart pendant l'éphémère révolution prolétarienne, qui, de 1984 à 1994, exerça une magistrature morale depuis la présidence de la République fédérale. Et Helmut Kohl, le « géant noir du Palatinat », que son instinct politique jusqu'ici infaillible a porté quatre fois à la chancellerie. Le premier irrita souvent le second en utilisant au maximum les prérogatives limitées données par la Constitution allemande au chef de l'Etat. Il défendit avec hauteur les valeurs démocratiques de la République fédérale et sut trouver les mots pour parler de la tragédie du national-socialisme. Ce sont ces mots qu'on retrouve dans ses Mémoires, divisés en quatre époques : la République de Weimar, Hitler et la guerre mondiale, la division de l'Europe et de l'Allemagne dans un monde bipolaire et, enfin, l'unification.

Les pages les plus émouvantes sont sans doute celles consacrées au procès de Nuremberg, au cours duquel Richard von Weizsäcker défendit son père. Il s'interroge sur la culpabilité de ceux qui continuèrent à servir leur pays alors qu'ils « *détestaient, voire combattaient, le caractère et les crimes du régime* ». C'était le cas de son père, ancien secrétaire d'Etat de Ribbentrop, qui finit sa carrière comme ambassadeur au Vatican, d'où il sauva la vie de nombreux antinazis. Richard von Weizsäcker choqua ses compatriotes quand, en 1985, il affirma que « *ceux qui voulaient ouvrir les yeux et les oreilles ne pouvaient pas ignorer que roulaient les trains de la déportation* ». En même temps il reconnaît avoir cédé à la tentation permanente de se détourner de l'horreur.

Au moment du procès de Nuremberg, le jeune Richard voulait que le renouveau moral de l'Allemagne ne vienne pas de la « *rééducation* » imposée par les Alliés mais des Allemands eux-mêmes : « *Nous pensions que c'était le devoir des Allemands de faire le procès des crimes commis en leur nom, et dont des hommes appartenant à différentes nations avaient été les victimes, parmi eux leurs propres compatriotes.* »

Cette forme de patriotisme, étranger à tout nationalisme, devait trouver son expression lors de la réunification allemande. Du chapitre sur les retrouvailles de l'Est et de l'Ouest, on retiendra une anecdote : se promenant sur la Postdamer Platz à Berlin (Est), le 10 novembre 1989, le lendemain de l'ouverture du mur, Richard von Weizsäcker voit venir vers lui un officier de l'armée nationale populaire, qui se fixe au garde-à-vous : « *Monsieur le Président, je viens au rapport. Rien à signaler.* » Mais il ne se contente pas de cet acte d'allégeance. Il n'aura de cesse d'avertir ses compatriotes : « *Celui qui veut réunir doit aussi apprendre à partager.* »

Parce qu'il était dégagé de toute contrainte électorale, Richard von Weizsäcker pouvait appeler les Allemands de l'Ouest au sacrifice plus facilement que Helmut Kohl, qui promettait une réunification sans douleur. Dans un livre d'entretiens avec deux journalistes allemands, le chancelier revient sur la « *réalisation de ce rêve* ». Il raconte comment il a vécu et bien souvent préparé les épisodes les plus marquants de cette révolution pacifique, les incompréhensions voire l'hostilité de certains de ses alliés. « *Beaucoup de gens me considéraient comme un éléphant dans un magasin de porcelaine pour la seule raison que j'avais défendu les intérêts allemands de manière parfaitement calme* », écrit-il. Même son ami François Mitterrand, hanté par le risque d'un retour à 1913, est troublé et gêné.

Le livre de Helmut Kohl laisse subsister des zones d'ombre. Mais, avec les nombreux ouvrages qui, de Moscou à Washington, ont été consacrés à cet extraordinaire automne 1989, il apporte une contribution personnelle à une histoire qui reste à écrire.

POLITIQUE

● par Gérard Courtois

L'équation lepéniste

POURQUOI DES TRAVAILLEURS VOTENT FN ET COMMENT LES RECONQUÉRIR
de Jean Viard.
Seuil, 160 p., 89 F.

DU FRONT NATIONAL
Revue *Le Banquet*,
1er semestre 1997, no 10, 324 p., 95 F.

Comment a-t-on pu en arriver là ? Comment le pays des droits de l'homme peut-il se retrouver aujourd'hui « *au sommet du hit-parade européen de l'électorat d'extrême droite* », selon la formule de Jean Viard, dans un petit essai passionné sur « *la France FN* » ? Depuis la percée du Front national aux élections municipales de Dreux en 1983, la question ne cesse de susciter analyses, inquiétudes et polémiques, tant il est désormais évident que le phénomène lepéniste ne relève pas des bouffées bonapartistes qui ont jalonné l'Histoire de France, de boulangisme en poujadisme. « *Sept à huit millions de Français ont voté au moins une fois pour le Front national. 15 % l'ont fait aux élections législatives de 1997, de 20 à 30 %, suivant les périodes, se sentent en accord avec ses thèses. Ces trois indicateurs soulignent la force du phénomène et sa capacité à se déplacer à l'intérieur de la société française* », constate Jean Viard.

Il n'est pas le seul à tenter de comprendre les ressorts de cette implantation. La revue *Le Banquet* y consacre son dernier numéro, pour mieux démontrer l'extrême diversité des sources et des motivations du vote Front national. Ainsi, comme le rappelle Nonna Mayer, on a pu, successivement ou simultanément, recourir à l'explication par « *l'effet Le Pen* », puis mettre l'accent sur des facteurs sociaux et économiques déterminants comme le chômage, l'immigration ou l'insécurité urbaine. On a pu également privilégier les facteurs culturels et « *les filiations idéologiques du vote FN* », ou encore les facteurs politiques qui ont favorisé ce vote protestataire, en particulier le choc de l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981, l'impuissance des responsables politiques à trouver des remèdes au chômage, le discrédit lié aux « affaires » politico-financières et le brouillage des repères droite-gauche résultant des cohabitations successives. Mais, « *qu'il s'agisse du charisme de son leader, de la présence des immigrés, du chômage ou de la crise de la représentation politique, si chacun de ces éléments a joué un rôle, aucun à lui seul ne permet manifestement d'expliquer* » le phénomène lepéniste, remarque-t-elle.

Pierre-André Taguieff s'efforce, de son côté, de resituer l'émergence du Front national dans le cadre des « *métamorphoses* » de la « *passion idéologique puissante qu'est le nationalisme* » depuis deux siècles. Définissant le mouvement lepéniste comme un « *national-populisme autoritaire* », « *idéologiquement centré sur la défense de l'identité nationale, pensée en termes ethniques* ». Taguieff ajoute : « *Le populisme de type lepéniste est autant protestataire (au nom des "petits" contre les "gros") qu'identitaire (l'appel au peuple se fixant sur l'identité ethnonationale supposée menacée de destruction ou de souillure).* » Ce « *nationalisme d'exclusion* » s'oppose terme à terme au « *nationalisme d'assimilation, lié au patriotisme républicain* » et dont le gaullisme a fourni, en France, le meilleur exemple récent.

Dans son essai, tout en s'appuyant sur ces analyses historiques, électorales ou sociologiques, Jean Viard s'efforce de les dépasser. « *Le Front national est devenu le réceptacle électoral de la perte du sens collectif et de la paralysie qui en découle* », explique-t-il. A ses yeux, cette perte de sens résulte de l'incapacité spécifiquement française à affronter les bouleversements des deux dernières décennies, c'est-à-dire « *l'éclatement du monde du travail, le délitement du jacobinisme et la globalisation* » de l'économie mondiale. Jointe à « *l'effondrement du rideau de fer (qui) est venu bousculer l'organisation imaginaire et réelle de l'espace extérieur* », cette « *crispation de la vie française* » est d'autant plus forte que la France est coincée entre « *deux archaïsmes* » : celui d'une « *gauche qui a perdu son monde du travail* » et celui d'une droite « *qui a perdu la grandeur de la France* ».

De ces différentes approches du phénomène lepéniste découlent autant de propositions pour le combattre. Au-delà du « *combat doctrinal* », nécessaire mais limité, Nicolas Tenzer estime, dans *Le Banquet*, qu'il « *faut créer les conditions dans lesquelles une interdiction du Front national serait possible, c'est-à-dire apparaîtrait comme politiquement légitime* ». La délégitimation nécessaire du FN, ajoute-t-il, « *ne pourra provenir que d'une légitimation du projet de ses adversaires* ». Il conteste, cependant, que cette nouvelle légitimité puisse se construire sur une réappropriation de l'idée de « *nation* », « *figure de rhétorique qui ne suscite que la déploration ou la fuite dans l'immatériel* ». C'est au contraire dans cette direction que Jean Viard invite à s'orienter, la consolidation du vote d'extrême droite apparaissant, pour lui, comme « *l'expression d'un manque de France, c'est-à-dire de l'absence de projet politique partagé et fondé sur notre Histoire* ». C'est dire la complexité de l'équation lepéniste.

SOCIETE

● par Robert Solé

Gestionnaires en blouse blanche

TU NE SERAS PAS MÉDECIN, MON FILS !
de Jean-Yves Neveux.
Plon, 202 p., 98 F.

D'un grand chirurgien ayant opéré quatorze mille cœurs on attendrait d'exaltantes histoires, pleines d'émotion et de supense : des histoires de greffes, de pontages, d'ambulances fonçant dans la nuit et d'équipes exténuées mais heureuses, retirant masques et gants au petit matin... Nenni : c'est de gros sous et de paperasse que vient nous entretenir le professeur Neveux. Nul hymne à la médecine ici, nulle envolée lyrique, mais une sonnette d'alarme, furieusement agitée pour mettre en garde l'opinion contre la mise à mort présumée du plus beau des métiers.

« *Ma carrière est accomplie, je suis à quatre ans de la retraite et je n'ai rien à perdre* », écrit ce Breton, qui dirige l'un des plus grands services de cardiologie de Paris. La manière dont il vide son sac est suffisamment mesurée cependant pour lui éviter le bûcher, malgré un titre iconoclaste. Ce livre, rédigé avec l'aide d'un producteur de télévision, Jean-Pierre Bertrand, a le mérite de la clarté. Si les malades pouvaient bénéficier d'explications aussi lumineuses lors des consultations, ils seraient à moitié guéris...

L'exercice de la médecine est devenu épuisant, explique Jean-Yves Neveux. Car il ne s'agit plus seulement de soigner, et si possible de guérir, mais d'abord de gérer. Gérer son cabinet, avec des charges financières et des réglementations de plus en plus lourdes ; gérer son hôpital, « *devenu une machine à produire des rapports* », en passant la moitié de son temps à additionner des déficits et à faire la quête.

La médecine française a connu un fantastique essor, à partir de 1958, avec l'instauration du temps plein hospitalier, qui lui a permis de devenir l'une des plus performantes du monde. Elle a de beaux restes, mais aujourd'hui « *le progrès médical stagne parce que nous n'avons plus le moyen de le financer* ». Les budgets hospitaliers ayant été réduits, il faut renoncer à acheter certains appareils, retarder des opérations, refuser des malades.

Jean-Yves Neveux ne nie pas la dimension financière de la santé. Il y consacre même une bonne partie de son livre, au risque de choquer certains lecteurs. « *Nous allons*, écrit-il, *entrer dans un système de libre concurrence entre pays. Le mouvement mondial de délocalisation des entreprises va s'appliquer à la santé.* » Le chirurgien n'hésite pas à définir celle-ci comme « *un bien qui se vend* », s'inquiétant des « *parts de marché* » perdues à l'étranger. Bientôt, ce ne seront plus des Tunisiens qui tenteront de se faire opérer en France, mais des Français qui feront la queue pour être opérés en Tunisie...

Contenir les dépenses de santé est indispensable, reconnaît le professeur Neveux. Encore faudrait-il en revoir les modalités. « *On rembourse n'importe quoi.* » C'est parce que l'assurance-maladie prend en charge les cures thermales ou les bas à varices que le progrès médical est entravé. Pourquoi vouloir couvrir à tout prix « *le petit risque* » ? Pourquoi un fumeur, un alcoolique ou un imprudent n'est-il jamais rendu responsable d'un accident de santé ? « *Notre système se veut égalitaire, mais faudra-t-il, pour soigner tout le monde, que tout le monde soit mal soigné ?* »

Jean-Yves Neveux s'élève contre les réductions globales de budget et contre toute pratique de « *punition collective* ». Sanctionnons, dit-il, ceux qui exagèrent, et eux seuls. C'est vrai pour les institutions, comme pour les médecins libéraux. La France ne souffre pas d'un excès de lits hospitaliers, explique le spécialiste du cœur, mais d'un excès d'établissements. Les établissements, eux, ne souffrent pas d'un excès de personnel, mais d'une mauvaise répartition, avec une inflation de postes administratifs. De toute manière, il n'appartient pas à l'Etat d'être juge et partie. « *C'est l'Etat qui nomme, finance, autorise, supprime des services ou des équipements* », alors qu'il devrait se contenter de fixer des objectifs et des normes, laissant chacun prendre ses responsabilités.

Malgré un titre racoleur, ce livre s'adresse davantage aux pouvoirs publics qu'aux jeunes bacheliers tentés par des études de médecine. Ceux-ci n'y trouveront pas beaucoup de raisons de s'engager dans un parcours du combattant interminable ne débouchant plus sur un statut de notable : « *Vous avez bac + 17, vous gagnez royalement 20 000 francs par mois...* » Le cardiologue s'étonne à juste titre d'une sélection hypocrite, non pas à l'entrée, mais au bout de la première année d'études, qui conduit la majorité des candidats à redoubler puis à devoir choisir une autre voie, blessés pour le restant de leur vie.

Il aurait pu insister sur un autre aspect étrange de cet écrémage : les futurs médecins sont jugés sur leur aptitude à absorber une grande quantité de données scientifiques, mais nullement sur leurs motivations et leurs prédispositions à exercer un métier aussi particulier. Puisque la sélection est indispensable, autant qu'elle soit bien faite. Tout bon élève n'a pas la vocation de soigner ses semblables. Pourquoi les facultés de médecine seraient-elles moins exigeantes que les écoles de commerce, par exemple ?



Un inventaire précis des préalables de la « solution finale »

Contrairement aux thèses de David Goldhagen, l'analyse de Saul Friedländer sur les formes prises par la persécution des juifs de 1933 à 1939, avance que malgré un antisémitisme traditionnel, la population allemande se montra réticente aux déchaînements de violence

L'ALLEMAGNE NAZIE *ET LES JUIFS*
Tome 1 : Les Années de persécution (1933-1939)
de Saul Friedländer.
Traduit de l'anglais
par Marie-France de Paloméra,
Seuil, 428 p., 139 F.

La « solution finale » ne fut ni le résultat d'un processus irréversible ni l'aboutissement d'un plan précis concocté longtemps à l'avance. Telle est la conclusion qu'on retire de la lecture du premier volume de l'essai de Saul Friedländer. En analysant systématiquement les formes prises par la persécution des juifs pendant les premières années du régime nazi (1933-1939), l'historien américain, professeur aux universités de Tel Aviv et de Californie, relativise les thèses récemment avancées par le sociologue Daniel Goldhagen. Ce dernier estimait, dans un livre retentissant paru l'an dernier, que l'extermination des juifs aurait été l'aboutissement logique d'un « antisémitisme éliminationniste » spécifiquement allemand, et que la Shoah aurait été soutenue par une immense majorité de la population du Reich.

Cette approche n'est pas celle de Saul Friedländer. Ce dernier écrit : *« Si la plus grande partie de la société allemande a été pleinement consciente, longtemps avant la guerre, de la férocité toujours croissante des mesures prises à l'égard des juifs, elle n'a opposé que des désaccords mineurs (...). Il semble cependant que les Allemands dans leur majorité, bien qu'indiscutablement dominés par maintes formes d'antisémitisme traditionnel et acceptant sans problème la ségrégation des juifs, aient été réticents aux déchaînements de violence à leur égard et n'aient pas appelé à leur expulsion du Reich ou leur anéantissement physique. »* Les « Allemands ordinaires » ne se sont finalement pas comportés bien différemment de bien des Roumains, Ukrainiens, Baltes ou Autrichiens qui ont été associés aux tueries collectives de juifs, notamment à l'arrière du front de l'Est après 1941.


Foule écoutant un orateur le 1er mai 1932 à Francfort-sur-le-Main
GISÈLE FREUND/AGENCE NINA BESKON

Saul Friedländer estime, au vu des nombreuses sources disponibles (et notamment les rapports internes du SD, le service de sécurité de la SS), que l'antisémitisme *« ne fut pas une force active au sein de la population dans son ensemble »*. Certes, l'antisémitisme était largement répandu dans le pays. Même si la population juive ne représentait que 1 % de la population totale du Reich, son assimilation à la communauté nationale allemande était sans doute moins grande qu'ailleurs en Europe. *« La menace juive apparaissait (...) comme l'accélération non pas de la modernité (la majorité de la société allemande y adhérait avec enthousiasme), mais des maux de la modernité »*, écrit Friedländer.

De nombreux Allemands n'ont pas voulu, après l'arrivée des nazis au pouvoir, se priver du jour au lendemain des emplois offerts par les entreprises juives ou renoncer aux produits vendus par des commerçants juifs. En voulant par exemple empêcher les jeunes filles « aryennes » de travailler comme employées de maison dans de riches familles juives, l'Etat nazi privait bien des petites gens de milieu « aryen » d'un revenu vital.

Le livre de Friedländer donne des indications particulièrement intéressantes sur les régions rurales. Dans l'Allemagne de 1933, une grande partie du commerce de bestiaux était aux mains de familles juives. En tentant d'appliquer une politique de ségrégation à la campagne, les nazis remettaient en cause un système économique cohérent sans rien proposer en échange. De la même façon, et jusqu'à la Nuit de cristal du 9 novembre 1938 (que la France fut le seul pays occidental à ne pas condamner), des boutiques juives continuèrent à vivoter et même parfois à être fréquentées par leur clientèle traditionnelle composée d'« aryens ». On se rend compte, à la lecture de Friedländer, que le boycottage des boutiques et des produits juifs, officiellement mis en place dès avril 1933, n'a pas bien fonctionné pendant les cinq premières années du régime.

Ces exemples rendent encore plus étonnante la rapidité avec laquelle la ségrégation put être appliquée dans les hautes sphères de la société : fonction publique, université, milieux de l'art (théâtre, musique) ont été extrêmement rapides à appliquer, dès 1933, les ordres venus d'en haut. Très rapidement démis de ses fonctions, quelqu'un comme Albert Einstein ne remit jamais les pieds en Allemagne après 1933. A l'université, le départ d'un professeur juif rendait toujours service à un « aryen » en mal d'avancement dans la carrière.

Il y a donc une chronologie très complexe de la persécution, que Friedländer tente de saisir au plus près. Dès la prise du pouvoir par Hitler, des militants de base du parti nazi ou des SA s'en prennent sauvagement à des juifs. Assassinats, chicaneries et vexations ont lieu dans tout le pays. Au sommet de l'Etat, Hitler réfléchit encore à l'arsenal juridique qui doit priver les juifs des droits réservés à la population allemande. Certes, il a déjà écrit en 1919 que *« le but final doit être l'élimination de tous les juifs »*, mais entre la prise de pouvoir en janvier 1933 et la radicalisation de la politique antijuive qui intervient après 1936, le chef de l'Etat nazi hésite entre la prudence et la brutalité.

Les lois raciales de Nuremberg, adoptées en 1935, respectent encore une pseudo-légitimité juridique afin de donner un « habillage » respectable à la ségrégation. Elles retirent le statut de citoyen à toute personne non allemande par le sang, et interdisent les mariages entre « Aryens » et « non-Aryens ». Saul Friedländer constate que *« le gros de la population* [allemande] *répugnait aux actes de violence mais ne s'opposa pas au retrait des droits civiques des juifs ni à leur ségrégation. En outre, dès lors que la ségrégation reposait sur une base légale, la majorité de la population se sentit dédouanée à titre individuel des mesures concernant les juifs. L'Etat assumait désormais la responsabilité de leur sort »*.

Au début, le régime est extrêmement attentif aux réactions étrangères que ne manquent pas de susciter les violences antijuives plus ou moins contrôlées par le sommet de l'Etat et du parti. Il attend également de savoir quelle sera l'attitude des Eglises. C'est seulement après avoir constaté la mollesse des capitales occidentales et celle des plus hauts représentants allemands des deux Eglises chrétiennes que les dirigeants du Reich osent, chaque fois un peu plus, renforcer leur volonté de mise à l'écart des juifs.

Saul Friedländer montre bien que le calendrier de la persécution des juifs avance parallèlement à celui des grands événements internationaux. Jusqu'aux accords de Munich en 1938, l'Allemagne monte en puissance et fait l'expérience du manque de réaction des grandes capitales. C'est seulement une fois qu'il se sent les coudées franches à l'extérieur que le régime, à l'intérieur, estime n'avoir plus de limites à respecter. Dès lors, la mise à l'écart des juifs est mise au service des ambitions internationales de l'Allemagne.

C'est autour de 1937 qu'Hitler thématise dans ses discours le thème de la lutte conjointe contre le bolchevisme (à l'extérieur) et les juifs, ennemis de l'intérieur. Et c'est seulement à partir de ce moment que le projet de chasser tous les juifs d'Allemagne prend réellement consistance, avant le passage progressif à l'idée de la solution finale. En 1939 encore, aucun plan d'extermination n'était en vue, mais une *« soif inextinguible de mesures toujours plus dures contre les juifs s'emparait à la moindre occasion de l'esprit d'Hitler et de ses acolytes »*. On peut regretter que Saul Friedländer n'explique pas plus l'articulation entre le projet antisémite des nazis et la politique de ségrégation (puis d'extermination) menée à l'encontre d'autres minorités, comme les Tsiganes, les handicapés, les homosexuels.

Lucas Delattre

Enigmatique Sphinx

SPHINX ! LE PÈRE LA TERREUR
Histoire d'une statue
de Christiane Zivie-Coche.
Noêsis (12, rue de Savoie, 76006 Paris), « L'Œuvre », 160 p., 89F.

Le Sphinx de Giza méritait bien la monographie érudite que lui consacre Christiane Zivie-Coche. *« Vision effrayante »*, cette statue monumentale, qui *« est aussi un spectacle divin »*, selon les témoignages épigraphiques, a traversé quarante-cinq siècles avec des fortunes diverses, sans cesse menacée d'être ensevelie par les sables – longtemps n'émergea plus que la tête, figure terrible qui lui valut son nom copte puis arabe : Abu'lhôl (« le Père la Terreur ») – et régulièrement restaurée dans sa majesté originelle. Il faut attendre les travaux de Mariette, dans les années 1850, puis de Maspero, qui visaient autant les services de la science que l'intérêt du tourisme égyptien, pour que le monument soit durablement préservé.

Taillé dans le corps même du plateau rocheux, le Sphinx de Giza est une énigme. Moins par la combinaison visage humain avec corps animal, qui inverse le principe ordinaire dès le haut Empire – c'est par le biais de cette animalité que la figure royale participe du divin – que par sa destination. Avec une rectitude intellectuelle, l'auteur s'en tient à la plausible incarnation d'Horus, apparence divine du pharaon (Chéphren). Les vicissitudes historiques ménagèrent encore d'autres heures de gloire au nouvel Empire. C'est alors que le Sphinx devient l'objet d'un culte propre, centre d'un sanctuaire à Harmachis, son nouveau nom. Témoin d'un passé prestigieux, il devint le protecteur des rois, en même temps qu'il était le *« lieu de prières du peuple »*, visible et accessible à tous les exclus de la pratique rituelle des temples, où le naos est réservé aux seuls prêtres. Un cas exceptionnel de réinterprétation théologique d'une statue, image du dieu inventé à partir d'elle.

Philippe-Jean Catinchi

Le débat sur l'unicité de la Shoah

La concurrence entre les génocides, ceux d'hier et d'aujourd'hui, a-t-elle un sens ? La tentative d'extermination des juifs par les nazis peut-elle se comparer à d'autres tragédies ? Jean-Michel Chaumont analyse en profondeur les enjeux de cette polémique

LA CONCURRENCE DES VICTIMES
Génocide, identité et reconnaissance
de Jean-Michel Chaumont.
La Découverte, 380 p., 175 F.

S'il est un débat récurrent, virulent, désolant, c'est bien celui-là. De livre en colloque, de soupçon en accusation, d'âpres controverses opposent les représentants des victimes du nazisme, les porte-parole des victimes d'une histoire antérieure et les défenseurs des populations aujourd'hui massacrées. Les organisations de déportés juifs, résistants, tziganes ou homosexuels s'affrontent, tandis qu'Arméniens, Noirs américains, Tutsis ou Bosniaques entendent, eux aussi, faire valoir la gravité des persécutions et destructions perpétrées. Ceux qui affirment l'unicité absolue de la Shoah récusent toute comparaison, perçue comme banalisation d'une catastrophe à nulle autre pareille. Les autres voient dans cette affirmation exclusive une prétention abusive qui aboutit à la minoration de leur souffrance et cautionne l'indifférence. Faut-il s'arrêter à ce débat ? On peut considérer que l'essentiel est ailleurs, dans la rigueur du travail historique sur le passé et dans la vigueur de l'engagement éthique et politique au présent. Reste qu'entre les deux, les exigences et les usages de la mémoire reviennent, insistants. Plutôt que de les balayer avec bonne conscience en jugeant un peu indécente la *« concurrence des victimes »* pour un prétendu « palmarès de la souffrance », mieux vaut, comme le fait Jean-Michel Chaumont, chercher à comprendre les attentes et les questions latentes que ces polémiques recèlent.

Avant d'être chercheur à l'université de Louvain, il a été collaborateur de la Fondation Auschwitz à Bruxelles, où il s'est trouvé pris dans les conflits opposant déportés communistes et déportés juifs sur la visibilité qu'il fallait donner à leurs expériences respectives. Sa réflexion – minutieusement étayée *et dont on ne peut que restituer ici* les grands traits –, naît d'un effort pour en sortir. S'il est parfois rattrapé par une agressivité intempestive ou la crainte excessive d'être, après ce livre, *« également honni par les diverses parties qui s'opposent au sein de ces funestes débats »*, il analyse en profondeur leur véritable enjeu : la valeur de la reconnaissance accordée aux victimes.

En France, dans les deux décennies de l'après-guerre, l'essentiel de la reconnaissance publique allait, on le sait, à la déportation politique. Le contexte s'y prêtait, la résistance était promue, les juifs rescapés rappelaient, par leur présence même, l'infamie de la collaboration dans un monde incapable d'entendre le récit de leur douleur. Mais il serait anachronique d'y voir un projet d'occultation délibérée du génocide, car il n'était pas envisageable alors de reproduire d'insupportables distinctions en accordant un sort et un statut à part aux déportés « raciaux » qui, eux-mêmes, ne le souhaitaient pas. *Restent les distinctions* opérées selon ces critères implicites à l'aune desquels se jauge la grandeur des victimes. Elles suscitaient des questions, insidieuses et douloureuses : pourquoi se sont-ils laissé rafler sans réagir ? A quel point se sont-ils dégradés pour survivre ? Posées sans malignité, y compris en milieu juif, elles blessaient les rescapés et les enfermaient dans la honte.

L'affirmation de l'unicité de la Shoah est d'abord une réaction contre cela. Jean-Michel Chaumont revient sur le moment inaugural où s'est opéré le renversement, du silence à la clameur, de la honte à l'honneur. C'était à New York, en mars 1967. Un symposium sur le thème « Valeurs juives dans le futur d'après l'Holocauste » réunissait notamment Emil L. Fackenheim, George Steiner et Elie Wiesel. *« Pourquoi est-il admis que nous pensions à l'Holocauste avec honte ? Pourquoi ne le revendiquons-nous pas comme un chapitre glorieux de notre histoire éternelle ? »*, demandait Wiesel qui proposait *« l'événement comme une source de fierté »*. Fackenheim renchérissait en affirmant que l'unicité implique d'*« assumer la condition séparée qu'elle assigne aux juifs »*. Et, contre eux, Steiner s'insurgeait : *« Notre différence, c'est que nous proclamons qu'il n'y a pas de différence entre les hommes. »* Tous les termes de la reconstruction mémorielle y étaient : la revalorisation, la sacralisation et la revendication d'un destin unique, nouée à une problématique identitaire. Et aussi, en germe, les débats et dérives à venir : pseudo controverses historiques, utilisations politiciennes et formules rituelles du « plus-jamais-ça », dont la valeur préventive et pédagogique est mise en cause par Emma Shnur dans un intéressant dossier de la revue *Le Débat* (1).

Les désastres du siècle réclament plus que des phrases incantatoires. Jean-Michel Chaumont s'efforce de *clarifier les notions de génocide*, d'ethnocide et leurs implications juridiques. Mais surtout, en remettant en cause les prismes à travers lesquels nous discernons, ou non, la dignité du persécuté, il va au fond d'une question éthique. *« Puisque l'humanité avait convenu qu'il était plus beau de mourir les armes à la main, nous n'avions qu'à nous plier à cette convention »*, déclarait Marek Edelman, survivant de l'insurrection du ghetto de Varsovie. Et Robert Antelme, dans *L'Espèce humaine*, dénonçait ce dégoût spontané vis-à-vis du déporté mangeur d'épluchures, comme si l'apparence humaine conservée valait brevet d'humanité. La souffrance présentable, le beau geste du héros, font partie de ces *« cadres normatifs hérités »* qui *« gouvernent la reconnaissance de l'homme »* et conduisent à la stigmatisation des victimes non conformes. C'est là un enseignement d'Auschwitz *« qui ne minimise pas le passé mais dramatise le présent »*.

Nicole Lapierre

(1) Nº 96, septembre-octobre (Gallimard).

Les maux endémiques de l'édition

Comment interpréter la crise qui frappe à nouveau le marché du livre ? Est-elle le seul fait d'une conjoncture défavorable, de défaillances structurelles ou d'un bouleversement culturel plus radical ? Face aux concurrences extérieures (audiovisuel, multimédia, etc.) ou intérieures (surproduction, photocopillage, gratuité du prêt en bibliothèque) qu'on ne cesse d'incriminer, des libraires donnent leur analyse, ainsi que trois personnalités de l'édition : Olivier Bétourné, directeur général d'une entreprise autonome au sein du groupe Hachette (Fayard), Ambroise Pujebet, directeur commercial d'une grande maison indépendante (Gallimard), et Jean-Pierre Sicre, directeur d'une structure de petite taille (Phébus)

« La crise de l'édition est une vieille rengaine. On peut lire depuis le XIXe siècle des allusions au fait que les livres ne se vendent plus, et pourtant il semble qu'aujourd'hui le phénomène soit plus profond. La crise serait-elle cette fois plus culturelle que conjoncturelle ?

Olivier Bétourné : Le phénomène est réel. Il n'est pas nouveau, mais prend depuis quelque temps un tour singulier. Pour le saisir dans la durée, comparez deux chiffres : en 1988, il a été vendu en France 350 millions de volumes, tous genres confondus. En 1991, ce chiffre est tombé à 300 millions et, depuis lors, il oscille entre 300 et 320 millions. Si l'on rapproche maintenant cet indicateur de trois autres constatations, le problème apparaît dans son ampleur : d'une part la baisse régulière des tirages moyens ; d'autre part la diminution relative de la part des forts lecteurs (les gens qui lisent plus de 25 livres par an) parmi les acheteurs ; enfin, la réduction constante de la part de la librairie traditionnelle dans le commerce du livre au profit des grandes surfaces, et plus récemment des magasins multimédias. *Ces réalités, dont les causes sont à* la fois économiques et culturelles, composent le paysage de ce qu'on appelle à tort ou à raison, depuis la fin des années 1980, la « crise de l'édition ». En revanche, d'autres signes nous invitent à ne pas conclure trop vite. Les tirages moyens sont à la baisse, mais nous avons aussi de magnifiques surprises avec certains livres de sciences humaines, le secteur le plus frappé par la crise. La part des forts lecteurs est certes en diminution, mais celle des faibles lecteurs (lisant moins de 9 livres par an) s'accroît régulièrement sous l'effet de la démocratisation de l'enseignement et de l'explosion du livre de poche. Quant à la diminution de la part relative de la librairie traditionnelle, on ne peut l'évoquer sans rappeler simultanément que les éditeurs de littérature générale font entre 60 % et 70 % de leur chiffre d'affaires avec trois cents libraires d'une qualité exceptionnelle. Bref, toutes ces données sont complexes et doivent être maniées avec prudence. Mais, dans ce contexte, je suis frappé par ce qu'on entend dire de plus en plus souvent, passée la porte des librairies : *« Il y a trop de titres, on ne s'y repère plus. »* Voilà, selon moi, un signe que la crise a pris un tour particulier.

– Voyez-vous à cela d'autres raisons que celle, abondamment condamnée, de la surproduction éditoriale ?

– Je crois en effet que ce sentiment n'est pas étranger à l'ébranlement des fondements mêmes de notre société sous l'effet de la mondialisation, cette intégration forcenée des marchés et des comportements. Cette déferlante, conséquence, disent les spécialistes, de la révolution de l'information et de l'ouverture des frontières, a pour effet de bousculer les institutions traditionnelles, les hiérarchies, les repères, et a de ce point de vue une première conséquence sur la vie du livre : ses prescripteurs traditionnels (professeurs à l'école et à l'université, presse écrite, revues, etc.) sont sérieusement mis à mal. Le curieux sentiment de relativisme qui nous habite aujourd'hui n'y est sans doute pas étranger. Deuxième effet de cette révolution : la suraccumulation d'informations. C'est une banalité de le dire, mais il faut en comprendre les effets. La lecture suppose une disponibilité, un temps qui est celui de la mémoire, de l'intelligence, de l'imaginaire, du désir... celui de la vie de l'esprit, bien différent de ce fameux temps réel de la vie professionnelle et communicationnelle moderne. Or voilà que le livre est maintenant contesté sur son propre terrain, c'est-à-dire dans l'intimité du chez-soi, puisque les industries de programme s'y installent en promettant à chacun les séductions d'un accès illimité à l'imaginaire technologique. Au fond, la place du livre n'est plus clairement assignée au moment même où nos références semblent frappées d'obsolescence.

– La mondialisation n'a-t-elle pas pour effet une uniformisation de la production en fonction de certains critères qu'elle imposerait ?

C'est une tendance naturelle du marché. Et aujourd'hui, alors que les comportements s'uniformisent à vive allure, l'esprit de marketing menace plus que jamais de dominer la production. Mais cette tendance n'est pas exclusive et je ne la crois pas fatale. On observe, par exemple, un double mouvement de la demande : d'une part une polarisation autour des best-sellers, résultat logique de la massification, de l'autre une extraordinaire diversification – sans compter que certains auteurs de livres dits « difficiles » se retrouvent parfois sur les listes des meilleures ventes. Autrement dit, la massification et le conformisme ne sont pas seuls à l'œuvre. A nous, éditeurs, de saisir les demandes profondes, non dites, et d'y répondre.

– Malgré tout, le rapport entre les livres de fonds et les nouveautés éphémères n'a-t-il pas de plus en plus tendance à s'inverser au détriment des premiers ?

– Non seulement je n'en suis pas sûr, mais il me semble que le réalisme commande le contraire. L'intérêt économique d'un éditeur est de privilégier le fonds et le long terme contre la logique financière à court terme. Le danger, aujourd'hui plus que jamais, c'est de produire des livres interchangeables, dont la forme ou le contenu peuvent être tout aussi bien divulgués par d'autres supports : la presse, la télévision ou le multimédia. La crise est à cet égard une école de rigueur. D'autre part, lorsqu'au 1er janvier, une part notable de votre chiffre d'affaires est virtuellement réalisée grâce au fonds, vous pouvez prendre des risques plus confortablement que si tout reste à faire...

– Encore faut-il pouvoir constituer ce fonds. Dans le contexte actuel de concentration, où la logique financière immédiate détermine les politiques d'édition et où la librairie fonctionne à flux tendus, un éditeur peut-il en avoir le temps ?

– Oui. La logique de concentration dont vous parlez n'est certes guère favorable au raisonnement à long terme. Mais regardez la stratégie d'Hachette-Livre aujourd'hui : les prises de participation minoritaires dans certaines maisons de petite et moyenne tailles s'accompagnent d'une valorisation de la création indépendante et de la constitution de fonds. Cette politique permet d'obtenir des résultats bien plus durables que la pure application des critères de gestion. Mais, plus important encore : cette stratégie vise à permettre aux éditeurs de littérature générale de consacrer 100 % de leurs efforts à leur spécialité, à la différence d'autres maisons, indépendantes, qui sont contraintes de se diversifier pour satisfaire au besoin des logistiques de distribution.

– Cependant, certains groupes tendent à modifier cette donnée essentielle de l'édition qu'est la pérennité des personnes, en transférant les éditeurs comme des joueurs de football.

– Aux Etats-Unis, par exemple, la forte rotation des éditeurs de littérature générale a en effet des conséquences catastrophiques sur la mémoire et sur la politique d'auteur. Pour comprendre une maison, son fonds, son esprit, il faut des années ! Lorsque les responsables éditoriaux quittent chaque année leur entreprise pour tenter de mieux se vendre ailleurs, selon les offres d'un marché capricieux et souvent illusoire, aucune continuité n'est plus assurée. Cette dangereuse tendance semble aujourd'hui aborder nos rivages, mais elle n'est pas dominante.

– Parmi les conséquences de la mondialisation, ne faut-il pas prendre en compte les compétitions entre éditeurs pour obtenir quelques best-sellers étrangers à coups de surenchères d'à-valoir, via les agents littéraires ?

– Cette évolution est négative pour tout le monde. Certains agents littéraires d'une espèce nouvelle, basés le plus souvent en Angleterre ou aux Etats-Unis, tournent comme des oiseaux de proie au-dessus de la tête des auteurs confirmés. Ils font miroiter des gains extravagants en cas de transfert vers d'autres maisons et prennent au passage une confortable commission, comme au football. Comment résister à ce mercantilisme qui transforme un auteur et un livre en « produits » ? En entretenant avec chaque auteur une relation de confiance et de fidélité fondée sur le travail, le respect de l'œuvre et de la personne. N'oublions pas que dans cette Bourse aux à-valoir, la « cote » d'un auteur monte quand son livre marche. Mais il suffit que le marché se retourne, et c'est la catastrophe. En France, la plupart des auteurs se méfient de ces pratiques.

– L'une des originalités de l'édition par rapport aux autres activités est que la quantité de produits nouveaux est énorme : plus de la moitié des livres qui seront vendus dans l'année n'existent pas au moment où commence l'exercice. La politique de fonds que vous préconisez est-elle aussi une réponse à cette inquiétude consubstantielle au métier d'éditeur ?

– L'inquiétude est réelle, et la vraie façon d'y répondre est en effet de considérer chaque livre comme faisant partie d'un fonds potentiel. Un manuscrit n'est pas une disquette que l'on remet anonymement à un éditeur qui lui-même la confierait aussitôt à un imprimeur anonyme. Pour qu'un livre existe, il faut souder autour de lui toutes les compétences nécessaires, littéraires, techniques, commerciales et promotionnelles. Au cœur de ce dispositif, l'auteur doit se sentir comme chez lui. Pour en revenir au début de cet entretien, je dirais que si nous traversons une crise culturelle majeure, c'est l'exercice de notre métier tel que je viens d'essayer de le définir qui nous permettra d'en sortir. »

Propos recueillis par Marion Van Renterghem

g l o s s a i r e

● ***DIFFUSION*** : Le diffuseur est un partenaire commercial des éditeurs. Ses représentants font connaître la production de chaque éditeur à un « portefeuille » de libraires qu'il visite régulièrement et dont il enregistre les commandes.

● **TIRAGE** : Décidé par l'éditeur en fonction de la « mise en place » obtenue par le représentant auprès des libraires, le tirage est le nombre d'exemplaires imprimés.

● **DISTRIBUTION** : Prestataires de services des diffuseurs (et donc des éditeurs), ces structures stockent les livres en dépôt-vente, reçoivent les commandes des libraires (notamment par l'intermédiaire des représentants), leur expédient les ouvrages et tiennent le compte de ces opérations. Le distributeur est habilité à recouvrer les factures et fournit au diffuseur (qui les transmet à l'éditeur) des documents comme l'état des ventes par titre ou par collection.

● **OFFICE** : Accord passé entre le distributeur et le point de vente, celui-ci s'engageant à recevoir d'office les nouveautés de tel ou tel éditeur. Le nombre d'exemplaires est fixé en vertu d'une grille préétablie par domaine, celle-ci pouvant être révisée à la demande du libraire.

● **RETOUR** : Le libraire peut retourner les invendus de l'office (ou de certaines opérations spéciales) à l'éditeur, dans un délai de quatre à douze mois. Les sommes correspondantes sont créditées sur son compte.

● **RÉASSORT** : Commandes passées par le libraire à l'éditeur pour entretenir son fonds ou répondre aux demandes spécifiques de ses clients.

● **REMISE** : Le distributeur peut consentir aux libraires une remise variant entre 33% et 40 % sur le prix des ouvrages livrés. Le montant de cette remise est soumis à des critères quantitatifs (une grosse librairie bénéficie généralement de remises plus importantes) et qualitatifs (des points de remise sont distribués aux libraires qui répondent à certains critères comme l'entretien du fonds ou l'accueil des représentants).

● ***PILON*** : Lorsqu'ils reviennent chez l'éditeur, les invendus sont triés. Les exemplaires en bon état peuvent éventuellement être remis dans le circuit s'il s'agit de livres dont le coût de production est élevé (livres d'art, par exemple). Les ouvrages défraîchis ou à faible coût de production sont pilonnés et transformés en pâte à papier.

● ***STOCK*** : La plupart des éditeurs conservent des stocks, dont certains très importants, dans d'immenses silos où l'accès au livre est entièrement automatisé.

Une inflation irresponsable

Jean-Pierre Sicre, directeur de Phébus, analyse les méfaits de la surproduction favorisée par certains éditeurs

« De quoi souffre vraiment l'édition française ?

Jean-Pierre Sicre : D'un défaut de responsabilité qu'elle finira par payer cher. Pour l'instant les éditeurs (et je me mets dans le lot jusqu'à hier) se sont bornés à constater, disons depuis sept ou huit ans, la tendance décevante de la demande, et y ont répondu avec les moyens du bord : campagnes de promotion, efforts sur les prix, sur l'emballage. Certains hélas ont poussé le bouchon plus loin : puisque à nombre de titres égal il s'avérait qu'ils vendaient, d'une année sur l'autre, de moins en moins de livres, ils se sont dit que le meilleur moyen de compenser le manque à gagner était de produire chaque année plus de titres. Leur trésorerie à très court terme y gagnait, et chacun sait que c'est sur le très court terme que les banquiers vous assassinent. Mais, quelques mois plus tard, la réponse prévisible arrivait : les libraires, submergés par cette inflation inconsidérée de livres, retournaient à l'envoyeur un nombre accru de volumes. A quoi les fauteurs de cette inflation répliquaient en faisant tourner un peu plus vite encore la planche à billets. Je ne dis pas que tous les éditeurs ont procédé ainsi. Mais ils ont été assez nombreux à le faire pour déstabiliser une « chaîne du livre » déjà fragile.

• Les conséquences de cet engorgement : pratiques d'abord (les libraires, étroitement logés dans les centres-villes, ne savent plus où mettre les livres qu'on leur envoie) ; financières et absurdes ensuite (le va-et-vient éditeur-libraire et retour se traduit par des frais de transport pour rien, qui réduisent encore les marges de deux professions pas au mieux de leur forme) ; enfin la pire des conséquences : la baisse de la valeur du livre, de sa valeur intrinsèque, baisse inéluctable comme la perte de valeur d'une monnaie en période d'inflation. Bref, une spirale en forme de gouffre.

– Quelle leçon en tirez-vous pour votre maison ?

– Phébus a décidé de diminuer sa production : – 10 % d'ici à la fin de l'année et – 20 % en 1998 (sur la base de 1996). Cela n'a pas été facile car les premiers mois n'ont laissé d'abord apparaître qu'une baisse du chiffre d'affaires et notre trésorerie a commencé par y perdre des plumes (au point que nous avons dû, pour ne pas être étranglés par les banques, faire appel à des lecteurs et à des amis à qui nous avons ouvert notre capital). Mais, les mois passant, et le marasme général ne faisant que s'aggraver, nous nous apercevons que les représentants, ayant plus de temps pour défendre notre production, la mettent en avant avec plus de ferveur et que les libraires, sensibles à notre effort, s'arrangent pour vendre autant de nos livres. En bref, ayant réduit notre production, mais ayant l'espoir de regagner assez vite le chiffre d'affaires perdu, ayant aussi, par force, fait baisser nos charges de fabrication, nous avons des chances, à moyen terme, d'améliorer nos marges, qui en ont bien besoin ! »

Propos recueillis par Florence Noiville

L'« office », le moindre mal

Ambroise Pujebet, directeur commercial de Gallimard, constate les dérives mais aussi les avantages de ce système de distribution

Le rythme de production et les pratiques modernes de distribution ont-ils leur part de responsabilité dans la crise du marché du livre ? Le système de l'« office », imposé comme *« le moins mauvais des mauvais régimes »*, est désigné comme responsable lors de chaque crise éditoriale : à la fois par les libraires, qui se plaignent de recevoir, sans les choisir, plus de livres qu'ils ne sont capables d'en vendre, et par les éditeurs, qui subissent par le biais des retours l'incapacité des libraires à maîtriser l'énormité de la production. Un état de fait qu'analyse Ambroise Pujebet, directeur commercial de Gallimard.

« Ce qui est critiqué dans le système de l'office – où le libraire reçoit d'autorité un exemplaire minimum de chaque titre, le paie et peut le renvoyer –, ce sont ces allers-retours : les éditeurs font de la trésorerie sur le dos des libraires, les taux de retours viennent pénaliser toute la chaîne du livre, tout le monde y perd à l'exception des transporteurs, chaque voyage détériore les ouvrages et crée une obligation supplémentaire de les pilonner... Il n'en reste pas moins que le système de l'office est la seule occasion pour un auteur inconnu d'émerger en librairie. D'autre part, sa pratique est plus souple que son principe : ce n'est pas toute la production d'un éditeur qui est imposée au libraire, mais un choix selon des grilles préétablies. Le tout est que chacun y mette du sien : car les métiers de l'édition, où rien n'est quantifiable à l'avance, reposent avant tout sur des personnes. »

L'office ne résout pas pour autant la question du réassort à l'unité. Si un livre arrive aujourd'hui en moyenne 48 heures après le passage de la commande, on est encore loin du rythme de la distribution pharmaceutique, où le délai de livraison est de quelques heures. *« La première raison*, reprend Ambroise Pujebet, *est que les profits des laboratoires pharmaceutiques ne sont pas les mêmes, et c'est peu de le dire, que ceux de l'édition. D'autre part, la quantité de produits nouveaux, dans le domaine de l'édition, est sans équivalent, et le nombre de références immobilisées ne permet pas, comme dans la pharmacie, une décentralisation suffisante de la distribution. La Sodis* [société de distribution du groupe Gallimard] *gère 50 000 références. Non seulement le coût d'immobilisation est très lourd, mais l'organisation est un casse-tête : autant l'éclatement des stocks (nos huit dépôts sont censés contenir chacun 80 % à 90 % de notre catalogue) ne complique pas la gestion du dernier titre de Pennac ou des poches de forte rotation, autant il exige de jongler avec les livres dont la vente n'excède pas 100 exemplaires par an. Cela étant, il faut cesser de se plaindre de la surproduction : le fait qu'il y ait "trop" de livres, c'est aussi un signe de créativité. »*

M.V.R.

Diagnostics pour une crise

Depuis bientôt dix mois, tous les indicateurs de la profession sont au rouge. Mais, au-delà des chiffres alarmistes, la singularité de ce malaise tient à la difficulté d'en cerner l'ampleur et les causes

En économie, il y a des cycles, des *stop and go*, des *kondratieff*... L'édition n'échappe pas à ces évolutions sinusoïdales. L'amusant est, d'ailleurs, d'en retrouver la trace dans la littérature même. La crise de l'édition, telle un serpent de mer, ondule et resurgit à chaque époque. En 1955, Céline écrit dans ses *Entretiens avec le professeur Y*: *« La librairie souffre d'une très grave crise de mévente. Allez pas croire un seul zéro de tous ces prétendus tirages à 100 000 ! 40 000 !... et même 400 exemplaires !... attrape-gogos ! (...) En vérité on ne vend plus rien... c'est grave. »* Un siècle plus tôt, dans les *Illusions perdues*, Balzac peste contre les libraires (les éditeurs) de l'époque : *« Plus le livre est beau, moins il a de chances d'être vendu. Tout homme supérieur s'élève au-dessus des masses, son succès est donc en raison directe avec le temps nécessaire pour apprécier l'œuvre. Aucun libraire ne veut attendre. Le livre d'aujourd'hui doit être vendu demain... »*

Voilà qui conduirait à relativiser le malaise actuel si tous les indicateurs de la profession (malgré une amélioration en septembre), ne demeuraient au rouge depuis presque dix mois – alors même que la plupart des secteurs autres que le livre ont renoué avec la croissance –, et si l'on ne semblait enlisé dans une spirale négative qui aurait commencé en 1989 *(voir la courbe du chiffre d'affaires en francs constants)* et dont on n'apercevrait guère la fin.

Le plus singulier dans cette « crise » est d'abord la difficulté d'en cerner l'ampleur. Les statistiques du Syndicat national de l'édition (SNE) – les seules disponibles sur l'ensemble du secteur – fournissent bien des tendances, mais elles sont contestées par la profession elle-même. *« C'est la vieille tradition française du secret,* commente Jean-Pierre Sicre, directeur de Phébus. *Pas facile, dans notre pays, de faire dire à un entrepreneur que ça va mal chez lui. »* Ensuite, les estimations varient du simple au triple ! *« La baisse réelle enregistrée depuis le début de l'année par les diffuseurs de livres, qui ont des compteurs très précis, n'est pas de 5 ou 6 % mais tourne autour de 15 % »*, estime le directeur de Phébus. Il ne s'agirait donc pas d'une crise (*« symptôme répondant à une agression conjoncturelle »*) mais d'un *« nouvel état du marché »* dénotant une transformation en profondeur de la relation livre-public.

Or une autre particularité de ce malaise prolongé est son défaut d'explication simple. Le mal est d'autant plus difficile à diagnostiquer que foisonnent les données *absolument contradictoires*.

Est-ce du côté de la demande que le bât blesse ? Oui, disent les uns. Le livre est moins désiré, donc moins acheté, donc dévalorisé aux yeux d'un lecteur noyé dans la surproduction. Et les librairies, surencombrées, sont menacées de devenir les lieux de la *« banalisation du plaisir »*. Non, rétorquent les autres. Rien n'indique que la lecture fléchisse. Voyez l'évolution de la demande en bibliothèque : 60 millions de prêts il y a vingt ans, 137 aujourd'hui : c'est colossal rapporté aux 321 millions de livres vendus en 1996.

Est-ce un problème de pouvoir d'achat ? Le livre en France est-il trop cher ? Son prix un frein à la consommation ? Non, assurent les uns. *« Malgré quelques distorsions de brève durée, le prix du livre a suivi une courbe comparable à celle des autres produits classiques de loisirs. Il y a quarante ans, pour la même somme, on pouvait s'offrir un roman de 300 pages ou 3 places de cinéma. Le rapport n'a pas changé. »* Et aucune étude n'a montré de corrélation probante entre le prix et les ventes... Oui, soutiennent les autres. Nous sommes en présence de *« changements de mix »*, ce qui, en marketing, signifie une réorientation de la consommation au profit (ou aux dépens) de tel ou tel « produit ». Or, en l'espèce, les éditions courantes et de référence reculent face aux collections de poche, une clientèle de plus en plus nombreuse attend, pour acheter, l'édition de poche et, dans le « panier du lecteur », le prix moyen des ouvrages dégringole (de 45 à 43 francs en 1996).

Peut-on, pour autant, parler d'un « effet poche » ? Oui, si l'on considère globalement les performances de ce secteur, le seul à enregistrer, depuis 1991 (avec une exception en 1994), des variations continûment positives en francs constants (+ 5,6 % en 1996). Oui, encore, si l'on considère l'envolée spectaculaire des livres à 10 francs (Librio a fêté son dix millionième titre au printemps et Mille et une nuits, né il y a quatre ans, dépasse déjà les 7 millions d'exemplaires vendus). Mais non (ou pas exactement) si l'on regarde ce secteur à la loupe. Avec *« des hauts et des bas »*, Folio connaît, depuis cinq ans, une stabilisation de ses ventes. Babel régresse au premier semestre 1997 par rapport à 1996. *« Le poche, qui représente le tiers des exemplaires vendus chaque année, n'est pas une catégorie homogène,* note Pierre Cohen-Tanugi, directeur général de Gallimard : *certains secteurs (fantastique, science-fiction, horreur, pratique, sentiment...) semblent bénéficier d'une dynamique plus forte. Ils se prêtent en outre à un marketing plus ciblé en hypermarché. »*

Et si, néanmoins, cet effet global de report impliquait que l'on s'orientât, de toute façon, vers des livres moins chers ? Une nouvelle économie de l'édition, essentiellement fondée sur le poche ou le semi-poche, serait-elle viable ? Non, se récrient de nombreux éditeurs. A long terme, les ouvrages bon marché, s'ils prennent le pas sur les éditions courantes, menacent la bonne santé de la chaîne du livre tout entière : *celle de l'auteur* qui voit fondre ses droits de moitié, celles de l'éditeur dont la marge s'effondre elle aussi, celle du libraire, enfin, qui encaisse un minuscule bénéfice pour un travail sensiblement équivalent. Plus grave : la création elle-même y laisserait des plumes. La faiblesse des marges, d'une part, interdirait de prendre des risques sur ce que Balzac appelle *« ces livres substantiels auxquels il faut de hautes, de lentes approbations »*. (Or n'est-ce pas sur cette péréquation que repose le métier même d'éditeur ?) Par ailleurs, l'importance des tirages (11 500 exemplaires en moyenne en 1996), bien qu'en diminution eux aussi (ils dépassaient 20 200 en 1986), resterait inadaptée à de nombreux écrivains dont le public ne dépasse jamais quelques milliers de fidèles.

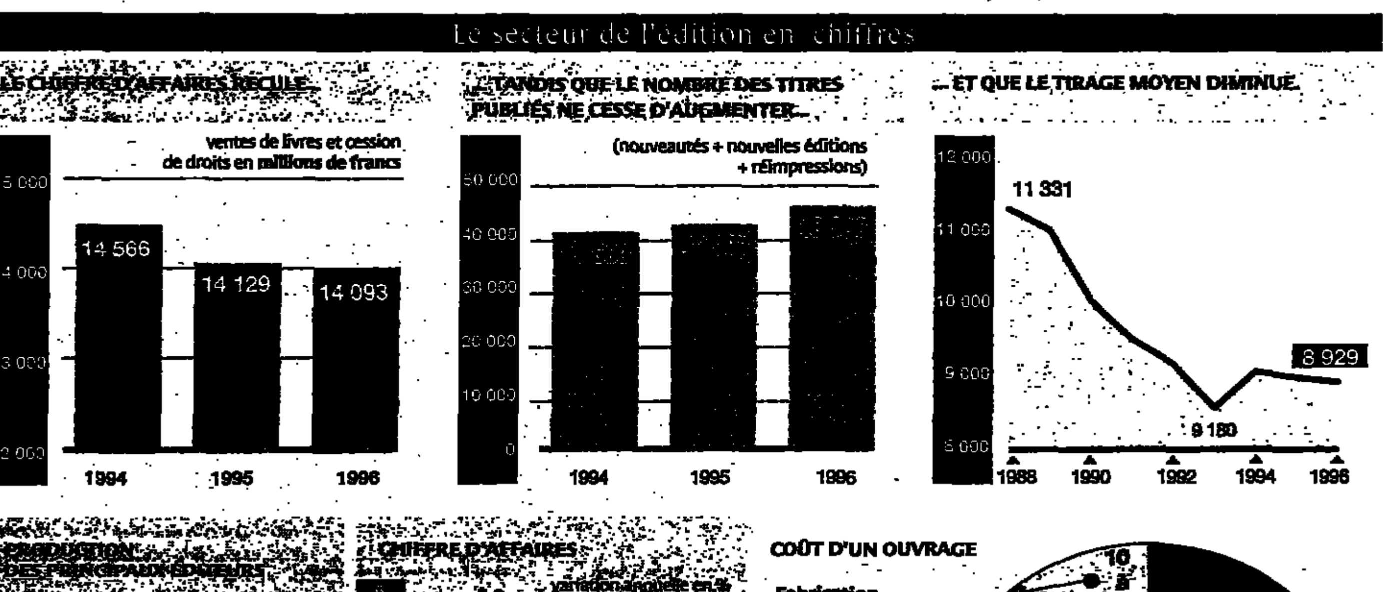
Mais d'autres professionnels de l'édition sont moins catégoriques. Puisque *« le poche est beaucoup plus rentable, proportionnellement, que la moyenne des livres »* (environ 3 francs de marge nette pour un livre vendu 30 francs prix public, soit presque deux fois la rentabilité moyenne du secteur) et comme l'effet volume compense – au moins partiellement – le manque à gagner par rapport à l'édition courante (on gagne moins d'argent sur chaque livre, mais on en vend plus), ils n'excluent pas que les collections de poche continuent à grignoter des parts de marché en devenant même, de plus en plus naturellement, le mode d'édition « premier ».

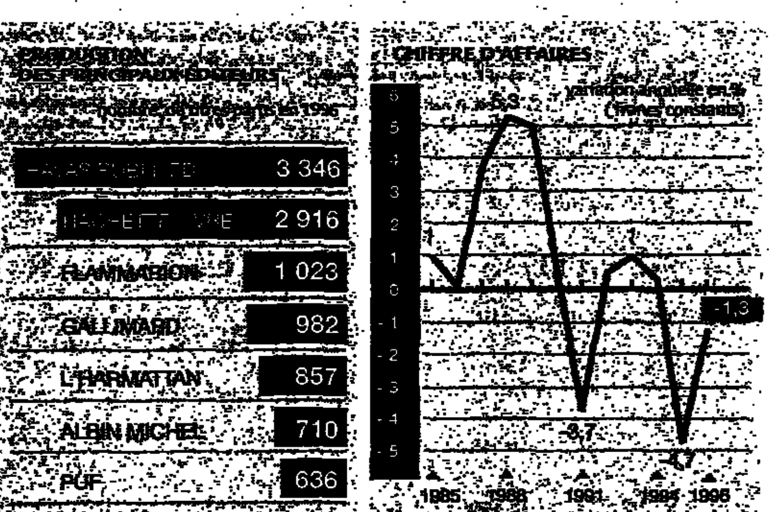
N'est-ce pas déjà le cas dans les pays anglo-saxons où le poche et le semi-poche absorbent directement bon nombre d'inédits (les éditions *hardback* étant largement destinées aux bibliothèques ou à la presse) ? Et les éditeurs de livres bon marché, comme les Mille et une nuits, n'ont-ils pas, déjà, élargi leur palette en proposant des inédits de contemporains – le dernier, un Tabucchi, doit sortir en novembre – qui n'ont pas (encore ?) assassiné la création ? *« Il y a trois ans, on disait que nous allions tuer le livre, la lecture, la librairie,* se souvient Olivier Rubinstein, leur directeur. *On parlait d'opération publicitaire, de feu de paille. Tout cela fait sourire aujourd'hui. »*

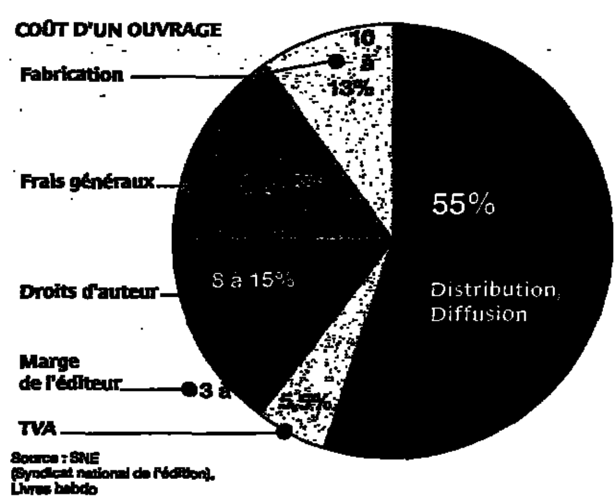
Analyses, contre-analyses : les arguments les plus contradictoires semblent recevables, retournables, démontables... Seule certitude : le mal et ses symtômes appellent des remèdes rapides et une régénération en profondeur. Au lieu de quoi prévaut, souvent, la procrastination. *« L'édition,* note Jean-Pierre Sicre, *est comme ces malades qui refusent d'appeler le médecin parce qu'ils savent que le régime sera terrible, et qui se donnent à bon compte quelques jours d'insouciance de plus... avant l'inévitable séjour à l'hôpital. »*

Florence Noiville

Le secteur de l'édition en chiffres







Selon les statistiques 1996, que publie ces jours-ci le Syndicat national de l'édition, le chiffre d'affaires du livre continue de s'éroder, parallèlement à la tendance inflationniste de la production (+ 2,6 %) et à la chute du tirage moyen (ininterrompue depuis 1988). L'évolution secteur par secteur est contrastée. *Les encyclopédies* et dictionnaires enregistrent le plus mauvais score avec un recul de quelque 20 %, mais il ne serait pas possible d'évaluer statistiquement la part du CD-ROM dans cette dégradation.

Librairie : à chacun ses remèdes

A l'autre bout de la chaîne du livre, les libraires ressentent fortement les effets de la crise. En fonction des situations, qui varient selon les types et les tailles de structures, chacun tente d'endiguer un mal de plus en plus tenace

Pris dans les remous d'une crise qui s'éternise, les libraires tentent de faire face aux pesanteurs de la chaîne du livre, mais aussi à la modification des comportements d'achat du public. Au sein d'une profession où se côtoient des structures extrêmement dissemblables, librairies indépendantes, hypermarchés ou magasins multimédias, chacun agit à sa manière pour s'adapter au marché. Parmi les responsables de librairies générales, ceux qui ont échappé aux faillites des dernières années s'efforcent de mieux orienter leurs choix d'ouvrages.

La morosité qui prévaut depuis plusieurs années s'est pourtant quelque peu dissipée durant l'été. D'après les chiffres publiés par le magazine *Livres Hebdo* début septembre, les ventes de livres auraient augmenté de 5,5 % en francs courants par rapport à juillet 1995. Cette embellie profite surtout aux magasins multimédias (+ 8 %) et aux librairies générales (+ 7 %), les hypermarchés enregistrant un score plus modeste (+ 5 %). Toutefois, la tendance annuelle est à 2 % d'augmentation en francs courants, soit une stagnation du marché en volume. Ce piétinement, de nombreux libraires le ressentent fortement depuis deux ans, certains n'enregistrant presque aucune amélioration de leur chiffre d'affaires.

A L'Entre-Temps, la librairie parisienne du Bon Marché, le premier fléchissement s'est fait ressentir lors de la grève des transports publics de décembre 1995. De son côté, la librairie strasbourgeoise Kléber a vu ses flux de retour aux éditeurs augmenter de manière flagrante depuis le début de 1997. En revanche, Les Cahiers de Colette, librairie parisienne du troisième arrondissement, n'a ressenti qu'une légère baisse en juin. Les situations sont donc aussi diverses que les types de librairies, mais les responsables de points de vente s'accordent souvent à dire que les essais se vendent mieux que la fiction. En matière de romans, tant français qu'étrangers, *« les grands lancements ne marchent plus automatiquement »*, remarque Colette Kerber, responsable des Cahiers de Colette. Les livres d'art souffrent aussi, *« peut-être à cause de l'ouverture de librairies de musées »*, suggère Josette Vial, de la librairie Compagnie, dans le cinquième arrondissement de Paris.

Cette tendance à la baisse n'est pourtant pas générale, romans policiers et livres pratiques y échappant amplement. Et surtout, dans un contexte économique difficile, les ouvrages à prix modique – livres de poche ou livres dits « à 10 francs » – tirent souvent leur épingle du jeu mieux que les autres. Ce phénomène entraîne une baisse du taux de profit dont les libraires sont les principales victimes. En deux ans, la librairie parisienne Compagnie a vu son chiffre d'affaires augmenter de 5 % en valeur, contre 15 % en volume. L'évolution de son organisation spatiale illustre clairement la tendance du marché. Alors que le format du livre servait autrefois de critère de classement, la pochothèque étant reléguée au sous-sol et le rayon « noble » occupant le premier étage, les poches sont désormais intégrés aux rayons des grands formats selon une organisation thématique. Certaines librairies comme Kléber ou Ombres blanches, à Toulouse, voient toutefois apparaître une tendance récente à la stagnation dans ce secteur jusqu'alors préservé.

Conscients des difficultés des libraires et de l'importance de leur travail, un certain nombre d'éditeurs cherchent à entretenir avec eux des relations de confiance mutuelle. Dina Doussot, de la librairie parisienne Le Carrefour de l'Odéon, a ainsi obtenu de payer ses commandes avec un certain délai et profite de cette souplesse pour prendre des risques en ciblant une clientèle fidèle. Les libraires cherchent aussi à jouer un rôle plus actif dans l'organisation de la chaîne du livre. Face à la surproduction éditoriale, qui leur impose une rotation extrêmement rapide des ouvrages, ils essaient parfois de réguler les flux mis sur le marché par les distributeurs. *« Alors que les libraires étaient souvent considérés par les éditeurs comme de simples dépositaires, ils se doivent maintenant de mieux maîtriser le système des offices »*, observe Josette Vial. Ces accords par lesquels un point de vente s'engage à recevoir d'office les nouveautés de tel ou tel éditeur, sont désormais assouplis à la demande de certains libraires. Ceux-ci ne veulent plus se trouver ensevelis sous une masse d'ouvrages disproportionnée avec la place dont ils disposent et sans relation avec leurs propres choix commerciaux. A la librairie Compagnie, chaque représentant s'entretient désormais avec un responsable du rayon pour une meilleure appréciation des achats à effectuer. Christian Thorel, chez Ombres blanches, a carrément refusé les offices et voit systématiquement tous les représentants.

Face à la concurrence des grandes surfaces, les librairies s'attachent aussi à la qualité du service et à la personnalisation de l'offre. Le libraire se veut *« prescripteur moral, en conseillant la clientèle et en lui faisant partager ses enthousiasmes, ainsi que prescripteur silencieux, en présentant une sélection mensuelle sur des tables à thèmes »*, commente Laurence Legoupil. Certains libraires tirent aussi profit d'une spécialisation, comme c'est le cas du Carrefour de l'Odéon, riche en ouvrages philosophiques. Mais en dépit de leurs efforts, les petits points de ventes sont souvent dépassés par les moyens logistiques déployés par certains de leurs concurrents. La FNAC, qui se vante de proposer l'offre généraliste la plus importante de Paris, a ainsi mis en place un plan baptisé « Ariane » pour s'assurer une plate-forme de distribution autonome afin d'éviter toute rupture de stock. Un outil potentiellement efficace, puisque seules les ventes de nouveautés peuvent permettre à un point de vente d'entretenir un fonds important, dont la rotation est nécessairement lente. *« C'est qu'il faut être maître chez soi »*, affirme Alain Declercq, responsable du livre à la FNAC de la rue de Rennes, à Paris.

Le réseau complet de vente par correspondance géré par la FNAC (téléphone, Minitel et Internet) représente aussi une réelle menace pour les librairies traditonnelles qui ne pourront s'adapter que très difficilement à ce nouveau type de commercialisation. Pour mieux se défendre, des libraires indépendants ont donc récemment décidé de se regrouper au sein du Syndicat national de la librairie française. Une structure nouvelle, qui entend essayer de limiter les marges de remise lors des ventes institutionnelles, de mieux protéger le livre du photocopillage et même de peser en faveur du prêt payant en bibliothèque.

Laurence Debray et Raphaëlle Rérolle

L'EDITION FRANÇAISE

● **49e Foire de Franfort.** La 49e Foire internationale du livre de Francfort se tiendra du 15 au 20 octobre. 9 570 éditeurs y seront représentés (soit 3 % de plus qu'en 1996) avec une prépondérance de stands allemands, talonnés par ceux de Grande-Bretagne. Les éditeurs d'Europe centrale arrivent en plus grand nombre (31 % de plus qu'en 1996). En revanche le nombre d'exposants de multimédia, point fort des trois années précédentes, affiche une baisse de 20 % : Peter Weidhaas, directeur de la Foire, explique ce retrait par une *« surestimation de l'importance économique réelle des médias électroniques au cours des dernières années »*. L'invité d'honneur sera le Portugal, qui fera l'objet de colloques et d'expositions.

● **Sophie en CD-ROM.** Le 14 octobre, les éditions du Seuil lancent le 14 octobre l'adaptation française sur CD-ROM du *Monde de Sophie*, best-seller mondial de Jostein Gaarder traduit du norvégien en 42 langues, vendu à plus de 13 millions d'exemplaires dans le monde et à plus de 1,2 million, selon *Le Seuil*, pour les pays francophones. Premier jeu d'aventure philosophique, le CD-ROM, qui vient de sortir en Allemagne, Grande-Bretagne et Norvège et dont la parution est annoncée dans d'autres pays, a été tiré en France à 20 000 exemplaires (349 F).

RECTIFICATIFS

● En raison d'une confusion de clichés à la Bibliothèque nationale, le document présenté en page VII du supplément spécial consacré à Aragon (*Le Monde* du 24 septembre) comme un fragment des trois cahiers inédits, était en fait un extrait du *Libertinage* (Gallimard, « L'Imaginaire »). D'autre part, dans le même supplément, c'est Max Morise qui figure à gauche d'Aragon sur la photographie de la page V. Enfin, en page VI, l'article de Madeleine Rebérioux comportait plusieurs coquilles. Il fallait lire *« le procès intenté contre le poème "Front rouge" »* (et non « le procès interne »), Andrée Viallis (et non Viollis), Viollette Montherlant (et non Violette).

Un nouvel élan chez Hachette

Louis Audibert, qui vient de créer une entité éditoriale de littérature générale au sein d'Hachette, fait le point sur les innovations qu'il entend introduire, notamment dans le secteur des sciences humaines

Lorsque Jean-Louis Lisimachio, PDG d'Hachette Livre, et Louis Audibert, ex-directeur d'Aubier et du département sciences humaines de Flammarion – arrivé chez Hachette en octobre 1996 –, ont décidé de *« créer et développer une entité éditoriale nouvelle »* au sein du groupe Hachette, il s'agissait de définir une ligne éditoriale : celle d'une maison de littérature générale distincte des autres « marques » du groupe – Fayard, Grasset, Calmann-Lévy, Stock ou Le Livre de poche.

On aurait pu la baptiser « Hachette Editeur », mais de crainte, sans doute, de heurter la susceptibilité de ces éditeurs, ce serait Hachette Littératures. *« Hachette Littérature avait été utilisé au temps de Georges Perec* [et de l'éditeur Paul Otchakovsky-Laurens qui y avait fait ses armes avant de créer les éditions POL]. *Mais j'ai ajouté un "s" : ma contribution »*, raconte Louis Audibert, nommé directeur de cette nouvelle structure.

Par ce pluriel, il entend *« obéir à deux impératifs : affirmer une identité et marquer une singularité »* et aider *« à grandir l'autre versant d'Hachette »* en lui prodiguant les soins attentifs de l'éditeur, du gestionnaire, du découvreur. Ses débuts dans l'édition ? *« Comme 99 % des personnes travaillant dans l'édition, j'y suis venu par hasard. La chance a voulu que, chez Flammarion, on ait besoin d'un éditeur pour s'occuper de la collection "Garnier-Flammarion". »*

Développant les catalogues des collections « GF » et « Champs » à partir de 1978 et dirigeant Aubier dans les années 90, cet éditeur de sciences humaines a gardé un goût pour le pari éditorial, et ce n'est peut-être pas un hasard si trois tableaux représentant une corrida ornent son bureau de la place Saint-Sulpice, en hommage au défi lancé : *« Le grand plaisir vient de ce qu'on ne sait jamais comment cela va marcher. »*

Premier défi : tout en bâtissant un édifice cohérent en littérature générale, prolonger les « monuments » de l'histoire de France, des collections « La vie quotidienne » – presque sexagénaire – et « Pluriel », qui vient de fêter ses vingt ans. Chaque collection correspond à une conception singulière du temps et de l'Histoire : l'histoire au jour le jour pour « La vie quotidienne », tous les temps dans tous les domaines des sciences humaines en poches pour « Pluriel », les questions permanentes des « Sciences », le temps présent avec « Forum » réunissant des essais vifs, voire polémiques, sur des problèmes d'actualité français et internationaux, telle la réflexion de Bruno Berthon sur la notion d'entreprise. Egalement, dans « Coup double » (collection dirigée par Benoît Chantre), la lecture de Benjamin Constant par Tzvetan Todorov ou la reprise d'un essai devenu inaccessible de Gaëtan Picon sur Georges Bernanos. La littérature étrangère ne sera pas en reste, particulièrement italienne, espagnole, allemande et anglo-saxonne. Hachette Littératures, précise-t-il, s'est nourrie du travail éditorial réalisé par Georges Liébert puis par Pierre Vallaud, pour leur collection « Pluriel ». Les couvertures créées par Pierre Faucheux cèdent la place à des réalisations de l'agence Khéops et Ass. Comment nourrir et maintenir l'intérêt pour les ouvrages de réflexion, comment renouer avec une tradition de culture où les livres ont un sens, dans un mouvement troublé de concentration, de rentabilité et de coups éditoriaux et marchands ?

En attendant, ce nouvel élan que veut imprimer Louis Audibert fait sourire Georges Liébert. Ce dernier nous fait savoir qu'il a exprimé au nouveau responsable sa déception de voir *« bousiller ce qu'ont pu faire les prédécesseurs »* et *« remplacer l'élégante couverture conçue par Pierre Faucheux, trop familière sans doute aux libraires et aux lecteurs, par un emballage dont la laideur doit être le fait d'une intense synergie entre Louis Audibert et les créatifs de la communication d'Hachette »*.

Mais le temps des regrets ne séduit pas le directeur d'Hachette Littératures. Sa familiarité avec l'œuvre de Fernand Braudel lui a ainsi inspiré une collection de beaux livres d'histoire illustrés dirigés par des auteurs *« maîtres de leur texte et du choix des illustrations »*.

Loin de la nostalgie répandue pour l'« âge d'or » des années 70 – caractérisées par l'enthousiasme généralisé pour les maîtres à penser du structuralisme –, et face à ce que chacun s'accorde aujourd'hui à déplorer comme étant « la crise des sciences humaines », Louis Audibert refuse de se joindre au *« chœur des lamentations »*. Son intention est d'orienter Hachette Littératures vers un avenir prometteur sans négliger les évolutions du monde de l'édition, *« où l'on est de plus en plus attentif aux lois du marché »*.

« La vie quotidienne », vaste étude des civilisations, représente cette volonté éditoriale de renouer avec le projet d'une Encyclopédie moderne des sciences humaines : *Les Paysans français au XVIIe siècle*, *Les Femmes au Moyen Age*, *Les Chouans*, et prochainement, de Philippe Berthier, une « vie quotidienne » dans *La Comédie humaine* de Balzac.

« Cette collection a une histoire curieuse. Elle n'a pas rencontré l'esprit et les auteurs des Annales *et n'a pas été imitée alors qu'elle partait d'une très belle idée. »*

Désirant renouer avec *« la tradition des Lumières »*, Hachette Littératures souhaite créer un rapprochement entre l'actualité de la littérature générale et les lecteurs, par l'intermédiaire d'*« ouvrages très accessibles mais sans esprit de vulgarisation pour des lecteurs en attente d'un réveil intellectuel. Il faut redonner le goût de l'histoire aux Français. Ils ne l'ont pas tout à fait perdu, mais il faut pour faire revivre cela leur donner de vrais livres à lire dans une forme très accessible »*.

« Je parie sur l'intelligence et sur la sensibilité des gens », conclut Louis Audibert. L'enthousiasme et le dynamisme semblent la règle du jeu dans cette équipe *« jeune, extrêmement sympathique et enthousiaste à l'idée de recréer une maison d'édition »*, et qui désire par-dessus tout s'attacher à découvrir les ouvrages qui permettront une rencontre : *« On ne souligne pas assez les extraordinaires vertus de ce petit être misérable qu'on appelle un livre. »*

Chloé Mary et Inge Rasmussen

« Souvenirs pieux »...

Le 15 octobre, le Belge Jean-Claude Pirotte rejoindra à la villa « Mont-Noir » la Française Annie Saumont et la Russe Ludmilla Oulitskaïa. Ces premiers pensionnaires d'une résidence d'écrivains résolument tournée vers la création européenne, s'ils viennent – avant Mina Malinovski, Xavier Bazot, Dominique Noguez, Helena Sinervo, Philippe de La Genardière, Philippe Braz et Peter Lengyel, autres lauréats du cru 1997 – achever dans le Nord un manuscrit en cours, il se peut que ces quelques mois (un à trois) de retraite studieuse féconde leur inspiration personnelle dans ce paysage flamand qui offrit ses premiers éveils et ses premiers éblouissements à la jeune Marguerite de Crayencour avant qu'elle ne devienne l'« immortelle » Yourcenar.

Lors de l'inauguration du lieu le 25 septembre – moment festif qui sut garder la bonhomie et la simplicité qu'on attendait du tempérament régional – il fut longuement question de la figure tutélaire de l'auteur du *Labyrinthe du monde* (une belle exposition « Du Mont-Noir au Mont Désert » y rappelle l'indispensable filiation). On peut toutefois s'inquiéter de l'ancrage trop résolument flamand que le projet donne à l'œuvre irréductiblement buissonnière de Yourcenar, transfuge impénitente des classifications scolaires ; universelle donc irrécupérable. Gageons que chaque année, dans la désignation des lauréats, on saura préserver le respect de l'esprit humaniste de Marguerite Yourcenar sans en faire une héroïne locale – on se souvient que la candidature de Lille aux J.O. de 2004 était placée sous la double tutelle de de Gaulle et... Yourcenar.

Yourcenar devrait résister aux réductions commodes, elle dont l'œuvre suscite – avec une fréquence accrue que le dixième anniversaire de sa mort (17 décembre 1987) explique sans doute – un engouement universitaire d'autant plus paradoxal qu'il ne s'amorça que vers le milieu des années 80. Quelques mois après un colloque à Cantorbéry sur « L'écriture de l'exil » (juillet), un an avant un rendez-vous romain sur « La ville et la Ville » (septembre 1998), Tours accueille pour la troisième fois les yourcenariens. Les 20, 21 et 22 novembre, la Société internationale d'études yourcenariennes et le groupe de recherches Histoire des représentations de l'université François-Rabelais invitent à entendre près de quarante intervenants sur « Ecriture, réécriture, traduction » (rens. : fax 02-47-36-65-53). Mais la dame a trop de malice irrévérencieuse pour se laisser enfermer dans les débats d'experts. Et le lecteur sait bien qu'il a la meilleure part : une école de liberté dont il n'est pas de pédagogie nécessaire.

Ph.-J. C.

AGENDA

● **Du 14 au 17 OCTOBRE. PAPON. A Paris**, la Fnac Saint-Lazare organise quatre rencontres, à l'occasion de l'ouverture du procès Papon (Fnac Saint-Lazare, place du Havre, 75 009 Paris, tél. : 01-55-31-20-00).

● **Le 17 OCTOBRE. FEMMES. A Paris**, à l'occasion de la publication du livre, *Juive, catholique, protestante*, de Nathalie Zemon-Davis (Seuil), le Centre Georges-Pompidou propose une conférence sur les rapports des femmes aux institutions, avec l'auteur, Thomas Pavel et Christiane Klapisch-Zuber. Entrée libre (19 h 30, Centre Georges-Pompidou, Tipi/Piazza. Rens. : 01-44-78-42-40).

● **LE 18 OCTOBRE. CONFISCATION. A Paris**, à la Sorbonne, le club Merleau-Ponty propose une journée de réflexion sur l'ouvrage *La Pensée confisquée. Quinze idées qui bloquent le débat public* (La Découverte), en présence des auteurs (club Merleau-Ponty, 29, rue Mayet, 75006 Paris, tél. : 01-45-67-98-79)

● **LES 18 ET 19 OCTOBRE. Maghreb. A Paris**, dans les salons de la mairie du vingtième arrondissement (6, place Gambetta), se tiendra la quatrième édition du « Maghreb des livres », organisé par l'association Coup de soleil. Quelque quatre-vingts auteurs participeront à cette manifestation. *Les femmes, les langues et l'Algérie* seront au centre des tables rondes (rens. : 01-45-08-59-38).

A L'ETRANGER

WH Smith n'est pas à vendre

Toute la presse anglaise s'est beaucoup amusée du culot de Tim Waterstone, lorsqu'il a fait la semaine dernière une offre d'achat du groupe WH Smith spécialisé dans la distribution de livres, de disques, de papeterie et de journaux. La direction du groupe a immédiatement rejeté cette proposition (200 pence par action et une participation en actions dans une nouvelle société à créer), qui ne lui a pas paru sérieuse. D'autant que si WH Smith connaît effectivement des difficultés, sa situation n'est pas tragique. Tim Waterstone est le fondateur de la chaîne de librairies qui porte son nom et qu'il avait vendue à WH Smith au début des années 90.

● **ESPAGNE : Carvalho à Buenos Aires**
Depuis *J'ai tué Kennedy*, publié en 1972, Pepe Carvalho, le détective créé par Manuel Vázquez Montalbán, qui apparaît dans vingt et un ouvrages (romans, nouvelles ou livres de cuisine), semble, après vingt-cinq années d'existence, de plus en plus passif et désabusé. Le nouveau roman que vient de lui consacrer son auteur, *Quinteto de Buenos Aires*, ne fait pas exception. L'intrigue tourne autour de la disparition d'un jeune Espagnol qui a survécu à la dictature militaire. C'est l'occasion pour Montalbán d'effectuer un plongeon dans l'une des sociétés les plus *« fascinantes du monde actuel, où les bourreaux jouissent d'une étonnante impunité »*. Avec ce livre se termine « l'année Carvalho », mais d'autres titres suivront, bien entendu.

● **RUSSIE : le Booker russe**
Le jury 1997 du Booker Prize russe a rendu publique, jeudi 18 septembre, la liste des six finalistes de cette cinquième édition : Anatoli Azolski, Dmitri Lipskerov, Iouri Maletski, Olga Slavnikova, Ludmilla Oulitskaïa, Anton Outkine. Ce prix, d'une valeur de 12 500 dollars, récompense le meilleur roman de l'année 1996. Le lauréat devrait être désigné à la fin du mois de novembre, en même temps que celui du Mini-Booker. Le critère d'attribution de ce prix, qui varie d'une fois sur l'autre, concernera cette année l'œuvre dont le message historique, philosophique et culturel est le plus significatif pour la littérature russe.